

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen

Académie des sciences, belles-lettres et arts (Rouen). Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. 1807.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

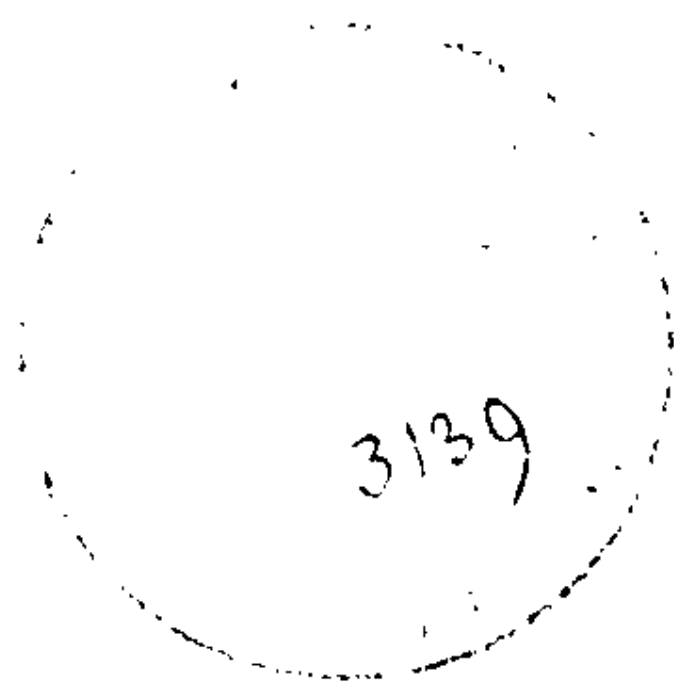
6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisationcommerciale@bnf.fr.

PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX
DE
L'ACADÉMIE IMPÉRIALE
DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE ROUEN,
Pendant l'année 1869-1870.

PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX
DE
L'ACADÉMIE IMPÉRIALE
DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE ROUEN

PENDANT L'ANNÉE 1869-70.



ROUEN,
IMPRIMERIE DE H. BOISSEL, SUCC^r DE A. PÉRON,
IMPRIMEUR DES SOCIÉTÉS SAVANTES,
PARIS. — E. DERACHE, rue Montmartre, 48.

—
1870.

Rec 80

12341

SÉANCE PUBLIQUE
DE
L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES,
BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN,

TENUE LE JEUDI 4 AOÛT 1870.

Dans la grande Salle de l'Hôtel-de-Ville.

PRÉSIDENCE DE M. LE DR DUMESNIL.

Le jeudi 4 août 1870, à sept heures et demie du soir, les membres de l'Académie et les personnes invitées à assister à la séance se sont réunis dans le salon du premier étage de l'Hôtel-de-Ville et sont ensuite descendus dans la grande salle du rez-de-chaussée, où ils ont occupé les sièges placés sur l'estrade.

Les circonstances politiques avaient empêché les principaux fonctionnaires du département et de la ville de se rendre à l'invitation qui leur avait été adressée. On remarquait cependant aux premiers rangs M. le Procureur-Général près la Cour impériale, M. l'Inspecteur d'Académie et de nombreux

représentants du Clergé, de la Magistrature et de l'Administration.

M. le Dr Dumesnil, Président de l'Académie, a ouvert la séance par un discours, rempli d'érudition, dans lequel il a résumé les travaux et les découvertes dus à des médecins, en dehors de l'exercice de leur art.

Le rapport sur le PRIX BOUCTOT, classe des Sciences, a été présenté par M. le Dr Blanche.

Le sujet proposé pour le Concours était un travail sur *Un ou plusieurs groupes d'animaux vertébrés ou invertébrés de la Seine-Inférieure ou de la Normandie*. Le prix de 500 fr. a été remporté par M. Lemetteil, de Bolbec, pour un ouvrage très complet sur les oiseaux de la Seine-Inférieure. Le mérite d'un second travail concernant les insectes qui se rencontrent dans notre département, a engagé l'Académie à décerner à l'auteur, M. Poullain, du Havre, une somme de 100 fr. et une médaille.

La proclamation du nom des lauréats a été accueillie par les applaudissements de l'auditoire. Tous deux sont venus recevoir des mains de M. le Président les récompenses qu'ils avaient si bien méritées.

La parole a ensuite été donnée à M. Decorde, secrétaire de la classe des Lettres et des Arts, pour lire, au nom de M. de Lépinois, absent pour cause d'indisposition, une étude à la fois artistique et bio-

graphique sur un peintre rouennais, Lemonnier, auquel des œuvres remarquables et vraiment magistrales n'ont cependant point conservé, par un oubli inexplicable, la réputation qui devrait lui être acquise.

Cette étude était extraite du discours prononcé par M. de Lépinois lors de sa réception à l'Académie comme membre résidant. Ce discours devant être imprimé en entier dans le *Précis* de cette année, ce serait faire double emploi que d'en reproduire au commencement de ce volume l'extrait destiné à la séance publique.

Le PRIX DUMANOIR a été décerné à M^{lle} Fanny Poitier, couturière à Rouen, que recommandaient aux suffrages de l'Académie une vie toute de dévouement, à laquelle n'ont point manqué les plus rudes épreuves.

L'auditoire a salué de ses applaudissements sympathiques la proclamation de ce prix faite par M. de Lérue dans un élégant rapport. Il a été remis à M^{lle} Poitier par M. le Procureur-Général, Imgarde de Leffemberg.

La séance s'est terminée par un conte en vers de M. Vavasseur : *L'Académie de Bagdad*, dans lequel sont prodigués, avec une verve facile, les mots spirituels et les allusions piquantes.

DISCOURS D'OUVERTURE

Par M. le D^r E. DUMESNIL,

Président.

MESSIEURS,

L'Académie de Rouen a investi ses Présidents, depuis quelques années, de la mission d'ouvrir sa séance publique annuelle par un discours dont le sujet est laissé à leur choix. Ce retour à un usage qu'elle a déjà suivi, constitue pour moi un sérieux péril, et je me demande, sans doute parce que je ne suis pas en face de l'autre danger, s'il ne serait pas préférable de répondre à quelque travail d'un savant récipiendaire. Je n'aurais pas du moins l'embarras de la recherche du motif; ma voix, comme un simple accord, pourrait se faire accepter au milieu de notes plus sonores; votre bienveillance ne m'en serait que plus assurée.

En effet, s'il est donné à quelques intelligences d'aborder avec succès les thèmes les plus variés, de les traiter tous, au moins d'une manière aisée et attrayante, c'est le plus souvent dans le cadre de ses

travaux, dans le cercle de ses études, que l'orateur va puiser les éléments de ses communications. Heureux alors celui dont l'esprit laborieux s'est nourri de sucs littéraires ou de données scientifiques intéressantes, il peut, aidé de son talent, captiver l'attention et développer une page intime de son érudition et de son savoir. Moins heureux est le médecin, lorsqu'il n'ose s'écarter du chemin où ses préoccupations l'ont constamment conduit, soit qu'il veuille aborder un sujet de la science qu'il pratique, soit qu'il veuille en parler à un point de vue général. D'ailleurs, il ne doit pas perdre de vue que si la ferveur religieuse du marin s'atténue quand l'horizon se rassérène, un exposé pathologique est peu entraînant pour un auditoire jouissant, comme celui auquel j'ai l'honneur de m'adresser, j'aime à le croire autant que je le désire, de tous les avantages d'une santé parfaite.

Redoutant d'affronter ce double danger, et ne pouvant pas néanmoins m'éloigner du domaine de ma profession, j'ai songé à parler, non de la médecine, mais de ceux qui l'ont cultivée.

A une époque comme la nôtre, où les faits se succèdent avec tant de rapidité, où la marche des découvertes, des événements politiques et sociaux est si accélérée, si absorbante, et où, par conséquent, les bienfaits passés courent risque d'être un peu mis en oubli, il ne serait peut-être pas hors de propos de rappeler ce que la société moderne doit aux médecins, considérés uniquement dans la pratique de leur art. N'est-ce pas eux qui, les premiers, ont jeté les fondements de l'hygiène dont l'application raisonnée doit améliorer les conditions organiques de l'humanité, et

qui paraît devoir devenir peu à peu le point central de la science politique et sociale. Dans ce but, ils ont embrassé, étudié, élaboré toutes les questions se rattachant à la santé des peuples, à leur moralisation, à leur bien-être. Il ne le serait peut-être pas non plus, de retracer le courage intrépide du praticien pendant les épidémies, et nous le verrions, non-seulement rester inébranlable à son poste au milieu des populations saisies d'effroi et bientôt fuyant éperdues, mais encore quitter le lieu où il est en sûreté pour aller prodiguer ses soins dans une localité contaminée. Ici, le premier nom qui viendrait sous ma plume serait celui d'un français, né à Nancy, le célèbre Lepois ; ce sont bien souvent les plus illustres, en effet, qui paient alors de leur vie l'honneur d'avoir été désignés pour lutter contre le fléau, ou la générosité spontanée qui les a jetés dans le foyer contagieux. Et si les gouvernements font un appel quand la guerre éclate, quand il faut saisir le caractère d'une maladie, en arrêter la marche, ils n'ont bientôt que l'embarras du choix dans une liste qui s'accroît d'heure en heure : *morituri te saluant !*

Ne pourrait-on pas encore rappeler l'héroïsme de ces vaillants chirurgiens de nos armées, bravant le trépas sur les champs de bataille ; s'inspirant, dans cette sublime mission, de cette grande vertu qui porte le nom de charité, et ne regardant ni à l'uniforme ni au drapeau du blessé. L'épée qu'ils portent, ils ne la sortent du fourreau que pour défendre leurs ambulances, comme Larrey à la bataille d'Eylau, comme La Garde, médecin de l'armée d'Italie, qui périt sur le seuil du grand hôpital militaire de Vérone, dont il

disputait vaillamment l'entrée à de fanatiques assassins.

Quelle différence, a-t-on dit avec justesse, entre la bravoure plus facile du soldat échauffé par l'action du combat et cette froide intrépidité qui oblige d'affronter la mort sans la donner. Mais le danger le plus redoutable n'est pas celui que le chirurgien rencontre sur le champ du carnage ; ainsi, dans la seule expédition de Syrie, en deux mois, à Jaffa et à Saint-Jean-d'Acre, dix-sept officiers de santé et onze pharmaciens payèrent de leur existence la noble ardeur de suivre leur chef.

Et cet autre courage qui rend le professeur inébranlable au milieu de sa démonstration, ne mériterait-il pas aussi d'être signalé. Tel Dupuytren, se sentant frappé des premières atteintes du mal qui devait bientôt le ravir à la science, et n'en continuant pas moins sa leçon à ses auditeurs, ne consentant à livrer l'homme à la maladie que lorsque le professeur a rempli son devoir jusqu'au bout. Tel Ferdinandi, apprenant la mort de son fils, âgé de vingt ans, et n'interrompant son exposition d'un aphorisme d'Hippocrate que pour s'écrier : Dieu me l'avait donné, Dieu me l'a repris !

Dans combien de circonstances, le praticien n'a-t-il pas eu à souffrir pour être resté fidèle au point d'honneur du secret médical ?

Quillet de Chinon ne craignit pas de se déclarer contre les possédés de Loudun, et n'évita qu'à grand-peine le ressentiment de Laubardemont.

Lafosse, de Montpellier, s'éleva hardiment, dans un mémoire remarquable, contre l'insuffisance du rapport qui avait fait condamner Calas à mort. Voltaire put

s'en procurer une copie manuscrite, fit reviser le procès et réhabiliter la mémoire d'un innocent.

Ne devrait-on pas reproduire une page du long martyrologe de ceux qui, comme Jacquemont, sont tombés victimes de la science dans des climats lointains ou meurtriers ; ou qui, sans quitter leur patrie, succombent comme Bucquet à des expériences périlleuses et funestes.

Mais ce n'est pas à ce point de vue que je me propose de présenter ici les médecins ; mon intention est d'indiquer succinctement, en prenant seulement quelques exemples entre mille, les services signalés rendus par eux à l'humanité en dehors de l'exercice de leur profession.

Le bonheur, la prospérité, la gloire des peuples dépendent des progrès accomplis dans l'ordre moral et dans l'ordre physique ; c'est en travaillant à ces progrès que l'on se rend utile à ses semblables. Or, en consultant l'histoire, à chaque page nous rencontrons des médecins parmi les hommes qui ont animé de leur souffle, éclairé de leur savoir, la métaphysique, la philosophie, les sciences, les arts, l'industrie, le commerce la politique et toutes les grandes questions d'économie sociale ; leur empreinte, empreinte durable, ineffaçable, se retrouve partout !

La première des sciences, l'agriculture, compte parmi eux de dignes initiateurs. Andria, Bradley, Buffon, ont composé sur cet art d'admirables livres. Menuret de Chambaud en a laissé un sur la culture des jachères. Villars, après avoir parcouru les Hautes-Alpes, publia un précis sur leur agriculture. Chaussier a appris comment il fallait transplanter et semer le

mûrier blanc. Barberet a indiqué quelle est la meilleure manière d'amender les terres, de cultiver la vigne, de faire le vin. Actuellement l'ampélographe le plus compétent est le D^r Guyot.

Daubenton, à qui l'on est redevable de ce qui a été écrit de plus utile sur l'élève, le pacage des moutons, la comparaison entre les laines de France et les laines étrangères, est de plus l'auteur de cet ouvrage élémentaire et philanthropique bien connu, ayant pour titre : *Institution pour les bergers*, et qui lui valut un certificat de civisme, à une époque où le titre de savant et celui de directeur du Muséum d'histoire naturelle n'étaient guère de nature à faire accorder un témoignage de confiance qu'il obtint de sa section en se présentant comme.... berger. Bègue de Presle, ami de Rousseau, est auteur d'une *Économie rurale* et des *Pronostics utiles au laboureur : Quel temps fera-t-il ce matin, ce soir, demain?* Bradley, que j'ai cité plus haut, a considéré la culture des jardins au point de vue philosophique et pratique. Freteau, sur la demande du ministre, rédigea en 1819 un mémoire sur *l'État de l'agriculture dans les départements de l'ancienne Bretagne*.

Broussonnet introduisit chez nous les premiers béliers mérinos, les premières chèvres d'angora, le mûrier à papier. Beaucoup d'autres de nos arbres, de nos arbustes exotiques ont été apportés et acclimatés par des médecins, qui nous ont dotés aussi de nombreuses variétés de fruits et de fleurs ; et quoique je me sois interdit de prendre des faits dans des temps trop contemporains, je noterai cependant que les plus belles espèces de fraises qui font depuis quelques

années les délices et l'ornement de nos tables, sont les produits du D^r Nicaise. Mais j'ai oublié le plus populaire de tous les traités, *la Maison rustique*, de Charles Etienne, lequel, de 1545 à 1702, a été réimprimé plus de trente fois.

L'agriculture doit en grande partie ses progrès à une science qui s'est mise généreusement à son service. Eh bien ! la chimie agricole a été fondée par le suédois Wallerius, et, presque au même moment, par un autre médecin, Venel de Pezenas, qui sépara l'acide nitrique de sa base. Raulin, membre de l'Académie de Rouen, a étudié la houille considérée comme engrais des terres.

Ainsi que l'agriculture, la métallurgie fut connue, suivant la tradition, dès le berceau du monde ; les Telchines, les Dactyles, les Chalybdes eurent chez les anciens une grande réputation dans cet art ; mais pourtant, le véritable père de la métallurgie fut Agricola, qui, médecin des mineurs, les visitant au milieu de leurs travaux dans les entrailles de la terre, s'identifiant avec tous les procédés ayant rapport à l'extraction des métaux, élabora avec fruit l'ouvrage hors ligne qui a rendu son nom immortel.

Paracelse, le premier, fait mention du zinc, et Stark a publié sur ce métal tout ce dont le chimiste, le naturaliste, le médecin et le manufacturier pouvaient avoir besoin à l'époque où il écrivait. On connaît de Stahl un ouvrage de la plus haute importance sur la métallurgie ; Stahl a eu de nombreux continuateurs. Il est curieux de voir un art, qui semble à priori n'avoir qu'une connexion bien éloignée, presque nulle même avec la médecine, être à ce point l'obligé

des médecins ; mais il faut réserver notre étonnement.

Cet étonnement, il semble qu'on ne devrait pas le voir naître à propos des sciences physiques et naturelles ; les enfants d'Hippocrate, pense-t-on, sont ici sur leur terrain ; ce qui est loin d'être exact. Eh bien ! c'est peut-être à ce point de vue qu'ils ont le plus mérite de leurs semblables. Ces sciences ne touchent réellement que par une de leurs mille faces à l'art de guérir ; nulle de ces mille faces n'a été laissée dans l'ombre ; nomenclature, collections, applications à tout ce qui peut intéresser, plaire, être profitable, ont surgi à l'envi ; la masse des travaux accomplis dans cet ordre d'idées, constitue d'immenses bibliothèques et confond l'imagination.

C'est ici qu'il faut savoir se restreindre, et pourtant, puis-je passer sous silence les noms de Théophraste, Dioscoride, Pline, de Serenus, auteur de 222 traités d'histoire naturelle, d'Aldrovandi qui en a composé 101, de Belon, Gesner, Wallisnieri, Haller, Spallanzani, Sloane, Linné, Jonston, Plumket, Gmelin, Buffon, Cuvier.

La botanique de Ceylan, du cap de Bonne-Espérance, des Barbades, de la Jamaïque ; celle de l'Ukraine, de l'Amérique, de la Chine, de la Sibérie, de Saint-Domingue, du Kamtschatka, y compris, le plus souvent, la zoologie, la minéralogie de ces contrées, sont dues à des médecins.

Lescluse d'Arras et Césalpin ont fondé la méthode qui range la plante d'après les différences caractéristiques du fruit. Tournefort est l'auteur de la classification basée sur la fleur et le fruit ; Linné a conservé

presque tous les genres qu'il a établis. On retrouve même le fondement botanique de l'illustre médecin suédois dans Camerarius. Rondelet est le créateur de l'ichthyologie. Daubenton est le promoteur de l'anatomie comparée, appliquée à la géologie. Artédi était considéré par Linné comme son maître dans la connaissance des poissons et des amphibiens. Lange est l'auteur d'une classification nouvelle de conchyologie marine.

Les plantes des régions les plus lointaines, les minéraux, les animaux de toutes les classes ont été recueillis et réunis par les médecins naturalistes. Ils ont composé d'admirables collections qu'ils ont généreusement offertes aux localités qui les ont vus naître, où ils ont été élevés, instruits; origine de la plupart de nos musées, source nouvelle de richesses pour ceux déjà formés. Il en est ainsi pour les bibliothèques, les écoles, les amphithéâtres, les hôpitaux, une multitude d'objets d'antiquités, les jardins botaniques. Les rois même ont accueilli leurs présents avec gratitude; ainsi Guy de la Brosse, né à Rouen, médecin de Louis XIII, offrit à ce monarque les terrains du superbe Jardin-des-Plantes de Paris. Un autre rouennais, Thillaye, est l'organisateur et le fondateur des cabinets de la Faculté de médecine qui lui est redevable de la réunion de ses premières collections.

Si quelque savant entreprend un jour de considérer les médecins comme fondateurs, donateurs, réformateurs d'institutions utiles, bienfaiteurs des pauvres et des infortunés, je lui prédis qu'il tentera un labeur incommensurable et que les matériaux dont il pourrait disposer seront inépuisables. La France, ici, tiendra

encore un noble rang ; à commencer par Critias, qui vivait avant l'ère chrétienne et qui légua dix millions de sesterces à Marseille, sa ville natale. Puis viendraient Ranchin, Naudé, Tournefort, Verdier, Desportes, Hazon. Parmi les étrangers, on n'oublierait pas Fotherghill qui dépensa deux cent mille guinées pour le soulagement des indigents, et son compatriote Lower qui laissa presque toute sa fortune aux réfugiés Français et Irlandais, aux pauvres de sa paroisse et à l'hôpital Saint-Barthélemy.

Mais l'auteur, que je suppose ici, ne sera pas dans un plus grand embarras que moi-même, qui me vois forcé de m'en tenir à une énumération incomplète, sèche et sans suite, à propos des sciences physiques et naturelles. Permettez-moi donc, Messieurs, de reproduire quelques notes et de rester dans les généralités. On comprend qu'à une époque, surtout, où la chimie n'était pas une science pour ainsi dire à part, l'analyse des eaux minérales n'a pas dû être négligée par les chercheurs dont je m'entretiens ; à cet égard encore, ils n'ont point failli à leur tâche ; il n'est pas de source, de faible ruisseau alors connu, qu'ils aient dédaigné. On comprend aussi qu'ils ont rencontré et signalé plus d'une naïade bienfaisante. Même remarque pour les mines ; ainsi dans une seule excursion, faite en vue d'un autre but, Spallanzani découvrit une mine de fer dans l'île des Princes et une mine de cuivre à Kalki. Ce fut en s'occupant d'histoire naturelle que Rosenmüller trouva la fameuse grotte naturelle qui porte son nom.

Arnaud de Villeneuve a distillé le premier l'esprit de vin, la térébenthine ; il a vu que l'alcool a la pro-

priété de se charger du goût et de l'odeur de tous les végétaux : l'art du liquoriste, celui du parfumeur sont donc issus de ses recherches. Libavius, Raymond-Lulle, Van Helmont, Stahl, Jean Rey, Jean Mayow devaient trouver leur place ici, sans passer sous silence Paracelse, qui le premier enseigna publiquement la chimie. De nos jours, Liébig, le sénateur Dumas dont les leçons et les nombreux écrits ont si puissamment guidé l'essor de la chimie industrielle, brillent au milieu des plus célèbres, comme Pelouze, que la Salpêtrière a compté parmi ses internes, et dont on déplore la perte récente.

L'irlandais Bayle est le premier qui ait donné des preuves scientifiques de l'élasticité de l'air. Les recherches de Black sur le gaz acide carbonique sont assurément le point de départ de toutes les découvertes faites ensuite par Cavendish, Priestley, Lavoisier. Il a de plus proposé une théorie de la chaleur latente, et une autre sur la fluidité des corps. Barbaret a étudié avant le milieu du XVIII^e siècle, les rapports qu'il y a entre les phénomènes du tonnerre et ceux de l'électricité. Un normand, Duhamel de Vire, réforma la physique ; ce n'était, avant lui, qu'une étude dépouillée de ce qui peut la rendre intéressante et ne présentant alors que des questions stériles et épineuses. Bernouilli a poussé les géomètres à se débarrasser des calculs de l'analyse pure pour ceux dont on peut tirer quelque application à la pratique. Un jeune étudiant en médecine de l'école de Pise, eut l'idée, un jour, de compter les battements de son poulx pour constater l'isochronisme des oscillations d'une lampe suspendue dans une église ; cet étudiant, l'inventeur du pendule, était Galilée.

Perrault qui, quoi qu'en ait dit le satyrique Boileau, avait de sérieuses connaissances dans l'art médical, Perrault qui a fait toute une révolution en architecture, a produit quatre volumes sur la physique, un recueil considérable donnant la description, avec planches, de nombreuses machines de son invention, des mémoires pour servir à l'histoire naturelle des animaux, etc.

Je dois renoncer, je le vois, à citer sans cesse le bienfaiteur à côté du bienfait rendu, de la découverte dont l'humanité a profité; comment en effet ne pas m'y résoudre, malgré le sentiment qui m'anime, en présence de cette abondance de documents que j'ai pu recueillir et qui ne sont pourtant qu'une partie d'un tout dont l'ensemble ne sera jamais réuni. Voici donc une simple énumération, mais au-dessous de chaque ligne vingt noms célèbres pourraient être placés; c'est-à-dire que le modèle a été fourni, que l'impulsion a été suivie d'effet, que la voie ouverte n'a jamais conduit à l'impossibilité et à l'impuissance. Les médecins ont disserté avec autorité sur les volcans, la météorologie, les mathématiques, les éclipses, sur l'origine des cours d'eau, l'hydrographie, la statique, le flux et le reflux de la mer, l'astronomie. Brucœus d'Alost et Copernic étaient médecins. Le gendre de notre Le Cat, David Gex, lauréat de cette Académie, est l'auteur d'une savante dissertation sur la figure de la terre. Villars a indiqué comment il fallait construire un microscope et s'en servir. L'eudiomètre de Fontana est encore en usage dans quelques cabinets de physique. Un médecin Italien apprend à ses compatriotes à retirer le sel des eaux de la fontaine Albano, et Pois-

sonnier, de Dijon, illustre son nom par son procédé rendant potable l'eau de mer, procédé qui sauva la vie à l'équipage de Bougainville. Un essai des plus précieux est celui de Shaw sur le perfectionnement des arts et des manufactures par la chimie. Venel, dont j'ai parlé plus haut, prouva dans ses instructions sur l'usage de la houille que les préjugés contre ce combustible n'avaient rien de fondé, et qu'il pouvait remplacer le bois dans tous les usages économiques et industriels. Si Parmentier fit adopter chez nous l'usage de la pomme de terre à la fin du siècle dernier, le célèbre médecin-naturaliste français Lescluse l'avait introduite dans les Pays-Bas deux cents ans auparavant. L'inventeur de la soude artificielle, le chirurgien Nicolas Leblanc, affranchit notre pays d'un tribut de 25 à 30 millions qu'il versait annuellement à l'Espagne pour ce produit. C'est au Dr Charles Wagemann qu'il faut attribuer la propagation et, très vraisemblablement, l'invention de ces allumettes chimiques si répandues, de 1815 à 1832, et qui n'ont été détrônées que par celles qui sont aujourd'hui dans les mains de tout le monde, sans en excepter nos tout petits enfants. Chaptal, dans sa chimie appliquée aux arts, a abordé les questions les plus importantes. Nous avons encore de lui : l'Art du teinturier dégraisseur, du blanchiment, de la Fabrication des vins, de celle des eaux-de-vie, un Traité des salpêtres, un autre des goudrons. Qui ne connaît de Darcet les travaux sur la fabrication de la porcelaine, la combustibilité du diamant, sur l'extraction de la gélatine des os, sur celle de la soude du sel marin. L'art de la verrerie a été exposé par Kunkel.

Quelle que soit la direction vers laquelle on porte ses regards, la moisson offre toujours la même abondance : Musgrave écrit sur la science des médailles ainsi que Sperling, antiquaire non moins distingué que Charles Patin, auteur d'un traité des tourbes combustibles. Borel de Castres est connu par son recueil de recherches sur les antiquités gauloises et son discours pour prouver la pluralité des mondes. Agricola a fait plusieurs livres sur les mesures et les poids des Grecs et des Romains.

Qui croirait que Le Cat a savamment disserté sur le balancement d'un arc boutant de l'église Saint-Nicaise; que l'aliéniste Pinel s'est occupé des buanderies, comme objet d'économie domestique; que Bernouilli remporta le prix proposé par l'Académie des Sciences de Paris, sur la question de la construction des clepsydres, et qu'une des horloges les plus extraordinaires que l'on ait jamais vues fut construite par le médecin Dondus : ce qui porta, trois siècles après lui, son confrère Falconnet, à propos de cette machine compliquée, à discourir sur toutes les anciennes horloges. C'est ce même Falconnet qui a écrit la préface du traité de Fontenelle : *Théorie des tourbillons Cartésiens*; une dissertation sur ce que les anciens ont cru de l'aimant, un autre sur les premiers traducteurs français et sur les principes de l'étymologie par rapport à notre langue. Qui croirait que des centaines de médecins ont pris la plume pour produire des centaines de mémoires analogues à ceux-ci : dissertation sur la Sibylle, sur les Amazones, les anthropophages, les passages du Rhin; sur les lampes des anciens, la pierre à filtrer, l'art du tourneur. L'auteur d'un livre bien populaire,

le *Manuel des Dames de charité*, Arnaud de Nobleville, en a écrit un autre qui n'aura pas, si on le réimprime, l'assentiment de M. le Préfet, c'est l'art de prendre le rossignol au filet, de le nourrir en cage et d'en avoir le chant pendant toute l'année. L'inventeur de la lampe de sûreté, l'immortel Davy, qui ne fut pas docteur, mais qui fut instruit par un pharmacien et un médecin, a bien fait un traité de la pêche à la ligne dont le titre est : *Salmonia*. Et de fait, les remarques sur les animaux ont été poussées si loin, qu'elles ont presque fasciné les observateurs ; l'illustre Fabricius d'Aquapendente a laissé un ouvrage sur le parler des bêtes ; il donne de curieuses explications de leur langage.

Je ne passerai pas sous silence l'apport considérable que l'histoire doit aux médecins. Je citerai Ctésias qui, pendant sa captivité près d'Artaxercès, écrivit l'histoire des Assyriens, des Mèdes et des Perses, histoire que Diodore de Sicile et Trogue-Pompée ont mieux aimé suivre que celle d'Hérodote ; je citerai Serenus, Thabet, Hernandez de Oviedo, Conringius, Behrens ; Charles Etienne, pour ses discours des histoires de Lorraine et de Flandres, pour son abrégé de *l'Histoire des vicomtes et ducs de Milan* ; Naudé, à qui nous sommes redevables de celle des frères de la Rose-Croix, de l'addition à l'histoire de Louis XI, des documents les plus curieux sur le cardinal Mazarin et, qui plus est, de considérations politiques sur les coups d'Etat, qu'il intitule *Science des Princes*.

Je n'aurais pas une source moins abondante si j'avais à étudier les médecins au point de vue de la philosophie, de la philologie ; leurs traductions, leurs commentaires, leurs annotations, leurs ouvrages ori-

ginaux sur ces matières, ont une valeur inappréciable. La plupart connaissaient parfaitement les langues anciennes et modernes, et ont porté partout leur investigation : ainsi, Van Helmont a écrit sur l'alphabet des Hébreux, Rivinus sur les quatre premiers livres de la Genèse, Parsons sur les antiquités des langues européennes, Barthez sur la déclamation théâtrale des Grecs et des Romains, Du Hamel sur l'accord de la philosophie ancienne et de la philosophie moderne; Costa sur les avantages de la philosophie, relativement aux arts. L'art de supporter les injures est de Donzellini.

Gavard est l'auteur d'un système qui a conduit tout droit à l'enseignement mutuel ; il l'employa avec le plus grand succès à l'école de Mars et le destinait à tous les petits ramoneurs de Paris. Il a créé une méthode particulière pour apprendre à lire et à écrire, à l'usage des écoles primaires. Freteau fut le plus zélé propagateur de l'enseignement mutuel.

Un médecin enseigne l'art de conserver, d'augmenter, de réparer la mémoire. Une science que Cicéron mentionne, mais qui est restée des siècles sans avancer d'un pas, n'a réellement conquis cette dénomination que grâce au Dr Aimé Paris, qui est, à proprement parler, le créateur de la Mnémotechnie, que les plus distingués professeurs, les plus diserts conférenciers ne dédaignent pas, quoiqu'ils la courtisent sans trop s'en vanter.

Les poésies latines et grecques des médecins, celles en leurs langues maternelles, sont considérables et abordent tous les sujets. Gilles de Corbeil, chanoine de Paris, médecin de Philippe-Auguste, est un poète

aussi distingué que Frascator. Rufus d'Ephèse, Serenus, Jean le Milanais, Spon, Abeille, Triller ont également publié des poèmes remarquables sur la médecine. La chirurgie, la matière médicale et même la myologie ont été rimées, et parfaitement rimées. Chez les anciens, Empedocle avait composé six mille vers sur son art. Akenside est l'auteur des *Plaisirs de l'Imagination*, un des plus beaux monuments de la littérature anglaise et qui a inspiré Delille. Haller passe pour un des meilleurs poètes de l'Allemagne ; il a eu les honneurs d'une traduction française. Petit, de Paris, auteur d'un poème sur la boussole, de Codru, de la Cynomagie, faisait partie de la *Pléiade de Paris*, c'est-à-dire qu'il était un des sept plus habiles poètes latins de la capitale. Petit, de Lyon, a écrit *Onan, ou le Tombeau du Mont-Cindre*, et beaucoup d'autres poésies. Bon nombre de mes auditeurs ont entendu parler du *Jardin botanique* et du *Temple de la nature*, de Darwin. Ne lisions-nous pas, il y a quelques mois, dans un journal illustré, de ravissantes poésies inédites, que M. Eugène Noël doit à l'amitié d'un praticien distingué de cette cité (1), mort il y a peu de temps. Dans maint passage des poésies de l'infortuné Bouilhet, on peut retrouver les reflets de la forte éducation médicale qu'il reçut sous un maître célèbre dont le nom est ici sur toutes les lèvres.

Je ne puis quitter ce chapitre sans indiquer quelques écrits d'un certain ordre, ce sera une protestation contre une assertion dont les médecins ont eu beaucoup à se plaindre. La thèse inaugurale de l'illustre

(1) Dr Delzeuzes.

Boerhaave roule sur la distinction de l'âme et du corps. Burnet a écrit la *Théorie sacrée de la terre* ; Hazon, de Paris, un discours sur *La nécessité de la vocation de Dieu à l'étude de la médecine* ; Bigot de Laval, des poésies sacrées. Au milieu de ses travaux anatomiques, Galien chante l'hymne le plus religieux et le plus poétique en l'honneur de la divinité. Portius, Astruc, Liceti, ont produit chacun une admirable dissertation sur l'immatérialité et l'immortalité de l'âme.

Ce serait aussi le lieu de fournir de nombreuses preuves qui serviraient à justifier les médecins d'une autre imputation n'ayant guère plus de solidité. Sans doute ils ont payé un certain tribut aux erreurs de leur temps ; sans doute ils se sont occupés de la recherche de la pierre philosophale, de l'astrologie, ce qui les a rendus, par parenthèse, des chimistes et des astronomes hors ligne ; mais, les premiers, ils ont su se dégager de ces entraves et projeter la lumière au milieu de ces épaisses ténèbres. Que de médecins, depuis Hippocrate, qui proclamait que le *mal sacré* n'avait rien de plus sacré que toutes les autres maladies, ont foulé hardiment aux pieds des préjugés funestes. Tel de Wier cherchant à prouver aux tribunaux que la plupart de ceux qu'on accusait de sorcellerie, et que l'on brûlait tout vifs, étaient des malades à qui la mélancolie avait troublé le cerveau ; on lui doit le livre de la *Vanité de la Magie* ; tel Quillet devant Laubardemont ; tel Patin, proclamant, dans un écrit, que *l'astrologie est sans fondement et tout-à-fait indigne d'un médecin* ; et cela, presque au moment où Képler tirait des horoscopes. Naudé, en 1625, a écrit l'*Apologie pour les grands hommes faussement accusés de magie*.

C'est ainsi qu'à toutes les époques, les médecins se sont montrés les dignes précurseurs des idées nouvelles qui ont pour but d'éclairer les esprits et d'assurer le bonheur de l'humanité.

Dans les plus hautes positions civiles, ils ont su s'opposer, comme Coste, à Versailles, Gilibert, à Lyon, aux débordements d'une populace égarée et sans frein. Dans les palais, ils ont fait entendre aux princes des paroles empreintes du libéralisme le plus éclairé. Le médecin d'Antiochus III, Apollophanes, risqua sa fortune et sa vie en découvrant au roi la conduite indigne de son premier ministre. Struensée périt pour avoir abaissé l'aristocratie du Danemark et opéré d'utiles réformes dans les finances, l'industrie, les lois pénales.

Administrateurs, hommes d'Etat, jurisconsultes, prélats, ils ont laissé des traces et des productions remarquables, et ici encore je n'aurais que l'embarras du choix : Fulbert, évêque de Chartres, Théodoric, évêque de Servie, le pape Jean XXII, Despars, député au concile de Constance, Niphus, comte palatin, etc., etc.

Mais je sens, sans doute un peu tard, qu'ayant embrassé un sujet trop vaste, je n'ai fait que l'amoindrir, que mon oraison ne ressemble guère qu'à un catalogue abrégé ; et vous vous apercevrez aisément, Messieurs, que je ne connais que par l'étiquette ce travail d'un de mes confrères : *Discours sur la réunion de l'utile à l'agréable, même en médecine.*

Une méthode moins ingrate aurait consisté à choisir un embranchement quelconque des connaissances humaines, et à rechercher quels ont pu être le rôle et l'importance des médecins dans ce département, pris

au hasard : l'imprimerie, par exemple. J'aurais donné une analyse bien remarquable de Rivinus sur l'origine de cet art qui a changé la face du globe, et qui n'aura jamais dit son dernier mot ; j'aurais montré Charles Etienne prenant en main la direction des ateliers de sa famille, dont les membres étaient chassés de France à cause de leur attachement à la religion protestante, publiant des éditions que se disputent les bibliophiles, et n'en continuant pas moins d'exercer la médecine avec la plus grande distinction. Naturellement, j'aurais été amené à parler du journalisme, cet enfant terrible de l'imprimerie, arme à deux tranchants suivant les uns, arme si l'on veut, disent avec raison les autres, mais alors c'est la lance d'Achille qui guérissait toutes les blessures qu'elle avait faites, et qui, de plus, portait le désarroi dans les rangs ennemis. Eh bien ! le père du journalisme, n'est-ce pas le Dr Renaudot, qui fonda la *Gazette de France*, qui créa également le premier bureau d'adresses et de renseignements, les Monts-de-Piété, les consultations gratuites pour les pauvres, les conférences publiques pour les sciences ? C'est lui qui a trouvé cet aphorisme où l'on voit le germe des Sociétés de secours mutuels : « Le plus assuré moyen pour
« empêcher la pauvreté et mendicité d'advenir, est de
« fournir promptement, à tous ceux qui en sont me-
« nacés, les occasions de s'ayder de leur industrie. » On a dit justement de cet esprit singulier et original :
« Aucune de ses fondations n'a été stérile, toutes ont
« grandi avec les siècles. » En suivant le journalisme en France, depuis son berceau, nous le verrions tituber longtemps comme un petit enfant et ne marcher enfin comme un homme, un géant, que grâce à un autre

médecin. Il y a peu d'années encore , il n'existait que quelques feuilles publiques, et celles qui comptaient huit à dix mille abonnés, étaient rangées parmi les entreprises les plus florissantes ; il fallait résoudre ce problème posé par M. de Girardin : « Faire un journal à bon marché pour avoir beaucoup d'abonnés, avoir beaucoup d'abonnés pour faire un journal à bon marché » ; problème qui ne ressemblait pas mal à un cercle vicieux. La solution était dans les annonces ; un médecin , dont le nom n'a été que trop apposé sur nos murs (1), la trouva ; il remplit la caisse, fit baisser le prix de l'abonnement et augmenta ainsi prodigieusement le tirage des feuilles publiques , politiques et même scientifiques. L'annonce, qu'on a pu appeler la réclame, la ressource du charlatanisme, est devenue une chose de première nécessité ; ici encore , le bien était à côté du mal, et le temps a donné sa sanction à l'idée.

Si j'avais été prendre mon sujet dans cette non moins admirable puissance qui transforme aussi le monde, la vapeur, nous aurions rencontré tout d'abord ce fou de génie, Papin, qui exerça avec succès, à Paris, l'art de guérir ; les autoclaves ne sont, en effet, qu'un perfectionnement de son appareil.

Lorsque emportés par ces puissants moteurs composés de fer, glissant sur le fer, si bien étudié par les médecins, vous songerez, Messieurs, à la partie qui soutient ces interminables rails, partie cachée à l'œil, vous n'oublierez pas qu'elle est composée des bois les plus tendres à qui un docteur en médecine a su donner

(1) Giraudeau de St Gervais.

chimiquement une dureté et une durée bien supérieures à celles du chêne (1). Quelle serait la dépense de la locomotion d'un simple voyage à Paris, sans ce procédé? Les administrateurs vous répondront!... Les poteaux qui bordent le chemin sont doués de la même résistance artificielle; ils supportent ces fils qui, en un instant, malgré l'immensité de la distance, vous éclairent sur le sort d'un ami, d'un fils, d'une épouse. Quel est ce mortel favorisé des dieux qui a pu se saisir d'un de leurs attributs? C'est un médecin, c'est Galvani! Le phénomène qui seconde si bien toutes les tendresses du cœur, il le surprit dans l'accomplissement de soins pieux qu'il prodiguait à un être adoré. Mais pour que ce miracle pût produire ses effets dans l'avenir, il fallait la réunion combinée de bien des aperçus antérieurs et de bien des efforts subséquents. Le médecin de la reine Elisabeth, Gilbert, par exemple, a révolutionné l'étude de l'électricité, qui, depuis Thalès, n'avait pas quitté son petit fragment d'ambre; Watson a rendu son nom fameux dans toute l'Europe par ses découvertes dans cette partie de la physique.

En choisissant une donnée moins éloignée par son origine, j'aurais pu appeler votre attention sur l'économie politique ou sociale, et vous présenter une grande figure médicale qui a régénéré toute cette science; c'est la figure du Dr Quesnay, médecin de Louis XV. Depuis les travaux admirables de ce chef de l'école dite « physiocrate, » l'économie politique a occupé les esprits les plus profonds, elle a été l'objet

(1) Dr Boucherie.

des méditations les plus ardues ; on lui a demandé la solution de ces problèmes si complexes qui ont trait à la marche de l'esprit humain, au développement de la civilisation, à la paix, à la prospérité et à l'accroissement du bien-être et du bonheur des peuples. En suivant le cours d'un siècle, je serais arrivé au Dr Villermé qui, entre autres écrits du plus grand mérite, lança en plein 1848, son fameux livre : *Les associations ouvrières*. Dans ce moment où des hommes généreux, sans nul doute, mais un instant fascinés, se laissaient entraîner à de fâcheuses utopies, Villermé fit toucher du doigt l'insuccès qui attendait ces nombreuses associations qui s'étaient formées alors et qui, pour se soutenir, avaient besoin des secours de l'Etat. Il fit apprécier toute la fragilité de ces institutions, et il contribua largement à ramener à des idées plus économiques et, conséquemment, plus sociales, des esprits qui ne demandaient qu'à être éclairés.

Ainsi, Messieurs, en me restreignant à un seul point du vaste horizon de la science, de la littérature, des arts, en circonscrivant même les bornes de mon aperçu à un seul siècle, à une seule époque, j'aurais rencontré inévitablement tous les éléments nécessaires pour justifier les conclusions auxquelles j'ai hâte d'arriver. Il est, du reste, encore un autre plan que je regrette presque de n'avoir pas adopté, car il m'aurait donné plus de droits à votre généreuse attention ; ce plan aurait consisté à prendre les matériaux de mon sujet dans cette province, que dis-je, dans cette seule cité. Déjà, sans les chercher, on a pu le voir, des noms chers à nos souvenirs sont venus se placer sous ma plume ; combien d'autres n'aurai-je

pas rencontrés ! Et alors, restant dans les limites qui me permettaient de vous offrir un ensemble et non une ébauche, après vous avoir parlé de ceux qui ne vivent plus que par le bien qu'ils ont accompli, j'aurais parlé également des vivants, dussent mes lignes alarmer la modestie d'un naturaliste (1) au nom européen ; d'un philanthrope (2) qui a consacré son activité et l'expérience de son esprit fécond à la réforme des prisons et des lois pénitentiaires ; d'un administrateur distingué (3) qui a tracé les règles des associations de prévoyance qui ont pris une si heureuse extension ; d'un professeur (4), digne émule de son père, qui vient de fonder une Société répondant aux besoins de l'époque, complément désiré de l'enseignement supérieur, etc., etc.

Mais peu importe la route suivie, si elle m'a conduit au but que j'ambitionnais d'atteindre : la justification, à vos yeux, Messieurs, des réflexions et des déductions qui suivent.

En lisant la biographie de ces hommes hors ligne que j'ai salués au passage, et d'une infinité d'autres, leurs égaux, j'ai été frappé de ce fait inattendu : c'est que la plupart n'avaient pas tout d'abord de vocation pour la carrière dans laquelle ils se sont illustrés. Souvent, ils ont suivi spontanément une voie bien différente ; souvent encore, ils ont été dirigés, contraints, par ceux dont ils subissaient l'autorité et qui rêvaient pour

(1) Dr Pouchet.

(2) Dr Vingtrinier.

(3) Dr de Boutteville.

(4) Dr Em. Blanche.

eux d'autres destinées ; parfois enfin , ils sont restés incertains, et s'ignorant eux-mêmes, devant cette pression bien autrement impérieuse, celle de l'indigence !

Autre fait curieux : c'est que ces savants , qu'on dirait s'être occupés de tout , hormis ce qui concerne leur art, s'y sont consacrés , en général , avec ardeur et passion , n'ont pas plus négligé leurs livres que leurs malades , et ont entassé écrits sur écrits concernant la médecine.

Ce qui surprend plus encore, c'est la variété de leurs connaissances et de leurs aptitudes. Ils quittent une chaire de botanique pour enseigner la physique ; puis une chaire de philosophie pour professer successivement les mathématiques , l'histoire naturelle, l'astronomie, la médecine, les langues anciennes ou vivantes, la physiologie, et toujours ils sont à la hauteur de leur tâche.

Sans doute , nous sommes ici en face d'une phalange pour laquelle la nature s'est montrée bien généreuse ; mais , faut-il attribuer les prodiges accomplis aux seuls effets d'une organisation privilégiée ? Je ne le pense pas. Une grande part doit revenir, je le crois, au mode d'instruction offert dans le jeune âge. Quel que fût le but proposé , les études ont été d'abord aussi générales et compréhensives que possible ; aucune branche de la science n'était mise en oubli ; chacun a été appelé à goûter successivement à toutes les sources ; et souvent une répulsion profonde se manifestait pour celle qu'un père , la situation , le caprice , avait désignée , répulsion désormais invincible , puisque l'attrait était ailleurs , et qu'il avait été donné d'y puiser le premier enivrement.

Maintenant, pourquoi les médecins ont-ils donné la vie à tant de ressorts ignorés, accéléré le mouvement de tant de rouages encore mal assemblés, montré que dans toutes les situations sociales ils étaient, pour ainsi dire, chez eux ? C'est qu'ils ont continué de suivre l'impulsion première. Et de fait, comme l'a dit un publiciste distingué (1) : « La médecine est tout un monde ; elle touche par ses bases, ses conditions et sa finalité à presque tous les compartiments du savoir humain. Considérez dans l'arbre gigantesque qui en représente figurativement l'ensemble, une branche en apparence isolée de ce savoir, et bientôt vous serez tout surpris qu'il est impossible de se faire une juste idée de la partie si l'on n'a un sentiment supérieur du tout. Le médecin, par la nature même de ses études, a dû, de tout temps, être conduit forcément à voir cet ensemble, même lorsqu'il a voulu se restreindre à l'application particulière de sa profession. Et, qu'il l'ait voulu ou non, du moment où il n'a pas été un simple empirique, il lui a fallu se mouvoir au sein d'un vaste domaine encyclopédique. »

Tout est là, Messieurs, suivant moi : *Domaine encyclopédique.*

Je comprends ce que peut avoir de grave, d'ardu, de délicat la recherche du meilleur système d'éducation pour nos jeunes générations ; mais il m'a toujours semblé qu'en face de cette immense responsabilité, on devrait se poser cette première question : Quel groupe d'individus a surtout contribué aux progrès de l'humanité ? La solution trouvée, on passerait à cette se-

(1) Dr H. Favre.

conde question : Quelles doivent être les connaissances des hommes de cette condition ?

L'étude que je viens d'ébaucher ne serait pas en faveur du mode de direction qui vise à donner le pas à la littérature sur les sciences, ni même à celles-ci sur la littérature, et qui est conçu d'après cette pensée : qu'un tout jeune homme manifeste des indices suffisants de ses aptitudes, est déjà capable de s'en rendre compte, ne saurait se lancer jamais trop tôt dans une voie déterminée, ni, comme l'affirme sa mère, s'occuper de tout en même temps.

Toutefois, si cette autre sorte de lettre de Pythagore peut conduire aux catastrophes, le *caveant consules* se fait entendre de plus d'un point de l'horizon. En Angleterre, dans les collèges de premier ordre, l'éducation classique est poussée à l'extrême, à côté d'elle, on n'admet guère que les mathématiques ; une manifestation, dirigée par des hommes d'une haute compétence, s'efforce en ce moment d'y faire aux sciences une plus large place, c'est-à-dire de rappeler les errements du passé. Milton, après le médecin de Montpellier, Rabelais, demandait comment l'on pouvait passer huit années à *ratissier* du latin.

Ces jours derniers, la Société d'Histoire naturelle de Toulouse se plaignait que la part laissée aux sciences de la nature dans l'enseignement supérieur ait été de plus en plus amoindrie. Et, tout récemment, dans une conférence de la Sorbonne, un brillant orateur (1) reprenait et développait avec chaleur et conviction cette thèse d'un vieil écrivain du temps de Louis XIV,

(1) M. Jules Ferry.

Jean Amos, qu'il a oublié de citer : « *Oportet omnes omnia omnino nosce* ; » Donner à tous des notions encyclopédiques complètes. Il croit fermement que ce bienfait inexprimable peut être à ce point répandu. Puissent ses vœux être exaucés ! Il nous transporte en Amérique, pour démontrer que son souhait n'est pas une utopie. Il explique tous les degrés de cette éducation qui, prenant l'enfant à ses premiers bégayements, le conduit jusqu'au seuil des grandes institutions et des grandes facultés. Il applaudit à cet arrangement si bien coordonné, où rien n'est exclusif, où les belles-lettres et les sciences s'emparent des intelligences et ne les scindent pas, mais où, néanmoins, la base est plus essentiellement scientifique. Admirable ensemble, en un mot, qu'un philosophe, un physiologiste seul, j'ajouterai, pouvait concevoir et enfanter viable. Ce philosophe, c'est un Français, c'est l'auteur de *l'Esquisse des progrès de l'Esprit humain*, c'est Condorcet. Les Américains lui ont tout emprunté.

Me voilà au terme de mon programme, Messieurs, et personne, j'en ai la conviction, ne se méprendra sur mes intentions, sur la portée de mes paroles.

Je ne juge pas un système d'éducation qui est à l'épreuve, et qui n'a pu justifier encore ni les critiques ni les éloges qui lui ont été prodigués. Je ne décide pas si les savants dont je me suis occupé doivent avoir, incontestablement, le pas sur ceux d'un autre ordre ; la biographie médicale ne m'a pas fait oublier la biographie universelle.

En rappelant les services qu'ils ont rendus, je n'accuse personne de les méconnaître, particulièrement cette ardente jeunesse qui n'a pu jeter encore un regard

en arrière, que l'actualité emporte et qui lance son cri :
En avant ! En avant ! cri renfermant, en France, tous
les sentiments généreux, car il signifie surtout : Plus
haut ! Plus haut !

Pour moi, Messieurs, qui suis arrivé à cet âge où
ces élans ne peuvent plus que faire battre le cœur, à
cet âge où, comme l'a dit un des plus charmants poètes
de cette douce contrée, l'âme se recueille et a besoin
de se souvenir; j'ai voulu, dans une occasion solennelle
que je dois à la bienveillance de mes collègues, en face
d'un auditoire éclairé et sympathique, dans un essai tra-
duisant bien infidèlement ma pensée, mon admiration
et ma reconnaissance, j'ai voulu, dis-je, rendre un
public hommage à ceux que je me permets d'appeler...
mes maîtres.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS OUVERT POUR LE PRIX BOUCTOT,

PAR M. LE D^r BLANCHE.

MESSIEURS,

Un homme, haut placé par le talent et par la naissance, a conçu le dessein de recueillir et de concentrer les documents relatifs à l'Histoire naturelle de la France. Par ses soins, un appel fut adressé à toutes les sociétés savantes du pays, et bientôt les travaux affluèrent de toutes parts, travaux consciencieux, rédigés parfois avec une certaine précipitation, mais, en général, précieux par leur exactitude, car l'étendue restreinte à laquelle ils s'appliquaient permettait de les rendre plus complets. Nul doute que, si ce savant éminent eût vécu, nous posséderions aujourd'hui toutes les faunes et toutes les flores locales, rédigées d'après un plan identique, qu'il aurait su imposer. La mort l'a

enlevé trop tôt à la science ; il n'a pu achever son œuvre ; mais son projet était trop fécond en résultats utiles pour être abandonné. Vous l'avez compris ainsi, Messieurs, lorsque vous avez décidé de décerner, en 1870, le prix Bouctot à *l'auteur du meilleur travail concernant un ou plusieurs groupes d'animaux vertébrés ou invertébrés de la Seine-Inférieure ou de la Normandie.*

Deux mémoires ont été adressés à l'Académie ; une Commission (1), désignée par elle, a été chargée de les examiner ; c'est en son nom que je vais avoir l'honneur de vous en rendre compte.

Le premier travail a pour titre : *Faune entomologique de la Seine-Inférieure. Catalogue descriptif des Insectes qui se trouvent dans le Département, précédé d'un Essai sur l'Entomologie et les Insectes en général, avec cette épigraphe :*

Rien pour l'observateur n'est muet sur la terre.

(BACON).

L'auteur débute par un exposé topographique du département de la Seine-Inférieure, qui, dans un champ restreint d'observation, offre au naturaliste, zoologiste, botaniste ou géologue, de nombreuses et intéressantes espèces, répandues tant à l'intérieur des terres qu'au voisinage des plages et des falaises.

La science des insectes est peut-être celle qui a le plus à profiter de cette diversité de stations. L'objet

(1) MM. de Glanville, Malbranche, Rivière, Heurtel et Blanche.

de l'Entomologie est nettement apprécié ; c'est bien le plus vaste sujet d'études offert à la constance et à l'observation incessante du naturaliste ; aucune autre branche de la zoologie ne présente une aussi grande quantité et une aussi infinie variété d'animaux que la classe des insectes. Elle a pu être envisagée à des points de vue très divers, qui sont loin d'être épuisés, et fournir une ample moisson d'enseignements utiles ; l'entomologiste, en effet, ne doit pas se borner à l'examen anatomique et physiologique des insectes ; il doit aussi rechercher leurs mœurs, scruter leurs habitudes, pénétrer leurs instincts ; il doit les suivre jusqu'au fond de leurs habitations et découvrir les ruses par lesquelles ils assurent leur conservation et celle de leurs descendants. C'est seulement quand il a acquis toutes ces notions sur chaque insecte en particulier, quand il l'a vu dans sa vie privée et qu'il l'a suivi dans toutes les phases de son existence, qu'il peut se prononcer avec autorité à son égard : s'il est utile à l'homme, demander sa conservation ; s'il est nuisible, réclamer sa destruction. Les gens du monde ont besoin d'être éclairés sur ces questions ; il faut leur faire savoir qu'ils ont de singulières appréciations sur certains êtres de la création. Qu'ils apprennent, puisque beaucoup l'ignorent encore, que les papillons, par exemple, ne méritent ni la protection ni les égards qu'ils leur accordent ; qu'avant d'être papillons, ils ont été larves ou chenilles, et que, sous cet état, certains ont rongé les feuilles des arbres avec une voracité telle que d'immenses étendues de forêts ont dû être exploitées avant le temps, et que des localités sont menacées de voir disparaître des espèces qui consti-

tuaient un des éléments de la richesse du pays, comme nous le constatons ici pour le pommier (1) depuis quelques années ; d'autres, au grand dommage de l'agriculteur et du maraîcher, ont ravagé les herbes potagères et ces racines dont l'agriculture ne saurait aujourd'hui se passer. Et les étoffes ? Je n'en dirai rien ; car, en général, l'indulgence, j'allais dire l'aveuglement, ne s'étend pas jusqu'aux *papillons à vers*, et ils sont mis à mort sans pitié. L'on ne serait que juste en traitant de même tous les papillons de notre pays, réservant à ceux qui fournissent la soie les sentiments sympathiques qu'on étendait à l'ordre tout entier. Et si, surmontant la répugnance et le dégoût que nous inspirent des insectes moins bien partagés sous le rapport de l'élégance des formes, comme les araignées, nous étudions l'usage qu'ils font des armes terribles que la nature leur a données, il nous faut bien reconnaître que nos appréciations doivent être modifiées, et que tel, que nous regardions comme un ami, doit être tenu pour un ennemi. Il appartient au naturaliste de signaler ces erreurs ; l'auteur s'y est appliqué dans le chapitre où il examine le *rôle des insectes dans la nature*. Envisageant les insectes en général, il les partage en deux grandes sections, suivant qu'ils sont utiles ou nuisibles.

Les insectes utiles sont divisés en trois groupes bien distincts :

1^o Insectes utiles par les produits qu'ils nous don-

(1) La chenille *Yponomeuta cognatella*, Hub., ravage depuis trois ans les pommiers des rives de la Seine, de Rouen à Port-Saint-Ouen.

nent, tels que l'Abeille mellifique, le Cynips de la galle à teinture, la Cantharide, les Bombyx qui fournissent les diverses espèces de soie, les Cochenilles et les Kermès.

2° Insectes considérés comme auxiliaires de l'homme pour arrêter l'envahissement par les espèces nuisibles. Les uns combattent les espèces nuisibles et en font leur proie immédiate ; telle, pour ne citer qu'un exemple, la Coccinelle, qui fait une chasse si active aux pucerons ; les autres vivent en parasites sur les insectes nuisibles, leur enlèvent les éléments nécessaires à leur accroissement, amènent leur dépérissement, puis leur mort ; auxiliaires précieux et puissants dont l'homme ne saurait trop reconnaître les bienfaits.

3° Insectes utiles au point de vue de la salubrité. Leur mission est de nous débarrasser de ces immenses quantités de matières animales, dont la décomposition pourrait avoir les plus funestes conséquences pour la santé de l'homme.

Des exemples heureusement choisis justifient pleinement cette répartition.

Les insectes nuisibles sont réunis dans la seconde division ; leur nombre est considérable. Les uns dévastent nos forêts, nos bois et nos champs, ruinent des contrées entières et détruisent les céréales, les fruits et les légumes ; d'autres attaquent nos grains dans nos magasins, dévastent nos provisions de toute nature ; d'autres encore, dans nos cours d'eau et nos étangs, engloutissent des quantités considérables d'œufs de poissons et même dévorent les jeunes nouvellement éclos ; d'autres, enfin, attaquent nos étoffes, nos fourrures, nos papiers, nos boiseries et nos meubles. Par-

tout nous nous trouvons en présence de ces ennemis innombrables, contre lesquels nous sommes presque toujours impuissants, car leur instinct leur fournit les moyens de se soustraire plus ou moins complètement à nos attaques. Ce chapitre a été traité avec soin par l'auteur, qui a dressé une liste étendue des insectes nuisibles, dont il rappelle sommairement le régime et les mœurs.

Après ces généralités, vient le catalogue proprement dit ; il est rédigé d'après l'ouvrage de M. Emile Blanchard, auquel il renvoie pour la description des ordres, des tribus et des genres ; seules les espèces sont accompagnées d'une courte description et de l'indication des localités. Cette partie du travail, tout-à-fait technique, n'est pas susceptible d'analyse ; elle présentait une insurmontable difficulté, la science de l'Entomologie ne possédant aucun traité spécial sur les insectes de la Seine-Inférieure (1).

L'autre mémoire, soumis à l'examen de la commission, est intitulé : *Catalogue raisonné des Oiseaux de la Seine - Inférieure*, avec cette épigraphe : *In tenui labor...*

C'est un travail considérable et complet sur l'une des classes les plus nombreuses de l'embranchement des vertébrés, la classe des oiseaux. Malgré les travaux dont l'Ornithologie a été l'objet, il est encore bon nombre de faits à éclaircir et à constater ; mais les vides seraient bientôt comblés, si la science recevait

(1) Le Catalogue de M. Mocquerys fils s'applique exclusivement aux Coléoptères.

fréquemment un semblable contingent de faits, observés, comme ceux-ci, avec la sagacité d'un naturaliste expérimenté et exposés dans un style clair, précis, élégant qui en rend la lecture remarquablement attrayante. L'auteur ne s'est pas borné à dresser un état nominatif des oiseaux de la Seine-Inférieure, il a composé un catalogue raisonné, où les ordres, les familles, les genres, les espèces sont décrits en termes alliant la précision du naturaliste à l'élégance de l'écrivain. Vous en serez juges tout à l'heure.

L'auteur expose d'abord les conditions auxquelles le département doit les richesses ornithologiques qu'il possède : « Voisinage de la mer, falaises hautes et escarpées, embouchure d'un grand fleuve, vastes grèves, marais salants, prairies d'eau douce, forêts luxuriantes, plaines fertiles, côtes arides, une nature libérale et généreuse n'a-t-elle pas tout prodigué à notre belle Seine-Inférieure ! »

Le premier chapitre est consacré à l'examen des causes qui peuvent exercer de l'influence sur le passage des oiseaux dans nos localités. Fort peu d'espèces sont *sédentaires*, c'est-à-dire habitent les mêmes endroits, pendant tout le cours de l'année ; presque toutes sont plus ou moins voyageuses, c'est-à-dire qu'après avoir séjourné pendant un certain temps dans une localité où elles ont trouvé, en abondance, les éléments de leur alimentation, elles l'abandonnent, quand elles n'y rencontrent plus ce qui est nécessaire à leurs besoins, elles vont le chercher ailleurs, et ces migrations s'accomplissent, pour certaines espèces, avec une telle précision, que l'on peut annoncer, presque à jour fixe, le moment où elles feront leur apparition ; ce sont des

espèces de passage, mais de *passage régulier*. Quelques oiseaux, enfin, se montrent dans nos localités irrégulièrement, à des intervalles plus ou moins éloignés ; ce sont des oiseaux de *passage accidentel*. Il n'est pas nécessaire d'être naturaliste pour avoir observé ces faits singuliers, qui sont aujourd'hui acquis à la science.

Mais pourquoi, dans certaines années, les individus de plusieurs espèces sont-ils très nombreux, tandis que, dans certaines autres, on n'en voit apparaître que de rares représentants ? En 1865, par exemple, les hirondelles arrivèrent en petit nombre, et l'on s'en préoccupa avec d'autant plus de raison que les chaleurs caniculaires du mois d'avril avaient fait éclore un plus grand nombre de diptères, dont ces utiles auxiliaires se chargent de nous débarrasser ; la même observation fut faite par les ornithologistes à propos de tous les oiseaux. A quelle cause attribuer cette diminution dans le nombre des oiseaux migrants ? Est-ce à la température ? Mais le printemps de 1865 fut remarquablement chaud, au moins à partir du mois d'avril, et, d'ailleurs, si la température peut avoir une influence réelle sur les migrations des espèces septentrionales, qui n'apparaissent que dans les hivers rigoureux, on lui a fait certainement une trop large part pour les espèces qui émigrent périodiquement. Qu'on lui reconnaisse un effet momentané, qu'elle puisse produire un retard de quelques jours dans l'arrivée des oiseaux, l'auteur du mémoire l'admet volontiers ; mais il pense qu'il existe à ce phénomène une autre cause qui exerce une influence égale sinon supérieure. Il croit l'avoir trouvée dans la direction des courants atmosphériques ; les habiles chasseurs ne s'y trompent

pas, et certains doivent à cette justesse d'observation, presque autant qu'à l'étonnante sûreté de leur coup-d'œil, des chasses vraiment miraculeuses. Ainsi l'observation lui a appris que, pour les espèces qui émigrent au midi, nous n'avons de beaux passages, dans nos localités, que par un vent d'Est à Sud-Sud-Est au printemps, et d'Est à Nord-Nord-Est en automne ; ces espèces passent successivement, chacune à son tour, dans un laps de trois ou quatre jours et quelquefois moins. Il suffit donc d'un vent contraire, l'époque venue, pour nous priver de l'espèce, si elle n'est que de passage accidentel, et pour la rendre plus rare, si elle est de passage régulier. Le chasseur, surtout s'il est un peu naturaliste, sait que la Bécasse arrive dans nos pays en octobre et qu'il a toutes chances de la rencontrer après un vent de Nord-Est par un temps froid, couvert et humide ; les chances sont plus grandes encore si le Corbeau mantelé a fait son apparition sur nos côtes, car la même nuit amène les deux espèces.

Dans le chapitre II, l'auteur examine quel ordre il convient d'adopter dans la classification de nos espèces ornithologiques. Faut-il chercher les caractères de classification dans la configuration des pattes et du bec ? Faut-il grouper les espèces d'après la considération des formes du sternum ? Ne doit-on pas envisager l'organisation en général, et procéder de l'espèce la mieux organisée à celle qui l'est le moins bien ? Questions bien graves pour le classificateur, et auxquelles il n'a point encore été donné de réponse satisfaisante. Cependant, pour l'auteur du mémoire, la configuration seule du bec représente une source féconde d'heureux rapprochements, car sa forme varie, dans chaque

ordre, selon le genre de nourriture, « et l'appétit, étant
« le principal mobile des êtres privés de raison, doit
« fournir, sur les mœurs et les habitudes des familles,
« des indices provisoires d'une grande probabilité.
« D'ailleurs, il paraît assez démontré que la mission
« de l'oiseau est de détruire les espèces, les nuisibles
« surtout, qui, par une multiplication exagérée, jet-
« teraient le trouble et le désordre dans l'économie
« universelle. En mère prévoyante, la nature a dû
« l'armer pour l'emploi qu'elle lui réservait. C'est donc
« là que nous devons trouver le secret de son plan. »

Guidé par ce principe, l'auteur base sa classification sur le régime des oiseaux, et il les partage en six ordres : les Carnivores, les Omnivores, les Insectivores, les Granivores, les Vermivores, les Piscivores. Les ordres sont partagés en familles, les familles en genres, les genres en espèces, et tous ces groupes sont caractérisés par des descriptions précises et complètes ; l'auteur a su les rendre attrayantes, et nous l'en félicitons sincèrement. Jugez-en vous-mêmes, Messieurs, par la description de la Bécasse ordinaire :

« BÉCASSE ORDINAIRE. — *Scolopax rusticula*.

« Synonymie : Bécasse, Grosse-Buissonnière, Sudette.

« Taille : environ 0^m,43.

« Description : mâle adulte : front et vertex cendré
« lavé de jaune et marqué de quatre barres transver-
« sales noires au vertex, à l'occiput et à la nuque ; de
« même couleur avec de simples mailles brunes au-
« dessus du cou ; manteau noir varié de roux marron,
« portant deux larges bretelles cendrées, vermicu-
« lées de lignes noires ; croupion et couvertures alaires

« d'un roux ardent; un trait brun et un collier de
« même couleur, apparent surtout aux côtés du cou;
« gorge blanche; parties inférieures cendré roux,
« rayées transversalement de nombreuses bandes
« brunes; rémiges brunes, marquées de taches trian-
« gulaires plus pâles sur les barbes externes, la pre-
« mière liserée de cendré dans toute sa longueur.
« rectrices noires terminées de cendré et barrées de
« roux vif sur les barbes externes; bec brun; pieds gris;
« iris brun noir.

« Femelle : plus forte et de couleur moins vive que
« le mâle, dont elle ne diffère, d'ailleurs, que par l'ab-
« sence de taches cendrées sur les barbes externes de
« la rémige latérale.

« Jeunes avant la première mue : comme les adultes ;
« de teintes un peu plus pâles.

« Degland cite des variétés blanches : une avec les
« ailes seulement de cette couleur, une rousse, une
« café au lait. Nous en avons vu une roux clair.

« La bécasse se reproduit quelquefois dans notre
« département. Elle niche à terre, dans un petit en-
« foncement, au pied d'une cépée, dans les bruyères,
« sous les buissons, et pond généralement quatre œufs
« ventrus, d'un jaune roux, lavé d'olive plus ou moins
« foncé, quelquefois d'un jaune sale, marqué de taches,
« les unes cendrées, les autres brun roux. Grand dia-
« mètre, 40 millimètres; petit diamètre, 28 milli-
« mètres.

« Les bécasses sont des oiseaux crépusculaires et
« semi-nocturnes, vivant tout le jour dans l'épaisseur
« du fourré, sous les sapins où le sol est léger et
« friable, dans les fossés où elles retournent sans

« cesse les feuilles pour découvrir les insectes qui s'y
« cachent.

« Le soir, elles quittent ces calmes retraites, gagnent
« le voisinage des eaux, où elles se lavent le bec, se
« baignent, lissent leurs plumes, se baignent encore,
« et, ces soins donnés à leur toilette, cherchent dans
« la vase molle une nourriture nouvelle et toujours
« abondante sur les bords humides.

« Leurs yeux, dilatés et proéminents, sont offusqués
« par l'éclat du midi; aussi ne fournissent-elles, dans
« le jour, que des vols très courts. Elles se laissent
« choir brusquement dans la première clairière, dé-
« crivent, en touchant le sol, plusieurs crochets autour
« des cépées, puis, partant tout-à-coup, elles piètent à
« une vingtaine de mètres, se tapissent dans un fourré,
« où elles échappent souvent à la poursuite des chiens.

« Mais ces oiseaux, qui restent blottis, presque
« immobiles, une partie du jour, dont les allures sont
« embarrassées, le vol gauche et incertain, qui ne
« lèvent qu'à la dernière extrémité, s'élancent, le soir,
« d'un coup d'aile vigoureux, décrivent dans l'air de
« rapides évolutions, volent ou plutôt glissent dans
« l'ombre, avec le silence et la rapidité d'une flèche.

« Les bécasses sont des oiseaux essentiellement mi-
« grateurs. Celles-là mêmes, qui restent dans les lati-
« tudes où elles se sont reproduites, gagnent, à l'au-
« tomne, des sites moins élevés, des expositions plus
« chaudes. Quand elles changent de climat, elles sui-
« vent la même route, retrouvent leurs étapes, séjour-
« nent quelque temps dans nos pays et passent, aux
« premiers froids, dans des régions plus méridionales.

« On a remarqué que, à leur arrivée, elles se tien-

« nent de préférence sur les plateaux couverts de
« bruyères.

« Elles arrivent dans notre département, dès le com-
« mencement d'octobre, d'où le dicton :

« A la Saint-Denis,
« Bécasse en tout pays.

« Mais c'est du 15 octobre au 10 novembre que la
« migration est dans toute son activité. Elle s'opère
« surtout sous l'influence des vents d'Est, par un ciel
« couvert, froid et humide.

« Leur chair est alors très estimée des gourmets.
« La Bécasse, a-t-on dit, est la reine des bois, comme
« la Perdrix est la reine des plaines et la Gelinote celle
« des montagnes.

« A leur second passage, qui a lieu en mars, elles
« sont maigres et peu savoureuses; elles sont alors
« souvent accouplées.

« Ces oiseaux sont remarquables par leur amour
« pour leur progéniture; on assure que, le soir, ils por-
« tent successivement leurs petits dans les lieux où
« abonde la pâture. Notre excellent ami, M. Barbier
« Montault, dans une étude très intéressante sur ces
« vermivores, assure que, quand ils sont surpris, ils
« emploient, pour les défendre, toutes les ruses de la
« perdrix. Il éclaircit même un détail sur lequel on
« n'était pas d'accord, la manière dont s'opère le dé-
« placement : « L'an dernier, dit-il, je suivais un che-
« min d'exploitation au milieu de la forêt; c'était vers
« la mi-mai; ma chienne marchait devant moi; tout-
« à-coup elle se met ferme à l'arrêt, dans l'ornière du
« chemin; j'étais à quinze pas d'elle et cherchais de

« tous mes yeux à découvrir ce qu'elle arrêta, quand
« une bécasse se lève un peu plus loin et vient prendre,
« sous le nez de ma chienne, son bécasseau; elle le
« saisit avec ses doigts et l'enleva à grand'peine (1). »

Messieurs, notre tâche sera bientôt terminée. Il nous reste à vous soumettre l'impression que nous avons éprouvée en étudiant les deux mémoires dont nous venons de vous rendre compte. Tous les deux sont le fruit d'observations patientes, multipliées; tous les deux dénotent chez leurs auteurs de rares et solides qualités; nous voudrions qu'ils reçussent tous les deux la juste récompense réservée aux travaux véritablement utiles, tout en reconnaissant que leur importance n'est point égale, le *Catalogue raisonné des oiseaux* étant un travail complet, la *Faune entomologique*, sans doute à cause de l'immense domaine qu'elle embrasse, offrant de nombreuses lacunes qu'il sera facile de combler. Nous avons donc l'honneur de vous proposer de décerner le prix à l'auteur du mémoire portant pour épigraphe : *In tenui labor*, et d'accorder une médaille de vermeil et 100 fr. à l'auteur du mémoire portant pour épigraphe :

Rien pour l'observateur n'est muet sur la terre.

Après la lecture de ce Rapport, faite dans la séance du 29 juillet 1870, et dont les conclusions ont été unanimement adoptées, M. le Président a ouvert les bulletins cachetés contenant les noms des auteurs des Mémoires.

Le Catalogue raisonné des Oiseaux de la Seine-Infé-

(1) *Bulletin des Amis des Sciences naturelles de Rouen*; 1868, p. 185.

rieure, portant pour épigraphe : *In tenui labor*, a pour auteur M. Lemetteil, de Bolbec ;

L'auteur du second Mémoire, *Le Catalogue descriptif des Insectes de la Seine-Inférieure*, qui a pour épigraphe : *Rien pour l'observateur n'est muet sur la terre*, est M. Poullain, du Havre.

En conséquence, le prix Bouctot de 500 fr. a été attribué à M. Lemetteil ; la médaille de vermeil et la somme de 100 fr., votées par l'Académie, ont été décernées à M. Poullain.

RAPPORT

SUR LE

PRIX DUMANOIR,

Par M. DE LÉRUE.

MESDAMES, MESSIEURS,

Grâce aux libéralités dont l'honorable M. Dumanoir nous a institués les dispensateurs, l'Académie décerne chaque année un prix à la personne qui, parmi celles qui lui sont signalées, lui semble avoir le plus mérité cette récompense par des actes exceptionnels et désintéressés de grand courage, de vertueux dévouement.

Pour l'accomplissement de cette mission, qu'elle est heureuse de remplir depuis dix ans, la Compagnie recherche avec soin et avec indépendance les titres les plus éminents, les mieux constatés. Justicière des nobles actions, elle prend conseil de toute la vie des candidats, s'enquiert des détails, écoute l'opinion publique, et quand enfin ses informations lui ont révélé le vrai mérite, c'est généralement d'une voix unanime et par une acclamation spontanée que son jugement est formulé.

Cette année, quatre candidats nous ont été présentés, tous dignes d'intérêt à divers titres. Ceux qui ont paru en avoir le moins sont encore restés remarquables, et la lecture de leurs dossiers prouve que, dans nos contrées, malgré les causes dissolvantes de la moralité, qui n'y apparaissent que trop, il y a toujours, au fond de bien des cœurs, des sources fécondes de rénovation.

De ces quatre candidats, l'un d'eux a paru tellement hors ligne ; son existence, racontée par un scrupuleux narrateur en des termes que nous nous bornerons souvent à reproduire, a un tel accent de véritable générosité, que l'Académie, tout en faisant à chacun une honorable part, n'a pas eu à hésiter un moment dans ses préférences.

Mademoiselle Fanny Poitier, demeurant à Rouen, rue des Carmes, n° 89, a aujourd'hui soixante ans.

Son père, carrossier, n'avait pas réussi dans sa profession. Il s'engagea et fut tué dès la première bataille, en 1812. Il avait trente-trois ans, et laissait trois enfants : un fils et deux filles. Fanny était la cadette.

M^{me} veuve Poitier donna à ses enfants une éducation en rapport avec leur humble position. Le fils apprit l'état de sellier.

La fille aînée, qui avait perdu un œil toute jeune, entra comme surveillante chez M^{mes} Auber, modistes. Elle y était encore dernièrement, et n'a quitté cette maison que lorsque son âge et ses infirmités l'y ont obligée.

Fanny, elle, devint couturière et pendant de longues

années elle ne travailla que dans deux maisons, chez M. Aroux, président à la Cour Royale, et chez M. Denize, homme de loi. Elle eut vite conquis et elle a toujours conservé l'estime et l'affection de ces deux familles.

Elle eut pu, dans ces conditions, se marier avantageusement, mais la pauvre fille était destinée à avoir toutes les charges et toutes les tristesses de la maternité, sans jamais en goûter les joies.

Son frère avait été attaché comme sellier aux écuries du duc de Berry. La mort tragique de ce prince lui fit perdre cette place, et comme il n'avait jamais été en rapports avec les selliers de Paris, il eut grand peine à trouver un nouvel emploi. La misère ne tarda pas à entrer dans cette famille où il n'y avait pas moins de huit enfants !

C'est alors que Fanny Poitier devint la Providence de son frère et de ses neveux.

Elle avait d'abord proposé de se charger d'une des petites filles. On lui envoya un garçon, un chétif petit garçon de trois ans à peine, et atteint d'une maladie de peau qui en faisait un sujet de répulsion pour tous ceux qui l'approchaient. On conseilla à M^{lle} Poitier de ne pas garder chez elle ce petit être disgracié, qui absorberait tout son temps et éloignerait sa clientèle. Rien ne rebuta sa tendre charité : elle garda le petit Georges, le soigna jour et nuit pendant plusieurs années, donnant pour lui son temps et son argent, n'épargnant ni les consultations de médecins ni les remèdes.... Elle fit si bien que le pauvre enfant guérit et devint un beau garçon intelligent et laborieux. Il fit sous la direction des frères des Ecoles chrétiennes de bonnes études, et fut employé successivement dans une compagnie d'assu-

rances, dans les bureaux du *Journal de Rouen*, et enfin à la préfecture où son talent de dessinateur lui permit de remplacer M. Manigot, nommé agent-voyer à Elbeuf. C'était une position relativement lucrative. Georges Poitier épousa alors une jeune ouvrière qui travaillait chez sa tante. M^{lle} Poitier garda chez elle le nouveau ménage. Mais Georges tomba malade tandis que sa femme était enceinte. M. le Préfet eut la bonté de faire payer pendant plusieurs mois encore au jeune Poitier les appointements qu'il ne gagnait plus. Mais la maladie se prolongea. Georges mourut, à 25 ans, trois jours seulement avant la naissance de son enfant. Sa longue agonie avait épuisé les ressources de sa malheureuse tante. Il fallut encore payer l'enterrement, puis les couches de la jeune veuve, et la misère entra en même temps que la douleur dans cette triste maison.

Ce que M^{lle} Poitier avait fait pour son neveu Georges, elle le fit encore pour trois des enfants de son frère dont la situation devenait de jour en jour plus difficile. Et comme si une terrible fatalité s'attachait à cette famille, les mêmes bienfaits furent toujours suivis pour elle des mêmes chagrins.

C'était d'abord un second petit garçon, nommé Ferdinand, qui était venu rejoindre son frère Georges chez la bonne tante à Rouen. Puis, ce furent deux petites filles : Louise et Clémentine.

Touchante et lamentable histoire que celle de tous ces enfants d'adoption de la pauvre couturière !

Ferdinand, que M^{lle} Poitier avait élevé comme Georges, à la sueur de son front, commençait à pouvoir se suffire et travaillait chez M. Fauconnet, agréé, lorsqu'il mourut d'une maladie de poitrine, à dix-sept ans !

Sa sœur, Louise, grandit comme lui, et comme lui succomba au mal héréditaire dont tous portaient le germe, alors qu'elle commençait seulement à rendre à sa tante quelques petits services.

Restait Clémentine. C'était une charmante jeune fille, affectueuse, modeste, sérieuse, aimant le travail, et remarquablement bien douée. Elle devint bientôt d'un grand secours pour celle qui l'avait adoptée. Elle plaisait aux clientes. L'atelier prospérait enfin et l'espérance commençait à renaître. Hélas ! Clémentine avait à peine dix-neuf ans lorsqu'elle fut enlevée par une fièvre typhoïde ! Pauvre enfant ! Mais surtout pauvre tante ! Elle perdait avec sa dernière affection ses dernières ressources !...

En même temps qu'elle élevait ainsi, pour les perdre l'un après l'autre, ses deux neveux et ses deux nièces, M^{lle} Poitier avait recueilli chez elle sa vieille mère.

M^{re} veuve Poitier avait longtemps vécu, tant bien que mal, du revenu d'une petite maison qu'elle avait dans le haut de la ville. On l'expropria. Elle se crut ruinée, et sa raison, déjà affaiblie par l'âge, se troubla tout-à-fait. Sa fille Fanny n'hésita pas à la prendre chez elle, malgré les charges de toutes sortes dont elle était déjà accablée et malgré les soins continuels et rebutants que nécessitait l'état de la malade. Cette fois, à côté du grand sacrifice, Dieu mettait pour notre vertueuse fille une grande récompense, puisque son infatigable dévouement obtint de prolonger pendant neuf années l'existence de sa mère.... qui ne s'éteignit qu'à l'âge de soixante-dix-sept ans.

Ces titres auraient suffi pour mériter à M^{lle} Poitier les suffrages de l'Académie. Cependant on pourrait dire

qu'elle n'a fait que son devoir en se consacrant aux enfants de son frère et à sa propre mère. Certes ceux-là sont rares qui savent remplir comme elle les devoirs qu'imposent les liens du sang, et qui sacrifient pour d'autres enfants que les leurs, et leur jeunesse, et leur bien et leur avenir.

Mais l'énumération des actes généreux qui ont rempli l'existence de M^{lle} Poitier n'est pas terminée, et, bien qu'on ait déjà peine à comprendre qu'elle ait pu, dans sa situation précaire, rendre aux siens de si grands services, on va voir que sa charité vraiment évangélique ne s'exerçait pas seulement dans le cercle de sa famille, mais trouvait encore le moyen de se répandre au dehors.

Toute jeune fille M^{lle} Poitier avait tenu sur les fonts baptismaux une petite voisine, Honorine B... Le père de cet enfant, habile facteur d'orgues, gagnait beaucoup d'argent, mais il en dépensait plus encore, tout en laissant sa femme dans le dénuement. Elle tomba malade et comprit qu'elle ne se relèverait pas. Non-seulement la pauvre créature ne pouvait compter sur son mari pour élever son enfant, mais telle était la perversité de cet homme qu'elle avait même lieu de pousser ses craintes plus loin... Elle supplia avant de mourir M^{me} Poitier mère de se charger d'Honorine. Ce fut M^{lle} Poitier qui la recueillit, la nourrit, lui apprit l'état qu'elle exerçait elle-même, et pourvut à tous ses besoins jusqu'à l'époque de son mariage. — Ce mariage ne fut pas heureux. Honorine avait épousé un clerc d'huisier qui abandonna sa femme pour aller chercher fortune en Californie. Elle eut le courage d'entreprendre les études nécessaires pour être reçue sage-femme,

et elle exerce aujourd'hui cette profession à Belleville.

M^{lle} Poitier a encore été la bienfaitrice d'une enfant qui n'était pas même sa filleule, comme Honorine B. . . Voici dans quelles circonstances :

Elle avait pour voisine dans la Grande-Rue une jeune femme, abandonnée de son mari, et ayant sur les bras deux enfants en bas âge et une vieille grand'mère. Entre voisins, les pauvres gens s'entr'aident volontiers. La jeune femme priait souvent M^{lle} Poitier de garder sa petite fille, quand elle sortait. La jeune mère mourut. L'aïeule, qui avait alors plus de quatre-vingts ans, fut admise dans un hospice, avec le plus petit des deux enfants. Emma n'y put être reçue. On chercha à la faire entrer dans un orphelinat. En attendant le succès de ses démarches, Fanny avait fait à la pauvre petite une place à son foyer, déjà si encombré. Deux mois se passèrent. Puis on apprit que le père d'Emma étant encore vivant, la porte de l'orphelinat ne pouvait s'ouvrir pour elle. Que faire ? M^{lle} Poitier, on le sait, avait déjà plus de charges que de ressources. Mais ce qui eut paru impossible à la charité des autres sembla praticable à la sienne. Elle garda Emma ! Elle la garda et elle lui servit de mère, comme elle avait servi de mère à Georges, à Ferdinand, à Louise, à Clémentine. Elle lui apprit à lire, à coudre, à faire le ménage. Puis aux approches de la première communion, elle la mit, pour qu'elle fût mieux préparée, en pension chez M^{lle} D. . . Le prix de la pension était de 300 fr., une grosse somme pour une si petite bourse. Mais quelques-unes des clientes de la bonne Fanny se cotisèrent et en payèrent une partie. Elle paya le reste. Malheureusement M^{lle} D. . .

mourut presque aussitôt ; on rendit Emma à sa bienfaitrice,... sans rendre les 300 fr...

Il y a deux ou trois ans, Emma, qui n'avait pas quitté M^{lle} Poitier, devint folle et dut entrer à Saint-Yon. Elle y guérit, grâce aux bons soins qu'elle y reçut, et elle allait retourner chez elle, c'est-à-dire chez Fanny, quand elle fut enlevée par la petite vérole. Cela est tout récent. Elle avait trente-deux ans.

Ainsi, des six abandonnés qu'a successivement recueillis et adoptés M^{lle} Poitier, sans compter sa vieille mère, cinq sont morts et morts tout jeunes, avant d'avoir pu rendre à la pauvre et sainte fille qui s'était faite leur Providence un peu du bien qu'elle leur avait fait.

Georges est mort à vingt-cinq ans.

Ferdinand à dix-sept.

Louise avait vingt-et-un ans.

Clémentine en avait dix-neuf.

Et Emma, morte toute jeune aussi, a passé dans un asile d'aliénés les dernières années de sa vie !

.....

Quand elles s'adressent à des âmes profondément trempées, les épreuves, les adversités de la vie élèvent et stimulent. On n'entend pas là de ces vaines récriminations contre le sort, exutoire ordinaire des appétits trompés et des desseins irrésolus ; on n'aperçoit pas de ces lassitudes soudaines qui finissent par émousser le courage et user tous les ressorts moraux.

Mais aussi vous savez combien elles sont rares ces natures puissantes qui, sous le coup de chaque douleur, à chaque échec ressenti, ne demandent qu'à la persévérance dans l'honnêteté, à une foi vive dans la Providence, les moyens de continuer l'aride chemin avec une vigueur renouvelée. Sans doute, ces vertus sont puissamment secondées par une éducation, par un milieu social inspirateur des actions nobles. Mais ôtez ces conditions et représentez-vous une pauvre ouvrière, une artisane comme Fanny Poitier : où puiseront-elles cette force singulière, les modestes natures que ni l'instruction, ni l'éducation, ni l'applaudissement du monde, ni rien de ce qui alimente la vie morale n'ont pu guider ni soutenir jamais ?

Elles sont douées et prédestinées ; c'est tout ce que l'on peut dire d'elles. . . .

Fanny Poitier est évidemment de celles-là. Les privations, les fatigues, la mort ont vainement dérangé et détruit tour à tour les œuvres spontanées de son généreux cœur : rien n'y fait. Elle persiste jusqu'à l'épuisement de la vieillesse, dans cette lutte héroïque.

Dieu la voit, et cela lui suffit.

Eh bien ! non, cela ne suffit pas. Il vient une heure où de telles actions, mystérieusement accomplies, apparaissent avec tout leur éclat ; une heure où ceux qui les ont surprises ou devinées, se rencontrent dans la pensée de les montrer en exemple ; et la pauvre ouvrière, la digne mère de famille des orphelins et des malheureux, est appelée à franchir les degrés de ce tribunal d'honneur, pour recevoir, avant celle que le ciel lui doit, la récompense des hommes.

Venez, Fanny Poitier, traversez fièrement, vous

en avez le droit, ces rangs pressés et sympathiques de vos concitoyens ; sachez que par vos actes nul ici n'est placé plus haut que vous dans le respect public ; venez en recevoir le trop modeste témoignage, cette médaille d'or de la vertu que vous avez si bien gagnée !



L'ACADÉMIE DE BAGDAD,

CONTE EN VERS,

Par M. Paul VAVASSEUR.

Connaissez-vous Bagdad en Mésopotamie ?
C'est un charmant voyage à faire, et pas trop long ;
Quatre semaines et demie
Peuvent vous y conduire, ou bien six mois, selon
Que vous rencontrerez çà et là sur la route
Plus ou moins de brigands qu'il faut mettre en déroute.
A cela près, vers le pays d'Assur
Courte est la promenade et le chemin très sûr :
L'on traverse d'abord la Méditerranée,
Mer agréable à voir, bien qu'un peu surannée ;
Mais tous ne peuvent pas, comme Monsieur Lambert,
S'en aller prendre un bain dans les eaux du Spitzberg.
L'on fait en maint endroit mainte agréable halte ;
L'on s'arrête à cueillir des oranges à Malte,
Le laurier rose au bord de l'Eurotas,
Ou dans la ville de Pallas
On savoure en passant le doux miel de l'Hymette ;
Si l'on a du loisir, on peut gravir la crête
Du Pentadactylon, ci-devant le Taygette ;

Puis à Corinthe on goûte du raisin ,
Du bon sucre à Candie, en Chypre du bon vin ;
En Egypte, on doit bien une visite au Caire
Dont la foire, dit-on, vaut celle de Beaucaire ;
On admire surtout quel robuste biceps
Pour fendre un monde en deux a déployé Lesseps ;
La Pyramide vue, et vue Alexandrie,
Une palme à la main, l'on part pour la Syrie ;
Là commence un désert dont on ne voit la fin ,
Qu'aux portes de Mossoul, et l'on arrive enfin
A Bagdad, la cité des houris et des roses,
Bagdad, de qui jadis les portes étaient closes

A la douleur, aux chagrins, aux ennuis,
Bagdad où ton génie, aimable Scherazade,
D'un époux ulcéré calmant le cœur malade,
D'une splendeur joyeuse éclaira mille nuits.

C'est de nos jours une cité vulgaire
Où le sucre, le lin, la toile et le savon
Entre rayas et turcs enfantent mainte affaire ;

On y fait aussi du coton ;
Du coton ? — Du coton. — Ne faut qu'on s'émerveille
Qu'on cultive à Bagdad ce duvet précieux ;
Eh ! ne reçoit-il pas un culte aussi pieux

Dans la cité du grand Corneille ?
Mais brisons là ; le fruit du cotonnier
Est un sujet chez nous trop respectable ;
Voire qu'il est quelquefois inflammable ;

Et pour ma part je ne saurais nier
Que d'un concitoyen dont la vive éloquence
A de notre industrie embrassé la défense,
Bien que dans le coton soigneusement couvé,
Le talent ne se soit promptement élevé

A la hauteur d'une puissance ;
Aussi quand sa parole aux ardentes couleurs
Célèbre du coton la gloire et les merveilles,
Ravis et transportés, ses nombreux auditeurs
N'en mettent point dans leurs oreilles.

Je reviens à Bagdad ; il s'y passa jadis,
Si j'en crois là-dessus des auteurs érudits,
Une histoire assez gaie et très fort à ma guise ;
Il faut un de ces jours que je vous la traduise :
Le conte, quoique vieux, m'attire encore à lui ;
C'est pour moi, je l'avoue, une excellente aubaine
Que de pouvoir fronder quelque sottise humaine ;
A demain donc . . . — Ma foi, pourquoi pas aujourd'hui ?
L'auditoire en vaut bien la peine.

Donc à Bagdad, au temps d'Haraoun Almansor
Al Ralchid, décoré d'autres surnoms encor,
Florissait une académie

Des sciences, des arts et des lettres amie ;
Un jardin s'étendait, dont le Tigre aux flots d'or
Caressait mollement l'opulence endormie ;
Là, quatre fois par lune, en des jours vénérés,
Par le Koran sévère au poisson consacrés,
De doctes ulémas, au nombre de quarante,
Echangeaient les produits de leur verve savante,
Entr'eux faisant assaut de discours, d'arguments,
Surtout d'honnêtes compliments.

Ils ne connaissaient point l'amère jalousie ;
Tous leurs propos n'étaient que miel et qu'ambroisie ;
L'on pouvait dans leurs rangs trouver des Trissotins,
Mais des Trissotins doux, et point du tout mutins.

Les lettrés, gens d'esprit et de délicatesse,
Montraient à l'astrologue, au chimiste, au docteur,
A l'artiste, à l'ingénieur,
La plus exquise politesse,
Et réciproquement la science et les arts
Pour la littérature avaient de grands égards.
C'étaient, comme on le voit, des gens très pacifiques.
Prisant fort leurs talents et leurs vertus civiques,
Le Khalife Haraoun, en prince très profond,
Un jour, sur son divan, avait trouvé très bon
De leur faire une part d'honneur et de puissance ;
Il avait à leur vigilance
Commis l'entretien des places, des chemins,
Et des égouts et des jardins ;
Bref, il en avait fait de petits échevins.
Était-ce par honneur ou par joyeux caprice ?
Je trouve que c'est bien, si c'était sérieux ;
Et si c'était pour rire, eh ! je trouve encor mieux
Qu'un roi parfois se divertisse.

Pour eux, gens simples et soumis,
Ils laissaient le Khalife achever ses conquêtes,
Employant avec soin tout l'esprit de leurs têtes
A semer sous les pas du vainqueur des Roumis
Les fleurs, les discours et les fêtes !
Mais leur plus grand plaisir consistait aux travaux
Où les réunissaient des jours périodiques ;
Débarassés alors des soucis politiques,
Des esprits cultivés ils goûtaient le repos.
C'était charmant de voir leurs doctes exercices
Et comment à l'humanité
Leur savoir, leur habileté
Rendaient de généreux services.

Dans l'intérêt des jeunes musulmans
Qui d'armateurs et de corsaires
Aspiraient à courir les utiles carrières ,
Ils avaient fondé dès longtemps
Des cours de langues étrangères.
On enseignait le franc , le goth , le wisigoth ,
Le bulgare , et maint autre argot
Propre aux nations commerçantes ;
L'hébreu , le latin , en un mot
Ce qu'on nomme langues vivantes.
Plusieurs , sur différents sujets
Touchant à la morale , aux lettres , aux sciences ,
Par de brillantes conférences
Ravissaient tous les Bagdadais.
Puis , protecteurs des mœurs et de l'agriculture ,
Des prix par eux fondés avaient pour lauréats
Tantôt la vierge la plus pure
Et tantôt le bœuf le plus gras.

Tels étaient les héros du cercle académique ;
Aucun d'eux n'eût cherché jamais à deviner
Les secrets d'Haraoun et de sa politique ;
Dans leurs calmes travaux ils savaient se borner.
Mais pour l'énigme et pour le logogriphe
Ils étaient sans rivaux , et même le khalife,
Voulant honorer dignement
Par une pompeuse ambassade
Le grand empereur d'Occident ,
Fit faire par l'un d'eux une docte charade
Et , qui plus est , un très galant rébus
Qui du grand Charlemagne exaltaient les vertus.
Charles reçut le tout en habit de patrice ,

Et, comme il aimait fort le phébus et les vers ,
Il pris plus ce don que tous les singes verts
Qu'on offrit à l'impératrice.

Or maintenant , les gens bien définis ,
S'il vous convient , arrivons à l'histoire :
Certain jour donc au siège de leur gloire
Tous nos savants se trouvaient réunis.
Alibaba leur lisait un mémoire
Sur un point fort sujet à contestation :
Un chef-d'œuvre de style et d'érudition
Fait pour persuader l'esprit le moins crédule !
On y traitait de la coupe d'Hercule
Où le grand Alexandre avait bu le trépas ,
Tout récemment trouvée à Babylone
Dans les débris de la salle du trône ,
Sous un amas de pots , de verres et de plats.
De ce point de départ que l'histoire révèle ,
L'auteur, homme judicieux ,
Concluait hardiment que le vainqueur d'Arbelle
Avait dû beaucoup boire en ce repas fameux
Et casser beaucoup de vaisselle !

Ce trait ingénieux ravissait les esprits ,
Quand soudain au dehors on entendit des cris :
Des cris ? C'était plutôt un aboiement féroce.

— C'est sans doute quelque molosse ,
Dit un des ulémas. — Molosse ? On n'en sait rien ,
Reprit un autre , mais... à coup sûr c'est un chien.

— Un chien ! Ah ! Quel excès d'audace !
Vite un bâton ! Que l'on me chasse
Cet insolent interrupteur ! —

Mais en dépit des cris , et bravant la menace ,
L'animal aboyait avec plus de fureur.
Lors vous les eussiez vus , pleins d'une noble ardeur,
De leur courroux ne se sentant plus maîtres ,
Monter au toit , s'élancer aux fenêtres
Et sur l'imprudent agresseur
Jeter à pleines mains les cailloux et les pierres. —
Cé fut en vain. — Défilant leurs colères ,
L'animal de leurs coups savamment se gardait ,
Chassé de gauche , à droite revenait ;
Et l'on n'avait sur lui gagné qu'un avantage ,
C'est qu'il n'aboyait plus , mais hurlait avec rage.
Qu'y faire ? On se le demandait ,
Quand tout à coup d'un fol éclat de rire
L'un d'eux partant : « Arrêtez ; c'est mon chien !
Fort à propos je vois que je survien ;
Ce pauvre Azor ! Vers son maître il soupire ;
Faites qu'il entre ; il ne dira plus rien. »

On approuvait , quand d'une voix sévère :
« Je ne suis pas de l'avis du confrère ,
Dit en frémissant le doyen ;
Dans notre compagnie on admettrait un chien ?
Y pensez-vous ? un chien n'est bon qu'à mordre ;
Chez nous , d'ailleurs , il ferait maint désordre ;
D'avance j'en rougis , et mon chaste crayon
Ne veut pas se salir à leur description ;
Et puis enfin le Koran nous révèle
Que dans certains cas l'animal
A , par un don tout spécial ,
Parlé notre langue mortelle ;
Si ce chien recevait cette inspiration ,
Peut-être il nous ferait de l'opposition ;

Il troublerait cette sage harmonie
Qui fait que nous votons tous en parfait accord ,
Et que celui de nous que gêne l'insomnie ,
 Au bruit flatteur des œuvres du génie
 Sur son divan se recueille et s'endort.
Non , non , n'admettons point d'élément exotique ;
Il y va du salut de notre république ;
N'admettons pas surtout , projet pernicieux !
Un être tout ensemble et sagace et hargneux ;
 Un chien entrer au corps académique !
 Jamais ! Jamais ! Plutôt une bourrique ! »

 Ce discours eût eu du succès ,
Si le préopinant , du droit d'une âme forte ,
 N'eût, sans répondre ouvrant la porte ,
A son fidèle Azor laissé libre l'accès.
Azor justifia cette noble assurance ;
 Au pied d'un maître confiant
 Il s'alla coucher en silence ,
 Et nul dans le monde savant
 Ne s'aperçut de sa présence.
L'incident n'avait fait qu'égayer la séance
 Qui , tout ainsi qu'aux autres jours ,
 Poursuivit son tranquille cours.

Pourtant vous allez voir qu'il eût été plus sage
D'écouter du doyen le prévoyant langage.

Le brave Azor s'en fut tout glorieux
(C'était un chien pétri d'intelligence)
D'avoir franchi le seuil mystérieux
 Du temple où régnait la science ,
A tant d'humains strictement défendu.

Il ne pouvait en croire ses oreilles
Des traits piquants, de toutes les merveilles,
De tout l'esprit qu'il avait entendu.
Il en parla pouvait-il bien s'en taire ?
L'en gronder serait trop sévère ;
Il en parla . . . j'entends , en son patois ,
Discrètement, et même à demi-voix ,
A ses parents , à la charmante lice
Qui le soumettait à ses lois ;
Et je lui dois cette justice
Qu'il n'en parla qu'à des amis de choix ,
Si tant est qu'un chien les choisisse.
Mais c'était trop ; quand il dit le plaisir
Dont, trois heures durant , il avait pu jouir,
D'entendre tout au long mainte belle harangue ,
Maint acrostiche et maint rondeau galant ,
Tous d'admiration en tirèrent la langue
Et poussèrent ensemble un joyeux aboiement.
Dès lors cette engeance indiscrete
Ne se mit-elle pas en tête
D'aller rendre , elle aussi , visite au corps savant ,
Si bienveillant pour une bête ?
Ce fut bien pis lorsque le narrateur
Leur dépeignit le luxe et la splendeur
Du banquet annuel dont la magnificence
Avait tout justement terminé la séance.
Azor l'avait pu voir par un heureux hazard ;
Que dis-je ? Azor en avait pris sa part ;
De mets pleins de délicatesse,
De rogatons de toute espèce
Il avait conservé des souvenirs émus
Pour cette fois , l'on n'y tint plus ;

Et, quoiqu'on entrevit au loin la perspective
D'une résistance un peu vive ,
L'espoir de quelqu'os à ronger
Fit à ces nobles cœurs oublier le danger.
Huit jours après , l'insolente cohorte
Des ulémas vint assiéger la porte ;
Ils étaient dix amenés par Azor :
C'était Fatma , sa compagne fidèle ,
Et ses cousins , Mesrour, Ali , Médor,
Djézar le noir, et Djézara sa belle ,
Abi-Melek , et d'autres noms encor.
Ils semblaient conjurer les savants débonnaires
De les accueillir en confrères ;
Ils bondissaient , ils poussaient de grands cris.
Les dignes gens , encore que surpris
D'une aussi bizarre visite ,
Se rappelant d'Azor la tranquille conduite ,
Par lui jugèrent ses amis.
Les voilà donc dans le cénacle admis ;
Que dis-je . admis ? Accueillis avec joie ;
On leur offrait sur des coussins de soie
Du doux sommeil les bienfaisants pavots
Et la lecture invitant au repos.
Mais les docteurs durent bientôt connaître
Qu'ils s'étaient donné plus d'un maître ;
Par malheur il n'était plus temps
De chasser ces hôtes gênants.
Encor si l'on avait pu rire
De tout cela ; mais comment dire
Ce qu'osa ce peuple impudent ?
L'un sauta sans cérémonie
Sur les genoux du président ;

L'autre, insensible à l'harmonie
De quelque drame larmoyant ,
S'en vint avaler l'eau sucrée
Que, pour le gosier du lecteur
Altéré d'une noble ardeur,
Un esclave avait préparée !
Un troisième , ô l'affreux gourmand !
Se saisit d'un vieil ossement
Qu'à son auditoire docile
Un antiquaire fort habile
Présentait, non sans fondement ,
Comme un fémur d'homme fossile ;
Heureux si l'animal glouton ,
En le croquant pour s'en repaître ,
N'eut fait aisément reconnaître
Que cet objet ne pouvait être
Qu'un os de bœuf ou de mouton !...

Ceux-ci , grands amateurs d'images ,
De fort antiques manuscrits
Collectionnés à grand prix
Déchiraient les plus belles pages.

D'autres , alertes et joyeux ,
Faisaient des bonds fort périlleux
Et mainte habile cabriole ,
Sautant de divans en divans ;
Car dans cette savante école
Ils se croyaient des chiens savants.

Celui-ci..... ma plume fidèle
Sent que la pudeur la musèle ;
Mais que le lecteur se rappelle

Phèdre et les *Chiens Ambassadeurs*;
Cet autre lisez les *Plaideurs*.

On comprend qu'en cette aventure
Ces mâtins troublaient la lecture
Et par leurs glapissantes voix
Étouffaient les plus beaux endroits.
L'on voulut les mettre à la porte ;
Oui, mais l'humanité n'était pas la plus forte :
Que pouvaient faire, étant trop inégaux,
Quarante hommes d'esprit contre dix animaux ?
Il fallut bien se rendre à l'évidence ;
Tant de chiens ne craignaient ni suisses ni sergents,
Et même ils allaient mordre, ayant montré les dents,
Tant et si bien qu'à bout de patience
Le président confus dut lever la séance.

La chose fit du bruit, et nos pauvres savants
Essayèrent en vain d'étouffer cette histoire ;
Mais alors à Badgad comme de notre temps
Le ridicule était l'écueil de toute gloire.
La leur y succomba ; le Khalife en courroux
Leur enleva le soin des ponts et des égouts,
Et, pour se consoler de leur mésaventure,
Il ne leur resta plus que la littérature !

C'est pour vous que j'écris, ô corps délibérants
Et savants !
Avez-vous par hasard un ennemi farouche,
Irréconciliable, en tout temps déclaré,
Il n'est moyen plus assuré
De le calmer, de lui fermer la bouche

Et de le rendre aimable et doux,
Que de l'admettre parmi vous !
Combien en a-t-on vus, je dis des plus terribles,
Gens vertueux, incorruptibles,
Ennemis convaincus, véhéments orateurs,
Et qu'un os du budget rendait conservateurs ?
Sans hésiter, ceux-là, faites-les vôtres ;
Les convertis sont les meilleurs apôtres.
Mais aussi n'allez pas, follement généreux,
Admettre en votre sein des ennemis nombreux.
Mon remède est bon, soit ; mais il est héroïque ;
Il veut du jugement et du sens politique.
Si donc à partager l'honneur de vos travaux
Vous voyez aspirer certains hommes nouveaux,
Etudiez d'abord les goûts, les caractères ;
Accueillez noblement les loyaux adversaires,
Mais pour les gens rétifs, récalcitrants, hargneux,
Trouvant tout de travers et qu'on a besoin d'eux,
De ceux-là, croyez-moi, n'en prenez qu'un ou deux ;
Encore est-ce beaucoup . . . à trois, c'est à grand peine
Que vous maintiendrez ces fâcheux ;
La lutte, à cinq, deviendrait incertaine ;
Vous péririez à la douzaine.

Messieurs, ceci s'appelle un avis au lecteur ;
Oserai-je ajouter : avis à l'électeur ?



CLASSE DES SCIENCES.

RAPPORT
SUR LES
TRAVAUX DE LA CLASSE DES SCIENCES
PENDANT L'ANNÉE 1869-1870,
PAR M. MALBRANCHE,
Secrétaire de cette classe.

Je dois à un événement douloureux et bien imprévu l'honneur de vous présenter aujourd'hui le compte-rendu annuel de vos travaux. La mort de M. le Dr Duclos nous a surpris, en effet, alors que nous pouvions compter encore pour de longues années sur son concours actif, dévoué et intelligent. Mais l'inexorable destin se rit de nos espérances ; quelques jours ont suffi pour rompre ces relations bienveillantes, conciliatrices, auxquelles nous étions accoutumés, et que je ne parviendrai pas à vous faire oublier.

A la rentrée de l'Académie, nos travaux se sont ouverts sous une pénible impression : un deuil récent venait de frapper l'Académie dans la personne de M. A. Lévy, qui, avant le Dr Duclos, occupa avec non moins de distinction le poste de Secrétaire. Je ne m'étendrai pas davantage ici sur ces deux Membres de la Compagnie, me réservant de leur consacrer une

notice biographique particulière. Lévy, Duclos ! Puissé-je souvent m'inspirer de ces exemples et ne pas trop m'éloigner de ces modèles !

Le travail que je vous présente aujourd'hui est en partie encore l'œuvre de mon prédécesseur. Ses notes de six mois de nos séances m'ont servi à préparer ce compte-rendu.

De la création
d'ateliers libres
pour les libérés
et des sociétés
de patronage,
par M. le Dr
Vingtrinier.

M. le Dr Vingtrinier nous mène quelquefois en prison, selon son expression, mais c'est pour nous intéresser au sort de ces malheureux exclus de la société, portés au crime peut-être autant par la misère et l'abandon que par le vice et la perversité. Il cherche à leur venir en aide, à les ramener à de meilleurs sentiments, en leur procurant, ce qui leur manque souvent, des moyens honnêtes d'existence.

Dans un travail intitulé : *De la création d'Ateliers libres, pour recevoir les libérés sans travail, et de la réorganisation des Sociétés de patronage*, notre confrère examine les moyens d'assurer du travail à ces hommes souvent repoussés de la société; car leur présence sous votre toit répugne, leur contact est redouté. Parmi les causes de récidive, M. Vingtrinier cite surtout l'absence de famille, l'isolement, les fâcheuses rencontres, le manque de travail, les incitations de la faim et le désespoir. Il compare le sort du prisonnier nourri, logé, habillé, travaillant et recevant un salaire avec celui du libéré sans travail, sans pain, sans abri, repoussé et traqué par la surveillance de la police. L'organisation d'ateliers libres et de Sociétés de patronage lui paraît un moyen de remédier à quelques-unes

de ces causes de rechutes auxquelles les libérés sont parfois entraînés.

Nous n'insisterons pas davantage sur ce travail, dont l'Académie a ordonné l'impression dans ses Mémoires.

M. Houzeau a répété devant l'Académie une expérience dans laquelle la production de l'eau oxygénée a lieu dans des circonstances où l'on n'avait point soupçonné sa formation. Cette expérience, connue sous le nom de Lampe sans flamme de sir Davy, consiste à introduire une spirale de fil de platine incandescent dans un flacon contenant un peu d'éther. Tant qu'il y a de l'éther à évaporer, le fil reste rouge, et il se forme, outre l'aldéhyde et l'acide acétique, de l'eau oxygénée. L'eau oxygénée est un corps très instable, qui se décompose à la chaleur de 25°, et à froid, au contact du platine; il est donc curieux de la voir se produire et persister au contact du platine incandescent. M. Houzeau a pu même, par la méthode qu'il a indiquée il y a quelques années, à propos de ses recherches sur l'ozone atmosphérique, en déterminer la proportion. Il résulte de ses analyses, que l'on peut ainsi obtenir une solution contenant $\frac{1}{110}$ de son poids de peroxyde d'hydrogène. Notre confrère, en faisant connaître ce nouveau mode de préparation de l'eau oxygénée, a eu surtout en vue de vulgariser dans les cours publics les nouveaux caractères que M. Schœnbein a assignés à l'eau oxygénée.

De la production
de l'eau
oxygénée, par
M. Houzeau.

Au point de vue scientifique, l'observation de M. Houzeau ne manque pas d'ailleurs d'une certaine importance, puisqu'elle nous révèle un fait qui, de

prime abord, paraît paradoxal : la possibilité de donner naissance, par l'intermédiaire d'une haute température et du platine, à un corps qui se décompose, au contraire, instantanément lorsqu'il est au contact du platine, ou seulement soumis à une faible chaleur.

La science
pénitentiaire, par
M. Léon Vidal;
rapport
par M. Homberg.

M. Homberg, avec l'autorité que lui donne sa longue expérience sur ces difficiles questions, vous a présenté un excellent Rapport sur un ouvrage de M. Napoléon Vidal, Inspecteur général des prisons et Membre correspondant de l'Académie, intitulé : *Coup-d'Œil sur la Science pénitentiaire, ses œuvres et ses résultats principaux à notre époque*. L'auteur résume la science pénitentiaire dans cette épigraphe de son livre : *Pœna ad emendationem*, et déclare que nous avons fait déjà des pas immenses vers ce but. M. Homberg ne peut partager cette satisfaction, et trouve que, si l'on a amélioré les prisons, on n'a guère amélioré les prisonniers. La réforme pénitentiaire se réduit à peu près jusqu'alors en France, à la séparation des sexes, des enfants, des prévenus, au transport des prisonniers, à l'organisation du travail. Mais, dès 1514, le travail était introduit dans les prisons de Florence, et on a le tort de le constituer plutôt en vue du profit de l'entrepreneur que dans le but de l'instruction et de l'amélioration des prisonniers. Avec cette réforme de l'éducation professionnelle des détenus, M. Homberg voudrait voir prescrire : un emploi moins arbitraire et plus rationnel de la cellule, dont l'usage est laissé à la discrétion des directeurs de prison ; la transportation des récidivistes en Algérie plutôt qu'à Cayenne ; l'isolement pendant la nuit, ou au moins, à défaut, une surveillance vigilante dans

les dortoirs; enfin, et surtout, une plus large part faite aux moyens d'action empruntés aux influences religieuses.

A l'occasion du patronage, M. Homberg rappelle « qu'une commission prise dans le sein de l'Académie, et dont le rapport a été approuvé, a bien voulu s'associer l'an dernier au vœu qu'il formait pour l'organisation du patronage des libérés. Ce travail a été communiqué à M. le Ministre de l'intérieur, et un décret du 8 octobre dernier a nommé une commission chargée d'étudier les moyens d'organiser en France le patronage des libérés. Est-il téméraire de penser, ajoute notre honorable confrère, que l'éloquent et chaleureux plaidoyer de son Rapporteur n'a pas été sans influence sur la mesure qui a été prise, et alors l'Académie aura rempli un rôle qui doit, aujourd'hui plus que jamais, être ambitionné par les Sociétés savantes; elle aura préparé, dans le silence de ses études, une réforme profitable aux intérêts de l'humanité. »

Le travail de M. Homberg est imprimé dans ce volume et nous dispense de plus longs développements; nous signalerons seulement quelques observations auxquelles cette lecture a donné lieu.

M. le Dr Morel a dit qu'il plaçait encore au-dessus de ces excellents projets d'amélioration la question générale de la prophylaxie appliquée à la société entière. La plupart des individus amenés dans les prisons ne sont susceptibles d'aucune amélioration: ce sont des êtres incurables qui sont victimes en naissant des vices de leurs parents, et particulièrement de l'ivrognerie. Les ivrognes procréent des êtres incoercibles, qui sont affectés d'un état instinctif qui les

porte au vol, à l'incendie, au vagabondage. C'est sous la préoccupation de ces faits que l'on a créé en Amérique des Sociétés de tempérance, et le résultat admirable en a été la diminution des morts-nés, la diminution des crimes. En France, on ne s'occupe d'aucune réforme sérieuse sous ce point de vue; on attend que les individus soient en prison pour songer à leur amélioration.

M. Vingtrinier ne partage pas l'enthousiasme de M. Morel pour l'Amérique. Là, comme en Angleterre, les crimes sont communs, malgré les prisons cellulaires et les règlements sur l'ivrognerie qui sont loin d'être observés. Il y a de plus des arrestations arbitraires que l'on ne tolérerait jamais en France.

M. Chassan dit que sous l'ancienne législation l'ivresse était considérée comme un délit. — D'autres membres pensent qu'il faut peut être respecter la liberté individuelle et qu'il est difficile de condamner l'ivresse quand elle ne fait pas de mal aux autres. — M. Morel réplique que les ivrognes nuisent à leur famille et altèrent la santé de leurs enfants.

M. Verrier signale à l'Académie un arrêté du Préfet des Vosges qui renferme une disposition nouvelle assez curieuse; elle est ainsi conçue: « Tout individu qui sera trouvé ivre mort ou hors d'état de se diriger par suite d'ivresse, dans les rues, sur les routes ou sur les chemins publics, sera déféré au tribunal de simple police comme prévenu d'avoir mis obstacle à la sûreté et à la liberté de la circulation. »

Sur le calcul
mental,
par M. Heurtel.

M. Heurtel a exposé devant l'Académie un essai théorique et pratique de calcul mental. La méthode dont

il poursuit la vulgarisation fait uniquement appel à la mémoire et ne peut fatiguer l'intelligence des enfants. Autre chose est l'habitude de calculer, autre chose l'aptitude pour les sciences. « Le calcul, dit notre confrère, ne fait pas plus partie de la science que l'alphabet de la littérature. Il est facile en quelques heures d'amener un enfant de 14 ans à écrire le produit de deux nombres de 5 chiffres ou un quotient de même étendue à la simple inspection des données du problème. » Il pense qu'il convient de supprimer une phraséologie fastidieuse, et que moins on prononce de mots en calculant, mieux on retient les nombres et plus on est certain de l'exactitude du résultat.

Au moyen de figures symboliques ingénieuses, M. Heurtel rend facilement saisissables les opérations de la multiplication mentale imaginée par lui.

Dans une seconde séance, le jeune professeur a exposé un mode d'opérer la division et l'extraction d'une racine carrée par des procédés nouveaux dont il est l'inventeur. Il serait trop long d'exposer ici ces procédés qui, pour être bien compris, ont besoin d'être expliqués avec détails, on pourra consulter à ce sujet le *Bulletin de la Société libre d'Emulation du Commerce et de l'Industrie*, n° 1, année 1869-1870, qui contient un travail complet de l'auteur sur cet intéressant sujet.

M. le Dr Morel, dans un rapport oral, vous a rendu compte d'un ouvrage de M. Brière de Boismont : *Les fous criminels de l'Angleterre*. Il semble, fait observer d'abord notre confrère, qu'il y ait une contradiction dans ces deux expressions : les fous crimi-

Les fous criminels
de l'Angleterre,
par M. Brière
de Boismont ;
rapport
par M. le Dr Morel

nels, puisque dès qu'un individu est reconnu aliéné, il n'est plus un criminel mais un malade. L'inspecteur de la chancellerie anglaise, Hood, répond à cela que le mot criminel est indépendant de la responsabilité et de l'irresponsabilité et signifie seulement que l'individu a commis un acte justement considéré comme un crime envers la société.

M. Brière de Boismont distingue les aliénés à tendances dangereuses persistantes, et d'autres disciplinables, ne répétant pas leurs actes répréhensibles. Ces derniers ont leur place dans une section spéciale des asiles ordinaires. Quant aux premiers, il voudrait que l'on construise pour eux un asile central semblable à celui que les Anglais ont élevé, il y a cinquante trois ans, pour les fous criminels. La règle de l'auteur dans cette question est de se tenir à égale distance de Charenton et de la Bastille. Cette mesure tranquilliserait la conscience des magistrats et des jurés et assurerait le repos des asiles ordinaires où les familles voient avec peine le mélange des fous criminels et des fous ordinaires.

Le point le plus délicat c'est la distinction à établir entre le fou et le coupable. La solution doit en être remise à des médecins très compétents et désignés par les tribunaux

M. Morel partage bien les idées de l'auteur, mais il croit que les esprits sont mal disposés pour admettre une institution intermédiaire entre la prison et l'asile des aliénés. On est saisi en France, ajoute-t-il, d'une véritable terreur des séquestrations arbitraires, et de violentes récriminations s'élèvent contre la loi de 1838 et contre les médecins. Par un contraste remarquable,

les deux pays qui portent le plus haut le respect de la liberté individuelle, l'Angleterre et l'Amérique, organisent des établissements publics non-seulement pour les aliénés, mais en Amérique, dans le Massachussets, pour les ivrognes, qui y sont traités et séparés de la société. Grâce à ces mesures et aux sociétés de tempérance, les cabarets et les ivrognes ont presque disparu de ces contrées. En France, on se soulèverait contre de pareils attentats à la liberté des ivrognes. Souvent on met en liberté des fous criminels dont le jury a reconnu la non-culpabilité ou dont le juge d'instruction a abandonné les poursuites.

M. le Dr Dumesnil répond qu'il a souvent remarqué le contraire. Si le jury déclare non coupable un fou criminel, le procureur général prend immédiatement des conclusions pour que le coupable soit interné dans un asile d'aliénés.

Une des plus brillantes découvertes de notre siècle, c'est sans contredit la photographie. Avoir à ses ordres le soleil, peintre ou portraitiste dont l'habileté n'a pas de limites, n'est-ce pas là un fait incontestable dont on n'eût pas osé concevoir l'espérance, un fait merveilleux, et pourtant presque banal par sa vulgarité. M. Heurtel a initié l'Académie aux dernières tentatives imaginées pour fixer les couleurs. Dès l'apparition des premières épreuves daguerriennes, on pensa à fixer les couleurs de l'image de la chambre noire. MM. Seibech et Herschel avaient vu la couche sensible prendre des teintes qui rappelaient assez bien la coloration des objets, quand M. Becquerel parvint à reproduire photographiquement le spectre solaire.

Fixation
des couleurs des
images
photographiques,
par M. Heurtel.

M. Niepce de Saint-Victor a pu , par le même procédé, reproduire des estampes coloriées, mais la conservation des images était impossible, elles noircissaient dès qu'elles sortaient de l'obscurité de la chambre noire.

Deux Français, absolument inconnus l'un à l'autre, ont fait connaître le même jour des méthodes identiques pour fixer les couleurs des images photographiques, et ils ont écrit à la même personne, M. Davaume, de bien vouloir soumettre cette invention à la Société photographique de Paris. Ces inventeurs sont MM. Cros et Ducos de Huron.

On peut dire de ce procédé qu'il charge à l'avance le collodion de toutes les couleurs possibles, et qu'il laisse à la lumière le soin de conserver dans l'épreuve celles qui lui sont nécessaires ; les autres disparaissent dans le bain quand on fixe l'image. Ce procédé repose sur ce principe contesté de Brewster, qu'il existe trois couleurs simples : le bleu, le jaune et le rouge ; toutes les autres résulteraient du mélange de celles-ci en proportions diverses. Si on suppose trois images transparentes du même objet, représentant chacune une seule des trois couleurs primitives, les colorations se mêleront comme dans la nature ; elles donneront naissance aux couleurs composées dont sont imprégnés tous les objets, et l'épreuve, formée de cette triple plaque de collodion translucide, sera une photographie coloriée, dont les nuances auront été obtenues à l'aide de la lumière seule. Tel est théoriquement le procédé de MM. Cros et Ducos de Huron : les opérations en sont assez longues et délicates, et le résultat déjà très remarquable ; guidés dans cette voie nouvelle,

des perfectionnements ne tarderont pas à se révéler. Quoiqu'il en soit, cette découverte assure à ses auteurs une place brillante dans le monde photographique.

Une Société scientifique de Manchester a publié des observations et des expériences sur l'influence de l'air oxygéné sur la respiration et la circulation du sang. Il en résulterait que les battements du cœur augmentent à mesure que l'oxygène diminue, tandis qu'ils diminuent, ainsi que les mouvements respiratoires, à mesure que la proportion d'oxygène augmente.

De la proportion
de l'oxygène
dans l'air
atmosphérique,
par M. Rivière.

M. Rivière, qui nous a fait connaître ces expériences, ajoute qu'on s'est préoccupé de savoir si la composition de l'air atmosphérique ne changera pas; or, dans le cas où l'équilibre serait rompu, ce serait, il est à présumer, par la diminution de l'oxygène. M. Rivière se demande si la proportion d'oxygène n'était pas vraisemblablement plus grande dans les temps primitifs, et si, dans ce cas, la longévité qui nous est attestée par les livres bibliques ne se reliait pas à ce fait. Cette grande proportion d'oxygène devant ralentir le mouvement respiratoire et la circulation, l'activité vitale, ralentie également, devait s'éteindre bien plus tard qu'aujourd'hui.

Les données scientifiques nous font supposer qu'il y eut d'abord dans l'atmosphère une grande quantité d'acide carbonique incompatible avec la vie animale, mais très favorable au développement des végétaux. Plus tard, l'immense profusion des végétaux purifia l'air en y introduisant des quantités énormes d'oxygène; maintenant, le nombre croissant des animaux doit-il augmenter la proportion de l'acide carbonique

et diminuer celle de l'oxygène ? Les études précises sur la composition de l'air sont trop récentes pour se prononcer sur une variation quelconque dans la composition de l'atmosphère.

M. Heurtel ne partage pas la manière de voir de M. Rivière, et ne croit pas que la durée de l'existence soit attachée au plus ou moins d'activité du mouvement respiratoire et de la circulation du sang. Ces fonctions s'exécutent sous l'influence d'actions chimiques et physiologiques ; si le mouvement respiratoire est plus lent et le réactif oxygène plus abondant, ne seront-elles pas les mêmes que si le mouvement est plus vif et l'oxygène moins abondant. Il croit aussi que si la longévité a été plus fréquente dans l'antiquité, il y a d'autre part des preuves que l'espèce humaine offrait physiquement une infériorité notable sur ce qu'elle est de nos jours.

Etablissements
philantropiques
de Mulhouse,
par M. P. Pimont.

La Société industrielle de Mulhouse s'est surtout fondée pour étudier toutes les institutions qui lui paraissent devoir améliorer le sort des classes ouvrières. M. Pimont nous rend régulièrement compte du Bulletin qu'elle publie. Un long travail de M. Penot fait connaître tous les établissements créés dans ce but dans le Haut-Rhin ; nous détacherons du Rapport de M. Pimont seulement ce qui a trait à des œuvres importantes ou peu connues chez nous.

Le département du Haut-Rhin compte cent trente salles d'asile fréquentées par cent soixante mille enfants.

Beaucoup d'industriels ont établi dans leurs manufactures mêmes des écoles où ils envoient à tour de rôle

leurs jeunes ouvriers pendant un certain nombre d'heures chaque semaine, sans diminuer leur salaire.

Parmi les ouvroirs de Mulhouse, les uns sont institués et dirigés par des dames et des demoiselles, qui se réunissent une fois chaque semaine pour préparer des vêtements destinés aux pauvres; les autres sont de véritables écoles de couture, où les leçons sont données par des demoiselles de bonne volonté.

Un asile pour les aveugles a été fondé par M. Alph. Kœcklin, aveugle lui-même.

Les logements d'ouvriers ont été améliorés considérablement. Une vaste cité ouvrière, due à la généreuse initiative de M. Jean Dolfus, a été construite il y a peu d'années. On a préféré au système de vastes bâtiments, pouvant contenir une vingtaine de familles, celui de maisons isolées ne renfermant qu'un seul ménage. Une combinaison ingénieuse rend facile à l'ouvrier l'acquisition de la maison, dont la vente est toujours faite au prix coûtant.

Quelques industriels ont organisé des boulangeries qui fournissent le pain au-dessous de la taxe commune. D'autres achètent en gros diverses marchandises, des denrées, des vêtements, qui sont cédés au prix de revient. Dans un assez grand nombre de manufactures, des bains ou des lavoirs publics utilisent une partie de l'eau chaude des machines à vapeur, indépendamment des bains et lavoirs publics, dont les entrées sont gratuites ou peu rétribuées. Trois de ces établissements ont fourni dans une année 20,759 bains et 92,090 lavages.

La Société industrielle a elle-même créé des bibliothèques populaires, des écoles de dessin, de gravure,

de filature , de tissage , et l'école supérieure du commerce. Elle émet le vœu de la formation d'une *Commission des accidents*, composée de médecins, de patrons et d'ouvriers, dont les fonctions seraient bénévoles , et qui serait chargée, soit sur la demande du chef de l'établissement, soit sur celle de l'ouvrier blessé ou de sa famille , de faire une enquête sur les causes de l'accident, d'en dresser le procès-verbal. Cette pièce serait soumise aux tribunaux , en cas de demande de dommages et intérêts.

Un établissement nouveau , fondé et entretenu par M. Jean Dolfus , est l'auberge des pauvres , destiné à recevoir les voyageurs nécessiteux. Tout voyageur qui s'y présente le soir a droit à un souper et à un lit. Le lendemain , avant son départ , après lui avoir servi une soupe copieuse , on lui met aux mains un morceau de pain et un faible secours en argent ; quelquefois on lui donne une chemise ou une paire de souliers. Cette auberge a une infirmerie , et on estime à quatre mille le nombre des personnes qui y sont reçues chaque année.

Refuges pour les jeunes filles sans parents , sociétés coopératives , caisses d'épargne publiques ou particulières , caisses de retraite pour les vieillards , sociétés de secours mutuels ; toutes ces institutions sont multipliées à Mulhouse , et , ce qu'il faut remarquer , c'est que l'initiative privée , les sociétés religieuses ou laïques font presque seules les frais de ces institutions charitables.

« C'est ainsi, dit M. Pimont en terminant, que s'établissent des rapports plus directs, plus bienveillants, je dirai presque plus intimes entre les patrons et les

ouvriers, rapports entretenus par la sollicitude vigilante et toujours désintéressée de ceux qui opèrent le bienfait et par la reconnaissance de ceux qui le reçoivent. »

Depuis plusieurs années M. P. Pimont poursuit le perfectionnement et les applications de ces enduits qu'il a imaginés pour préserver les ouvriers du rayonnement des appareils où circule la vapeur. L'usage de son *calorifuge plastique* s'étend de plus en plus dans les principaux centres industriels de la France et de l'étranger, dans les établissements dépendants du ministère de la guerre et des travaux publics et notamment de la marine impériale. Notre confrère nous a signalé une nouvelle application de son produit dans les circonstances suivantes. Dans les hauts fourneaux pour rendre la combustion de la houille plus active et pour favoriser la combustion des métaux, on opère une forte ventilation avec de l'air préalablement chauffé à la plus haute température possible, quelquefois 300 ou 350°. Ce sont les tuyaux qui conduisent cet air chaud que l'on enveloppe de calorifuge qui résiste très bien à cette haute température et ne se fissure pas. Une lettre de M. le directeur des hauts-fourneaux de Denain et d'Anzin, citée par M. Pimont, témoigne des avantages obtenus par ce procédé.

Calorifuge
plastique
et calorifuge
aéristique,
par M. Pimont.

M. Pimont a fait fabriquer une autre espèce de calorifuge qu'il appelle *calorifuge aéristique*, destiné spécialement à l'industrie du bâtiment. Il le fait servir à préserver les murs de l'humidité ; on en recouvre des latteaux croisés qui sont isolés du mur par un petit morceau de plomb fixé à leur extrémité. On a ainsi

une couche d'air interposé entre une double muraille. Le revêtement est formé par deux couches de calorifuge que l'on polit pour recevoir la peinture.

Le calorifuge aéristique présente sur le premier une grande économie à raison de son poids moindre et de son prix plus modéré. M. Pimont cite comme exemple le recouvrement de huit générateurs du navire de l'État le *Friedland*, d'ensemble huit cents chevaux, qui, au lieu de 20 à 22 kilog. de calorifuge plastique par mètre carré superficiel, n'avait demandé que 6 à 7 kilog. de calorifuge aéristique.

Notre laborieux confrère a soumis à l'Académie divers spécimens de ces applications : 1° sur plâtre, brique et métal ; 2° sur lattis pour refends et plafonds ; 3° sur un double lattis avec couche d'air interposé pour faire des cloisons peu coûteuses, propres à affaiblir la transmission du son, à revêtir les toitures d'ardoises intérieurement et diminuer dans les mansardes l'impression de la chaleur en été et du froid en hiver, à recouvrir les murs humides ou salpêtrés, en laissant entre les deux cloisons une circulation d'air pris à l'intérieur de l'appartement et se dégageant à un point opposé. Cette dernière application a été l'objet d'une attestation très favorable du commandant du génie à Paris, et le rapport fait en 1870, à la réunion des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne, la présente également comme très favorable à la salubrité des habitations qu'elle garantit de l'humidité du sol ou des murs salpêtrés.

M. Pimont a complété ses communications sur le calorifuge, en entretenant l'Académie de l'installation d'une ambulance à Metz, à laquelle il a appliqué un

revêtement de son plastique. Notre confrère avait offert à l'intendance générale des hôpitaux de l'armée de se charger gratuitement de la fourniture et de l'application du calorifuge à une ambulance. Cette proposition a été accueillie favorablement, et, après l'installation, on a pu constater un abaissement de température à l'intérieur, comparativement avec les ambulances qui n'avaient pas reçu ce revêtement. Ce résultat favorable se complète par une ventilation bien conçue, facilitant le dégagement des odeurs fétides et des miasmes qui se forment inévitablement dans un local occupé par cinquante blessés. Des jours pris au niveau du sol et des cheminées d'appel constituent un système d'aération très propre à prévenir les épidémies qui se déclarent souvent par suite d'une chaleur malsaine et concentrée, jointe aux miasmes délétères de l'atmosphère. M. Pimont a soumis à l'Académie un modèle de l'ambulance qu'il a installée à Metz.

Les travaux de M. Pimont viennent de recevoir leur récompense et, appréciant à leur valeur les services que rendent les enduits calorifuges, l'Académie lui a décerné, dans la séance du 11 juillet dernier, un des prix Monthyon, dit prix des arts insalubres, porté au maximum, 2,500 fr.

M. Malbranche a fait un compte rendu très élogieux d'un excellent travail de M. Garnier, conservateur de la bibliothèque d'Amiens, intitulé : *Les Insectes dans l'antiquité et au moyen âge*. L'auteur a résumé les connaissances des différents peuples sur ce sujet. Il expose avec des détails pleins d'intérêt, les croyances singulières sur leur génération, les usages bizarres, le culte

Rapport
sur
divers ouvrages,
par M. Malbranche

rendu à quelques-uns, les applications médicales et alimentaires, les ravages périodiques de plusieurs espèces, vrais fléaux de Dieu. Les classifications zoologiques et quelques descriptions empruntées aux anciens font voir qu'aux fables les plus ridicules se joignaient déjà des conceptions justes que la science moderne a confirmées.

En racontant l'histoire de l'invention de la *Couseuse automate*, d'après le charmant récit qu'en a fait M. Campeaux dans le bulletin de la Société de Colmar, M. Malbranche a voulu initier l'Académie aux efforts, aux déconvenues, aux angoisses, aux luttes persévérantes des inventeurs. On ne sait pas généralement ce qu'il faut dépenser d'intelligence, de tenacité; ce qu'il faut braver de dédains, de découragements, de critiques amères et injustes; ce qu'il faut de courage, soutenu par une invincible conviction, pour triompher des mille obstacles que soulèvent sous les pas des inventeurs l'indifférence, l'ignorance ou l'envie. Si vous voulez l'apprendre, lisez l'histoire de la *Couseuse automate*, écrite par M. Campeaux.

Pétition
en faveur
de l'histoire
naturelle;
rapport
par M. Fischer.

L'intérêt et l'utilité qui s'attachent à l'étude des sciences naturelles n'ont pas besoin d'être démontrés; un homme instruit, quelle que soit la position qu'il occupe dans la société, ne peut rester étranger à tout ce qui l'entoure. Ne fût-ce que comme aliment de l'intelligence et du cœur, l'histoire naturelle pourrait réclamer une plus large place, mais combien de profit n'en peut-il pas résulter par les inventions et les applications qui doivent naître d'une observation éclairée par l'étude! Quels services les ingénieurs, soldats,

marins, voyageurs ne pourraient-ils pas rendre à la science, armés d'une instruction suffisante pour comprendre la nature dans ses principaux phénomènes et ses plus importantes productions ! Le peu de temps consacré dans les lycées à ces matières ne permet pas d'y puiser des notions profitables, quand des études spéciales ne doivent pas plus tard les développer. Ces considérations ont décidé l'Académie à accueillir le projet de pétition envoyé par la Société d'histoire naturelle de Toulouse, dans le but d'obtenir une plus grande extension de cet enseignement.

Dans un rapport substantiel, M. Fischer a exposé, avec l'expérience du professeur, les améliorations désirables, et indiqué brièvement les voies et moyens. Votre commission ne s'est pas dissimulé la difficulté d'ajouter à des programmes déjà si chargés, mais elle a pensé qu'il y avait lieu de simplifier les méthodes en usage et de faire un meilleur emploi des longues années consacrées à l'éducation scolaire. Elle a fait ressortir la nécessité de professeurs spéciaux, et les avantages qu'il y aurait à revenir au projet du prince de Canino, d'installer dans les principaux lycées des collections locales, dont la formation ne serait pas difficile avec le concours des naturalistes et les récoltes diverses que les élèves pourraient faire dans leurs excursions.

Les conclusions de la commission adoptées par l'Académie ont été les suivantes : 1^o répondre à nos honorables confrères de Toulouse, que nous adhérons pleinement à la pensée qui a dicté leur pétition, et que nous appuyons cette dernière de toute notre sympathie et de notre signature ; 2^o les inviter ou autoriser, sans rien prescrire, à compléter leur mémoire par quelques

indications de détail sur les moyens et le mode d'exécution, qui imprimeraient à leur démarche, si solide en théorie, un caractère plus décisif et plus pratique.

Prix Bouctot;
rapport
de M. Blanche.

M. le Dr Blanche a bien voulu se charger du Rapport sur le prix Bouctot, délivré cette année au meilleur travail sur un des groupes des animaux vertébrés ou invertébrés de la Seine-Inférieure. Nul ne pouvait mieux que notre collègue mettre en lumière, avec la clarté qui lui est familière, les mérites des ouvrages envoyés au concours. L'Académie a été heureuse d'avoir provoqué deux travaux vraiment sérieux, et rarement ses récompenses sont accordées à des œuvres plus dignes de ses encouragements.

Le premier est un ouvrage complet sur les Oiseaux de la Seine-Inférieure. Ecrite avec une correction et une élégance qui n'excluent point une exactitude parfaite, cette œuvre de longue haleine, fruit de patientes et sagaces observations, est due à M. Lemetteil, de Bolbec. Le second, sur les Insectes de la Seine-Inférieure, embrasse un champ immense. La première partie comprend des généralités très bien exposées sur l'entomologie; la deuxième, la description d'un grand nombre d'espèces de tous les ordres des articulés. L'Académie n'a pas hésité à accorder le prix Bouctot au catalogue descriptif des oiseaux de M. Lemetteil, et, désireuse de reconnaître le mérite du second ouvrage dû à M. A. Poullain, du Havre, elle a décidé de lui accorder un deuxième prix de 100 fr.

Discours
de M. le Président

Je ne dois pas omettre de porter au compte des travaux scientifiques le discours que M. le Président a pro-

noncé à la séance publique. C'est un travail, dit l'auteur, non pas sur la médecine, mais sur les médecins. M. le Dr Dumesnil a fait voir, en dehors des sciences médicales, quelle part importante les médecins ont pris au développement des connaissances humaines. Histoire, philologie, économie politique et sociale, mathématiques, sciences physiques et naturelles, etc., partout on trouve l'élément médical apportant un contingent sérieux à toutes les branches de la science. Notre érudit confrère n'hésite pas à attribuer ces résultats à l'instruction un peu encyclopédique que recevaient autrefois les médecins. Il émet le vœu que, de nos jours, on revienne à ces anciens errements, et que la part des sciences soit un peu plus développée dans les études classiques.

L'Académie a été cruellement éprouvée cette année par la mort. Dans la classe des Sciences, nous avons perdu deux membres résidants, MM. Lévy et Duclos, auxquels nous consacrerons des notices particulières, et un Membre correspondant, M. le Dr Duchesne.

DUCHESNE (Edouard-Adolphe) est né à Paris, le 19 mai 1804. Après avoir fait au collège Sainte-Barbe d'excellentes études, il se sentit un goût marqué pour la botanique et s'adonna de bonne heure à ses études favorites. En 1830, il avait alors vingt-six ans, l'Académie de médecine mit au concours la question suivante : *De l'Emploi du Maïs chez la femme qui allaite et chez les enfants en bas-âge*. Duchesne concourut et remporta le prix fondé par M. Bossange, d'une valeur de 2,400 fr.

Quelques années plus tard, les services multiples qu'il rendit à l'époque du choléra le firent nommer chevalier de la Légion-d'Honneur. On lui doit plusieurs ouvrages relatifs à la médecine, à l'hygiène ou à la

botanique, qu'il entreprit seul ou en collaboration (1).

Voici quels sont ses titres : Docteur en médecine, lauréat de l'Académie de médecine, membre et ancien président du Conseil d'hygiène publique et de salubrité du département de la Seine, membre du Conseil d'administration de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, membre correspondant des Sociétés impériales de médecine de Bordeaux, de Poitiers, des Académies des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, Dijon, Saint-Quentin, de la Société impériale des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, etc., etc.

Il était membre correspondant de l'Académie depuis 1833.

Le Dr Duchesne est mort à Cannes (Alpes-Maritimes), le 21 novembre 1869.

(1) Ouvrages du Dr Duchesne :

1° *Traité du Maïs ou Blé de Turquie*, ouvrage couronné par l'Académie de médecine. Paris, 1830; 1 vol. in-8 avec planches.

2° *Répertoire des plantes utiles et vénéneuses du globe*. Paris, 1836. 1 fort vol. in-8 à deux colonnes, avec planches.

3° *Observations médico-légales sur la strangulation par suspension incomplète*. Paris; in-8, 1845.

4° *Histoire statistique du choléra-morbus dans le XI^e arrondissement de Paris, pendant l'épidémie de 1849*. Paris; in-8, 1851.

5° *De la Prostitution dans la ville d'Alger, depuis la conquête des Français*. Paris; in-8, 1851.

6° *Des Chemins de fer et de leur influence sur la santé des mécaniciens et des chauffeurs*. Paris, 1857.

7° *Rapport général fait au nom du conseil d'hygiène publique et de salubrité du département de la Seine, sur l'épidémie du choléra de 1852*.

— En collaboration avec M. le professeur Chevalier :

1° *Mémoire sur les empoisonnements par les huîtres, les moules, les crabes et autres poissons de mer et de rivière*. Paris; in-8, 1851.

2° *Des dangers que présente l'emploi des papiers colorés avec des substances toxiques*. Paris; in-8, 1854.

— Avec MM. Chevalier et Reynal :

Mémoire sur l'if et sur ses propriétés toxiques. Paris; in-8, 1855.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

AUGUSTE LÉVY,

Membre résident,

Par M. MALBRANCHE.

Auguste Lévy naquit à Rouen le 11 Décembre 1815. Son nom rappelle celui d'une institution florissante que son père, Marc Lévy, avait fondée à Rouen, et d'où sont sortis beaucoup d'élèves distingués. Aîné d'une nombreuse famille, Auguste Lévy continua pendant quelque temps l'œuvre paternelle, mais ses aptitudes, ses préférences, le portaient vers les sciences ; aussi, ne tarda-t-il pas à se consacrer exclusivement à cet enseignement. Bientôt sa réputation, comme professeur libre, et ses travaux au sein des Sociétés appelèrent sur lui l'attention de l'autorité universitaire, et il fut désigné pour faire partie du corps enseignant du Lycée et de l'École supérieure des sciences. Dans ces différents postes, A. Lévy se fit remarquer par la clarté et la sûreté de son enseignement, par l'aménité et la bienveillance de ses relations. Ses élèves, auxquels ses conseils et son dévouement ne firent jamais défaut ; ses collègues, qui n'eurent avec lui que d'agréables rap-

ports, tous témoignaient des excellentes qualités de notre regretté collègue.

Plusieurs Sociétés briguèrent l'honneur de le compter parmi leurs membres. Animé de l'amour de la science et soutenu par une activité que trahissaient quelquefois ses forces, il prit toujours une part importante aux travaux des compagnies dont il faisait partie, et sut s'y concilier promptement l'estime et les suffrages de ses collègues. Il remplit successivement les fonctions de président de la Société d'Émulation, du Commerce et de l'Industrie, de secrétaire perpétuel pour la classe des sciences, et de président de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts. On peut citer ses discours, toujours bien étudiés, et ses rapports consciencieux, où il mettait une rare lucidité. Théoricien par profession, il a cependant donné, dans plusieurs circonstances, des preuves d'un esprit d'initiative pratique remarquable dans les questions industrielles et commerciales qui s'agitaient au sein de la Société d'Émulation. Ce fut sous sa présidence et par ses soins qu'eut lieu en 1855, dans les galeries de l'Hôtel-de-Ville, la première exposition industrielle, dont la succès fut complet, et qui préludait ainsi brillamment à la grande exposition de 1859.

Président de l'Académie, nous avons vu avec quel talent et quelle impartialité A. Lévy s'acquitta de cette tâche délicate. Il avait trois qualités qui me paraissent surtout indispensables pour donner au président d'une assemblée la confiance et l'autorité qui lui sont nécessaires : la droiture du jugement qui inspire les bonnes résolutions, la fermeté qui les défend et les fait exécuter, le tact qui les fait accepter de tous.

Les occupations multipliées du professorat, et surtout le triste état de sa santé, ne lui permirent pas souvent de se livrer à des études particulières dont son érudition eût assuré le succès. Nous citerons une notice sur le baron de la Fresnaye et une étude sur le territoire de la ville de Rouen et sur les rives de la Seine à son embouchure, dans les temps les plus reculés.

A son tour, chef d'une famille nombreuse et intéressante, A. Lévy accomplit jusqu'à la fin avec courage une tâche difficile. Il sut allier à un savoir profond et modeste, au dévouement du père de famille, ce sentiment résolu du devoir, ces vertus du chrétien dont la tradition s'affaiblit dans notre société. Nous terminerons en rappelant ces paroles qu'un collègue aimé prononçait sur son cercueil : « Il laisse à sa famille de nombreux amis, par dessus tout, le souvenir et l'exemple d'une vie sans tache, le plus précieux héritage de l'homme de bien, et encore ces croyances consolantes qui ne voient dans la mort qu'une séparation momentanée. »

OUVRAGES DE M. AUGUSTE LÉVY.

Traité d'arithmétique à l'usage d'une première étude (en collaboration avec son père). Paris, Hachette; et Rouen, Mégard, 1846; in-8 de 127 pages.

Note sur quelques observations météorologiques. Rouen, A. Péron; in-8 de 11 pages. — *Précis de l'Académie*, 1851-52.

Note sur les altérations produites par l'électricité sur des végétaux. Rouen, A. Péron; 1857; in-8 de 32 p.

Quelques considérations sur le nouveau système d'études. Rouen, A. Péron, 1858; in-8 de 19 p. — *Précis de l'Académie*, 1857-58.

Étude scientifique et archéologique sur le territoire de la ville de Rouen (1^{re} et 2^e parties), sur les rives de la Seine et les côtes de la Manche (3^e et 4^e parties), dans les temps les plus reculés. — Précis de l'Académie, 1860-61-62-63. — Bulletin de la Société d'Émulation, 1861-62-63.

Rapports sur les travaux de la classe des sciences de l'Académie. — Précis de l'Académie, 1859-60-61-62.

Rapport sur le prix Dumanoir. Rouen, Boissel, 1861 ; in-8 de 16 p.

Notice sur le baron de La Fresnaye, naturaliste ; Annuaire de Normandie, 1862. — Précis de l'Académie, 1861-62.

Rapport sur le cours de teinture. Rouen ; Boissel. 1862 ; in-8 de 7 p. — Bulletin de la Société d'Émulation. 1861-62.

Du mouvement scientifique de la fin du XVIII^e siècle jusqu'à nos jours ; Discours lu à la séance publique de l'Académie, le 6 août 1866. Rouen, Boissel ; in-8 de 18 p. — Précis de l'Académie, 1866-67.

NOTA. — Divers travaux, qui n'ont point été tirés à part, existent encore dans les mémoires de l'Académie et de la Société d'Émulation.

NOTICE

SUR

LE D^r DUCLOS

Secrétaire de la classe des Sciences.

Par M. MALBRANCHE.

La mort surprend presque toujours , mais ces étonnements nous saisissent surtout, quand elle nous ravit un collègue dans la force de l'âge. Sa santé , ses goûts calmes , ses habitudes réglées , tout nous permettait de compter, pour longtemps encore, sur son concours , et voilà qu'une séparation subite , imprévue , vient nous enlever sans retour ces agréables relations. La mort de Henri Duclos nous a causé cette douloureuse surprise, et beaucoup l'ont apprise avant d'avoir connu sa maladie.

Né à Rouen le 17 Septembre 1824 , Duclos fut au lycée de Rouen un bon élève, aimé de ses maîtres et de ses camarades. Préparé par de fortes études, il acquit sans peine ses grades en médecine. Interne des hôpitaux de Paris , il vint se fixer à Rouen. Une pratique exacte, sérieuse, dévouée , et d'honorables patronages lui procurèrent bientôt une clientèle nombreuse. Il fut

nommé médecin-adjoint des prisons et du service des épidémies, mais son amour pour l'étude le désignait au choix des Sociétés savantes. Il y prit promptement un rôle actif : Secrétaire du Conseil central d'hygiène et de salubrité de la Seine-Inférieure, Secrétaire du comité de vaccine, Président, puis Secrétaire perpétuel pour la classe des sciences de l'Académie. Dans ces postes nombreux et importants, il suffit à la tâche multiple qu'il avait acceptée. Son exactitude, son dévouement, son caractère conciliant, lui avaient gagné l'estime et l'amitié de ses collègues. Je n'en veux pour preuve que l'assistance considérable qui accompagnait son convoi, où tous les rangs, toutes les opinions se confondaient dans ce suprême hommage rendu à sa mémoire.

Les fonctions honorables de Secrétaire exigent un travail modeste, ingrat, latent, journalier. Duclos sut l'accomplir avec une exactitude et une impartialité peu communes. Il avait des scrupules rares : dans la crainte de paraître négliger certaines opinions exprimées ou de trop abréger l'exposé d'un travail dont toutes les parties n'ont pas la même importance, il s'exagérait son devoir et donnait quelquefois à ses procès-verbaux une extension trop considérable.

En 1852, il fit, en collaboration avec le Dr Bouteiller, son camarade et son ami, un petit *Traité d'hygiène populaire*, qui fut couronné par l'Académie à la suite d'un concours, et qui, deux ans après, en 1854, obtint, à l'Académie de médecine de Paris, une première mention honorable au concours du prix Nadaud.

C'est une œuvre, dit le rapporteur, méthodique, concise, consciencieuse, à laquelle on peut seulement

reprocher un peu de sécheresse et quelques questions traitées superficiellement.

Les recueils des Sociétés dont il faisait partie renferment d'autres travaux; nous citerons notamment d'excellents rapports sur la statistique des décès et de leurs causes dans la ville de Rouen (*Conseil central d'hygiène*, années 1861-62).



RAPPORT
SUR
L'OUVRAGE DE M. VIDAL,
SUR LA SCIENCE PÉNITENTIAIRE

Par M. HOMBERG,

Séance du 10 décembre 1869.

MESSIEURS,

Notre honorable correspondant, M. Léon Vidal, inspecteur général des prisons, a adressé à l'Académie une brochure dont il est l'auteur et qui porte pour titre : *Coup d'œil sur la science pénitentiaire, ses œuvres, et ses résultats principaux à notre époque.*

Ces mots « science pénitentiaire », imprimés en gros caractères sur la couverture du livre, frappaient pour la première fois mes regards et j'étais curieux de savoir en quoi notre éminent confrère faisait consister cette science et à quoi il donnait ce nom.

Une citation latine qui commence le livre me la tout de suite fait comprendre, *Pœna constituitur ad emendationem.*

Du moment où l'on admet que les peines ont pour but l'amélioration de ceux qui les subissent, on comprend que des études soient à faire pour connaître quelles sont celles qui sont les plus propres à amener le résultat désiré, et que ces études fassent acquérir des connaissances dont l'ensemble constitue une science dans toute la vérité de ce mot. Or, c'est bien ainsi que l'entend M. Léon Vidal ; car je lis dans son livre (p. 24) cette définition de ce qu'il appelle la science pénitentiaire : « C'est, dit-il, la connaissance des principes et des
« moyens propres à diriger l'exécution des peines de la
« manière la plus utile à la société et aux condamnés,
« c'est-à-dire à améliorer les criminels, punis par la jus-
« tice, et à faire servir cette punition à leur amende-
« ment, en corrigeant les plus mauvais et en préservant
« de la corruption complète ceux qui le sont le moins. »

La définition de la science pénitentiaire ainsi donnée, il reste à chercher où cette science en est aujourd'hui, quelles conquêtes elle a faites et quels résultats elle a donnés.

C'est là l'objet du livre de M. Léon Vidal : « J'ai
« pensé, dit-il, dans son introduction, que je pouvais
« faire une œuvre utile en marquant, par un jalon fixe,
« le point où est arrivée en France la science péniten-
« tiaire et en montrant les résultats qu'y a produits
« son application pratique »

En s'exprimant ainsi, M. Léon Vidal ne présumait pas trop de l'intérêt qui s'attache à la question sur laquelle il promettait d'éclairer ses lecteurs.

La société offre de tels avantages à ceux qui vivent sous ses lois que le nombre est relativement fort restreint de ceux qui s'insurgent contre elle.

Il n'en est pas moins vrai que ce petit nombre d'insurgés trouble singulièrement, par ses méfaits, l'ordre qui y est établi et qu'aucune œuvre sociale ne peut être plus utile que celle qui consiste à moraliser ceux-là, à leur faire abandonner leurs desseins pervers et à leur faire accepter le frein d'une discipline à laquelle si soumettent leurs concitoyens et qui sauvegarde la sécurité de tous.

Pour atteindre ce but, qu'a-t-on fait jusqu'à ce jour et à quoi est-on arrivé ?

« Nous avons fait des pas immenses, dit M. Léon Vidal, et je vais les compter. »

J'ai cherché dans le livre de M. Vidal quels étaient ces pas immenses faits par la science pénitentiaire, je l'avoue, à ma confusion peut-être, je ne les ai pas trouvés.

J'ai vu bien des choses que nous aurions à faire, mais bien peu de choses que nous ayons faites.

Il est vrai que, si on a peu amélioré les prisonniers, on a beaucoup amélioré les prisons. Comparées à celles de l'antiquité et du moyen âge, elles sont beaucoup plus saines, mieux aérées, mieux éclairées, mieux chauffées, le régime y est meilleur. Elles sont même devenues telles qu'il se trouve des gens qui s'habituent à y vivre et qui en sont à peine sortis qu'ils commettent de nouveaux méfaits tout exprès pour y rentrer.

Mais, je le demande à M. Vidal lui-même, dont je viens de vous faire connaître les prémisses, est-ce là un progrès au point de vue pénitentiaire ? Est-ce là, pour employer ses propres expressions : « faire servir la peine à l'amendement, à la correction, à l'amélioration de l'individu puni par la loi ? »

J'avouerai même, dussé-je paraître barbare, que l'emprisonnement, n'étant plus, comme jadis, seulement *ad custodiam*, mais *ad pœnam*, ce ne sont pas seulement les sentiments de l'humanité, mais aussi les exigences de la sévérité, qui me sembleraient devoir inspirer les règles de son exécution.

Quelques jours passés dans les maisons de correction anglaises laissent dans le souvenir de ceux qui en sortent des impressions de crainte d'y rentrer, qui assurément sont, à certains égards, plus moralisatrices que celles qu'emportent de nos prisons des gens qui s'y sont trouvés si bien traités qu'ils ne songent qu'à y revenir.

On me dira, et c'est vrai, que, si l'emprisonnement, tel que nous le pratiquons, paraît doux à une certaine classe de ceux qui le subissent, il est pour d'autres suffisamment répressif et qu'envers ces derniers il y aurait cruauté à en augmenter les rigueurs.

Je le reconnais et c'est-là ce qui m'avait porté à penser que la peine de l'emprisonnement ne devrait pas être appliquée de la même manière, aux gens domiciliés qu'il flétrit, qu'il arrache à leur famille, à leurs affaires, à leurs affections, à leurs intérêts, à toutes les douceurs du foyer domestique, qu'aux vagabonds, qui ne disent adieu à personne en entrant en prison et trouvent là plus de confort qu'ils n'en avaient en liberté. L'emprisonnement cellulaire, dangereux pour les premiers, me semblait désirable pour les autres.

J'ai fatigué l'Académie de mes idées sur ce sujet, je n'y reviens pas, je dirai seulement qu'ayant sollicité, pour les faire prévaloir en haut lieu, l'appui d'un séna-

teur que je savais bien placé dans d'augustes intimités, voici la spirituelle réponse qui m'a été faite.

« Vous me croyez, monsieur, plus de crédit que je
« ne puis m'en reconnaître. Je sais une forteresse plus
« imprenable, plus redoutable que Cronstadt, Sébasto-
« pol, ou Gibraltar même, c'est le carton vert, derrière
« lequel s'abrite un chef de bureau. Le vent des révolu-
« tions balaye les trônes, les constitutions et les pupi-
« tres des législateurs, le carton vert demeure immo-
« bile et intact sur toutes ces ruines. »

Je m'arrête ici ; car un pas de plus me conduirait sur un terrain que les sages règlements de l'Académie me défendent d'aborder.

Revenons à M. Léon Vidal et à la science pénitentiaire.

La science pénitentiaire a fait reconnaître, ce qui excite la grande, et, je dirai, *la juste* admiration de M. Léon Vidal, qu'il ne fallait pas enfermer les femmes avec les hommes, les enfants avec les adultes, les prévenus, présumés innocents, avec les condamnés, déclarés coupables.

C'est à peu près à cela que s'est réduit jusqu'à ce jour, en France, ce qu'on appelle pompeusement *la réforme pénitentiaire* ; encore cette réforme, de date toute récente, est elle loin d'être générale.

Fallait-il, pour trouver cela, ces aptitudes innées dont parle M. Léon Vidal ? L'organisation du travail dans les prisons est certainement une bonne mesure, il vaut mieux faire travailler les prisonniers que les laisser oisifs : mais, d'abord, l'idée n'est pas neuve ; M. Léon Vidal cite un règlement de 1514 qui la mettait en pratique pour les prisons de Florence ; puis, pour que le travail

soit véritablement moralisateur et puisse à ce titre, être appelé un progrès pénitentiaire, il faudrait qu'il fût organisé en vue de l'éducation professionnelle du détenu et qu'il apprit à chacun les moyens de gagner honnêtement sa vie après sa libération ; mais c'est dans de tout autres vues que sont administrées nos prisons.

Comme le soin de nourrir les prisonniers, de les vêtir, de les soigner, de les instruire, etc., etc..., est adjugé au rabais à des entrepreneurs qui ont pour indemnité le produit du travail fait en prison, et, comme il est reconnu que le travail est d'autant plus productif qu'il est plus divisé, c'est en ne donnant à chaque détenu qu'une chose très simple à confectionner qu'on le met promptement en état de travailler utilement, non pour lui, mais pour l'entrepreneur.

Ainsi le détenu qui aura été employé, pendant tout le temps de sa détention à faire tourner une roue, sortira de prison sachant faire tourner une roue, mais ne sachant pas autre chose, et, non-seulement il n'aura pas acquis une industrie à l'aide de laquelle il puisse se créer d'honnêtes moyens d'existence ; mais encore, il aura été tant ennuyé, tant dégoûté par le travail qu'on lui aura fait faire en prison qu'il aura pris plus que jamais le travail en haine.

Voudrait-on conclure de là que la science pénitentiaire est un vain mot sans existence réelle ?

On se tromperait.

Oh ! oui, il existe une science pénitentiaire et, sans que cette science mérite d'être portée à la hauteur où la met M. Léon Vidal, qui parle des Julien, des Jebb, des Waremthrop, etc..., comme on parle des Arago, des

Dumas, des Leverrier, on doit reconnaître que de longues études, habilement conduites, et des efforts persévérants ont amené d'utiles résultats, mais à un point de vue qui n'est pas celui auquel M. Léon Vidal s'est plu à considérer la science pénitentiaire.

De la moralisation des détenus on s'est peu occupé ; mais on a pris souci des finances de l'État et on a beaucoup allégé, sur ce chapitre du budget, la charge du trésor public. Les entrepreneurs savent si bien tirer parti du travail qu'ils font faire aux détenus, qu'ils peuvent se contenter d'une légère indemnité supplétive. Après avoir préconisé pendant quinze années le système de l'isolement, on y a tout à coup renoncé, et une des raisons que l'on a données pour ce changement, c'est que les prisons cellulaires coûtaient fort cher à bâtir.

Cette raison, que l'on disait tout bas, nous a paru, et a sans doute paru à bien d'autres qu'à nous, la meilleure de toutes celles qui ont été mises en avant. Pourquoi, en effet, si la cellule a tant d'inconvénients et de dangers pour la santé mentale des détenus, en établir un certain nombre dans chaque prison et laisser au libre arbitre du directeur d'y enfermer qui bon lui semble ?

Pourquoi ne pas démolir bien vite les prisons de Mazas et de la Roquette construites l'une et l'autre à une époque où, après de longues et sérieuses études, après des missions nombreuses en Angleterre, en Belgique, en Amérique, après des congrès pénitentiaires tenus à Francfort et ailleurs, le régime de l'isolement philadelphien semblait avoir triomphé de toutes les dissidences, et où la décision avait été prise de ne plus construire en France d'autres prisons que des prisons

cellulaires ? Pourquoi utiliser l'une de ces prisons à détenir des prévenus et avoir si longtemps utilisé l'autre à détenir des enfants ?

Je ne me vanterai pas de posséder les connaissances psychologiques qui constituent, suivant M. Vidal, l'un des éléments principaux de la science pénitentiaire ; mais, ou je me trompe fort, ou c'est pour les prévenus et pour les enfants surtout que les rigueurs de l'isolement doivent être proscrits. A l'égard des uns, parce qu'ils peuvent ne pas les mériter et, à l'égard des autres, parce qu'ils peuvent ne pas les supporter.

Jamais je ne saurai assez exprimer mes sentiments de reconnaissance pour notre gracieuse souveraine dont la visite à la Roquette a fait cesser pour les jeunes détenus un régime si cruellement opposé, au physique et au moral, à tous les instincts, à tous les besoins d'activité et d'expansion de leur nature.

Puisse-t-elle aussi visiter Mazas !

M. Léon Vidal vante encore beaucoup, et toujours avec grande raison, le nouveau mode de transfèrement des prisonniers, qui se fait maintenant par voitures cellulaires.

Les intérêts du trésor public se sont heureusement rencontrés ici avec ceux de la morale et de l'humanité, mais, s'il est humiliant pour les condamnés de se montrer en public conduits par des gendarmes, l'humiliation est la même pour les prévenus, et, pour ceux-ci, en outre, elle est souvent imméritée.

Pourquoi donc ne pas transférer les prévenus comme on transfère les condamnés ?

Je voudrais qu'on me donnât pour cela une raison autre qu'une raison d'économie. Non pas, assuré-

ment, que je méprise l'économie. Je veux seulement montrer à M. Leon Vidal que l'axiome latin qu'il a mis en tête de son livre : « *Pœna constituitur ad emendationem*, » n'est pas applicable à la science pénitentiaire telle que nous la pratiquons aujourd'hui en France.

Maintenant, rendons cette justice à notre éminent confrère, que, si les fonctions d'inspecteur-général des prisons lui inspirent un peu trop d'orgueil pour les mesures administratives qu'il a contribué à faire adopter, son excellent esprit de philosophe et de penseur lui fait très clairement apercevoir, après les pas immenses qu'il dit avoir été déjà faits, ceux qui restent à faire.

Pour moi, ce sont ces derniers qui me paraissent mériter l'épithète d'*immenses*.

« Il reste à la science pénitentiaire, dit M. Léon
« Vidal, à résoudre des questions spéciales et pratiques
« de la plus haute importance, telles que celle du pro-
« blème du remplacement de la peine de mort, là où
« cette peine est supprimée ou est en voie d'abolition,
« par une autre peine qui ait une puissance d'intimi-
« dation presque à la hauteur de celle de l'échafaud. Il
« lui reste à fixer définitivement l'organisation d'un
« patronage efficace pour les libérés; la séparation des
« récidivistes d'avec les condamnés pour la première
« fois; la classification de préservation et d'amende-
« ment dans les prisons; enfin à arrêter quelques me-
« sures de détail relatives aux criminels aliénés, aux
« détenus infirmes, à la destination à donner aux
« enfants acquittés pour non discernement afin de
« les sauver d'un mauvais avenir et de rendre leur
« existence future utile à la société; à la possibilité de

« réunir les établissements de jeunes détenus aux
« orphelinats ou colonies charitables, en exemptant
« de cette réunion les colonies correctionnelles. »

Je ne suis pas aussi empressé que paraît l'être M. Léon Vidal de voir abolir la peine de mort, attendu qu'il faudrait la remplacer par des supplices dont ma sensibilité s'effraie autant que de l'échafaud; mais, quant à ce qui touche au patronage des libérés, je dirai hautement que, tant que la science pénitentiaire n'aura pas trouvé d'autre moyen de punir le vagabond qui ne veut pas ou ne peut pas travailler, qu'en lui ôtant pour l'avenir, par la surveillance de la police, toutes les facilités, sinon les possibilités du travail, elle aura peu le droit de s'enorgueillir de ses succès. Des classifications entre les détenus seraient d'autant plus utiles que l'emprisonnement ne peut pas affecter de la même manière tous ceux qui le subissent; et, quant aux jeunes détenus, acquittés en vertu de l'art. 66 du code pénal, comme ayant agi sans discernement, leur place ne serait-elle pas, comme le dit excellemment M. Léon Vidal, dans les orphelinats ou colonies charitables, plutôt que dans ces établissements à discipline sévère qu'on appelle des *colonies pénitentiaires*? Pourquoi la pénitence, quand on n'a pas péché? Or, on n'a pas péché quand on a agi sans discernement.

Aux *desiderata* exprimés par M. Léon Vidal, j'ajouterai : « 1° un emploi moins arbitraire et plus rationnel de la cellule ; 2° le travail organisé en vue de l'éducation professionnelle des prisonniers plutôt qu'en vue de la multiplicité des produits ; 3° la transportation des vagabonds récidivistes en Algérie plutôt qu'à Cayenne ; l'isolement pendant la nuit, ou au moins, à défaut de

cet isolement, une surveillance vigilante dans les dortoirs, et 4° enfin, et surtout, une plus large part faite aux moyens d'action empruntés aux influences religieuses. »

Je me suis déjà expliqué sur les deux premiers de ces progrès, que je voudrais voir faire à la science pénitentiaire; je dirai quelques mots seulement sur les autres.

Dans un mémoire sur la répression du vagabondage, que j'ai communiqué à l'Académie, j'ai dit comment devait s'effectuer, suivant moi, la transportation des vagabonds, pour être à la fois utile et juste.

Quant à la surveillance nocturne des dortoirs, M. Vidal en reconnaît la nécessité et voudrait l'isolement complet pendant la nuit, mais il s'effraie du prix que coûteraient à construire des prisons qui permettraient l'emploi de cette mesure.

Je veux bien m'en effrayer aussi, mais je voudrais au moins que les dortoirs communs, si dortoirs il y a, fussent construits de manière à ce que rien de ce qui s'y passe n'échappe aux regards des surveillants.

La moralité est à cela trop évidemment intéressée pour qu'il soit besoin d'insister.

On me dira qu'un gardien, dormant au milieu des prisonniers, pourrait être victime d'un complot. J'admets cela; mais avec des grilles on se sépare, et à travers des vitrages, on voit. C'est là, il est vrai, une question d'architecture, mais je ne crois pas sortir de mon sujet en demandant à la science pénitentiaire de surveiller le travail des architectes.

Quant à l'action des influences religieuses, M. Vidal en reconnaît toute l'importance.

Il cite l'exemple de l'Angleterre, qui a donné à cette action un développement et une force tels, qu'elle semble être le moteur principal de la science pénitentiaire.

« Servons-nous de plus en plus, dit-il, de cette
« influence chrétienne exercée par l'aumônier pour
« améliorer le coupable. »

On ne peut pas mieux dire. Seulement, je demanderai à tout homme de bonne foi et, à ce titre, à M. Vidal tout le premier, s'il suffit de placer un aumônier dans une grande prison pénale, pour que cette influence chrétienne, reconnue si utile, puisse être efficacement exercée ?

En Angleterre, le peuple est naturellement religieux. Quand le chapelain entre dans un atelier ou un préau, tous les fronts s'inclinent, et, si ses conseils ne sont pas suivis par tout le monde, les doctrines sur lesquelles il les appuie ne sont au moins contestées par personne.

Osera-t-on dire qu'il en soit de même en France ? Et si, le chapelain sorti, ses paroles sont tournées en dérision, si les gardiens eux-mêmes montrent pour elles peu de respect et de confiance, quelle salutaire influence peut-on en espérer ?

Quand le prisonnier est en cellule, quand l'ennui de l'isolement lui fait accueillir avec joie la distraction d'une visite, de longs entretiens avec l'homme de Dieu, qui lui parle un langage trop souvent nouveau pour lui et lui fait entrevoir les récompenses éternelles qui suivent le repentir et l'expiation, seraient sans doute fort désirables ; mais si, comme on en a fait le calcul pour Mazas, l'aumônier ne peut consacrer que quel-

ques minutes de son temps chaque semaine, quel résultat peut-on en espérer ?

Que l'on confie la surveillance et le soin des prisonniers à des corporations religieuses, dont le même esprit de foi et de charité anime tous les membres, et où, à tous les degrés de la hiérarchie, depuis le directeur jusqu'au dernier guichetier, si l'autorité, la science, l'intelligence ne sont pas égales, les doctrines sont au moins les mêmes, et on fera progresser ainsi la vraie science pénitentiaire, celle qui peut prendre pour épigraphe : *Pœna constituitur ad emendationem*.

Ce qui précède était écrit, quand j'ai lu dans le *Journal officiel* du 8 octobre 1869, un rapport de M. le Ministre de l'intérieur à l'Empereur, suivi d'un décret qui nomme une commission chargée d'étudier les moyens d'organiser en France le patronage des libérés.

C'est un premier pas fait dans une voie qui peut conduire à d'heureux résultats.

Une commission prise dans votre sein, et dont le rapport a reçu votre approbation, a bien voulu s'associer l'an dernier au vœu que je formais pour qu'une pareille mesure fût prise.

Le travail de votre commission avait été par moi communiqué au Ministre de l'intérieur. Est-il téméraire de penser que l'éloquent et chaleureux plaidoyer de son rapporteur n'a pas été sans influence sur la mesure qui a été prise ? L'Académie aurait alors rempli un rôle qui doit, aujourd'hui plus que jamais, être ambitionné par les sociétés savantes. Elle aurait préparé, dans le silence de ses études, une réforme profitable aux intérêts de l'humanité.

Pour en revenir, en finissant, à M. Léon Vidal et à la science pénitentiaire, je dirai que M. Léon Vidal est l'un des membres de la commission nommée par l'Empereur le 8 octobre, et qu'il aura fait faire réellement un pas immense à la science pénitentiaire, s'il trouve une heureuse solution à l'importante et difficile question du patronage des libérés.



DE LA CRÉATION
d'ateliers LIBRES pour recevoir les LIBÉRÉS
sans travail

ET DE LA

RÉORGANISATION DES SOCIÉTÉS
DE PATRONAGE,

Par M. VINGTRINIER,

Médecin en chef des Prisons, Chevalier de la Légion-d'Honneur.

Empêchez les vices de naître, et
vous aurez assez fait pour la vertu.

J.-J. ROUSSEAU (*Contrat-Social*).

La lecture du remarquable rapport publié par M. le Ministre de l'intérieur, M. Forcade de la Roquette, le 8 octobre 1869, et rédigé dans le but de solliciter de tous les observateurs, une nouvelle étude des questions que font naître l'état actuel de la législation pénale, et celui du régime disciplinaire des prisons ; la lecture du Compte général de la justice criminelle publié en 1870, et

enfin les diverses communications faites dans les académies de Lyon, de Bordeaux, de Rouen et dans la presse, ayant le même but ; tous ces appels, dis-je, donnent à penser que l'époque actuelle devra prendre rang parmi celles qui ont donné le plus de satisfaction à l'humanité souffrante dans les prisons.

Honneur doit être rendu aux hommes compatissants qui ont marqué dans ces époques, en bravant la répulsion inspirée par les tristes habitants de ces lieux et non moins par l'insalubrité des cloaques où ils séjournaient dans beaucoup d'endroits ; leur nom et leurs actes doivent rester en mémoire pour rappeler le bien qu'on leur doit. Qu'il me soit donc permis, avant d'aborder le sujet que j'ai entrepris de traiter ici, d'en citer quelques uns, qui appartiennent aux deux derniers siècles.

Dans le 17^e, l'époque est marquée par les visites, et les prédications de Saint Vincent-de-Paul dans les prisons et les galères.

En 1670, le roi Louis XIV rend sa célèbre ordonnance qui défend aux parlements de continuer leurs poursuites contre le fantôme de la magie et de la sorcellerie. Les remontrances fanatiques qui suivirent cet acte de raison sont bien curieuses.

Au 18^e siècle, en 1760, l'abbé Gros de Besplas fit le sermon de la Cène devant le roi Louis XV et sa cour. L'effet fut immense sur les auditeurs, et bientôt une nouvelle prison salubre et forte fut construite. On la nomma la Force.

En 1777, le célèbre voyageur philanthrope Howard a publié ses observations plaintives et émou-

vantes recueillies à diverses dates et dans plusieurs pays.

En 1780, le roi Louis XVI supprime la torture, et ordonne la séparation des détenus, sur le rapport du ministre réformateur Necker.

En 1791, les législateurs sont appelés à rédiger un code pénal. La *déportation* est ordonnée contre les récidivistes.

En 1796, le célèbre de la Rochefoucault-Liancourt fait un exposé de l'état des prisons, et propose des améliorations dont la principale est l'introduction du travail. Les dépenses des prisons sont mises à la charge de l'État; auparavant les prisonniers eux-mêmes devaient se suffire; la charité leur venait en aide; malheureusement l'exécution de cette mesure se fit attendre, faute de ressources financières.

En 1810, le code pénal de 1791 est révisé.

En 1819, le 19 avril, le roi Louis XVIII crée parmi les hommes les plus marquants de l'époque la Société royale pour l'amélioration des prisons.

De nombreux abus ont été réformés à la suite des visites de ces hauts inspecteurs, entr'autres la réunion immorale des jeunes détenus avec les adultes.

En 1828, l'Académie des sciences de Rouen accueillait avec faveur un travail ayant pour sujet les réformes à apporter aux lois pénales; les réformes signalées dans ce travail ont été apportées.

1830 fut l'époque d'une institution nouvelle capable de produire les plus heureux résultats, et malheureusement délaissée.

C'est celle des sociétés de patronage pour les jeunes

détenus des deux sexes. Paris, Alençon, Lyon, Rouen en ont créé qui ont bien fonctionné jusqu'à l'établissement des colonies dites correctionnelles.

En 1832, leur action, *tolérée* d'abord comme essai, fut régularisée et autorisée par une instruction ministérielle due à M. le comte d'Argout ; sa date est du 3 décembre 1832.

Ce fut aussi en 1832 qu'une révision légale des lois pénales supprima les peines de la marque, de l'exposition, de la section du poignet pour les parricides, et enfin que fut proposée l'intelligente admission des *circonstances atténuantes*, aujourd'hui si souvent accordées et si souvent critiquées..

1836 est la date de la création des colonies et pénitenciers destinés, disait-on, à préparer au patronage réservé à l'action des sociétés, qui alors se préoccupaient du placement des jeunes détenus dans des familles choisies.

On doit regretter que le désir de faire *mieux* ait anéanti ce qui était *bien*. car il n'existe plus de sociétés de patronage et les enfants détenus restent prisonniers jusqu'à dix-huit et vingt ans.

Toutefois on peut louer les bonnes intentions des fondateurs de ces colonies, MM. Demetz de Breitguères, vicomte Douliche, Allier, Lucas, Lecointe;... tout en préférant les vues et les moyens proposés par les premiers propagateurs des sociétés de patronage dont nous aimons non moins à rappeler les noms : MM. Bérenger (de la Drôme) pour Paris, Brix pour Alençon, Bonnardet pour Lyon, Lecointe, Jeulin, Bresson, de Lérue pour Rouen, etc...

En 1838, une loi du 30 juin a eu pour but humanitaire de protéger les aliénés et leurs familles, ainsi que de garantir la sécurité publique.

Ses dispositions sont désirées dans les nations chez lesquelles la législation est incomplète à ce point de vue.

Depuis cette loi, un grand nombre d'aliénés retenus dans les prisons par motif de sûreté sont placés dans des maisons spéciales où ils trouvent les soins conseillés par les maîtres modernes de la médecine mentale.

C'est en 1840, que MM. de Beaumont et de Tocqueville mus par de louables intentions firent tous leurs efforts pour introduire le système américain d'isolement cellulaire de *jour et de nuit*. Le gouvernement a déclaré abandonner ce système en 1853, après quelques essais, qui furent souvent regrettables et surtout lorsqu'on en fit l'application aux enfants.

Malgré toutes les modifications que les législateurs qui se sont succédé depuis un siècle ont apportées aux modes de correction et aux lois pénales, on voit par le rapport de M. le Ministre de l'intérieur que le moment est encore une fois venu de faire un nouvel examen des dispositions pénales et des mesures disciplinaires adoptées pour arriver au but qui est la sécurité de la société et l'amendement des coupables.

De son côté, M. le Ministre de la justice exprime les mêmes préoccupations d'amélioration dans son rapport sur la justice criminelle de 1870.

Il y a lieu d'espérer que l'appel fait aux observateurs de ces tristes misères, dont chaque nation paie le tribut, répondra au désir du gouvernement, et signa-

lera l'époque actuelle au profit de la sécurité, de l'humanité et de la morale publique.

Pour moi, sans autre prétention que celle que peut autoriser ma modeste position de médecin observateur, au milieu d'une nombreuse population de prisonniers de toutes les catégories, j'ai cru devoir quelquefois fournir quelques matériaux à l'édifice ; l'accueil favorable qu'ils ont reçu m'engage à produire celui-ci.

Je vais donc, dans ce but, exposer une proposition qui est née de l'observation de l'insuffisance des lois et des mesures mises en pratique en ce qui concerne les récidivistes et les jeunes détenus.

§ I. Il n'est pas un observateur de la population des prisons et je veux parler seulement de la population *libérée*, qui ne constate un fait déplorable, sur lequel je désire appeler de nouveau l'attention de l'autorité, ainsi que celle de tous les philanthropes.

Il arrive inévitablement qu'un certain nombre de ceux qui furent atteints par la justice et, qui sont rendus à la liberté, doit fatalement, involontairement, et quelquefois, *volontairement*, par misère, doit, dis-je, rentrer dans la prison, quelque horreur qu'elle leur inspire, quelque effort qu'ils fassent pour vivre honnêtement.

D'autres arrivés au dernier degré de la dégradation morale, n'ont aucune répugnance, aucun regret ; leur

vie toute entière doit s'écouler dans les prisons ; et, il ne peut en être autrement ! Que peuvent devenir en effet ces malheureux frappés de plusieurs condamnations, mis en surveillance de la police, et en récidive de vol, de mendicité, vagabondage, ou rupture de ban ; ils deviennent des paresseux et des habitants de cabaret se livrant à l'ivrognerie, sorte d'excès qui, par son action sur le cerveau, aboutit à la paralysie générale, physique et intellectuelle, enfin à la perte du *sens moral*.

La prison protège véritablement des parias, en même temps qu'elle garantit la société de leur contact ; pour eux, c'est même une faveur qu'ils viennent parfois réclamer aux tribunaux.

Si l'on recherche les causes de ces rechutes réitérées devenues *inévitables* aux bons comme aux mauvais, on les trouve sans grande peine, dès qu'on a observé toutes ces misères d'aussi près qu'on peut le faire dans les prisons. La difficulté est d'y porter remède. Depuis longtemps on y songe sans doute : mais rien d'efficace n'a été proposé ou essayé et solidement expérimenté.

De ces causes, les unes devenues invétérées et par cela même indestructibles résident dans les vices de toute nature qui conduisent certains hommes plus ou moins promptement à la dégénération entière des facultés et surtout des facultés morales qui forment la base du caractère de l'homme.

Première catégorie — Pour ceux là, les hôpitaux ou les prisons sont leur refuge perpétuel, et la société qu'ils inquiètent et déshonorent, n'a pas d'autre garantie pour sa sécurité, que de les y tenir cachés : ce

sont des incurables, et d'autant plus incurables, que la plupart sont des *alcoolisés*, frappés par accès du *delirium tremens*, sorte de délire particulier aux gens de cette triste espèce, et qui modifie ou amoindrit l'intelligence.

Deuxième catégorie. — Les autres causes qui ramènent aussi forcément dans les prisons des sujets qu'une seule faute y a conduits, et que les vices n'ont pas flétris, des sujets repentants, qui ont recouvré leur liberté avec le sincère désir de réparer leur faute, ces causes, dis-je, sont plus graves à certain point de vue, et plus intéressantes à observer, parce qu'elles semblent de nature à être combattues par des mesures préservatrices.

L'abandon ou l'absence de la famille, l'isolement, le refus de tout secours, les fâcheuses rencontres d'autres libérés livrés au mal, enfin, et *surtout le manque de travail*, sont les causes qui peuvent conduire à une rechute, rechute qu'amènent bientôt la faim, les besoins, les privations de toutes sortes, et enfin le désespoir.

M. le Ministre de la justice a exprimé les mêmes préoccupations dans son rapport sur la justice criminelle (1870); à la page XXIII on y lit : « Nul n'ignore les
« difficultés qu'éprouvent les libérés à reprendre dans
« la société la place qu'ils ont perdue. Le gouverne-
« ment qui a déjà fait beaucoup soit pour améliorer le
« régime intérieur des prévenus, soit pour encourager
« les établissements qui se fondaient dans le but d'aider
« les condamnés libérés à rentrer dans la bonne voie,
« a jugé le moment venu de faire un nouvel effort pour

« l'amélioration d'un état de choses qui a vivement
« préoccupé les esprits. »

En effet quel sort attend le libéré, aussitôt le seuil de la prison franchi ? Trouvera-t-il du travail pour son métier et son aptitude, et s'il en trouve, le repris de justice sera-t-il reçu ou toléré, ou ne sera-t-il pas bientôt renvoyé ? Et, s'il a une femme, des enfants, des parents, dont il est peut-être la seule ressource, que fera-t-il ?

Le plus grand nombre des libérés sans doute trouvera le moyen de se tirer d'affaire, puisqu'il n'y en a qu'un très petit nombre qui tombe en récidive, mais on comprend que sur cent vingt mille individus qui sortent de prison en France, il doit s'en trouver qui ne peuvent échapper à la situation périlleuse que nous venons de dire. Toutefois, il ne faut pas exagérer le mal, et s'effrayer des chiffres de la statistique, lorsqu'elle constate chaque année son chiffre de *récidives*, parce que celui des *récidivistes* est toujours loin de l'atteindre : seulement il constate une misère sur laquelle il est utile de fixer l'attention, pour en atténuer les causes.

§ II. Nous avons ici en vue deux catégories intéressantes de libérés auxquelles il est utile de venir en aide.

Dans la première, nous plaçons l'homme ramené au bien, l'homme corrigé, résolu à se maintenir honnête. Dans la seconde, nous plaçons avec non moins d'intérêt, ces malheureux libérés entrés *enfants* dans les prisons, et qui en sortent jeunes gens, c'est-à-dire, mis en liberté à l'âge des passions naissantes, et restés pour beaucoup sans métier, tous dans l'ignorance des habitudes de la vie ou des devoirs sociaux, enfin

mus instinctivement par la curiosité et par le désir de la possession de toutes choses.

On peut croire qu'une partie de ces jeunes prisonniers a pu être moralisée par les bons et pénibles soins des directeurs des établissements dits correctionnels, que l'administration a créés ou autorisés ; mais tous ne le sont pas, loin de là, et j'en trouve tous les jours trop de preuves dans nos prisons.

On comprend que quelque soin qu'on prenne de la surveillance dans une colonie qui réunit plusieurs centaines de ces jeunes détenus, dont quelques-uns peuvent être et sont en effet (ainsi que nous l'avons vu), arrivés au dernier degré de la perversion, il n'est pas possible d'éviter toujours le danger du contact des mauvais sujets déjà grands, avec les petits enfants arrivés là n'étant pas ou n'étant que bien peu gâtés.

La séparation n'est pas et ne peut pas être faite partout selon le besoin, dans les champs, dans les ateliers, les dortoirs, les réfectoires, ou encore pendant le temps des récréations. On fait partout ce qu'on peut sans doute, mais l'infiltration du mal est si difficile à arrêter que pour l'éviter, le gouvernement lui-même a douté de la discipline des colonies et des pénitenciers, de sorte qu'à l'exemple des Américains, il a donné, pendant un temps, sa plus grande confiance au système cellulaire de jour et de nuit dans la fameuse prison de la Roquette.

Heureusement cela n'a pas duré : on sait qu'il y a été renoncé après une visite de S. M. l'Impératrice. La santé des enfants était compromise.

Il est donc opportun et utile de rapprocher ici le

sort des jeunes détenus, lorsqu'ils sont libérés, de celui des adultes. Notons que le nombre mérite qu'on le remarque ; il n'est pas moindre de quinze à seize cents des deux sexes *par année*.

Adultes, ou mineurs, les libérés sont certainement et souvent exposés à ne trouver ni travail ni refuge à leur sortie de la prison, et à n'avoir aucune recommandation, ni indication pour en trouver ; alors la misère, la faim, le désespoir ne peuvent tarder à paraître pour étouffer les bonnes dispositions, et inspirer la haine de la société ou les tentations ; quelle en peut être la suite ?

Ces faits sont incontestables !

On le voit, il manque dans notre organisation pénitentiaire un complément préservateur, et c'est ce que je désire proposer aujourd'hui, après avoir vu le mal se renouveler, et regretté qu'aucun remède efficace n'y ait été apporté.

C'est que la difficulté est grande, sans doute !

Les améliorations introduites dans le régime des prisons depuis cinquante ans, ont amené un ensemble de mesures qui fait que le détenu est aussi humainement et aussi sévèrement traité qu'il est utile de le faire.

Depuis le célèbre Howard, on le sait, les prisons ont été partout l'objet des plus utiles transformations, lesquelles, toutefois, ne se sont faites que lentement.

Je me bornerai à dire ici de ces améliorations, afin d'arriver plus tôt à mon but, que *le travail*, ce puissant moyen moralisateur, y est introduit habilement, sous toutes les formes, par l'administration supérieure du pays, en appelant l'utile concours des industriels, encouragés par un profit assuré.

C'est là une innovation heureuse qui produit d'immenses avantages : la discipline facile , l'emploi du temps profitable au détenu et à l'État ; enfin , l'application faite à tous *également* d'une punition matérielle ainsi que *morale*, devant à la fois satisfaire à la loi et protéger la société contre le coupable , lequel ne peut manquer de garder le souvenir de cette triste période de sa vie passée sous les verroux , et dans un contact qui devient pour beaucoup une redoutable aggravation de peine.

On voit donc l'homme dans la prison , nourri , logé , habillé , travaillant et recevant un salaire , lorsqu'il est en *dedans* du mur qui le sépare de la terre de liberté , et tout de suite on le voit de l'autre côté de ce mur à l'état de *libéré* , sans travail , sans pain , sans abri ; on le voit craint , repoussé , et surtout traqué par la surveillance de la police.

Cette triste et désespérante position peut se prolonger longtemps. Or, si le travail ne vient pas en aide, la récidive s'accomplira : voilà donc un *récidiviste*.

En constatant cette vérité que j'ai vue tant de fois se montrer dès le lendemain du jour tant désiré de la liberté , je me suis demandé si l'administration , qui a réuni tant de soins pour bien traiter et moraliser les coupables que la justice a frappés , ne pourrait pas trouver un moyen de préserver ses protégés de la veille du danger qui les attend le lendemain, en même temps qu'elle éviterait à la société de nouvelles avanies , avanies dont la statistique morale fait chaque année une triste et accusatrice constatation , comme pour signaler le mal et le montrer redoutable et toujours incessant.

Les législateurs modernes ont introduit dans notre loi pénale deux mesures qui , dans leur intention de prévoyance et de sagesse , devaient à la fois protéger les *libérés* et la *société* ; l'une , qui n'existe plus , fut l'augmentation du nombre des dépôts de mendicité , qui étaient de création très ancienne ; chaque département devait en être pourvu : l'autre mesure est la surveillance de la haute police , qui y maintient soumis tous les jours le chiffre effrayant de plusieurs mille individus.

Les dépôts de mendicité avaient pour avantage d'être une espèce de prison administrative autant que judiciaire , n'exigeant pas toujours des poursuites correctionnelles , et destinée aux mendiants , aux vagabonds , aux invalides des bagnes , c'est-à-dire à des repris de justice de toute sorte et même à des aliénés. En définitive , ils étaient fort coûteux ; leur travail était improductif et sans effet moralisateur. On a dû les abandonner , et leurs habitués ont été rejetés dans la rue où on les avait pris. Il ne reste plus de ces dépôts que deux ou trois pour toute la France (1), (à Saint-Denis , près Paris , et à Beaugency.)

La *surveillance de la police* , espèce de continuité de la peine , imaginée pour éviter les récidives , en supposant un œil constamment dirigé sur le libéré , est une mesure qui est considérée , par ses partisans , comme protectrice de la société ; mais c'est un fait bien cons-

(1) Celui de Rouen avait été établi par M. de Crosne , en 1766 , dans l'ancien noviciat des Jésuites. Il prit le nom de Bicêtre , mais il devint , en plus de cette destination , asile d'aliénés , hospice pour les filles publiques , et maison de détention. Ce cumul a engagé à transférer le dépôt dans la maison des frères Saint-Yon. En 1814 , le dépôt fut évacué pour devenir hospice.

taté, sa mise en pratique prouve à ceux qui connaissent ses différents et vexatoires modes d'exécution, qu'elle est très certainement une mesure de persécution perpétuelle pour le libéré *honnête*, et qu'elle reste complètement sans action sur celui qui veut retourner au mal. MM. les commissaires de police chargés de mettre la surveillance en pratique blâment tous cette mesure.

J'ai vu trop souvent des surveillés malheureux, pour ne pas être du nombre de ceux qui pensent qu'elle n'atteint pas le but qu'on s'est proposé. Je crains même qu'elle ne produise le contraire.

§ III. — Notre confiance est ailleurs, et nous allons exposer où nous la plaçons.

Deux innovations faciles à introduire auraient, selon nous, les plus fructueuses conséquences, et c'est sur elles que nous appelons une sérieuse attention.

L'une pourrait, ce nous semble, compléter le système pénitentiaire par l'ouverture d'ateliers aux *libérés de tout âge*; l'autre diminuerait considérablement le nombre des libérés *mineurs* par la protection des *sociétés de patronage*, aujourd'hui négligées.

Nous espérons le plus grand bien de la création d'un certain nombre d'ateliers libres, organisés et pourvus à leur intérieur, à peu près comme le sont les ateliers des détenus dans nos grandes prisons, par les entrepreneurs chargés par l'État de subvenir à toutes leurs dépenses, et de les exploiter à leurs risques et *profits*.

Ces industriels entrepreneurs contracteraient, par leurs baux d'adjudication, l'obligation de monter un atelier qui serait toujours ouvert aux *libérés*. Dans notre pensée, l'atelier ne serait plus une prison : il

serait ouvert à tous les *libérés adultes ou mineurs*, à tous les traqués de la surveillance, à tous ceux enfin qui manquent de travail, parmi cette classe de parias rebutés. Personne n'y coucherait, ainsi qu'on y obligeait dans les dépôts de mendicité. Chacun resterait libre, mais, bien entendu, à certaines conditions d'ordre, dont l'étude serait faite par les administrateurs compétents, mais qu'on peut provisoirement prévoir. Ainsi seraient réglementés :

1° Les heures d'entrée et de sortie;

2° L'engagement d'un séjour fixé à un certain nombre de journées de travail à l'atelier;

3° Celui de prévenir quelques jours d'avance de la sortie;

4° Les conventions particulières et variées d'un salaire pour chaque métier, selon les aptitudes. Ce salaire ne serait pas celui du travail des villes, sans aucun doute; mais il pourrait du moins assurer le pain quotidien, en attendant que le *libéré* ait pu trouver mieux;

5° Enfin, un règlement conçu par l'administration supérieure prévoirait ce qui conviendrait à cette innovation *quasi-pénitentiaire*, dans les intérêts de tous, exploités, exploitants et surveillants.

Nous dirons tout de suite qu'il nous semble qu'il serait de droit que MM. les administrateurs des prisons fussent ces surveillants; ils exerceraient ainsi une sorte de patronage sur des hommes déjà connus d'eux.

On comprend que les travaux les plus faciles à prendre ou à quitter sans dommage, et peu rétribués, seraient probablement les seuls possibles à introduire dans les *ateliers libres*, comme confection de chaussons

ou de paniers, comme nettoyage de graines, de fuseaux, etc... Mais qu'importe, ces métiers ne rempliraient pas moins le but, ainsi que le font les *ateliers de charité* communaux, c'est-à-dire qu'ils laisseraient aux libérés le temps de trouver un travail plus lucratif, et en attendant, ils leur donneraient à la fois l'usage d'une liberté *utilisée*, l'emploi des heures de la journée de travail de l'ouvrier, et enfin un salaire suffisant pour parer au premier besoin.

La faim ne serait plus alors la cause alléguée et parfois vraie du vol et de la mendicité ! Or, je le demande, cette cause déplorable, lorsqu'elle existe, ne semble-t-elle pas être une accusation contre l'indifférence ou l'embarras des administrateurs ? Sait-on combien de fois elle a fait du *libéré* un *récidiviste* ? La répulsion opposée au *libéré* par le préjugé (qu'on ne saurait blâmer), ne serait plus de sa part l'excuse d'un refus absolu de travail et de pain, puisque l'un et l'autre lui seraient journellement offerts. Aucun n'aurait plus de motif pour accuser la société d'inhumanité et pour se révolter contre elle ; de son côté, la société et la magistrature auraient très grandement raison de se montrer sévères, très sévères même contre le *récidiviste inexcusable*.

L'indulgence deviendrait ici une dangereuse faiblesse ; dans ce cas, la *déportation* remplacerait avec avantage la *surveillance* si souvent imposée aux *récidivistes*, *vagabonds* en rupture de ban, *mendiants* ou *voleurs*, et qui ne gêne pas les plus dangereux.

Les colonies pénales d'outremer ont aujourd'hui une organisation qui rend plus facile et plus applicable la surveillance hors de la France, et qui peut autoriser à

prononcer la déportation bien plus souvent qu'on ne le fait (1).

L'essai d'atelier que je propose ne causerait pas une dépense considérable à l'administration locale des prisons, ni aux entrepreneurs ; il suffirait de l'octroi d'un bâtiment. Quant au mobilier de l'atelier, il resterait la propriété de l'entreprise, pendant la durée comme à la fin de son bail. Relativement aux bénéfices, j'entrevois sans hésitation qu'ils ne seraient pas aussi considérables que ceux des prisons ; mais s'il était besoin, l'État serait assez juste pour participer à l'œuvre pour un faible prix de journée et tout le monde y gagnerait.

Assurément, une semblable entreprise ne pourrait avoir de chance de succès qu'avec le concours de certains hommes compétents et en ayant l'expérience. Or, il n'en manque pas, ainsi que le prouve l'exploitation si

(1) Déjà en 1848, dans un Mémoire qui a été publié dans le *Précis des travaux de l'Académie de Rouen*, nous avons exprimé cette opinion. Là je disais, page 5 : « La surveillance de la police
« c'est quelque chose, mais on le sait bien, cette surveillance
« est loin d'atteindre le but : elle gêne beaucoup les libérés
« devenus honnêtes, et les force souvent à redevenir voleurs,
« tandis qu'elle gêne fort peu les mauvais sujets, les incorrigi-
« bles, véritables artisans du crime, de la débauche et du
« désordre. Or, les chasser, les déplacer, les traquer, ainsi que
« fait la police, n'est pas faire de la punition, et encore moins
« de la moralisation ; aussi, la peine de la surveillance, sans
« être inutile politiquement, ne peut-elle être considérée que
« comme accessoire et de peu d'effet préventif.

« La *déportation* est, selon l'avis de beaucoup de publicistes
« et le nôtre, la seule mesure complémentaire préventive et
« afflictive à infliger à tous ceux qui, par leurs habitudes crimi-
« nelles, ont prouvé qu'ils ne voulaient pas se soumettre aux
« lois de leur pays, et qu'ils en étaient les ennemis.... »

liablement et si productivement dirigée par les entrepreneurs auxquels s'est confié l'État, pour se débarrasser avec économie du souci de l'administration des prisons, aujourd'hui transformées en intéressantes et productives manufactures.

On peut objecter, je le sais, que cette création d'ateliers placés en dehors de la prison pour les *libérés* ne pourrait pas conduire à la moralisation de ceux qui les fréquenteraient.

Assurément c'est fort douteux; la discipline de l'atelier seule peut y être exigée: mais son but principal et le plus pressant, est de procurer le pain de la journée pour éloigner le spectre de la récidive.

Vouloir plus, serait éloigner le premier pas fait vers une mesure générale destinée à secourir les libérés malheureux, honnêtes, et restés sans travail. Gardons-nous de l'excès; on l'a dit, *le mieux est souvent l'ennemi du bien*. J'objecte d'ailleurs à ce reproche que les efforts de la moralisation doivent être faits dans la prison, pendant que le *puni* est placé sous le coup des misères qui l'atteignent dès le premier jour. La discipline des prisons est aujourd'hui suffisamment et justement *sévère*; si elle n'a pas produit des réflexions propres à préparer le retour au bien, il y aura fort peu à espérer des essais que tentera le patronage, sur lequel cependant on semble pouvoir compter aujourd'hui, autant pour les hommes que pour les enfants.

Je l'ai dit, il y aura toujours des *libérés incurables*, par faiblesse morale et intellectuelle, ou par dépravation et perte de *sens moral*. Pour ceux-là le patronage reste sans effet, et la surveillance ne pourra s'exercer ailleurs *efficacement* que dans la *déportation*, c'est-à-dire

là où l'occasion du mal ne se présente pas ; mais je le répète encore , le plus grand nombre des *libérés* ne rechute pas ; heureusement, la discipline des prisons a bien suffi pour punir et moraliser la majorité , où au moins pour inspirer la crainte de revenir dans cet antre de souffrances morales, que je crois bien dures pour celui qui a du cœur.

Certains observateurs de *cabinet* disent bien, il est vrai, que les condamnés sont *trop heureux dans nos prisons* : mais qu'on n'en croie rien ; les heureux sont le moindre nombre. En effet, qu'on se représente donc ce qu'il y a à souffrir, en plus de la *privation* de la liberté, sous les verroux. La soumission au commandement fait par les gardiens et par d'autres prisonniers, soit au réfectoire, soit à la marche circulaire, soit au dortoir et à la corvée ; l'obligation de vivre du régime alimentaire commun, fort peu engageant ; l'endossement d'un costume ; la privation des visites de sa famille, de ses amis, ou leur rareté forcée à travers une grille, ou rarement autrement : est-ce que toutes ces *humiliations* ne sont pas navrantes pour qui a la raison et le sentiment de l'honneur ?

Reprenons :

Les observations préliminaires que nous avons présentées au commencement de ce travail, pour justifier notre proposition d'*ateliers libres*, n'ont pas échappé à d'honorables penseurs, que les misères des prisons ont touchés, et quelques-uns ont proposé des moyens d'améliorer le sort des libérés repentants, décidés à vivre honnêtement. Ainsi, M. le conseiller Homberg, président de la commission de surveillance des prisons, a lu à l'Académie des Sciences de Rouen, en 1868, un

projet de règlement ayant pour but de constituer parmi les libérés honnêtes et travailleurs, une association coopérative et en même temps de secours mutuels. Un patronage devait être sollicité dans le but de procurer aux *libérés* une protection honorable et des secours assurés. Cette idée est très-belle, sans doute, mais pour moi, qui me suis montré, en toute occasion, partisan zélé du patronage s'occupant des *enfants*, j'avoue que je ne crois pas plus possible de trouver des patrons dévoués, ayant tout le zèle nécessaire pour surveiller pendant plusieurs années des *libérés* de tout âge, de tout caractère et de tout métier, que de trouver des libérés résignés à se soumettre à une protection assujettissante, quelque bienveillante qu'elle soit, mais nécessitant enfin une certaine soumission, et pour un certain temps.

Ici prenons garde de tomber dans un excès philanthropique ! N'arriverait-il pas que le soin que prendrait le patronage, serait bientôt considéré comme une prime accordée aux *repris de justice*, lorsque tant d'autres malheureux restés honnêtes et restés pauvres, ne se trouveraient ni aidés, ni secourus, ni patronés, et demeureraient dans la misère avec leur famille ? Or, le nombre en est très considérable et bien digne de pitié. Qu'on le demande aux administrateurs et aux médecins des bureaux de bienfaisance ! Là un patronage serait la providence !

L'atelier que je demande pour les libérés me paraît suffisant ; leur principale ressource doit être le *travail*, et leur en procurer est faire acte de prévoyance et d'humanité, c'est même tout ce qu'on puisse faire. Mais ne peut-on pas espérer que la réunion, qui se ferait dans

cet atelier de *libérés* recherchant du travail, aiderait à constituer entre eux la société coopérative à laquelle a songé M. Homberg.

Il se fait depuis peu de temps un autre essai qui a eu de bons résultats, mais c'est dans une circonscription très-limitée : c'est l'institution créée près de Lyon sous le nom d'asile Saint-Léonard, à Couzon, asile dont le fondateur est un digne prêtre, M. l'abbé Vrillon. Cet asile date seulement de cinq ans, et il a été reconnu par le gouvernement d'*utilité publique*, en 1868 ; c'est dire assez qu'il y a été fait déjà quelque bien, et qu'on attend des résultats de plus en plus heureux d'une moralisation obtenue par cette nouvelle voie.

Je trouve dans l'un des comptes-rendus de l'œuvre, pour les années 1865 à 1868, ces paroles prononcées par un honorable magistrat du parquet de la cour impériale de Lyon :

« Dans l'asile Saint-Léonard, les libérés sont reçus
« comme des égarés qui cherchent leur chemin : on
« leur procure du travail, on facilite leur placement
« ou leur retour dans la famille ; on assure leur existence en relevant leur courage, et on les prépare,
« par l'enseignement moral, à rentrer dans la société
« raffermis et améliorés.

« La culture de terrains avoisinants a permis de
« faire un atelier de terrassiers auquel les cultivateurs
« leurs voisins viennent emprunter des hommes à la
« journée.

« Pour s'initier à la vie de liberté entière qu'ils doivent bientôt reprendre, les réfugiés jouissent chaque
« dimanche d'une sortie de *quatre heures*, et leur rentrée a lieu avec la plus grande exactitude. En outre

« d'une gratification de 40 centimes par semaine, ils
« reçoivent 10 p. 100 sur le produit de leur travail. »

Qui ne serait de l'avis de l'honorable magistrat, M. Rogé Belliard, lorsqu'il ajoute : « Combien la
« multiplication de semblables asiles serait salubre
« et moralisante ! Que de récidives on éviterait ! »

Tout en admirant cette fondation, je demande si l'imitation en serait facile à généraliser dans toute la France ? Trouverait-on assez de ces hommes religieux, animés d'un zèle tout spécial, pour diriger le grand nombre des *libérés* qui auraient besoin de leur secours, dans autant d'asiles Saint-Léonard qu'il y a de départements ? Un essai de ce genre a été fait en Belgique pendant deux ans, et il nous est attesté que l'expérience a forcé d'y renoncer.

Remarquons, d'ailleurs, que c'est probablement à plusieurs *milliers de libérés, surveillés, infirmes*, de tout âge, accumulés depuis plusieurs années, qu'il faudrait chaque jour tendre la main ; et à Couzon, jusqu'alors, on ne trouve qu'un bien faible effectif ; il était, au 31 décembre 1868, de cinquante-trois, et on en avait admis *cent dix* seulement dans l'année.

Ce qui est bien à Lyon doit être bien partout, et quelque forme que prenne la charité, il faut l'accueillir avec respect et reconnaissance. Toutefois, qu'il me soit permis de croire qu'il serait bien moins coûteux, beaucoup plus prompt et plus facile, de créer et de généraliser des *ateliers libres*. Il serait aussi plus aisé d'y réunir la partie *inoccupée* de ces *libérés* que les prisons jettent sur le pavé des rues, au nombre de 18 à 20,000 par année.

Pour M. Léon Vidal, « le patronage ne doit avoir

« pour but que de procurer du travail ; le patronage
« doit être un bureau charitable de placement. »

Ce que je demande , au surplus , a reçu déjà une exécution partielle à Rouen.

Deux ateliers privés de chaussonniers s'y recrutent de libérés.

L'un d'eux a été créé par un entrepreneur des travaux de la prison.

Ces deux espèces de refuges rendent certainement un grand service à Rouen , et cela peut engager à les imiter.

§ IV. — J'arrive maintenant à parler de la seconde catégorie de *libérés*, de ceux qui sont entrés en prison *enfants*, tout à fait *enfants*, ou adolescents, et qui deviennent libres à dix-huit ou vingt ans, après avoir passé par l'épreuve d'une éducation appelée correctionnelle.

Je dirai d'abord que j'ai plaidé trop souvent la cause du patronage en faveur des enfants détenus, pour que je puisse laisser passer cette occasion de manifester mon espérance de voir l'autorité supérieure y revenir.

Je crois toujours cette institution paternelle applicable aux jeunes détenus, dès le jour de leur abandon, et même la meilleure de toutes les mesures à leur appliquer. Mais pour le présent, et dans la pensée de ce travail spécial, je fais remarquer que ces détenus, devenus forcément, pour le plus grand nombre, des *libérés encore mineurs pour quelque temps*, doivent être, bien plus que les adultes, l'objet d'une protection préservatrice, eux qui sont jetés dans la société, après avoir passé les premières années de leur enfance

éloignés de tout contact avec la vie commune, sans expérience ni connaissance du monde, revêtus d'une triste livrée, et emportant souvent de mauvais conseils et des vices, de la maison destinée à faire leur éducation.

Il n'est pas douteux que, parmi les *libérés mineurs*, beaucoup seraient souvent, très-souvent heureux de rencontrer une main protectrice, et, à défaut de cette protection, de profiter des ressources qu'offrirait, dès le seuil de la prison, un *atelier refuge*, ainsi que je voudrais en voir ouverts auprès ou dans l'intérieur des grandes villes, qui renferment de grandes prisons et des populations ouvrières agglomérées.

J'appelle donc une attention particulière sur cette catégorie intéressante de *libérés mineurs*, sur le compte desquels on ignore bien des choses qu'il est utile de dire, pour faire sentir l'importance de ce que je demande pour eux.

Sait-on, par exemple, que les enfants repris de justice, répartis dans les divers établissements, colonies, ou pénitenciers, créés dans le but d'une éducation dite *correctionnelle*, ont atteint un nombre considérable, depuis que l'on s'est occupé de leur sort? De 1,331 détenus en 1837, il est arrivé graduellement à 9,364 en 1852, et depuis quelques années il est resté au chiffre, devenu normal, d'environ *huit mille*! Je dirai bientôt la cause de cette progression.

Sait-on que chaque année, 1,600 libérés des deux sexes de cette triste catégorie sont répandus dans la société, qui ne les accueille qu'avec une grande réserve, ou qui les repousse aussi bien que les adultes? Où les retrouve-t-on? M. Lamarque s'est chargé de le dire

dans son ouvrage sur le Patronage, aux pages 13 et 14, en ces termes :

« Une enquête récente a porté à 12,364 le nombre
« des jeunes détenus des deux sexes , sortis depuis
« 1837 jusqu'au 31 décembre 1853, des établissements
« publics et privés. Sur ce nombre , on n'a compté que
« 528 récidives, mais aussi il a été impossible de savoir
« ce qu'était devenu la *majeure* partie de ces enfants ;
« il est plus que *probable* que la plupart des garçons
« auront contribué à *grossir* la population de nos éta-
« blissements pénitentiaires.

« Quant aux filles !... »

En effet , que peuvent devenir tous ces libérés mineurs, manquant de famille et manquant de moyens d'existence , jetés sur le pavé sans un sou dans leur poche ! Ils cherchent leurs anciens camarades, et ceux-là leur donnent l'exemple du mal plus souvent que celui du bien. Plusieurs fois j'ai voulu compter dans la maison de détention de Rouen , dont le chiffre journalier est de 7 à 800, combien s'y trouvaient d'anciens élèves des colonies correctionnelles, et j'ai toujours été surpris du nombre annuellement *renouvelé*.

Sait-on que la dépense que cause à l'État l'entretien des établissements dits correctionnels, est de plus d'un million ? Si on obtenait la moralisation de tous ces petits abandonnés , on ne saurait s'en plaindre ; mais on en est loin.

Nous pensons qu'une partie de cette somme serait bien plus utilement employée par des sociétés de patronage ayant mission de faire des placements isolés dans de bonnes familles de cultivateurs ou d'artisans ; mais

n'anticipons pas, nous reviendrons sur cette idée pour la développer.

Sait-on encore qu'après avoir travaillé pendant les huit ou dix premières années de leur carrière si triste, les jeunes détenus sortent en liberté, sans avoir, ainsi que les *libérés adultes*, un petit pécule amassé à leur profit, ainsi que le prescrit le règlement. Tout le bénéfice produit par leur travail va grossir celui de l'entrepreneur.

S'il arrive qu'en franchissant le seuil de la prison, quelques francs leur sont mis dans la main, ils le doivent à sa générosité. Il en est de même dans les colonies.

Je n'ai jamais pu comprendre cette mesure décourageante après une aussi longue durée de détention ! (Elle peut être de dix ans.) Cependant, au quartier pénitentiaire de la maison de Rouen, M. Vallette, le directeur, vient d'obtenir une amélioration qui devrait être imitée : c'est de faire profiter du travail fait en plus de la tâche obligée. L'entrepreneur ne serait pas fondé à s'en plaindre.

L'idée est excellente.

Sait-on, enfin, comment est admise dans le monde la recommandation de libération d'une maison d'éducation correctionnelle ? On ne croira pas sans doute qu'elle puisse faire trouver du travail dans un atelier, ou bien faire ouvrir les portes des maisons qui auraient à choisir entre ces malheureux libérés et des enfants de famille honnête, pour faire des domestiques, des gens de confiance, etc...

Qui donc protégera ces pauvres abandonnés, sitôt frappés dans leur carrière du stigmate de la police

correctionnelle? On a beau répéter au palais qu'ils ne sont pas des *repris de justice* selon la loi pénale, puisqu'ils ne sont pas des *condamnés*, mais au contraire des *acquittés*. Ils ont été, en effet, déclarés avoir agi sans discernement, par la loi et par le tribunal (art. 66). Mais cette explication fait défaut pour tout le monde ou n'est pas comprise. Qui donc saura reconnaître la différence entre un *acquitté* resté *détenu* et un *condamné* qui se trouve à son côté, dans le même établissement correctionnel? Tous deux sont déclarés *libérés* à leur sortie.

Quelle idée peut-on se faire de ce mot dans le public, sinon celle d'un repris de justice qui a fini le temps de détention prescrit par un jugement?

L'acquitté n'a-t-il pas aussi, comme le condamné, un casier judiciaire conservé dans son pays natal! Voudrait-on le recevoir dans l'armée, quoique la note soit négative? c'est douteux. Mais ce qui ne l'est pas, c'est qu'il lui sera refusé tout emploi pour l'obtention duquel il faut justifier d'un certificat de bonne vie et mœurs, comme employé de douanes, d'octroi, de chemin de fer, de garde-champêtre...

De plus, la position n'est-elle pas inutilement aggravée par l'instruction ministérielle qui a mis le jeune *libéré* sous la surveillance du maire de la commune où il est né, pendant trois années après sa *libération*. *L'acquitté* devient alors bien plus sévèrement traité que le *condamné*. Cette mesure est éminemment arbitraire, puisqu'elle n'est pas prononcée par la loi ni par le jugement.

Je tiens à rappeler qu'au congrès pénitentiaire tenu à Bruxelles en septembre 1847, tous les jurisconsultes

étrangers n'ont pas voulu admettre cet échappatoire accordé par l'art. 66 du code pénal; il a paru inconsequent, monstrueux même, de voir un *acquitté* retenu plus longtemps qu'un *condamné*, et devenant, comme lui, un *libéré*.

Notre loi tout entière, relative aux enfants, a été jugée très-mauvaise: il a paru incroyable de voir la loi permettre à un enfant de sept ou huit ans de se pourvoir en *appel* d'un jugement de première instance, et même de se pourvoir en cour de cassation, sur son initiative, à lui *seul*, sans conseil, sans père ni tuteur. Cet enfant semble devoir connaître la loi comme un homme, comme tout Français doit la connaître! Est-ce que cela n'est pas *dérisoire* et *pitoyable*?

Nos législateurs se préoccupèrent sans doute à quelque jour de ce grave sujet d'étude, ainsi que l'a déjà fait à l'école de Paris l'honorable professeur de droit criminel, M. Ortolan. Espérons!

On a pu s'étonner aussi et se demander pourquoi le chiffre de présence des jeunes détenus dans les pénitenciers et dans les colonies correctionnelles s'est élevé d'année en année, pour arriver à plus de 9,000 en 1866, lorsqu'en 1837 il n'était que de 1,331. Trois causes y ont contribué, et leur indication est la réponse que j'ai annoncée tout à l'heure: 1° l'organisation des quartiers *séparés* de ceux des adultes, dans les prisons anciennes, où la présence des enfants était l'objet d'un hideux scandale; 2° d'autre part, la création des sociétés de patronage dans plusieurs villes, lesquelles se donnaient la mission de placer les enfants. Ces deux améliorations ont engagé la magistrature à se montrer plus disposée et même obligée par *humanité*, à ap-

pliquer la loi pénale à tous ces petits mendiants, forcément tolérés dans les rues jusqu'alors, parce qu'on ne savait pas où les mettre; 3° on a dit plus tard que l'organisation des quartiers pénitentiaires, ouverts dans les grandes prisons, et surtout la création des colonies agricoles qui suivirent bientôt, devaient développer une moralisation préparatoire, très utile aux sociétés de patronage. Ces nouveaux établissements devaient favoriser le placement des jeunes détenus par les patrons, après l'épreuve d'une éducation correctionnelle, et, par cela même, moralisatrice.

Par ces trois causes, les jeunes détenus se sont accumulés dans les nouvelles colonies, et les sociétés de patronage ont dû attendre l'effet de l'épreuve pour faire des placements. — Mais elles attendent encore. — Pourquoi?

Ceci est une question délicate, et je laisse M. le Ministre de l'intérieur en donner la solution.

Dans son rapport de 1854, on lit ces lignes, qui ont trait aux colonies et pénitenciers ouverts par des particuliers :

« Ces institutions ont leur écueil; elles peuvent
« difficilement s'organiser pour la répression, et il
« est à craindre que l'intérêt particulier et l'esprit de
« spéculation n'y tiennent parfois une trop large
« place. »

Il est vrai que chaque jour de présence à la colonie est payé 70 centimes par l'État, et que les bénéfices provenant des travaux restent aux entrepreneurs. Or, ainsi qu'il était facile de le prévoir, les colonies correctionnelles ont complètement absorbé les sociétés de patronage qui les avaient précédées; il n'en reste plus

qu'une seule : c'est celle fondée à Paris par l'honorable M. Béranger (de la Drôme). Cependant, celle de Lyon, voulant absolument échapper au naufrage, a cherché à surnager, mais c'est en changeant ses moyens d'action et son nom; elle s'est transformée en *société de préservation*.

Ce nouveau patronage ne s'applique plus aux jeunes détenus; mais il fait mieux, il s'adresse à ceux qui sont en péril de l'être. Ceci devient une transformation bien digne de l'admiration de tous les cœurs bienfaisants. Il serait heureux qu'elle fût imitée et qu'elle rendît inutile la résurrection des anciennes sociétés de patronage (1). Mais malheureusement nous sommes loin de voir une aussi bonne œuvre adoptée partout, quoiqu'elle ne soit pas entourée de difficultés insurmontables (2). En attendant, l'autorité ferait bien de revenir à l'exécution de l'acte ministériel de M. le comte d'Argout, en date du 3 décembre 1832, qui fut le véritable acte de baptême des sociétés de patronage. On ne saurait trop s'inspirer des sages dispositions d'humanité et de raison qu'il renferme. Par lui, la loi a été interprétée selon le vieil adage : « La lettre tue, et l'esprit vivifie, » et la critique qui a été faite de cette sage interprétation n'a été accueillie de personne.

C'est ainsi que les sociétés de patronage étaient

(1) Lire *l'Indicateur de Lyon*, pour l'année 1868, chap. ix, p. 361, article SOCIÉTÉ DE PATRONAGE.

(2) En effet, si une Société trouvait d'avance des placements, elle n'aurait qu'à se présenter au tribunal pour réclamer les petits détenus, ainsi que cela se faisait.

alors autorisées à placer les enfants *avant leur libération* aussi bien qu'après, et qu'elles recevaient de l'État un prix de journée qu'elles donnaient comme dédommagement aux cultivateurs ou aux artisans chez lesquels elles mettaient les enfants en apprentissage. Un compte spécial était exercé à cet effet au ministère.

Il serait donc possible, si l'autorité le voulait bien, de diminuer considérablement le nombre des jeunes détenus, et conséquemment celui des jeunes *libérés*, au grand avantage du budget, de la société, et de la tranquillité des familles. En même temps, on débarrasserait les magistrats de la peine d'appliquer une mauvaise loi à ces malheureux abandonnés, qui, pour la plupart, excitent plutôt leur pitié que leur sévérité. Enfin, on y trouverait un moyen de lutter contre l'émigration rurale remarquée par les observateurs, qui voient dans les agglomérations des villes un danger pour la société. On pourrait ainsi fournir chaque année pour la campagne un millier de jeunes gens apprentis travailleurs.

Le moyen serait donc de réorganiser les sociétés de patronage; mais il en est encore un autre, et celui-là se présente dans une proposition qui se recommande par la réputation et la haute position qui ont distingué son auteur; je nomme feu M. Ignon, conseiller à la cour de Nîmes, d'honorable mémoire. Dans un rapport extrêmement bienveillant qu'il faisait à l'Académie des sciences, lettres et arts de Nîmes, sur mon travail, publié sous ce titre : *Des Enfants dans les prisons et devant la justice* (dans le *Précis des travaux de l'Académie de Rouen*, pour l'année 1855), ce magistrat

adoptant l'idée que j'ai émise de faire descendre au degré des faits de contravention municipale les petits délits reprochés aux enfants, c'est-à-dire la mendicité le plus souvent, proposait d'en confier la punition aux juges de paix de chaque chef-lieu de canton, plus aptes à connaître les jeunes délinquants et leurs familles, que les juges du chef-lieu d'arrondissement.

Cette proposition mérite assurément d'attirer l'attention des jurisconsultes et des législateurs, et je me fais un devoir de la reproduire.

En décembre 1856, un Rapport de M. Lévêque, conseiller à la cour de Rouen, sur le travail de M. Ignon, approuvait beaucoup les idées de ce savant magistrat (1).

Ne serait-ce pas encore un moyen d'éviter aux familles et aux enfants les avanies causées par les arrestations, les jugements, les emprisonnements, et enfin de diminuer le nombre des *libérés*, que de rendre facile et *gratuite* l'application de la loi civile sur la punition paternelle? Or, dans l'état actuel des choses, rien en France n'est bien disposé à cet effet, et les parents répugnent ou se refusent à user d'un moyen de correction qui a cependant l'avantage de n'entacher en rien l'honneur des familles, n'expose à aucune avanie publique, et n'exige aucune écriture pour écrou ou pour sortie. On sait qu'il s'agit d'une réclusion qui ne peut excéder six mois.

Peut-être serait-il bon encore d'en remettre l'exécution à MM. les juges de paix, dont les paroles sévères et bienveillantes pourraient avoir une heureuse in-

(1) Voir le *Précis des travaux de l'Académie* pour l'année 1856.

fluence dans ces regrettables et pénibles débats d'intérieur de famille. Dans tous les cas, il n'est pas douteux que la correction *civile* infligée par le père, éviterait de faire un jour, de simples mutins, de vrais délinquants, et, par suite, des *libérés* sortis de la classe de ces jeunes mauvaises têtes que les parents ne peuvent pas maintenir sous leur autorité, et qui deviennent de vrais fléaux de famille.

Revenant aux libérés *mineurs* qui sortent des colonies correctionnelles, j'insiste, et je répète que le meilleur moyen d'en diminuer le nombre, est de les confier, avant le temps de la libération, à une société de *patronage*, qui ferait certainement le placement de la plus grande partie, surtout des plus *jeunes*, c'est-à-dire de ceux qui ont de sept à treize ans. Il serait arrêté que les plus *difficiles* d'entre eux, qui sont plus âgés, devraient rester dans un établissement *sévèrement* correctionnel, et plutôt dans un pénitencier que dans une colonie, parce qu'une colonie ne se prête pas aussi facilement à la surveillance et à la punition.

Je le répète encore, les sociétés de patronage ne devraient pas, le plus souvent, attendre le jour de la libération des jeunes détenus, pour leur favoriser l'entrée dans une bonne famille de cultivateurs ou d'artisans; plus tôt ils seront ôtés de la vie commune, mieux ce sera, tant l'ivraie croît aisément au milieu de cette graine. Il est facile de comprendre, en effet, que les placements seront plutôt acceptés pour des enfants de six à douze ans que pour des jeunes gens de seize à vingt ans, lorsqu'on n'aurait plus le droit de les réintégrer en cas de mauvaise conduite.

L'exécution de l'instruction ministérielle qui pres-

crit que , pendant trois ans après leur libération , les jeunes détenus soient placés sous la surveillance du maire de la commune où ils sont nés, me paraît impossible à appliquer aux libérés de dix-neuf et vingt ans , à la veille de devenir majeurs , militaires , etc. Cet excès de bienveillance *inquisitoriale* les ferait passer pour des *repris de justice* en surveillance de police.

On peut réussir à placer les jeunes filles de dix-huit à vingt ans , après leur libération , et les maintenir en placement , parce que ce sont des filles déjà habituées à la soumission , et pour lesquelles la liberté n'est pas un droit connu aussi bien par elles qu'il l'est des garçons. Ceux-ci savent très-bien qu'ils vont être majeurs et libres ; alors , prompts à s'éloigner du lieu de leur correction , ils échapperont au patronage.

Nous avons la preuve à Rouen que les placements après libération des jeunes filles peuvent se faire avec l'engagement de plusieurs années de soumission. L'institution dirigée par M. l'abbé Podevin et la vénérable sœur Marie-Ernestine en donne tous les jours l'exemple ; mais je remarque qu'il est prouvé par expérience , dans cet établissement , qu'il y a plus d'avantage à placer *avant* libération , si d'heureuses occasions se présentent.

Je dirai, en passant, que cette bonne institution est non-seulement un refuge pour les filles condamnées , ce qui est légal et forcé , mais encore le siège d'un patronage paternel qui va jusqu'à faire des mariages. Les jeunes filles libérées n'ayant pas encore de placement peuvent y rester, et celles qui en sont sorties et n'ont pas de travail , trouvent toujours la porte ouverte pour rentrer, si leur conduite est restée honnête.

Je montre donc là l'exemple d'un atelier ouvert aux pauvres filles libérées, qui prouve la possibilité d'en créer pour les libérés hommes, adultes ou mineurs. Une société de patronage concourt à cette bonne œuvre.

Si je suis grand partisan du patronage pour les enfants détenus, je ne suis pas pour cela hostile quand même aux colonies correctionnelles, agricoles et industrielles, pourvu qu'elles ne soient plus un obstacle aux sociétés charitables de placement en dehors d'elles, et qu'elles soient à l'abri du reproche d'intérêt particulier que leur a fait le Ministre de l'intérieur dans le rapport que j'ai cité.

Elles peuvent rendre des services, et d'abord rendre inutile la sévérité du système cellulaire, qui a été mis en concurrence avec elles dans cette immense et habile construction d'alvéoles où s'étiolaient un millier d'enfants (la Roquette); elles peuvent, ainsi que les pénitenciers, préparer les enfants à la récompense d'entrer dans une bonne famille, bonheur qui leur a manqué dès l'enfance, et concourir, avec les sociétés de patronage, à faire un jour de bons citoyens de ces dix mille enfants, en les exonérant surtout de cette officieuse qualification de *libérés*, de *repris de justice*, de *surveillés*.

L'expérience a démontré que la discipline des colonies pénitentiaires des jeunes détenus est devenue d'autant plus difficile que le nombre a été plus considérable : le désordre, les évasions, les vices ne peuvent y être évités; en effet, dans une population de plusieurs centaines d'enfants de tout âge, les règles disciplinaires sont insuffisantes, ainsi que la surveillance.

Toutefois, les faits observés conduisent à constater que les établissements dirigés par les religieux réussissent mieux que les autres. C'est ce qu'avait remarqué M. Louis Bonnardet, membre de la commission des prisons de Lyon, lorsque, pour y introduire des religieux, il s'appuyait sur l'opinion d'un ministre qui fut célèbre sous le règne de Louis XVI. Dans un rapport qui avait pour sujet la réforme des prisons, Necker, qui était *protestant*, disait : « La réforme des prisons ne peut
« avoir de plus puissant auxiliaire que le dévouement
« religieux, qui nourrit et soutient le zèle de ceux
« qu'il anime, et fait que l'ordre et l'honnêteté s'entre-
« tiennent parmi eux par les mêmes motifs qui ont dé-
« terminé leur dévouement absolu au service des pau-
« vres. De telles institutions, qui sont particulières à
« la communion catholique, sont vraiment respec-
« tables, et l'on ne saurait trop apprécier le secours
« qu'on en peut tirer.

« L'administration, à l'aide de la plus grande sur-
« veillance, ne saurait atteindre l'influence active de
« ce moteur secret, qui excite à l'accomplissement
« exact des devoirs les plus difficiles, et qui oblige à
« conserver autant de soins et d'attention à des détails
« obscurs et inconnus, que les hommes les plus vains
« et les plus amoureux de louanges ne seraient capa-
« bles d'en apporter à tout ce qu'ils diraient ou feraient
« en public. »

On lit dans la *Revue des Deux-Mondes*, numéro du 1^{er} septembre 1870, pages 95, 96 et 97, un article dans lequel M. Maxime du Camp est loin de se montrer partisan des colonies agricoles pénitenciaires. En citant la colonie fondée en Afrique par le père Brunaud, il

dit : « d'abord très-vantée, on ne tarda pas à déchanter ;
« en 1858, l'administration de la colonie met les clefs
« sur la porte , et l'expérience *est terminée.* »

Le père Brunaud , dans son rapport , a reconnu le mal : « La règle est trop vexatoire ; à un certain âge elle
« devient pesante ; les élèves éprouvent peu à peu le
« besoin d'une liberté plus grande et d'un supplice
« moins constant... . Contrairement à nos idées pre-
« mières , qui , sur ce point , ont dû se modifier , les
« enfants agglomérés ne peuvent , en moyenne , gagner
« leur vie dans le travail des champs. »

Notons que les enfants de cette colonie étaient de bonne conduite.

Quant aux enfants rebelles , vicieux et passés par la fâcheuse voie de la justice , ils ont été envoyés dans diverses colonies particulières et administratives ; on voulut avoir recours à la colonie modèle , à Mettray.

Or, l'éminent directeur, M. Demetz, déclare que la vie agricole ne peut produire d'amélioration *sérieuse* que si elle se prolonge dans la vie militaire ou la vie maritime.

« La seule institution qui n'ait pas donné de résultats
« désastreux , est l'établissement de l'abbé Halcuin , à
« Arras. Là on reçoit l'instruction primaire, et loin de
« contraindre les enfants à des travaux de culture qui
« leur répugnent , on leur enseigne un état en les met-
« tant en apprentissage chez des artisans de la ville ,
« où ils vont passer la journée. *On renonce à l'envoi dans*
« *les colonies agricoles.*

« Du reste , les directeurs des colonies pénitenciaires
« semblent s'être rendu justice. On disait à l'un d'eux :

« Quel est le résultat de votre système d'éducation ? Il
« répondit : un seul , l'évasion. »

Il appartient à l'administration supérieure de prendre des mesures propres à perfectionner la règle disciplinaire des colonies et des établissements pénitentiaires. Le plus difficile est fait. Quant au patronage , tout , au contraire , est à faire ; parce que tout a été oublié. Mais en se reportant à la circulaire ministérielle de M. le comte d'Argout , aux publications des sociétés de patronage d'*Alençon* , par M. Brix ; de Paris , par M. Béranger ; de Lyon , par M. Bonnardet ; de Rouen , par MM. Vingtrinier , de Lérue , Bresson , Jeulin , tous membres des sociétés de patronage créés dans ces villes , publications faites à l'époque de 1832 à 1840 ; en se reportant encore au *Journal de la Société de la morale chrétienne* (1) dont le président était M. le marquis de Larochefoucault-Liancourt , député du Cher , on trouverait , dis-je , des renseignements commémoratifs utiles.

Après une assez longue expérience et la constatation des résultats peu satisfaisants obtenus dans les colonies agricoles et industrielles , la haute administration des prisons a éprouvé des regrets en se souvenant de l'œuvre des sociétés de patronage , et elle l'a prouvé en proposant la loi du 5 août 1850 . et en publiant les instructions ministérielles qui ont suivi , à la date des 5 juillet et 15 octobre 1853.

(1) Dans ce journal , on a cité beaucoup de faits qui prouvaient l'acceptation du système des placements ; je me souviens , entre autres , d'un honorable fabricant de papiers peints de Passy. *M. Bouvet* , qui avait quatorze apprentis qu'il avait été réclamer à l'audience même du tribunal de police correctionnelle. C'était en 1856.

D'autre part, un rapport ministériel du mois d'avril 1854, exprimait très haut ces regrets. On y lit en effet, page 34 :

« Il est bien fâcheux que des sociétés de patronage,
« déjà constituées, aient abandonné leur tâche, à
« défaut d'impulsion et d'encouragement. L'attente
« d'un règlement administratif à intervenir ; l'in-
« certitude des principes qui présideront à la com-
« position des sociétés de patronage, et régleront leur
« action, ont contribué à produire cet abandon, *qui*
« *ne doit pas se prolonger.*

« Je sais que cette matière est délicate, que l'inter-
« vention administrative doit être pleine de réserve
« dans ces questions charitables : car si l'éducation
« pénitentiaire est un devoir et doit être une charge
« de l'État, le patronage ne peut être que l'œuvre de
« la bienfaisance ; c'est par elle qu'il doit se soutenir.

« Mais ces considérations ne peuvent légitimer
« l'abstention complète de l'administration ; j'attends
« de salutaires effets d'une organisation qui associera
« dans cette mission d'assistance les représentants des
« diverses autorités locales, ceux de l'agriculture, de
« l'industrie, et les personnes, nombreuses en France,
« toujours prêtes à contribuer de leurs soins et de leur
« fortune à de bonnes actions.

« J'ai l'espoir que Votre Majesté daignera encou-
« rager par d'honorables récompenses, ces services
« utiles et désintéressés. »

Qui donc a pu arrêter le retour, ainsi officiellement annoncé, aux efforts bienfaisants des sociétés de patronage ?

L'organisation n'en serait pourtant pas difficile pour

l'autorité; les honorables membres des commissions de surveillance des prisons, et MM. les directeurs seraient de droit le comité dirigeant, et des adhérents pris parmi les artisans, les cultivateurs et tous les partisans de l'œuvre, ne tarderaient pas à venir prêter leur concours pour trouver des placements et s'offrir comme patrons. Une commission supérieure, semblable à celle des sociétés de secours mutuels, dirigerait l'ensemble et rendrait chaque année un compte officiel des services rendus par les sociétés de patronage.

Remarquons qu'à l'époque où nous sommes, les placements seraient plus faciles à trouver qu'autrefois. Tous les artisans se plaignent de ne pas recevoir d'apprentis, et les cultivateurs de ne pas trouver de garçons de ferme. Les fabriques et les emplois de commerce accaparent tous les bras, et les séductions des villes font désertir les campagnes.

Dans un travail que vient de publier M. Léon Vidal, inspecteur général des prisons, sous ce titre : *Nécessité d'une loi organique sur les prisons, etc.*, je trouve, au sujet des jeunes détenus, une communauté de pensées qui me soutient. A la page 35 on lit :

« Quant aux jeunes détenus, je l'ai dit ailleurs, le
« meilleur patronage consisterait, pour les garçons et
« même pour les filles, à les disséminer, à les placer indi-
« viduellement chez les paysans, dans les fermes, dans
« les circonscriptions maritimes, et pour les garçons,
« à les embarquer comme mousses dans la marine de
« l'État et dans la marine marchande, comme le pres-
« crivaient les ordonnances de Louis XIV pour les
« enfants de l'hospice, et cela après les avoir gardés
« dans les maisons correctionnelles le peu de temps

« nécessaire pour leur donner la première instruction
« scolaire, religieuse et agricole, pour trouver leur
« placement.

« En allouant à des paysans la moitié du prix de
« journée accordé aux colonies, on serait certain de
« les placer et de leur donner une véritable éducation
« professionnelle.

« Ils deviendraient ainsi membres de la famille
« adoptive par le travail; citoyens du village par affec-
« tion et habitude, ils s'y fixeraient... »

§ IV. — En résumé, je sollicite pour qu'une attention sérieuse et bienveillante soit de nouveau dirigée sur le sort des *libérés adultes et des libérés mineurs*.

1° Je demande qu'il soit assuré du travail à tous, aussitôt leur délivrance, afin de leur éviter une récidive pour eux de conséquence si fâcheuse, et toujours inquiétante pour la société. C'est dans ce but que j'ai pensé à la création d'*ateliers libres*.

2° Quant aux détenus libérés *mineurs*, je demande qu'ils soient confiés à des sociétés de *patronage* chargées de leur trouver des placements en apprentissage dans d'honnêtes familles, lesquelles seraient suffisamment *rétribuées*, et je demande surtout que ces sociétés soient autorisées à faire à leur gré ces placements *avant* la libération, et même *avant* jugement.

3° Je demande que les petits délits de ces mineurs soient dorénavant considérés comme simples contraventions de la compétence des juges de paix, lesquels feraient l'application de l'article 66, comme le tribunal correctionnel.

4° Quant aux colonies correctionnelles, je demande une surveillance sévère qui évite les abus honteux

qu'on y a observés à l'intérieur, ainsi que les sujets de plaintes portées par les habitants du voisinage.

5° Je crois utile qu'il soit réservé pour les plus *indisciplinés* des jeunes détenus, comme pour ceux qui auraient eu une mauvaise conduite, un *apprentissage* patroné, un pénitencier *sévèrement* tenu et tout à fait spécial, ainsi que je vois celui de Rouen, où le travail est parfaitement entretenu et surveillé.

6° Enfin, je demande que l'application de la loi civile, pour faciliter la correction paternelle, soit rendue facile et *gratuite*.

J'ose espérer que, par la pratique des mesures que je propose, on verrait diminuer notablement le nombre des libérés récidivistes *adultes*, ainsi que celui des jeunes détenus; en même temps, cette pratique donnerait plus de sécurité à la société, toujours effrayée par les chiffres de cette statistique accusatrice que révèle chaque année l'important rapport émané du Ministre de la justice.

Il est regrettable que la *commission* nommée par un décret du 8 octobre 1869, dans l'intention de faire une nouvelle étude des améliorations à introduire dans les lois pénales, ait été contrainte, par les événements, de suspendre un travail déjà avancé. Espérons qu'il sera repris aussitôt qu'il sera possible, par les soins de M. Jaillant, inspecteur-général et directeur des établissements pénitentiaires de France, l'un des hommes distingués et des plus compétents en cette matière.

Le nombre des colonies dirigées par des ordres religieux est de :

Catholiques.	12
Protestants.	1
Celles dirigées par des particuliers sont au nombre de.	15
Celles dirigées par l'État sont au nombre de.	5
La population totale en 1868 était de.	8000

Qu'il me soit permis de rappeler que j'ai déjà traité ce triste sujet dans plusieurs publications , parmi lesquelles je citerai :

- 1° 1826. Notice sur les prisons de Rouen ; 100 pages. Se trouve dans le Recueil des travaux imprimés par la Société d'Émulation.
- 2° 1828. Réforme des lois pénales ; Discours de réception à l'Académie des sciences de Rouen.
- 3° 1839. Des Pénitenciers des Enfants et des Sociétés de patronage, dans le Précis de l'Académie des Sciences de Rouen.
- 4° 1840. Des Prisons et des Prisonniers ; 1 vol. in-8 de 500 pages. Le chapitre III traite des jeunes détenus et du patronage.
- 5° 1842. Communication , dans la session de l'Association normande à Rouen , sur les jeunes détenus.
- 6° 1847. Communication au congrès pénitentiaire de Bruxelles, en septembre 1847. Publication dans les journaux de cette ville sur le même sujet.
- 7° 1848. De la déportation et des colonies pénitentiaires et pénales.
- 8° 1853. Des enfants dans les prisons et devant la justice ; 100 pages, imprimées dans le Précis de l'Académie des sciences de Rouen.
- 9° Examen fait , à plusieurs dates , des comptes-rendus de la justice criminelle et de la statistique des prisons , publiés par les Ministres de la justice et de l'intérieur (1846 , 1856 , 1857, 1864), brochures publiées dans le Précis des travaux de l'Académie de Rouen.

CLASSE DES BELLES-LETTRES.

RAPPORT
SUR LES TRAVAUX
DE LA
CLASSE DES LETTRES ET DES ARTS,
PENDANT L'ANNÉE 1869-1870,
Par M. A. DECORDE,
Secrétaire de cette classe.

MESSIEURS,

Deux nouveaux membres résidants ont été reçus cette année dans la classe des lettres, MM. de Lépinçois et Gosselin. Tous deux ont emprunté le sujet de leurs discours de réception à notre histoire locale : M. de Lépinçois en vous présentant une étude savante, sur un peintre rouennais, ancien membre de l'Académie, Lemonnier ; M. Gosselin, en appelant votre attention sur un fait intéressant qui, jusqu'ici, avait échappé aux recherches des biographes, le séjour de Molière à Rouen, en 1643, avec une troupe de comédiens dont il faisait partie. Des travaux de ce genre ne sauraient trop être encouragés. Puisés aux sources mêmes, appuyés sur les documents les plus authentiques, ils

présentent la physionomie vraie d'un personnage ou d'une époque ; ils mettent en lumière, ou rectifient des faits nouveaux ou mal appréciés ; ils ne sont possibles qu'en province, et il appartient aux Académies de les produire et de les divulguer.

L'éloge que M. de Lépinois a fait de Lemonnier est d'ailleurs un acte de justice, nous pourrions presque dire une réhabilitation. Ce peintre, dont notre Musée municipal possède plusieurs grandes pages, est aujourd'hui peu connu, sinon même oublié. Les galeries du Louvre n'offrent aux visiteurs aucune de ses œuvres. Il faut aller le chercher en province pour le connaître et pour l'apprécier. C'est ce que M. de Lépinois a fait avec un zèle digne d'éloges. Notre nouveau confrère ne s'est point borné à étudier Lemonnier dans ceux de ses tableaux qui ornent le Musée de Rouen et la Chambre de commerce. Il a été voir ceux que possèdent d'autres villes ou des collections particulières. Il a pu suivre ainsi le développement du talent du peintre rouennais depuis la *Famille de Niobé*, qui lui valut en 1770 le grand prix de Rome, jusqu'à la récompense exceptionnelle que lui décerna, le 9 janvier 1819, l'administration municipale de Rouen, au nom de la ville.

Né à Rouen le 6 juin 1743, Lemonnier peut compter parmi les meilleurs élèves de Vien. Son tableau de *la Peste de Milan*, exposé au salon de 1783, est une des grandes pages de l'école française. Grand prix de Rome, membre de l'ancienne Académie de peinture, directeur de la manufacture impériale des Gobelins, Chevalier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de la Réunion, sa place est honorablement marquée parmi les peintres

français de la fin du xviii^e siècle. Ce serait justice de placer une de ses œuvres magistrales dans la collection nationale du Louvre. M. de Lépinois, en terminant son intéressante étude, en a hautement exprimé le vœu. Notre Société qui s'honore de compter Lemonnier parmi ses membres les plus illustres, s'y est vivement associée.

La réception de M. Gosselin avait été précédée d'un rapport présenté par M. d'Estaintot au nom de la commission chargée de l'examen de divers ouvrages offerts à l'Académie par notre nouveau confrère.

M. Gosselin est un chercheur infatigable. Les archives de la Cour d'appel et celles du Tabellionage dont la garde lui est confiée, sont pour lui une mine féconde. Il sait habilement grouper les faits épars qu'il y rencontre. Il y a puisé déjà la matière de nombreuses notices sur des personnages appartenant à la Normandie ou sur des sujets concernant l'état des mœurs et des institutions de cette province.

En 1867, M. Gosselin avait été couronné par l'Académie, à la suite du concours pour le prix Gossier, pour son mémoire sur l'histoire du Théâtre à Rouen avant Pierre Corneille. Poursuivant depuis lors le cours de ses recherches, il a indiqué, dans le préambule de son discours de réception, quelques faits nouveaux qui se rattachent à cette histoire. Le document le plus intéressant qu'il ait cité, est celui qui signale le passage à Rouen en 1598 d'une troupe de comédiens anglais qui y donnèrent dans leur langue plusieurs représentations théâtrales.

Mais le fait capital révélé par ce discours, c'est,

comme nous l'avons dit, le fait de la venue de Molière à Rouen, en 1643.

On savait fort bien qu'en 1658, Molière avait donné à Rouen, pendant six mois environ, des représentations théâtrales, au jeu de paume des *Deux-Maures*. Mais on ignorait absolument qu'il y fût déjà venu une première fois, en 1643. Tous ses biographes racontent qu'au retour du voyage qu'il avait fait dans le Midi, en 1642, à la suite du roi Louis XIII, il alla étudier, suivant les uns à l'École de droit, suivant les autres à la Sorbonne. La vérité est qu'après ce voyage, il s'associa à une troupe de comédiens, dite d'abord des *Enfants de famille*, puis de l'*Illustre théâtre*, qu'un nommé Denis Beys avait fondée et dont il ne prit lui-même la direction qu'en 1644. Cette troupe avant de donner des représentations à Paris, commença par s'essayer en province et on la trouve en effet installée à Rouen, et Molière avec elle, dans l'automne de 1643.

Cette découverte, dont M. Gosselin a tout le mérite, résulte péremptoirement d'un acte du 3 novembre 1643, reçu à Rouen par M^e Cavé, notaire royal. L'objet de cet acte est de donner mandat à un procureur de poursuivre l'exécution d'un marché par lequel le maître d'un jeu de paume de Paris et deux ouvriers charpentiers s'étaient obligés de faire à ce jeu de paume les travaux nécessaires pour que la troupe de l'*Illustre théâtre* put y jouer la comédie aussitôt son retour de province. Tous les associés de l'*Illustre théâtre* ont signé la minute de l'acte. Parmi les signatures figure celle de Molière, sous son nom de famille, Jean-Baptiste Poquelin. On sait qu'il ne prit le nom de Molière que plus tard.

M. le président Dumesnil, dans sa réponse à ces deux discours, a vivement applaudi au choix des sujets qui y étaient traités. Il a insisté particulièrement sur l'importance que présentaient pour l'histoire des lettres et des arts des travaux de ce genre. Il a enfin rappelé, par une analyse rapide de leurs principales productions, les titres divers qui avaient recommandé MM. de Lépinois et Gosselin aux suffrages de l'Académie et il s'est félicité de les voir prendre place dans ses rangs.

Ces deux discours et les réponses de M. le président seront imprimés dans le *Précis* de l'Académie.

L'Archéologie trouve toujours dans M. l'abbé Cochet un savant interprète.

Dans le cours de l'année précédente il vous avait communiqué la première partie d'un mémoire sur *l'Emploi des cercueils de plomb dans l'Antiquité et aux premiers siècles de l'ère chrétienne* (1). Il a complété ce travail, cette année, par l'exposé de ses recherches sur ce mode de sépulture au moyen-âge et depuis la Renaissance.

Il ne paraît pas que l'on ait fait usage de cercueils de plomb aux époques mérovingienne et carlovingienne. Mais on en rencontre de nombreux exemples pour la période normande à compter du XI^e siècle. Toutefois, le plomb de cette époque n'est plus laminé ; il est simplement coulé et le plus souvent très défectueux. Ce n'est qu'au XV^e siècle qu'on le retrouve laminé. On l'emploie pendant toute cette période pour la sépulture des rois, des reines, des princes du sang et des

(1). Voir le *Précis* de 1869, page 285.

grands personnages. Le sarcophage de Henri le jeune, dit Court-Mantel, dont on a retrouvé des débris dans la Cathédrale de Rouen en 1866, était en plomb coulé ; celui du duc de Bedford, inhumé dans le même édifice, en plomb laminé.

Les cercueils de plomb du xv^e siècle et des siècles suivants se distinguent des précédents, d'abord par un rétrécissement très marqué vers les pieds, puis par un emboîtement circulaire ménagé pour la tête. Le couvercle affecte la forme d'un toit ; la crête offre souvent une croix saillante ; quand ils sont placés dans un caveau, ils reposent toujours sur des tréteaux en fer. Suivant M. l'abbé Cochet, l'emboîtement circulaire de la tête disparaît cependant au xviii^e et au xix^e siècles. Si l'on en rencontre encore quelques exemples dans les sépultures appartenant à ces deux siècles, ce ne sont que de très rares exceptions qui ne sauraient infirmer la règle.

Les conclusions de cette seconde partie du travail de M. Cochet, sont d'ailleurs comme celles de la première partie, appuyées sur de nombreuses autorités et sur les résultats fournis par les découvertes les plus récentes : l'Académie en a voté l'impression.

Nous devons encore à notre honorable confrère la communication d'une note relative à une mosaïque romaine trouvée en mars 1870, à Lillebonne, dans une propriété appartenant à M. le docteur Pigné, maire de cette ville.

Cette mosaïque, remarquablement conservée, est un précieux débris de l'antique *Juliobona*. Elle est plus grande et plus belle que celle de la forêt de Brotonne.

Elle devait servir à la décoration d'un temple antique, qui paraît avoir péri dans un incendie. Le centre est occupé par un médaillon où se voient deux personnages de grandeur naturelle, un Sylvain poursuivant une Naiade ou Apollon poursuivant une Nymphe. L'encadrement présente quatre scènes de chasse au cerf, en forêt. On peut la dater du second siècle de notre ère. On y lit l'inscription suivante : *Titius Senius Felix, Civis Puteolanus fecit*. Elle est donc l'œuvre d'un artiste venu d'Italie, un mosaïste de Pouzzoles, près de Naples.

Un autre monument plus moderne, mais auquel pourtant un intérêt non moins grand doit être attaché à cause de sa rareté, a fourni à M. l'abbé Cochet le sujet d'une dernière communication.

Quelque nombreuses qu'aient été les invasions normandes des ix^e et x^e siècles sur les côtes et dans l'intérieur de la Neustrie, les seuls monuments authentiques, contemporains de ces invasions, qui aient été retrouvés, ne consistent guères que dans quelques petites pièces d'argent, connues sous le nom de *monnaies des Rois de la mer*. M. l'abbé Cochet a été instruit récemment qu'un ouvrier terrassier de la commune de Pîtres, canton de Pont-de l'Arche (Eure), avait découvert, il y a déjà quelques années, dans un champ où il tirait du caillou, deux objets en métal, gisant parmi les débris d'une sépulture. L'ouvrier avait remis ces objets à son entrepreneur, M. Delafosse, qui fort heureusement les avait conservés. Notre savant confrère se les fit représenter et il reconnut que c'étaient deux belles fibules de bronze en forme de tortue ou de

coquille, fort semblables aux fibules normandes de l'époque piratique, décrites par M. de Longpérier dans son *Catalogue général de l'Histoire du Travail*. L'origine scandinave de ces fibules se trouvait par là démontrée. M. l'abbé Cochet les acquit pour le Musée d'antiquités de notre ville et après les avoir fait photographier, il en envoya des épreuves à Christiania et à Copenhague pour avoir l'avis des deux hommes les plus compétents en ces matières, MM. Nicolaysen, secrétaire de la société pour la conservation des monuments historiques de la Norvège et Vorsaae, conservateur de ceux du Danemarck. L'opinion des savants consultés a confirmé de tout point l'appréciation de M. l'abbé Cochet. Ce sont bien, en effet, des fibules scandinaves appartenant à l'époque des invasions des pirates normands.

L'Académie a voté également l'impression dans le *Précis* de la notice de M. l'abbé Cochet.

M. de Duranville a appelé l'attention sur un monument plus spécial, destiné à rappeler le souvenir d'un tragique événement.

Il s'agit d'une dalle tumulaire, placée dans la Cathédrale de Rouen, devant la chapelle dite des Innocents. L'épithaphe, assez difficile à lire aujourd'hui à cause de l'usure de la pierre, mais que M. Deville a transcrite dans ses *Tombeaux de la Cathédrale de Rouen*, révèle que là gisent les corps de Jacques Turgis, Robert Taillebot et Charles Lebrasseur, nés à Rouen, condamnés à mort en 1625 par jugement présidial d'Andelys pour un assassinat dont ils avaient été faussement accusés et dont un arrêt du Grand Conseil, rendu à Poitiers le 31

octobre 1627, les reconnut plus tard innocents. L'erreur des juges qui les avaient condamnés à tort, fut punie par la destitution et par une condamnation solidaire à payer à leurs familles une somme de 4,000 livres à titre de réparation. On obtint du Chapitre la permission de les inhumer dans la Cathédrale et on fonda, avec une partie de la somme allouée comme indemnité, une messe par semaine pour le repos de leurs âmes.

Le récit de cette fatale erreur judiciaire a été publié pour la première fois, dans un ouvrage imprimé à Rouen en 1651, sous ce titre : *Histoire tragique de notre temps par le sieur de Saint-Lazare*. M. de Duranville a puisé dans ce récit d'intéressants et curieux détails. Il y a joint, comme pièces justificatives, plusieurs actes extraits des registres capitulaires et des archives du Tabellionage, qui se réfèrent à cette fondation.

Toutes ces pièces seront imprimées dans le *Précis* avec la notice historique de M. de Duranville.

Vous avez également voté l'impression d'un travail de M. de Beaurepaire, sur d'anciens registres de l'Hôtel-Dieu de Rouen, qui datent de la seconde moitié du xvi^e siècle.

Les premiers établissements hospitaliers institués en France étaient sous la direction de communautés religieuses d'hommes et de femmes. Les abus qui s'y étaient introduits engagèrent François I^{er}, en 1545, à instituer, auprès de ces administrations ecclésiastiques, des conseils spéciaux, composés, pour la presque totalité, d'éléments laïques. Cette mesure fut appliquée à l'Hôtel-Dieu de Rouen, dit de la Madeleine, en 1553, et c'est aux registres de cette administration nou-

velle, conservés aujourd'hui encore aux archives des hospices, que notre savant confrère a emprunté les détails historiques contenus dans le Mémoire dont il a donné lecture.

Dans un préambule historique, M. de Beaurepaire raconte quelle était, avant ce changement d'organisation, la situation déplorable de l'hôpital de Rouen; les réformes urgentes qu'appelait l'administration de ses derniers prieurs; enfin, les difficultés considérables que présentait l'installation de la commission nouvelle nommée, le 2 juillet 1553, dans l'assemblée générale des notables de la ville. Il expose ensuite comment était composée cette commission nouvelle ou Bureau, les jours et le lieu de ses réunions, l'état des pauvres malades et employés que l'établissement entretenait, les propriétés fort importantes qui lui appartenaient, les diverses sources de revenu qui s'ajoutaient à ce patrimoine.

Un fait entièrement inconnu, dont M. de Beaurepaire a trouvé la trace dans les anciens registres, c'est l'existence d'un Palinod spécial, dit *Palinod des Pauvres*, ouvert par le Bureau de l'Hôtel-Dieu de Rouen, en l'honneur de la charité. Ce Palinod avait, comme le Puy de l'Immaculée Conception, ses princes et ses poètes. Mais il paraît n'avoir eu qu'une bien courte durée. Dès 1556, il n'en est plus question sur les registres. On l'avait remplacé à cette époque par une procession générale des pauvres, qui avait lieu deux fois par an, aux fêtes de saint Thomas et de saint Barnabé, procession à laquelle assistaient en grande pompe toutes les autorités de la ville, et qui produisait pour les indigents de nombreuses offrandes.

Les trente-deux églises que Rouen comptait à la fin du XVIII^e siècle, renfermaient presque toutes de riches verrières, qui, pour la plupart, ont été brisées ou perdues pendant la révolution de 1789. Quelques-unes de celles qui ont survécu à ce désastre ont été, dans ces derniers temps, l'objet de restaurations intelligentes. Dans d'autres églises, on a placé des vitraux modernes, dus à nos peintres verriers actuels.

M. Hellis a apprécié, sous ce double point de vue, les travaux entrepris récemment dans notre ville. Après avoir passé en revue les plus remarquables des anciennes verrières que nous possédons encore, il est entré avec détails dans l'examen des conditions essentielles que doit remplir l'artiste moderne qui veut mettre son ouvrage en parfaite harmonie avec la peinture qu'il restaure ou l'édifice religieux qu'il entreprend de décorer. Il a signalé avec regret que ces conditions n'avaient pas toujours été parfaitement remplies; mais il a proclamé, néanmoins, comme particulièrement dignes d'éloges les travaux de M. Bernard et de son successeur, M. Boulanger, à Saint-Ouen, à Saint-Patrice, à Longpaon, et dans plusieurs autres églises de Rouen ou des environs.

Un second travail de M. Hellis, sur une autre question d'art, offrait un intérêt tout particulier, parce qu'il s'appliquait à l'œuvre d'un membre de l'Académie, fort compétent en ces matières, M. Dutuit.

Il s'agit du Catalogue des objets d'art envoyés par notre honorable confrère à l'Exposition de l'Union centrale des Beaux-Arts, à Paris, en 1869. Ce Catalogue, enrichi de gravures, comprend des livres rares,

ayant appartenu la plupart à des têtes couronnées, des reliures précieuses des ^{xvi}^e, ^{xvii}^e et ^{xviii}^e siècles, des antiquités grecques, des vases italo-grecs à peintures noires et rouges, enfin des objets chinois et japonais. On y compte, en outre, cinq cents gravures. M. Hellis a donné un résumé fort intéressant de ce catalogue. Il a dit qu'une collection aussi riche et aussi parfaite pouvait être regardée comme une histoire de l'art.

A quelle nation faut-il attribuer l'origine de la Fable? Doit-on y voir avec Grimm une création indo-germanique? Faut-il au contraire, avec MM. Lauth et Zündel, en attribuer l'honneur à l'Égypte? Est-elle enfin, comme le pense M. Weber, de tous les âges et de tous les pays?

M. Fischer s'est posé ces diverses questions, qui divisent, comme on peut le voir, les savants les plus accrédités de l'Allemagne, et de l'étude comparative des divers systèmes présentés, il a cru pouvoir conclure que c'est bien chez les Indo-Germains que la Fable a pris naissance. Il nous serait impossible de suivre notre honorable confrère dans les développements qu'il a donnés à cette grave discussion. Mais nous devons citer un fait qui témoigne de l'étendue de ses recherches et du soin avec lequel il a recueilli tout ce qui pouvait conduire à la solution du débat. On sait que les animaux jouent un grand rôle dans les peintures murales, dans les bas-reliefs et les papyrus de l'Égypte. Aussi, quelques savants ont-ils voulu voir, dans ces représentations d'animaux, des fables en action. M. Fischer estime, au contraire, que, dans tous ces emblèmes, les animaux ne sont jamais repré-

sentés que sous un aspect mystique , comme étant des intermédiaires entre l'homme et la divinité. Mais ne voulant point s'en rapporter à ses seules lumières, il est entré en correspondance à ce sujet avec l'un des égyptologues les plus érudits de notre temps, M. Seyfforth, de New-York , et il en a reçu, le 30 octobre 1869, cette réponse précise qu'il n'avait rien rencontré qui justifiât la théorie proposée que la fable ésopique aurait une origine égyptienne.

Les deux premières parties de ce travail, qui contiennent la critique des systèmes présentés par MM. Lauth et Zündel, d'une part, et par M. Weber de l'autre, ont seules été lues à l'Académie cette année. Dans une troisième partie, M. Fischer doit exposer les raisons qui lui font résoudre la question en faveur des Indo-Germains.

Sous ce titre : *La Mort d'une Forêt; Souvenir de Vacances*, M. De Lérue a plaidé chaudement la cause de la conservation de nos grands bois , qu'il voit avec regret atteints par l'abattage et le défrichement. L'auteur met en scène un vieillard dont les paroles émues protestent contre la destruction de ces arbres séculaires qui ont abrité ses jeunes années , et un enfant, insoucieux comme on l'est à son âge , que touche cependant la douleur de l'aïeul, mais à qui l'espérance et la foi dans la vie font bientôt oublier les plaintes du vieillard.

M. De Lérue a fait suivre ce travail de la lecture d'une fable : *Merle et Grives* Pris ensemble dans la vigne où ils faisaient bombance, le merle va être rendu

à la liberté et les grives sacrifiées. Pourquoi l'épargner, disent-elles? N'a-t-il point, comme nous, pillé les raisins? Oui, répond l'oiseleur, mais ne me paye-t-il pas amplement, par ses chants, les fruits qu'il a pu me dérober?

Une intéressante discussion s'est élevée entre deux de nos confrères, MM. Homberg et Nion, sur la méthode suivie pour l'enseignement du droit.

Partant de ce point que la loi n'est que l'expression de ce qui est juste et légitime, et qu'un élève doué d'un bon jugement doit, dès-lors, trouver de lui-même la solution d'équité et de raison que le législateur a donnée à chaque hypothèse prévue, M. Homberg voudrait que, pour apprendre la loi à l'élève, on la lui fît, pour ainsi dire, faire lui-même. Dans une série de questions intelligemment posées, le professeur demanderait successivement à l'étudiant comment il résoudrait les problèmes divers que le sujet présente; puis, il placerait sous ses yeux le texte de la loi elle-même, qui ne serait plus, à proprement parler, que le résumé des réponses données par l'élève. Mais, comme l'a fait observer M. Nion, ce système d'enseignement est-il bien praticable, et pourrait-il véritablement suffire? N'exigerait-il pas de l'étudiant une intelligence exceptionnelle et un jugement parfaitement juste et exact? Pour bien comprendre la loi, il faut souvent l'éclairer par l'étude de ses origines et des législations antérieures. Le droit qui nous régit n'est pas toujours non plus la confirmation du droit naturel. Des raisons particulières, dont le législateur était juge, ont dû, dans plus d'un cas, faire adopter d'autres principes. L'étu-

diant ne peut deviner tout cela par lui-même. Il faut que le professeur le lui explique et le lui fasse saisir. A ces considérations, dont la gravité ne pouvait lui échapper, M. Homberg a répondu qu'il n'avait point la pensée de substituer le mode d'enseignement qu'il propose à celui que donnent avec tant d'autorité les professeurs de nos Facultés. Sa méthode aurait surtout pour but de simplifier l'étude du droit au début de la carrière: elle serait plus spécialement applicable à un répétiteur chargé de leçons particulières. Mais elle ne dispenserait pas, après l'obtention des grades, d'un travail plus approfondi destiné à la compléter.

A ces travaux originaux il faut ajouter des études intéressantes sur des livres nouvellement publiés et de nombreux rapports présentés par plusieurs de nos confrères sur des ouvrages offerts à l'Académie.

Dans un Mémoire étendu, dont la lecture a occupé plusieurs séances, M. d'Estaintot vous a soumis une appréciation critique du livre de M. Leplay sur l'*Organisation du travail*.

Le but de ce livre est de préciser les causes de l'état de malaise dont souffrent nos populations ouvrières, et de rechercher les moyens d'y apporter remède. Suivant l'auteur, les causes immédiates de ce malaise dérivent d'une cause première et générale qui tient à la tendance actuelle de la société, c'est l'oubli du respect que l'humanité doit à Dieu, que les enfants doivent à leur père, que l'homme doit à la femme. Le remède au mal serait donc le rétablissement du respect de Dieu, du respect du père et du respect de la femme.

Sages conseils assurément, et qu'il serait éminemment désirable de voir suivis. Mais les moyens que M. Leplay propose pour ramener à l'observation de ce triple devoir sont-ils bien efficaces? Sont-ils surtout pratiques? Telles sont les questions que M. d'Estaintot se pose, et sur la solution desquelles il se trouve en désaccord avec M. Leplay. Ainsi, pour ne parler que du père et de la femme, l'auteur de l'*Organisation du travail* estime que l'on parviendra à rétablir le respect du père par la suppression de la réserve des enfants et le retour à la liberté testamentaire la plus absolue. Quant au respect de la femme, ce sera par l'abrogation de l'article 340 du Code Napoléon, qui interdit la recherche de la paternité, et par la consécration, au profit des filles séduites, du droit d'exercer une action en dommages-intérêts contre le séducteur. Il y a dans ce plan, comme on le voit, une réforme radicale de plusieurs dispositions fondamentales de notre droit civil. M. d'Estaintot considère cette réforme comme dangereuse. L'institution de la liberté testamentaire illimitée lui paraît un fâcheux retour aux principes absolus du droit romain primitif, qui ne sont plus en harmonie avec nos traditions, nos mœurs et notre état social. Pour la recherche de la paternité, il professe que l'interdiction proclamée par nos lois est une mesure aussi sage qu'utile, et qu'en l'effaçant de nos codes, on ne ferait que favoriser des spéculations souvent éhontées, toujours regrettables. Dès à présent même la femme qui a été trompée n'est pas aussi complètement dépourvue de protection que M. Leplay paraît le croire. La jurisprudence tend de plus en plus à se prononcer en ce sens, que toutes

les fois qu'il n'y a pas égalité de situation dans la faute commise, et que l'entraînement de la femme a été provoqué par un abus d'influence de la part du séducteur ou par des manœuvres coupables, une indemnité pécuniaire est due à la victime, à titre de réparation. La loi actuelle est donc suffisante : son application aux faits dommageables n'est qu'une question d'appréciation dont les tribunaux sont souverains juges.

Ce dissentiment entre l'honorable Rapporteur et l'auteur du livre montre combien est ardue l'étude de ces questions sociales, et de quelles difficultés en est entourée la solution. Les maux signalés par M. Leplay sont profonds ; il est urgent d'y apporter un remède. Mais comme ils procèdent surtout d'une cause morale, n'est-ce point aussi dans l'ordre moral qu'il faut en chercher la réparation ? Qu'on rende d'abord aux populations le respect de Dieu, on leur rendra par là même le respect du père et celui de la femme. Ce n'est donc point aux lois, c'est aux mœurs qu'il faut apporter des réformes. Ramener les esprits aux sources du vrai et du bien, voilà, suivant notre honorable confrère, le remède efficace. C'est là surtout que doivent tendre tous les efforts pour conjurer les périls qui menacent la société.

Les conclusions de ce remarquable rapport ont été appuyées par plusieurs membres de l'Académie. MM. les docteurs Vingtrinier et Morel ont particulièrement insisté sur la nécessité d'une réforme morale. Ils ont indiqué divers moyens pratiques qui pourraient en faire espérer la réalisation.

Sous ce titre : *Un Romancier aliéniste*, M. Henri Frère vous a présenté une étude critique des principaux

ouvrages d'un auteur normand, M. Henri Rivière, ancien officier de marine.

M. Rivière s'est fait une spécialité dans la littérature contemporaine, en traitant, dans les divers romans qu'il a publiés, la question scientifique de l'aliénation mentale. L'idée fondamentale qui sert de base à ses œuvres, c'est que la folie n'est point une maladie du corps, mais une affection de l'esprit. Trois romans : *Pierrot*, *Caïn*, *l'Envoûtement*, présentent plus particulièrement le développement de cette thèse. Dans chacun d'eux, le personnage principal est un halluciné qui confond la réalité avec la vision qui le trouble. Chez l'un, cette hallucination provient de l'émotion qu'il a éprouvée en tombant à la mer, et en voyant fusiller sous ses yeux un matelot; chez un autre, elle est l'effet du remords d'un assassinat qu'il a commis; chez le troisième, elle naît de la conviction qu'il est l'objet d'une haine implacable. Ces types variés d'une même affection, dus à l'imagination du romancier, sont-ils vraisemblables? Ce même sujet, présenté sous diverses formes, n'est-il pas plus du domaine de la science que du roman? Ces questions, que l'examen des ouvrages de M. Rivière soulève, c'est à l'expérience de nos savants de les résoudre. Intéressants par le fond, habilement traités quant à la forme, ces ouvrages ont, dans tous les cas, le mérite de vulgariser des questions délicates, dont l'étude s'impose de plus en plus de nos jours.

Nous continuons à recevoir les publications des Sociétés avec lesquelles l'Académie est en correspon-

dance. Plusieurs de nos confrères se font un devoir de vous en rendre compte.

M. De Lérue vous a lu deux Rapports sur le *Bulletin de la Société académique de Brest*, pour les années 1868 et 1869, et sur l'*Inventaire sommaire des Archives ecclésiastiques départementales antérieures à 1790*, dont la rédaction est due à notre savant confrère M. de Beaurepaire, archiviste en chef du département.

M. de Duranville vous a fait connaître les *Mémoires de l'Académie du Gard*, années 1867-1868; les *Annales de la Société archéologique de Nantes*, pour 1868; les *Mémoires de la Société académique de Saint-Quentin*, pour la même année; ceux de la *Société des Deux-Sèvres*, pour 1869; les *Bulletins de la Société d'Émulation de l'Allier*, années 1868 et 1869; enfin les *Annales de la Société académique de Nantes*, année 1869.

Notons encore le Rapport sur le *Prix Dumanoir*, décerné à M^{lle} Fanny Poitier, couturière à Rouen, place des Carmes, dont la rédaction est due à la plume élégante de M. De Lérue.

La poésie n'apparaît plus qu'à de rares intervalles, mais quelques uns de nos confrères protestent cependant contre son abandon. A la fable de M. De Lérue, *Merle et Grives*, que nous avons déjà citée, il faut joindre un conte en vers, *L'Académie de Bagdad*, dans lequel M. Vavasseur a semé, avec une verve prodigue, les allusions spirituelles et les traits piquants.

L'Académie a perdu cette année un de ses doyens, M. Eustache De la Quèrière, membre honoraire, décédé à Rouen, le 18 janvier 1870.

Une notice biographique, due à la plume de M. Édouard Frère, et qui sera imprimée dans le présent volume, résume les principaux événements de l'existence de notre regretté confrère, et les travaux divers qu'il a successivement publiés.

Né à Rouen, le 18 février 1783, M. De la Quérière a rempli une longue et honorable carrière. Ancien commerçant, ancien juge au Tribunal de commerce, membre de l'Académie depuis 1822, il s'est surtout acquis une réputation méritée par ses études savantes sur les monuments et les édifices privés les plus curieux de notre ville. A une époque où la science archéologique était encore dans l'enfance, il s'en est fait l'un des plus habiles et des plus zélés propagateurs. Son premier ouvrage remonte à 1821. Il contenait la description historique des maisons de Rouen les plus remarquables par leur décoration extérieure et leur ancienneté. Hyacinthe Langlois, cet artiste éminent qui avait, comme lui, le culte de nos antiquités nationales, y avait fait revivre, à l'aide du burin, les principaux de ces édifices, œuvre éminemment rouennaise et par ses auteurs et par son objet. A partir de son entrée à l'Académie, les communications de M. De la Quérière, sur une foule de sujets relatifs à l'histoire artistique et monumentale de Rouen, se sont succédé sans interruption. Plusieurs de ses ouvrages ont obtenu de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres des mentions honorables. L'Académie perd en lui un écrivain distingué, un savant antiquaire, un propagateur zélé et convaincu de tout ce qui pouvait contribuer à l'embellissement de notre vieille cité normande.

Nous avons à regretter aussi la mort d'un de nos correspondants dans la classe des Lettres, M. Charles-Edouard Lambert, conservateur de la bibliothèque de Bayeux, décédé dans cette dernière ville, dans sa soixante-seizième année.

Archéologue érudit, auteur de publications nombreuses, dont on peut voir le catalogue dans le *Manuel du Bibliographe normand*, de M. Édouard Frère, tome II, p. 142, M. Ed. Lambert appartenait à l'Académie depuis 1835. Il y a quelques années à peine, un juge compétent, M. l'abbé Cochet, vous rendait compte avec éloges de son dernier et principal ouvrage : *L'Essai sur la Numismatique gauloise du nord-ouest de la France*, dont M. Lambert avait lui-même fait hommage à l'Académie.

•

MÉMOIRES

DONT L'ACADÉMIE A ORDONNÉ L'IMPRESSION

DANS SES ACTES.

MÉMOIRE
SUR LES
CERCUEILS DE PLOMB
DANS L'ANTIQUITÉ ET AU MOYEN-AGE,

Par M. l'abbé COCHET.

DEUXIÈME PARTIE (1).

Moyen-Age.

Nous avons suivi la marche du plomb funéraire depuis son origine parmi nous, au 1^{er} ou au 11^e siècle de notre ère jusqu'à son parfait développement, qui a eu lieu au 5^e siècle, à la décadence de l'empire romain. S'il abonde à cette époque agitée de l'histoire, qui est aussi la défaillance des arts et de l'industrie, il nous manque totalement pendant les quatre ou cinq siècles suivants. Une lacune énorme se manifeste sous l'empire de l'inhumation mérovingienne. Cette lacune ne se révèle pas seulement chez nous, elle est commune à toute la civilisation, disons mieux, à toute la barbarie germanique, pendant tout le temps qu'elle a régné sur l'Europe septentrionale. L'Angleterre elle-

(1) La première partie de ce Mémoire a été publiée dans le *Précis de l'Académie* de 1868-1869, page 285-329.

même, cette terre classique du plomb et de l'étain, ne nous offre pas de cercueils de plomb à l'époque de la période saxonne de l'heptarchie.

L'archéologie, qui, depuis tantôt un demi-siècle, interroge le sol dans toutes les parties de l'Europe, ne nous paraît pas avoir révélé un sarcophage de plomb que l'on puisse reporter avec certitude à la période tudesque. Dieu sait pourtant quelles masses de tombeaux Francs, Burgondes, Saxons, Allémaniques, ont été remués depuis 1830 ! Nous-même en avons tiré plusieurs milliers du sein de la terre. Eh ! bien, dans toutes ces nécropoles mérovingiennes qui nous ont donné tant de fosses de craie, tant de bières de bois, tant d'auges de pierre, nous n'avons pas rencontré un seul cercueil de plomb. Nous n'avons vu nulle part qu'il en ait été reconnu un seul ; nous n'avons pas même entendu dire qu'on en soupçonnât l'existence.

Les textes seulement parlent de plomb à l'époque barbare, et les deux seuls exemples que nous ayons rencontrés sont celui de saint Privat, évêque de Javols (Gevaudan), inhumé au ^{vi}^e siècle, et celui de saint Gothalc, abbé de Croyland au ^{viii}^e siècle. De saint Privat, on raconte qu'il fut déposé dans un cercueil de plomb et placé ensuite sous une crypte. On mit avec lui une ampoule de verre, *ampullam crystallinam*, comme celle que l'on donnait aux évêques. C'était sans doute l'image du chrême et des onctions. On y joignit ensuite un vase de plomb en forme d'outre, *vas plumbeum in modum utris* ; enfin, un troisième vase et des ossements brûlés, *ossa adusta* (1).

(1) *Rev. des Soc. sav.*, t. VII, p. 39.

Saint Gothalc, abbé de Croyland, dans le comté de Lincoln, mourut en 714. On raconte que Eadburge, abbesse de Repton et sœur d'Adelphe, roi de l'Est-Anglie, envoya aux moines un sarcophage de plomb, *sarcophagum plumbeum*, dans lequel le saint fut déposé (1).

Il nous faut également passer à pieds joints sur l'époque carlovingienne, qui, chez nous, devient, à la fin, la période normande. Mais, pour la période normande, c'est le x^e siècle seul qui nous fait défaut, car les premiers cercueils de plomb que l'archéologie nous révèle sont des sarcophages normands du xi^e siècle. Mais alors ils ne ressemblent plus aux tombeaux des âges précédents ni de ceux qui vont suivre. La forme et les ornements, et jusqu'à la métallurgie elle-même, les différencient. Depuis la décadence de l'art romain et de l'industrie antique, la métallurgie a reculé. Le bronze franc n'a rien de commun avec le bronze gaulois ou romain. La céramique, si prospère sous les Césars, est tombée dans l'enfance sous les fils de Mérovée et de Charlemagne. L'art monétaire lui-même est descendu jusqu'à la barbarie. Il en fut de même de la plomberie et de la féronnerie. Du xi^e au xiv^e siècle, on ne sait plus laminier le plomb. Les quelques cercueils que nous possédons de cette époque nous montrent un art revenu à l'enfance des procédés. On coule le plomb sur une couche de sable fin et tamisé; mais on ne sait plus l'étirer, pour lui donner la malléabilité et la solidité du métal bien travaillé. Toutefois, on savait le mouler en creux, puisque les

(1) Leland, *Collectanea*, t. II, p. 590. — Pegge, *Archæologia*, vol. V, p. 372.

tombeaux normands de Lewes nous présentent des filets saillants et des caractères en relief.

Ce n'est qu'en tremblant et avec infiniment de réserve que nous mentionnons un cercueil de plomb trouvé, vers 1798, dans les ruines de l'église de Hyde-Abbey, près Winchester. Des curieux s'étaient mis à la recherche du tombeau du roi Alfred et de la reine Alswita, que l'on savait inhumés dans ce monastère au commencement du x^e siècle. On rencontra plusieurs cercueils de plomb ; l'un d'eux était doublé de lames de plomb ; il contenait un squelette avec ses vêtements. Le plomb était tellement usé, qu'il ne fut vendu que deux guinées (1). Les fouilleurs assurèrent avoir trouvé le cercueil du roi, mais la critique de cette époque était trop peu avancée pour que l'on puisse aujourd'hui rien conclure d'après elle. Aussi nous arrivons promptement au xi^e siècle et à des monuments mieux critiqués.

Les deux premiers cercueils de plomb qui s'offrent à nos études et à nos observations sont ceux de Guillaume de Warenne, seigneur de Bellencombre et gendre du conquérant de l'Angleterre et de Gondrée, sa femme, l'une des filles de notre duc Guillaume. Ces deux grands personnages, auxquels leur père avait donné le comté de Sussex dans le partage de la Grande-Bretagne, sont morts dans la seconde moitié du xi^e siècle (2). Ils ont été inhumés dans le prieuré de Saint-Pancrace, de Lewes, qu'ils avaient fondé au pied de de leur puissant château. Retrouvés en 1845, lors de

(1) *Archæologia*, vol. XIII, p. 311.

(2) Gondrée mourut le 25 mai 1085 et Guillaume le 24 juin 1088.

la confection du chemin de fer de Brighton à New-hawen, ils ont été étudiés et conservés avec le plus grand soin par la Société archéologique de Sussex. Cette savante compagnie a fait construire pour eux, au lieu même de leur sépulture, une petite chapelle où ont conservées religieusement les deux tombes, que nous avons visitées en 1851.

On nous permit alors d'enlever une toute petite parcelle du plomb qui les composait, afin de la soumettre à l'analyse chimique. C'est ce que nous n'avons pas manqué de faire à notre retour en France, et le résultat obtenu par M. Girardin, alors chimiste à Rouen, et aujourd'hui recteur de l'Académie de Clermont, a été de reconnaître que ce plomb ne contenait que de légères traces d'étain (1). Autant qu'il m'en souvient, ce plomb était épais et devait être du plomb coulé. Quant à la forme des cercueils, c'était celle d'un carré long ou d'un parallélogramme égal aux pieds et à la tête. Des losanges saillantes couraient sur toute la surface visible, si bien que le couvercle, les côtés et les bouts semblaient enveloppés dans un filet à larges mailles. Nous donnons à la page suivante le dessin de ces deux sarcophages, qui ont été très bien reproduits par la Société archéologique de Sussex et par la Société des Antiquaires de Londres (2).

Au ^x^e siècle, l'Angleterre nous offre encore deux cercueils de plomb malheureusement observés au siècle

(1) *La Normandie souterraine*. — 2^e édit., p. 16. — Girardin, *Précis analyt. des trav. de l'Acad. de Rouen*, années 1852, p. 167.

(2) *Archæologia*, vol. XXXI, par Mantell, p. 434 à 437; — par Blaauw, p. 438 à 442.

CERCUEILS DE PLOMB DE GUILLAUME DE VARENNE ET DE GONDREE (XI^e SIÈCLE)

(LEWES, SUSSEX, 1845.)

dernier. Le plus ancien est celui d'Almer, prieur de l'église de Christ-Church, à Cantorbéry, mort en 1137. Son sarcophage fut découvert en 1789, dans le chapitre de l'église de Cantorbéry. Une inscription sur plomb, en forme de croix, révéla le nom du défunt (1). Le second sarcophage est celui de l'abbé Théobald, archevêque de Cantorbéry, mort le 16 avril

(1) *Archæologia*, vol. XV, p. 294-97, plate x.

1161. Des ouvriers le découvrirent en 1787, en soulevant des pavés dans la cathédrale. Une inscription en plomb révéla le nom du pontife (1).

Après le cercueil anglo-normand du ^x^e siècle, c'est encore un sarcophage de la même famille que nous avons à faire connaître. Celui-ci appartient au ^{xii}^e siècle, mais il ne nous en est resté que des fragments. Nous voulons parler du sarcophage dans lequel fut enveloppé le roi Henri-le-Jeune, dit le Court-Mantel, décédé le 10 juin 1183. Après avoir été embaumé à la manière de son temps, il fut enveloppé dans un cuir de bœuf et enfermé dans une caisse de plomb, « *corpus sale multo aspersum plumbo et coriis taurinis involverunt.* » (2) Cette caisse de plomb, nous l'avons recherchée, en 1866, dans le sanctuaire de la cathédrale de Rouen, sous la statue du prince, que nous avons retrouvée le 17 octobre. Nous n'avons rencontré que deux plaques longues d'environ 50 centimètres, qui étaient posées à plat l'une sur l'autre. Evidemment, ces lames étaient les restes du cercueil fait dans le Quercy, et rapporté du Mans sur les épaules des barons normands. Ce cercueil aura sans doute été visité et brisé au moyen-âge pour un motif quelconque, dont il n'a pas été gardé souvenir. Peut-être cela a-t-il eu lieu au moment de la reconstruction de la cathédrale, après l'incendie de 1200. Peu importe ; ce qui est cer-

(1) *Archæologia*, vol. XV, p. 298-99, plate xi.

(2) Benoît de Péterboroug, dans le *Recueil des Hist. de France*, t. XVII, p. 455. — Deville, *Tombeaux de la Cathédrale de Rouen*, p. 164. — L'abbé Cochet, *Tombeaux du Roi Henri Court-Mantel et du duc de Bedford*, p. 9, et *Revue de la Normandie*, année 1866 et 1867.

tain , c'est que le cercueil était loin d'être entier, et que du corps même du roi, il ne restait plus que quelques ossements.

Malgré cette mutilation , nous avons pu faire sur ce cercueil quelques utiles observations. Si la forme nous manque , nous pouvons , jusqu'à un certain point , y suppléer par l'analogie, et rien n'empêche de penser que ce devait être un parallélogramme, comme les tombeaux normands de Lewes. Mais nous avons , sur la matière qui le compose , un renseignement précieux qui le rapproche singulièrement du tombeau des Warennnes. Le plomb ne contenait qu'une portion imperceptible d'étain ; de plus , il n'était pas laminé. C'était du plomb coulé en plaque , et si mal coulé , qu'il était criblé de soufflures ; il est probable qu'il avait été coulé sur du sable humide. C'est l'eau , en se vaporisant , qui aura donné naissance aux soufflures. « Faut-il, ajoute M. Bidard, admettre que, du temps de Court-Mantel, on ne connaissait pas le laminage du plomb ? C'est là une question que l'archéologie pourra décider, en examinant plusieurs tombeaux de la même époque. Le simple coulage ne donnant que du plomb peu solide et criblé de soufflures , on a obvié à cet inconvénient en donnant à la feuille de plomb plus d'épaisseur. Le plomb du tombeau de Court-Mantel a 0,004 millimètres. » (1)

M. Girardin , alors doyen de la Faculté des sciences,

(1) L'abbé Cochet. *Tombeaux du roi Henri Court-Mantel et du duc de Bedford* , p. 11. — Id. *Revue de la Normandie* , t. VI , p. 721-23. — Id. *Revue des Sociétés savantes* , année 1867, t. I , p. 550-52.

à Lille, ayant bien voulu analyser ce plomb, y a reconnu la composition suivante :

Plomb	98.20
Etain	1 33
Fer sans zinc	0.47
Total.. . . .	<u>100.00</u>

Au ^{xiii}^e siècle, les cercueils de plomb se multiplient par toute la France. Les rois et les reines, les princes du sang et les grands seigneurs sont presque tous inhumés dans du plomb, enveloppé dans une bière de bois. Ces sarcophages sont ensuite descendus dans des caveaux en maçonnerie, et parfois posés sur des barreaux en fer. Mais nous croyons que cette dernière coutume est venue plus tard, et, jusqu'à présent, nous n'en connaissons pas de preuves positives avant la fin du ^{xv}^e siècle.

Parmi les tombes royales du ^{xiii}^e siècle, nous ne citons qu'en tremblant celles de Philippe-le-Hardi, décédé en 1283, et d'Isabelle d'Aragon, morte en 1272. Ces deux cercueils de plomb, enlevés en 1793, n'avaient que 1 m. de longueur sur 70 cent. de hauteur; ils étaient enfermés dans des auges de pierre. Ces caisses, en effet, ne contenaient que des os rapportés, et, dès lors, il devient difficile de les dater. On a fait la même remarque pour les ossements de Dagobert et de Charles-le-Chauve. Par les soins de Louis IX et de la reine Blanche, ils avaient été mis dans de petits coffres de plomb renfermés dans des auges de pierre (1). Les

(1) Berthevin, *Recherches historiques sur les derniers jours des Rois de France*, p. 295, 299. — D'Heilly, *Extraction des cer-*

membres de la famille de saint Louis, qui avaient été inhumés à l'abbaye de Royaumont, furent tous déposés dans des cercueils de plomb. C'est ce qu'on reconnut très bien en 1791, quand, après la suppression de l'Abbaye, on transporta à Saint-Denis six cercueils de plomb, que la révolution n'épargna guère deux ans plus tard.

En Normandie, nous connaissons deux cercueils féodaux du ^{xiii}^e siècle, fabriqués avec du plomb, qui ont été révélés au ^{xvi}^e. « On trouva, dit un chroniqueur dieppois, dans le terrain ci-devant occupé par l'église Saint-Remy (1), deux coffres de plomb qui portaient une inscription avec des armoiries. L'un était le corps de Philippe-le-Roux, sieur de Rogerville, Vautuit, Anguelier, Maupas, Saint-Quentin, etc., portant pour armes, sur champ de sable, trois molettes d'éperon d'or avec fasce d'argent, chargées de trois croisettes de sable; l'autre était le corps d'Alice de Cailletot, dame de Languastre, Bauprey, Marcots et Martimont, femme de Philippe-le-Roux, sieur de Rogerville, portant pour armes, sur champ de sinople, trois pommes de pin d'azur. Ces deux époux devaient vivre dans le ^{xiii}^e siècle, suivant une sentence rendue à Caen le 2 janvier 1267, pour le mariage de ladite demoiselle Alix de Cailletot, vis-à-vis du sieur André de Cailletot, son père. » (2)

cueils royaux à Saint-Denis, en 1793, p. 113, 117. 118.

(1) Le vieux saint Remy, placé sur le penchant de la colline où fut construit le château au ^{xv}^e siècle. La tour du clocher subsiste encore.

(2) Des Marquets, *Mémoires chronologiques pour servir à l'Histoire de Dieppe*, t. II, p. 32, 33.

Quelle était la nature du plomb employé à Saint-Denis, à Royaumont et à Dieppe? Nous l'ignorons. Mais Dom Poirrier, ancien bénédictin, qui assista, comme commissaire du gouvernement, à l'extraction des cercueils de nos rois, nous dit que sa conviction est qu'au ^{xiii}^e siècle, on ne connaissait pas le laminage du plomb. Certains détails qui vont suivre feraient presque croire qu'il en était encore de même au siècle suivant.

Mais avant d'aller plus loin, citons deux faits que nous fournit l'archéologie anglaise. En 1841, on découvrit à Londres, dans l'ancienne église du Temple, plusieurs cercueils en plomb qui contenaient les corps de chevaliers. Ces sarcophages avaient 6 pieds 8 pouces de longueur. On croit qu'ils appartenaient à des templiers du ^{xiii}^e siècle (1). En 1834, on faisait niveler les restes de l'église de Wymondham, vieux prieuré normand du ^{xii}^e siècle. On trouva dans le chœur, au pied de l'autel, un cercueil de plomb contenant le corps d'une jeune femme morte en couche et embaumée avec soin. La position du cercueil fit croire qu'il s'agissait d'un des proches parents du fondateur. On l'attribua au ^{xiii}^e ou au ^{xiv}^e siècle (2).

Le ^{xiv}^e siècle nous montre beaucoup de plomb dans les sépultures royales de Saint-Denis. Mais alors il est presque toujours en lames : presque jamais il n'est soudé pour former des caisses. Cela tient sans doute à la nature du métal.

Par l'inventaire des terribles dévastations de 1793,

(1) *Archæologia*, vol. XXIX, p. 399.

(2) *Archæologia*, vol. XXVI, p. 293-96.

nous savons que l'on trouva à Saint-Denis les cercueils de Philippe-le-Bel (1314); de Louis X, dit le Hutin (1316); du petit roi Jean I^{er} (1316); de Charles IV, dit le Bel (1327); de Jeanne de France, reine de Navarre, fille de Louis-le-Hutin (1349) de Philippe-de-Valois (1350); de Jeanne de France, fille de Philippe-de-Valois (1371); de Charles V (1380); de Bertrand Duguesclin (1380); de Marguerite de Flandres, fille de Philippe-de-Valois (1382); de Jeanne de Bourbon, femme de Charles V (1377), et de Blanche de Navarre, femme de Philippe-de-Valois (1398). « Tous ces corps royaux ou princiers, dit le procès-verbal dressé par Dom Poirrier, étaient enfermés dans des lames de plomb que recouvraient parfois des planches de bois ou des plaques de fer, mais presque toujours des auges de pierre (1). »

De cette indication, il semblerait résulter qu'au xiv^e siècle encore, on ne savait pas laminer le plomb. Nous savons qu'il en était ainsi pour les princes normands du xi^e et du xii^e siècle. Dom Poirrier, qui a vu les cercueils de Saint-Denis, l'affirme pour les rois du xiii^e siècle. Bien que personne n'atteste le fait pour le xiv^e, il y a cependant des présomptions contre cette époque, qui, toutefois, fit de grands progrès dans les arts industriels; car c'est à ce siècle que l'on doit la pratique commune du vernis verdâtre ou plombique dans la céramique. Ce progrès immense, qui a rendu un si grand service à la vie domestique, avait

(1) Berthevin, *Recherches historiques sur les derniers jours des rois de France*, p. 290 à 304. — D'Heilly, *Extraction des cercueils royaux à Saint-Denis*, en 1793, p. 106-109, 112-118,

été entrevu au ^{xiii}e siècle, mais il n'a acquis son complet développement et n'est devenu populaire qu'au ^{xiv}e.

Mais le laminage du plomb est parfait au ^{xv}e. Le tombeau du célèbre duc de Bedford nous en fournira une preuve éclatante.

Ce cercueil, que nous avons visité à la cathédrale de Rouen le 19 octobre 1866, était plus étroit aux pieds qu'à la tête. Le rétrécissement vers les pieds, qui désormais ne cessera plus, est un trait caractéristique des âges rapprochés de nous. Entrevu au ^{xv}e, il devient universel au ^{xvii}e, pour durer jusqu'à nos jours.

Le cercueil de Bedford était long de 2 mètr. 30 cent.; sa hauteur variait de 20 à 25 cent.; sa largeur à la tête était de 30 cent; aux pieds elle n'était que de 20 seulement; l'épaisseur était de 1 à 2 millim. « Ce plomb avait été parfaitement laminé, dit M. Bidard, chimiste de Rouen, auquel je l'avais soumis; il ne différait en rien du métal de nos usines, extrait du minerai naturel. Il est remarquable qu'à cette époque le laminage ait été déjà pratiqué avec cette perfection. Les plombs de nos jours ne sont pas mieux laminés. Le plomb laminé a l'avantage de ne s'altérer pas aussi facilement que le plomb coulé. » (1)

Voici maintenant de quelle manière M. Girardin précisait la composition du métal du cercueil de Bedford :

(1) L'abbé Cochet, *Tombeaux du roi Henri Court Mantel et du duc de Bedford, dans la cathédrale de Rouen*, p. 19. — Id. *Revue de la Normandie*, t. VII, p. 850-54. — *Revue des Soc. sav*, année 1867, t. I, p. 554-57.

Plomb	97 90
Étain	1.62
Fer et Zinc	1.38
Total	100.00

A présent, nous allons citer quelques sarcophages de plomb du xv^e siècle, sur lesquels, malheureusement, nous manquons de détails scientifiques.

Ces cercueils sont ceux de Charles VI (1422); d'Isabeau de Bavière (1435); de Charles VII (1461), et de Marie d'Anjou (1463) (1). Nous savons seulement que le cercueil de Charles VIII (1498) était posé sur des tréteaux de fer. C'est presque l'inauguration de ce mode de support.

Il en est de même, au point de vue de la science, de deux cercueils anglais de cet âge, les seuls que nous connaissions dans ce grand pays. En 1772, on trouva, dans l'ancienne abbaye de Bury-Saint-Edmond, un cercueil de plomb que l'on attribua à Thomas de Beaufort, duc d'Exeter, mort en 1428 (2).

Le 20 août 1832, des savants anglais, dans le désir d'élucider une question historique, recherchaient, dans la cathédrale de Cantorbéry, les corps du roi Henri IV, mort en 1413, et de Jeanne de Navarre, sa femme. Ils trouvèrent les deux corps parfaitement distincts. Celui de la reine était enveloppé dans une bière de bois. Sa forme était celle d'un étui arrondi. Le corps du roi

(1) Berthevin, *Recherches historiques sur les derniers jours des rois de France*, p. 231-232. — D'Heilly, *Extraction des cercueils royaux, à Saint-Denis, en 1793*, p. 109.

(2) *Archæologia*, vol. XXVI, p. 293.

était également dans une enveloppe de plomb, avec empochement pour la tête et les mains (1). Nous reproduisons ici le dessin que nous en ont laissé les archéologues anglais :



CERCUEIL DE HENRI IV, ROI D'ANGLETERRE (1413.)
(CATHÉDRALE DE CANTORBÉRY, 1832.)

Avec le ^{xvi}^e siècle, nous entrons, on peut le dire, dans une ère nouvelle. Le cercueil de plomb, si prodigué depuis Louis XII (1500) jusqu'à Louis XIV (1700), revêt une forme si caractéristique, qu'il n'y a plus moyen de le confondre avec ceux des âges précédents, et qu'il forme, pour ainsi parler, une catégorie nouvelle. S'il m'était donné de placer sous vos yeux une série de ces sarcophages, vous seriez frappés du caractère distinctif qui sépare complètement cette phase de la civilisation avec toute autre.

L'arrondissement des formes, surtout vers le haut du corps, une affectation bien marquée de se prêter aux inflexions du cadavre, sont les deux traits qui vous sauteront immédiatement aux yeux. C'est sous l'empire de cette impression qu'est née la pensée dominante des types de cette époque, à savoir : la boîte ronde pour la tête, détail qui discerne si bien les caisses funèbres de ce temps. C'est à tel point, que, jusqu'à

(1) *Archæologia*, vol. XXVI, p. 440-45.

présent, cet accident a toujours paru déterminant de l'époque.

Voici donc les caractères généraux qui servent à faire connaître les cercueils des ^{xvi}^e et ^{xvii}^e siècles.

Toujours ils sont plus étroits aux pieds qu'à la tête. Parfois le couvercle affecte la forme d'un toit; quelquefois aussi on remarque une croix saillante sur la crête. Presque toujours ils s'élargissent considérablement vers les épaules; constamment ils s'arrondissent dans cette partie du corps, et presque toujours ils présentent un emboîtement circulaire pour la tête. Quant à la nature du métal, c'est exactement le plomb moderne. En deux mots, ils ont la forme ondulée d'une momie égyptienne, ou le type d'un canon dont la tête serait la culasse.

N'oublions pas non plus un détail très commun dans ces sortes de sépultures. Quand ces tombeaux ne sont pas déposés dans le sol, et qu'un caveau leur a été préparé, presque toujours ils sont sur des tréteaux de fer qui semblent de véritables lits de métal.

Après ces traits généraux et distinctifs, hâtons-nous de citer une série de cercueils de ce genre, découverts et observés depuis un demi-siècle seulement. Dans cette campagne archéologique, nous suivrons l'ordre chronologique des inhumations, et, quand nous l'ignorerons, l'ordre chronologique des découvertes.

Un des plus anciens exemples que nous puissions citer d'enveloppes arrondies avec emboîtement pour la tête, est le cercueil figuré au bas de l'inscription d'Andou Lenfant, qui se voit dans l'église d'Auffay, arrondissement de Dieppe. Ce seigneur était décédé en

1513. Sur la poitrine du défunt figure une croix pattée en forme de croisière. (1)

Cependant, de 1473 à 1530, ce type se manifeste deux ou trois fois dans la belle église de Brou, aux tombeaux des princes de la maison de Savoie. Le 1^{er} décembre 1856, on ouvrit les caveaux de l'église de Brou, et l'on visita les trois tombeaux qu'ils renfermaient. On y reconnut parfaitement : 1^o le cercueil de plomb de Marguerite de Bourbon, duchesse de Savoie, morte en 1483 ; 2^o celui de Philibert-le-Beau, duc de Savoie, mort en 1504 ; 3^o celui de Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie, morte en 1530. Tous trois étaient sur des chevalets de fer. Le cercueil de Philibert était en chêne enveloppé dans du plomb. Ceux des deux Marguerite étaient de bois également enveloppés dans du plomb. Ceux de Marguerite de Bourbon et de Philibert-le-Beau avaient la forme d'un carré allongé, se rétrécissant vers les pieds. Celui de Marguerite d'Autriche affectait la forme du corps, sur lequel il paraissait avoir été moulé : il simulait une momie (2).

Au milieu du xvi^e siècle, cette même forme se montre en Angleterre. En 1847, on trouva dans la chapelle du collège de la Trinité, à Arundel (Sussex), un cercueil en plomb ayant forme de momie ou de

(1) L'abbé Cochet, *Not'e sur trois Cercueils de plomb trouvés à Dieppe en 1866*, p. 8. — Id., *Revue de la Normandie*, t. VI, p. 634-35. — Id. *Revue de l'Art chrétien*, t. X, p. 492-93. — Id. *Revue archéologique*, nouvelle série, t. XIV, p. 323-24.

(2) *Procès-Verbal de la reconnaissance des sépultures, etc.*, dans le *Messenger des sciences historiques de Gand*, année 1857, 3^e liv., p. 383-92.

corps humain : c'était celui de Mary, comtesse d'Arundel , décédée le 20 octobre 1557 (1).

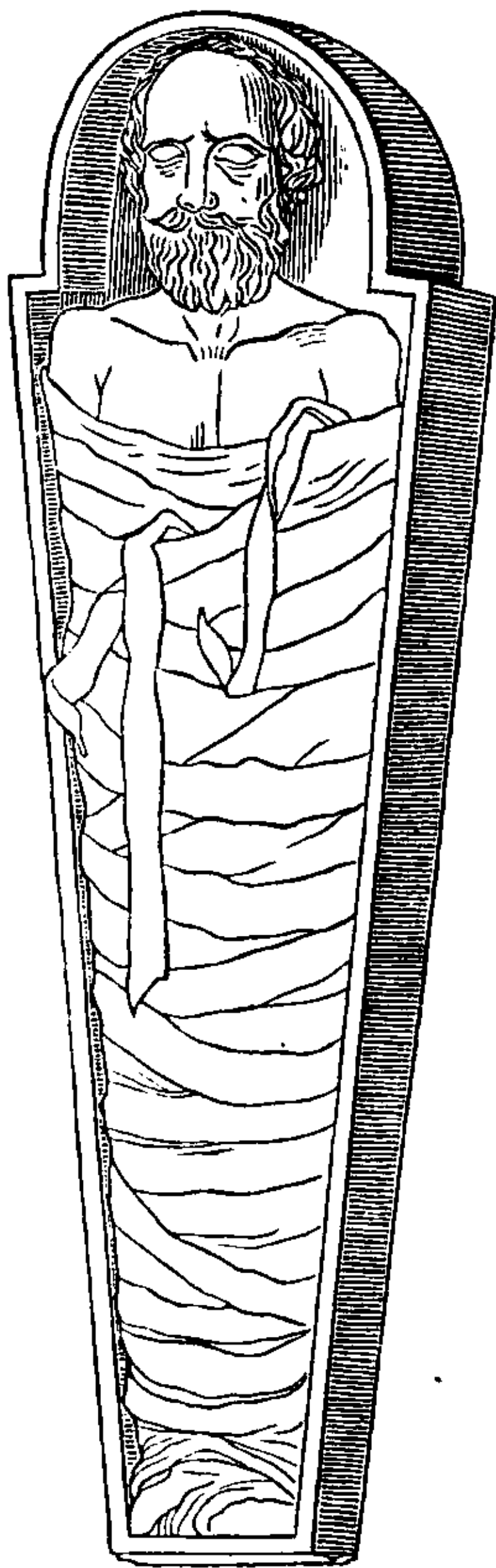
En 1782 et 1786, on visita le tombeau de Catherine Parr, cinquième femme de Henri VIII, et décédée en 1548. Elle avait été inhumée dans sa chapelle du château de Sudley, au comté de Gloucester. Son cercueil de plomb était un véritable étui complètement rond. Toutefois, on avait ménagé une entaille circulaire pour la tête (2).

Mais il est un cercueil qui inaugure, pour ainsi dire, le xvii^e siècle, et que nous devons placer en tête de la grande famille des sarcophages à emboîtement circulaire. C'est celui de Henri IV, que les dévastations de Saint-Denis nous ont fait connaître, et dont la reproduction est arrivée jusqu'à nous. Ce dessin , que nous répétons à la page suivante pour l'instruction du lecteur, est dû au crayon de notre célèbre antiquaire Hyacinthe Langlois, qui , jeune alors , et simple élève de l'École de Mars, était devenu par hasard spectateur des lamentables scènes dont la royale abbaye fut alors le théâtre. Ce jeune soldat , destiné à devenir un grand artiste , était allé se promener à Saint-Denis, pendant les lugubres journées des 12, 13 et 14 octobre 1793 (3). C'était le moment où le corps embaumé de Henri-le-Grand venait d'être exhumé, et où son cercueil était resté ouvert contre une des colonnes des caveaux. Pendant qu'un public curieux et avide venait contempler la belle et noble figure du premier des Bourbons, M. Langlois

(1) *Sussex archaeological collections*, vol. III, p. 80.

(2) *Archæologia*, vol. IX, p. 1 à 9, plate 1.

(3) Berthevin, *Recherches hist. sur les derniers jours des rois de France*, p. 283.



CERCUEIL DE PLOMB DE HENRI IV (1610.) [SAINT-DENIS, 12 OCTOBRE 1793.]

ne perdit pas un moment : il moula la face du grand roi, et il en tira ce plâtre que nous possédons au Musée d'Antiquités de Rouen, et qui a servi depuis à faire tous les portraits du père du peuple (1). De plus,

(1) Deville, *Catalogue du Musée départemental d'antiquités de Rouen* ; 1845, p. 33. — L'abbé Cochet, *Catalogue du Musée d'antiquités de Rouen* ; 1868, p. 116. Il « paraît, toutefois, qu'après la

il dessina le cercueil ouvert, et le corps entouré de bandelettes. On remarquera sur le sarcophage royal l'emboîtement circulaire de la tête, qui nous sert si bien à discerner les sarcophages de ce temps (1).

Des travaux entrepris à l'abbaye de la Trinité, de Caen, ont fait découvrir, en octobre 1854, le cercueil

môrt des rois de France, on coulait le visage du prince en cire, cela servait à faire le portrait. On conservait à Saint-Denis, dans les armoires qui plus tard surmontaient le trésor, les effigies de huit rois. » Legrand d'Aussy, *Des Sépultures nationales*, p. 412.

(1) Nous devons la copie du dessin à l'obligeance de M. Albert Lenoir, membre de l'Institut et secrétaire perpétuel des Beaux-Arts. Nous croyons que le dessin possédé par M. Lenoir, sur lequel on ne trouve aucune indication écrite, pourrait bien dater de l'époque du Directoire ou du Consulat; mais une édition nouvelle fut assurément faite sous la Restauration, probablement vers 1817. Celle-ci porte une très longue indication, et nous croyons reconnaître dans le texte le style même de M. Langlois. Voici donc tout ce qu'on lit au bas de cette gravure, devenue rare : « Henri IV exhumé. » E-H. Langlois, du Pont-de-l'Arche, inv. et del., gravé à l'eau forte par Chataigner, et terminé au burin par Bavinet. T. de Jolimont, pinxit, dédié au roi; à Paris, chez Bance, marchand d'estampes, rue Saint-Denis, 214. « En 1793, des mains sacrilèges profanaient les tombeaux de l'abbaye de Saint-Denis. On découvrit un caveau, d'où l'on tira d'abord le cercueil d'Henri IV, mort le 14 mai 1610, âgé de cinquante-sept ans. On y trouva les restes glacés de ce bon prince, dont tous les traits, parfaitement conservés, pénétrèrent les spectateurs d'admiration et de respect. On eut dit qu'il n'était qu'endormi. Il parut avoir été embaumé à la manière des anciennes momies, et entouré de bandelettes. Ce cercueil, placé contre un des piliers de l'église souterraine, fut exposé, pendant quelque temps, à la curiosité publique, et chacun s'empressa de venir contempler ces précieuses reliques, qui rappelaient de si précieux souvenirs. C'est à cette occasion que l'on a moulé, sur la nature même, le plâtre d'après lequel les artistes sculptent

d'Anne de Montmorency, fille du connétable de ce nom, trente-deuxième abbesse de ce monastère, décédée en 1588 ; il était en plomb et enfermé dans un coffre de bois. La caisse de plomb offrait une forme circulaire pour la tête et une inscription sur la poitrine. Le crâne était rempli de graines de genévrier (1).

En 1855, les mêmes travaux firent encore découvrir quatre nouveaux cercueils dans la même abbaye. Tous étaient en plomb ; ils offraient une boîte circulaire pour la tête. Deux sont restés inconnus, mais le troisième était celui de Laurence de Budos, trente-quatrième abbesse, morte le 23 juin 1656 ; le quatrième était celui de F.-G. de Tessé, trente-huitième abbesse, décédée en 1720. Tous quatre étaient semblables à celui d'Anne de Montmorency, et tous étaient orientés de l'est à l'ouest (2).

Nous manquons de détails sur des cercueils de plomb trouvés à Cambrai en 1822. Le 4 septembre de cette année, des travaux entrepris dans l'ancienne cathédrale firent voir des cercueils de plomb dont les inscriptions révélèrent des archevêques de 1438, 1607, 1614 et 1615. On les reconnaissait d'ailleurs à leurs

aujourd'hui le portrait de ce bon roi. Le dessin de cette gravure fut exécuté dans le temps par un témoin oculaire, et offre avec exactitude l'état de conservation presque miraculeux où fut trouvé le corps de cet illustre aïeul des Bourbons. Il existe un décret de la Convention nationale qui ordonne de conserver cette précieuse momie, mais il parvint trop tard. »

(1) Charma, *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. XXII, p. 138.

(2) Charma, *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. XXII, p. 141-145.

vêtements pontificaux, mitres, anneaux et crosses qu'ils portaient avec eux (1).

Un document publié par la Société savoisiennne d'histoire et d'archéologie nous apprend qu'en 1662 M^{lle} Bobba fut enterrée dans un *circuet* de plomb, dans la chapelle des Dominicains de Chambéry (2).

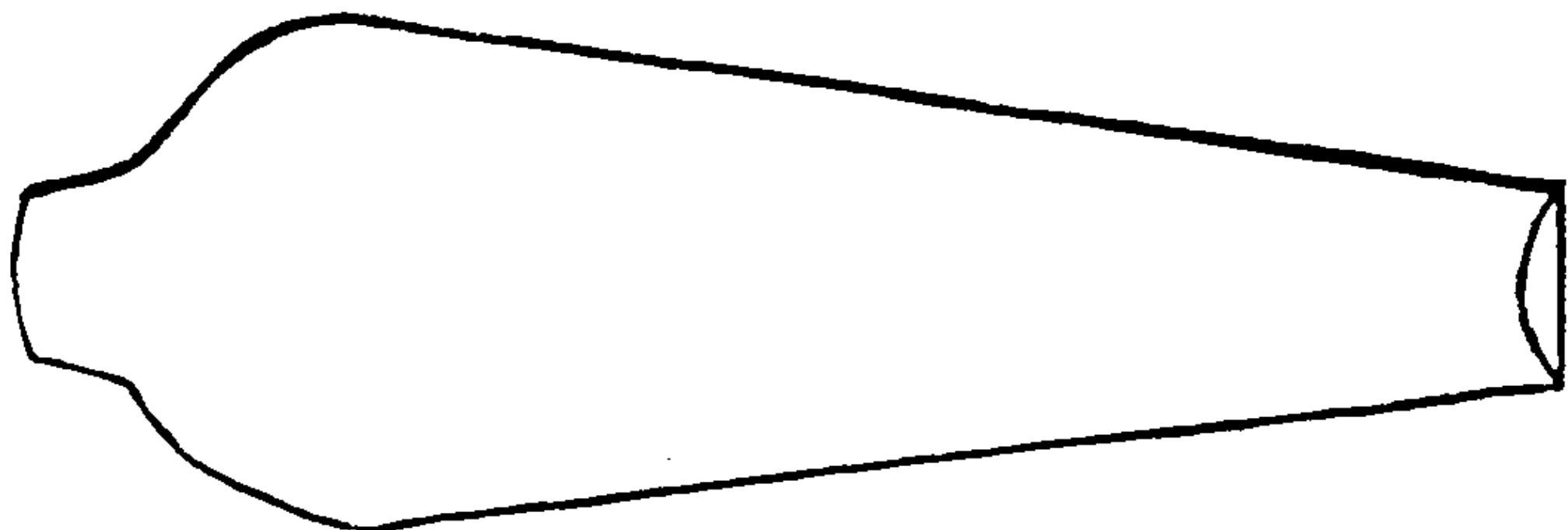
La ville de Dieppe est, jusqu'à présent, une de celles qui nous a fourni le plus d'arguments en faveur de la thèse que nous soutenons. Cela tient sans doute à ce que, grâce à l'archéologie, les observations y ont été mieux faites qu'ailleurs.

En 1827, lorsque l'on transforma la chapelle des anciens Minimes en théâtre, les braves Dieppois ne voulurent pas y laisser le tombeau d'Aymar de Chattes, vice-roi du Canada, et le plus illustre de leurs gouverneurs. On savait qu'il avait été inhumé dans cette chapelle en 1603. On exhuma et on transporta le vaillant guerrier dans l'église de Saint-Remy, et on le déposa dans la chapelle de la Sainte-Vierge, au milieu des tombeaux des gouverneurs. Le commandeur fut trouvé dans un cercueil de plomb, le corps tout imprégné d'esprit de vin et présentant encore quelques chairs fort noires ; sur les côtés était une partie de la chevelure. Le plomb affectait la forme du corps humain ; ou eut dit l'étui d'une momie. La tête faisait légèrement saillie sur le reste du corps (2). (Voir à la page suivante.)

(1) *Tablettes du Clergé*, de septembre 1822, t. II, p. 202.

(2) *Mémoires de la Soc. sav. d'Histoire et d'archéologie*, t. II, p. 63.

(3) Feret, *Société archéologique de l'arrond. de Dieppe*, p. 25 et 22 ; in-8, Rouen, 1828. — L'abbé Cochet, *Sépull. gaul, rom,*



**CERCUEIL DE PLOMB D'AYMAR DE CHATTES, GOUVERNEUR DE DIEPPE,
MORT EN 1603. (DIEPPE, 1827.)**

Les autres couvents de Dieppe reçurent aussi des cercueils de plomb. En 1850, on démolit l'ancienne église des Carmes, qu'un incendie venait de consumer le 16 mai de cette année. M. Feret assure qu'il a vu extraire des caveaux plusieurs cercueils de plomb qui tous avaient un empochement pour la tête. Les Carmes s'établirent à Dieppe en 1650, et leur chapelle fut bâtie en 1674 (1).

Le cloître des anciennes Ursulines, fondé à Dieppe en 1624, a donné en 1866 trois cercueils de plomb, dont deux seulement ont pu être conservés, dessinés et reproduits.

Bien que contemporains, ces trois cercueils affectaient une forme différente : les deux premiers qui ont été rencontrés étaient plats, tandis que le troisième, quoique très affaissé par le temps, présentait la forme

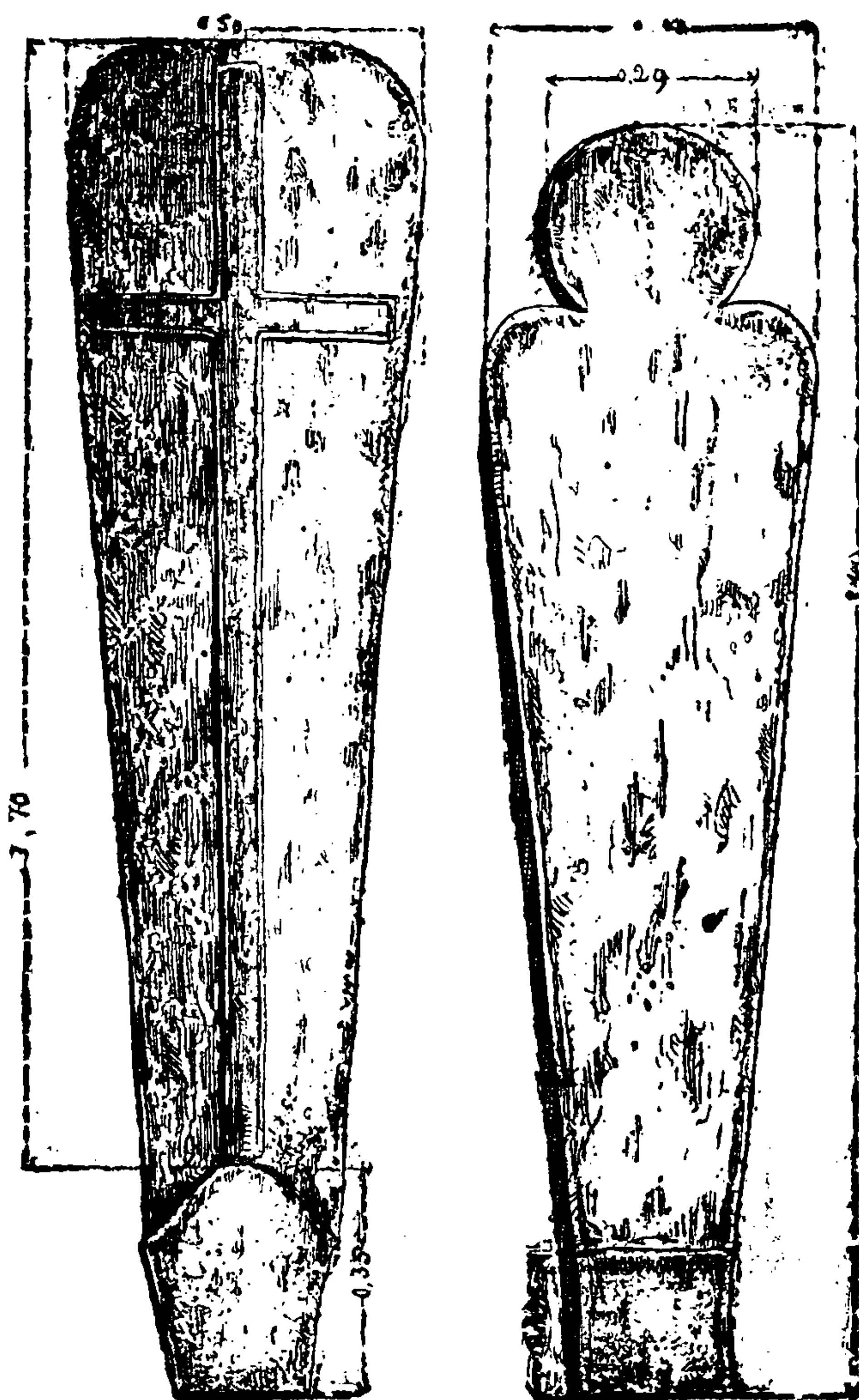
franq. et rom., p. 382. — Id. *Note sur trois cercueils de plomb trouvés à Dieppe en 1866*, p. 9.

(1) L'abbé Cochet, *Note sur trois cercueils de plomb trouvés à Dieppe en 1866*, p. 9.

d'un toit, absolument comme les bières de nos jours. Sur toute la longueur de ce dernier courait une croix en plomb formée d'une bande de métal épaisse d'un centimètre et large de six à sept. Les deux premiers offraient pour la tête une place particulière. C'est là le trait caractéristique de l'époque; c'est lui qui nous a aidé à déterminer la date des sarcophages. Toutefois, ces deux empochements de tête différaient l'un de l'autre : l'un était entièrement circulaire et pratiqué à l'aide d'un cercle que fait la bande collatérale du métal, mais les plaques supérieure et inférieure avaient été travaillées exprès et appliquées au moyen de soudures. Cette bande plate mesurait vingt-huit centimètres de diamètre. L'autre empochement était pris à même la chape de plomb qui formait l'enveloppe supérieure, ce qui donnait au sarcophage l'aspect d'une momie égyptienne ou d'un étui du corps humain.

Deux de ces cercueils sont restés à peu près entiers ; le troisième était oxydé et brisé ; il n'a pu être extrait qu'en morceaux.

Nous avons mesuré les deux qui ont survécu, et dont nous donnons le dessin à la page suivante. Celui qui présente un empochement circulaire, et dont la forme est entièrement plate, mesure 22 centimètres de haut, 22 centimètres de largeur aux pieds, et 45 à la tête. Du reste, tous deux sont plus étroits aux pieds qu'aux épaules. La longueur totale est de 1 mètre 40 centimètres. Le corps qu'il renfermait était, dit-on, un jeune sujet dont les alvéoles de la mâchoire avaient encore conservé quelques molaires à l'état d'embryon. Le dernier cercueil, que nous avons pu mesurer, était celui de la croix de plomb. Sa longueur était de 1 mètre 70 centi-



CERCUEILS DE PLOMB DES ANCIENNES URSULINES DE DIEPPE.
(DIEPPE, 1866.)

mètres; la hauteur variait de 28 à 30 centimètres; la plus grande largeur atteignait presque 50 centimètres (1).

Nous n'avons pu savoir quelles personnes renfermaient ces cercueils. Mais tout nous porte à penser que ce sont des fondateurs ou des bienfaiteurs de la communauté au xvii^e siècle.

L'église Saint-Jacques de la même ville nous a aussi payé son tribut, en 1868. Au mois de mai de cette année, on restaurait la chapelle de Sainte-Marguerite, qui, dans ces trois derniers siècles était connue pour être celle des Guillebert de Rouville. En effet, cette famille de robe avait là son caveau, qui s'est trouvé ouvert par suite des travaux du pavage. Nous avons profité de cette circonstance pour l'examiner avec soin; nous y avons constaté la présence d'une douzaine de corps de tout âge et de tout sexe. Sous cette masse d'ossements et sous plusieurs cercueils de bois s'est montré, à environ deux mètres du sol, le sarcophage du conseiller Jehan Guillebert, décédé le 25 octobre 1587. Ce cercueil, que nous avons laissé intact, était long de 1 mètre 80 centimètres, profond de 25 centimètres, large de 30 centimètres aux pieds, et de 50 aux épaules. Sa forme était celle d'un corps humain, comme presque tous les sarcophages des xvi^e et xvii^e siècles. Il présentait pour la tête un empochement circulaire (2).

(1) L'abbé Cochet, *Note sur trois cercueils de plomb trouvés à Dieppe en 1866*; in-8 de 16 p. av. grav. Rouen, Cagniard, 1867. — Id. *Revue de la Normandie*, t. VI, p. 631-616. — Id. *Revue de l'art chrétien*, t. X, p. 490-498. — Id. *Revue archéologique*, nouv. série, t. XIV, p. 322.

(2) L'abbé Cochet, *Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure*, t. I, p. 215 et 280.

Les maisons religieuses ont été, pour la branche d'archéologie qui nous occupe, une source de précieuses découvertes. Les Carmélites de Saint-Denis, les Génovéfains, les Carmes et les Célestins de Paris; les Ursulines d'Eu, les Bénédictines de Verneuil et de Montivilliers vont nous en donner successivement des preuves nouvelles.

La découverte de Saint-Denis eut lieu en janvier 1868; mais celle-là fut l'occasion d'une polémique entre M. l'abbé Lerebours, chanoine honoraire de Paris et supérieur des Carmélites, et M. l'abbé Jacquemet, chanoine du chapitre impérial de Saint-Denis. On peut voir les éléments de la lutte engagée sur ce sujet dans les journaux *le Monde* des 28 janvier et 3 février 1869, et *l'Univers* des 5 janvier et 5 février de la même année. La pièce la plus importante de cette discussion se trouve dans les *Annales de Philosophie chrétienne* de juillet 1868, où M. l'abbé Jacquemet traite *ex-professo* de cette sépulture. Cette *Étude sur l'Archéologie tumulaire, à l'occasion d'une tombe découverte à Saint-Denis, en France* (1), est un excellent travail qui sera utilement consulté par tous ceux qui s'occupent de cette matière. Au fond, la difficulté portait moins sur le cercueil en lui-même et sur son attribution scientifique, que sur une question d'histoire et de piété. Le cercueil avait été trouvé dans le cloître du Carmel de Saint-Denis, construction du xvii^e siècle. Il était en plomb et long de 1 mètre 65 centimètres, large de 50 centimètres aux épaules, et de 17 centimètres aux pieds;

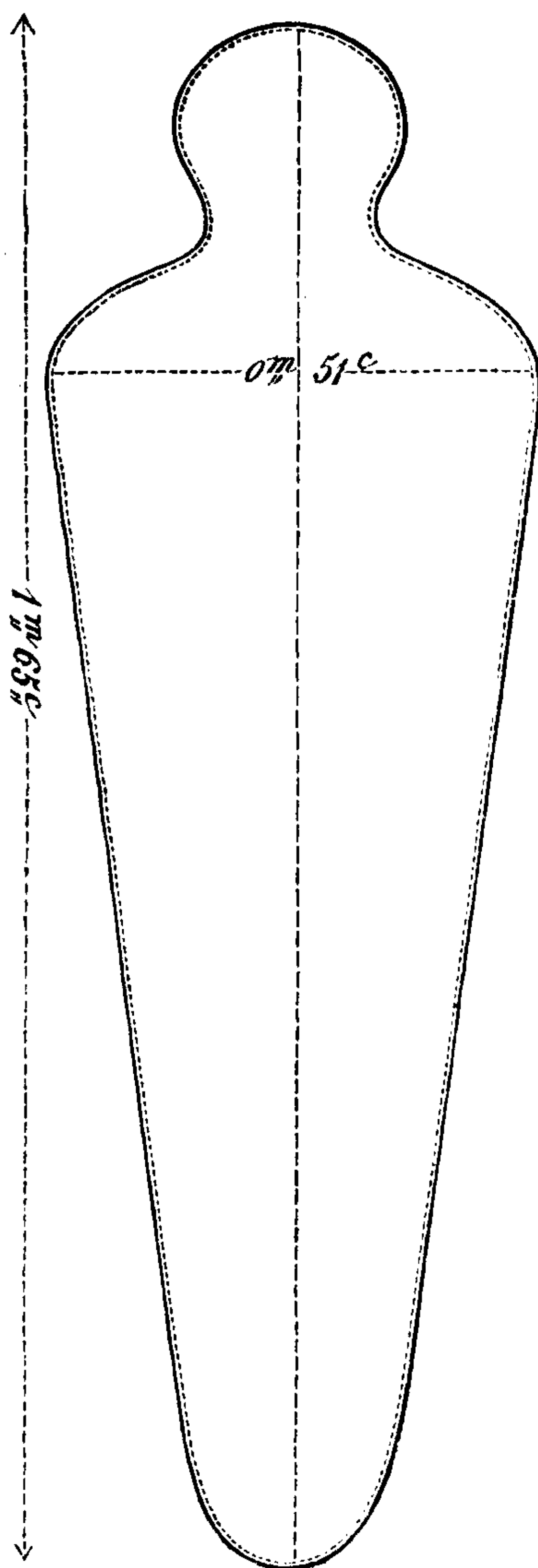
(1) In-8 de 15 pages, Versailles, Beau, 1868; extrait du mois de juillet 1868 des *Annales de philosophie chrétienne*.

sa hauteur était de 27 centimètres. Sa forme était très arrondie aux épaules aussi bien qu'à la tête. Au cou il offrait un rétrécissement remarquable et un empochement circulaire pour la tête. La lame du fond était très oxydée, et elle démontrait un long séjour en terre. (Nous reproduisons à la page suivante une esquisse de ce sarcophage.)

M. l'abbé Lerebours voulait voir dans cette sépulture le tombeau de Madame Louise de France, fille de Louis XV, morte au Carmel le 23 décembre 1787. M. l'abbé Jacquemet crut devoir combattre cette attribution, s'appuyant d'une part sur la forme du cercueil, et de l'autre sur le texte de Dom Poirrier, qui affirme que, le 27 octobre 1793, des ouvriers commandés par lui allèrent au Carmel chercher le cercueil de plomb de Madame Louise de France, et qu'ils l'apportèrent à la fonte générale des sarcophages royaux (1).

Pour nous, qui avons visité le cercueil de Saint-Denis, en janvier 1869, au plus fort de la querelle, nous devons dire qu'il nous semble que M. l'abbé Jacquemet a soutenu le parti de la science. Aussi, après avoir examiné ce cercueil avec grande attention et avec toute notre conscience d'archéologue, nous avons cru pouvoir dire à M. l'abbé Lerebours et aux dames Carmélites, qui étaient présentes, « que je ne voulais préjuger en rien aux questions si respectables de piété soulevées autour de cette tombe, questions sur les-

(1) Le Grand d'Aussy, *Des Sépultures nationales et particulièrement de celles des rois de France*, p. 404 et 405. — Alex. Lenoir, *Descrip. hist. et chron. des mon. de sculpture réunis au musée des mon. français*, p. 333-356. — Berthevin, *Recherches hist. sur les derniers jours des rois de France*, p. 304.



GERQUEIL EN PLOMB TROUVÉ EN JANVIER 1868, DANS LE CLOITRE DES CARMÉLITES DE SAINT-DENIS.

quelles je ne me sentais pas suffisamment renseigné. Toutefois, je n'hésitai pas à dire que si ce cercueil eût été trouvé dans un couvent ordinaire, et qu'il se présentât à moi comme un simple monument archéologique, je ne balancerais pas à l'attribuer au ^{xvii}^e siècle. » En formulant une fois de plus ce jugement, je répète ne vouloir préjuger en quoi que ce soit aux données que peut offrir ce monument particulier, et sur une exception qui peut toujours être invoquée.

Les travaux exécutés dans notre siècle pour la transformation de la capitale ont révélé, dans le cours de cinquante années, de nombreuses sépultures de toute espèce. Malheureusement, à l'origine de ces grandes entreprises, il ne s'est trouvé personne pour enregistrer les découvertes qui se sont produites successivement. Si, dans ces derniers temps, l'observation scientifique n'a pas été faite, du moins les monuments ont été conservés, et avec quelques détails d'extraction enregistrés sur l'heure, l'archéologue pourra rendre à la science ce qu'une absence de procès-verbal lui aurait enlevé.

La première découverte de cercueils de plomb dont on ait gardé le souvenir à Paris, est celle qui fut faite en 1807. A cette époque, on déracina jusqu'aux fondements l'église abbatiale de Sainte-Geneviève. Dans le plan que M. Alexandre Lenoir nous a conservé des parties souterraines de la basilique, on remarque toute une légion de cercueils de pierre. Dans les rangs de cette armée sépulcrale, on reconnaît aisément deux cercueils en plomb, sur lesquels est indiqué l'emboîtement circulaire pour la tête : l'un était dans le transept du nord, et l'autre dans l'aile latérale du septentrion.

L'église des Célestins était riche de sépultures nobiliaires et même princières. Lorsqu'en 1846 et 1847 on en fit disparaître une grande partie pour le percement de rues nouvelles, on découvrit huit cercueils de plomb, dont un était dans la nef et cinq dans le chœur. Un de ces derniers était près de l'autel, du côté de l'épître; un septième était dans la chapelle de Gesvres, et doit être celui du célèbre magistrat Pottier de Gesvres. Le huitième était au fond de la chapelle des Rostaing, placé au midi du chœur. Il était dans un caveau et assis sur des barreaux de fer. Tous offraient un emboîtement circulaire pour la tête. Ces cercueils avaient été soigneusement recueillis et mis en réserve pour l'étude et les musées, quand ils furent violemment brisés dans les émeutes de 1848; malheureusement on n'en a pas même gardé un dessin.

Depuis quelques années, l'édilité parisienne, dirigée par M. le baron Haussmann, auquel aucune grande pensée ne fut étrangère, eut l'heureuse idée de créer à l'Hôtel-de-Ville un bureau de travaux historiques destiné à recueillir tout ce qui intéresse l'histoire de la capitale de la France. Une fois à l'œuvre, ce comité n'a pas manqué d'ouvrir un asile pour les anciens monuments que le rajeunissement de Paris déracine du sol. Cet asile, c'est l'hôtel Carnavalet, décoré par Jean Goujon et habité par M^{me} de Sévigné, qui deviendra ainsi le musée historique de la ville de Paris. En attendant l'appropriation de cette noble demeure, embellie par les arts et illustrée par les muses, on a réuni dans les magasins de la ville des épaves de toutes les époques, sorties des entrailles du vieux Paris.

Dans ces magasins, que nous avons visités avec le

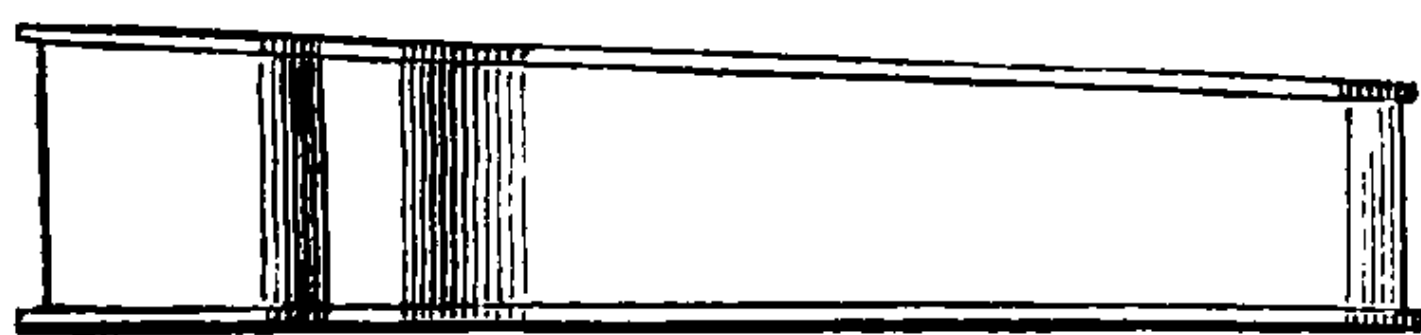
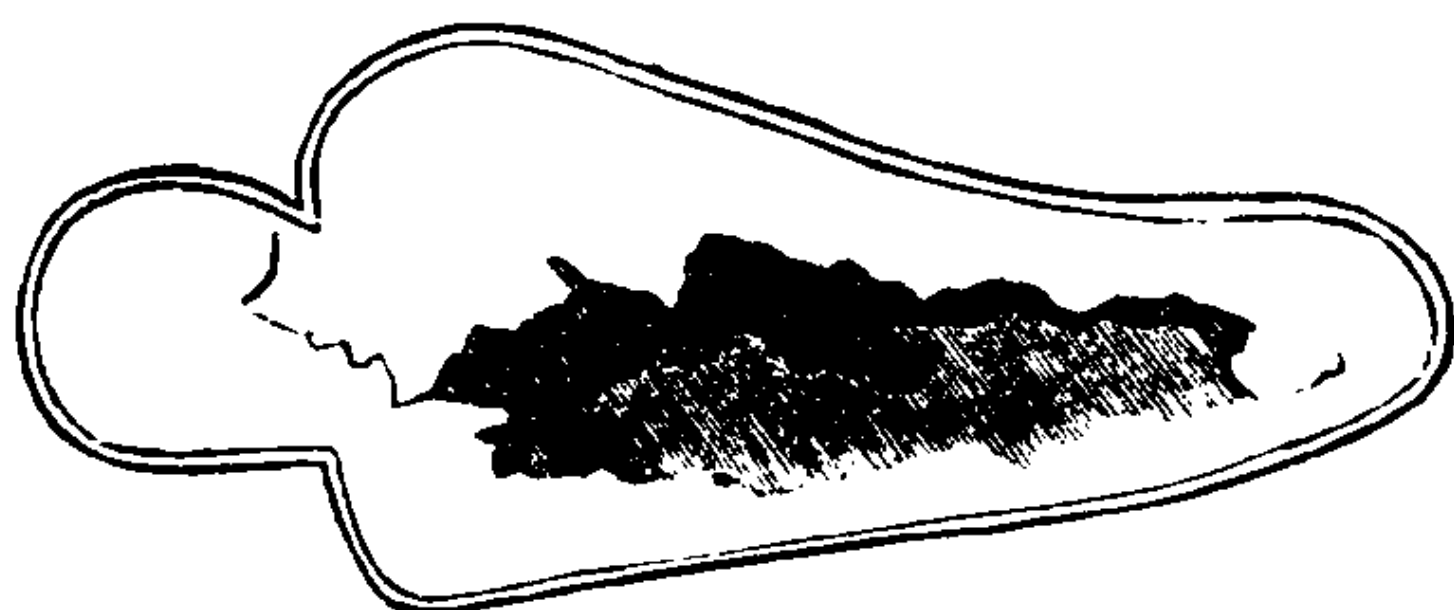
plus grand intérêt, nous avons constaté la présence de six cercueils de plomb, qui, tous, devaient se rapporter à la période qui nous occupe. Quatre d'entre eux ont dû appartenir à des enfants, et sur les quatre deux n'offrent pas les caractères ordinaires qui servent à distinguer ces sortes de monuments. Deux de ces petits cercueils ne sont guère que des caisses de forme parallélogrammatique, qu'il est assez malaisé de déterminer. Une de ces boîtes carrées provient de l'ancienne église de Saint-Hippolyte, dont la démolition a été consommée en 1868 pour le percement du *Boulevard Arago*.

Le métal de cette caisse est fort épais, et m'a fait penser qu'elle a pu renfermer des ossements déplacés tout aussi bien que le corps d'un enfant. L'autre petite caisse a gardé jusqu'à présent le jeune enfant qui lui fut confié. Elle provient de l'ancienne église de Saint-Denis-de-la-Châtre, et a été trouvée, en 1867, dans les fouilles du nouvel Hôtel-Dieu. Cette boîte métallique est longue de 1 mètre 16 centimètres, et large de 16 à 20; elle s'élargit un peu vers les épaules. Le couvercle a la forme d'un toit, ce qui indique un type passablement récent.

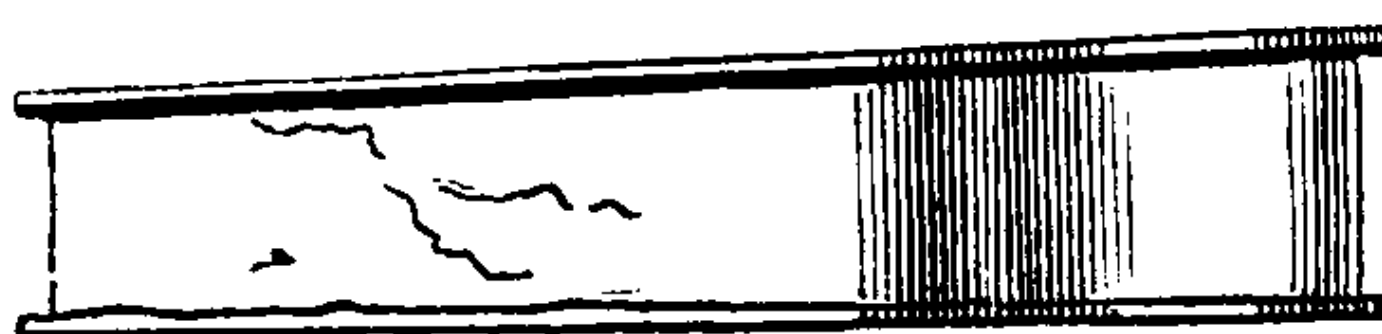
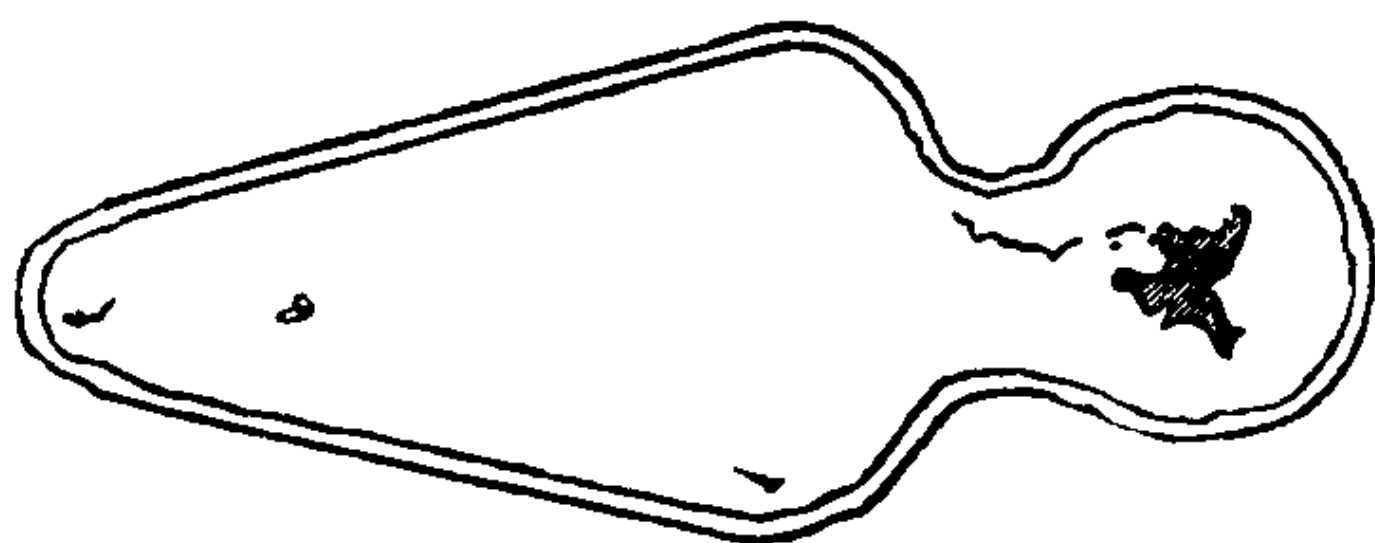
Deux autres petits sarcophages d'enfant ont cet emboîtement circulaire de la tête, qui fut le type caractéristique des *xvi^e* et *xvii^e* siècles. L'un a été trouvé en 1868, dans l'ancienne abbaye de Saint-Antoine; l'autre provient de l'église des Dames de Sainte-Marie, dans la *rue Saint-Antoine*.

(Nous reproduisons à la page suivante ces deux derniers cercueils d'enfants du *xvii^e* siècle.)

Mais les deux sarcophages, destinés à de grandes



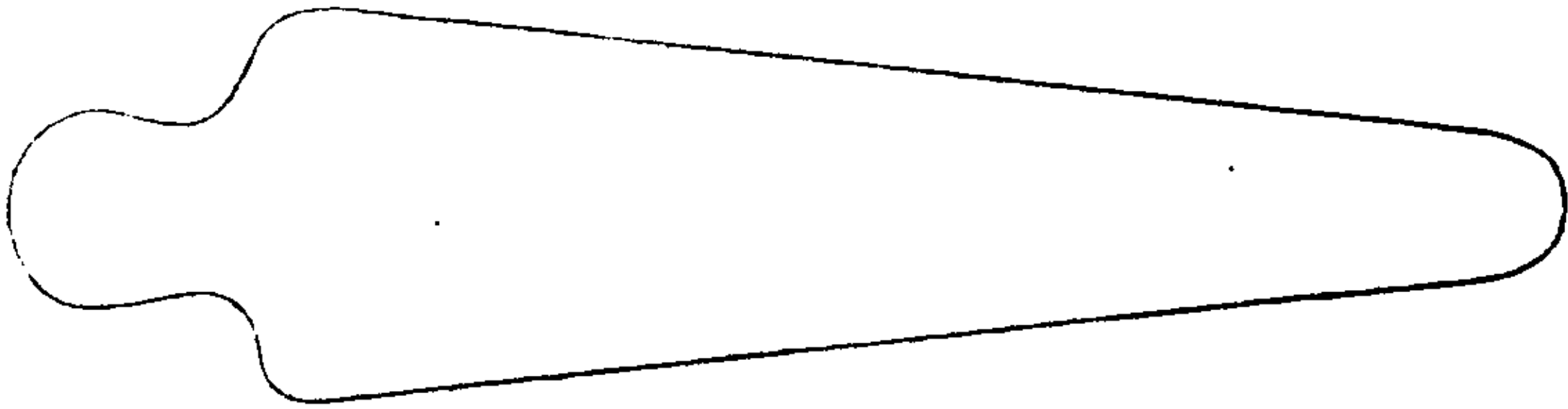
PARIS, ANCIENNE ABBAYE DE SAINT-ANTOINE, 1868.



PARIS, DAMES DE SAINTE-MARIE, 1868.

personnes , ont tous les caractères des ^{xvi}^e et ^{xvii}^e siècles. Le plus remarquable offre pour la tête une boîte circulaire ; ses formes sont arrondies. Sur les bords supérieur et inférieur, on voit saillir une grecque légère , que l'on prendrait volontiers pour une inscription en relief ; il provient de l'ancien couvent des

Madelonnettes, quartier du Temple; il a été trouvé en 1866, lors du percement de la *Rue Turbigo*. Le sixième cercueil, également aux formes arrondies, offre un emboîtement circulaire pour la tête; il vient de la petite église de Sainte-Marine, autrefois dans la Cité, et assez voisine de la Métropole. On pense qu'elle a appartenu à Robert ou à François Miron, prévôt des marchands sous Louis XIII. (Nous reproduisons ici ce cercueil d'un homme de bien.)



CERCUEIL PRÉSUMÉ DE FRANÇOIS MIRON.
(PARIS, ÉGLISE SAINTE-MARINE, CITÉ, 1866.)

Au mois de janvier 1867, les journaux de Rouen et de Paris publiaient la note suivante : « Des ouvriers
« employés aux travaux de réparation et de recons-
« truction qui sont exécutés en ce moment dans l'église
« des Carmes (5^e arrondissement), ont mis à jour un
« cercueil de plomb d'une forme singulière. Comme
« les boîtes à momies des anciens Égyptiens, il repro-
« duit à peu près, en l'exagérant comme grosseur, la
« forme du corps humain, tête, bras et jambes. La
« soudure pratiquée sur la ligne médiane indique par-
« faitement que le cercueil s'ouvrait comme un coffre.

« A l'endroit où repose la tête, on voit le monogramme
« du Christ, « I. H. S. ». Sur la poitrine est gravée
« l'inscription suivante : « N Q, 1617, 18 décembre
« M A. » Plus bas est figuré un cœur percé de glaives.
« Le R. P. Souaillard, prieur de l'ordre des Domini-
« cains, informé de cette découverte, vient d'adresser
« à l'administration supérieure une demande tendant
« à obtenir la réinhumation dans l'église du cercueil
« ainsi trouvé, et qui, suppose-t-on, renfermait les
« restes mortels d'un évêque de Beauvais, bienfaiteur
« de l'ordre du Carmel. (1) »

Ne quittons pas la capitale sans visiter les caveaux de l'église Saint-Paul-Saint-Louis, qui fut autrefois la chapelle de la compagnie de Jésus. Dans ces cryptes, où sont descendus tant de disciples de saint Ignace, parmi lesquels nous citerons le célèbre Bourdaloue, nous verrons la plus curieuse collection de cercueils de plomb qui existe probablement en France. Dans deux salles souterraines, nous en avons compté vingt-sept posés sur le sol. Vingt-six offraient la forme arrondie et l'emboîtement circulaire pour la tête. Un seul d'entre eux porte une date gravée sur cuivre : c'est celle de 1663.

Ces cercueils n'appartenaient pas primitivement à l'église Saint-Paul-Saint-Louis. Ils y ont été transportés vers le milieu du siècle dernier, et ils y ont traversé tranquillement les épreuves de la Révolution française. On nous assure qu'ils proviennent de l'église ou du cimetière de l'ancienne église Sainte-Catherine,

(1) L'abbé Cochet, *Note sur trois Cercueils de plomb trouvés à Dieppe en 1866*, p. 10.

qui était dans le voisinage. Quoi qu'il en soit, ils constituent un vrai musée tumulaire et l'argument le plus démonstratif du type des sarcophages des ^{xvi}^e et ^{xvii}^e siècles.

A Eu, dans notre Normandie, la conservation des corps va jusqu'au merveilleux, et c'est ce miracle qui nous a valu le fait curieux que nous allons citer.

Il y avait autrefois à Eu un couvent d'Ursulines. Ce monastère possédait une chapelle dédiée à la Sainte-Vierge. Dans cette pieuse maison, on conservait, en grande vénération, la mémoire d'une religieuse nommée Marie Castel, morte en odeur de sainteté pendant son noviciat. Le corps de cette jeune fille fut mis dans un cercueil de plomb et conservé dans la chapelle jusqu'au jour où l'on put le porter dans un cimetière que l'on construisait alors. Le 24 janvier 1640 on ouvrit le sarcophage, où le corps se retrouva entier, flexible et maniable comme le premier jour (1).

Passons maintenant aux Bénédictines de Verneuil. En 1867 et en 1868, les Religieuses de l'abbaye de Verneuil entreprirent de vider elles-mêmes un ancien caveau funéraire qui avait été comblé pendant la révolution. Dans cette crypte, qui occupe une grande partie de leur église, elles trouvèrent deux cercueils en plomb, qu'elles ont placé soigneusement dans un petit caveau voisin de l'autel (2). « L'un de ces cer-

(1) Duplessis, *Desc. géogr. et hist. de la Haute-Normandie*, t. I, p. 174. — *Mémoire de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XXVI, p. 490.

(2) La crypte et le caveau ont été construits au ^{xvii}^e siècle, par M^e De Grencey et sa fille.

cueils, dit le *Courrier de l'Eure*, dessine la forme du corps humain comme les étuis des momies égyptiennes. La tête est nettement marquée par le rétrécissement du cou. Ces cercueils, en forme de poupées, ont été en usage pour les embaumements du xvii^e siècle. L'autre cercueil, également en plomb, n'est autre chose qu'une caisse longue, étroite aux pieds et large aux épaules. Ces deux cercueils sont aujourd'hui parfaitement fermés et resoudés. L'un d'eux s'est entr'ouvert à une époque ancienne et ne contenait plus que le squelette ; l'autre, resté bien clos, n'avait pas donné passage à l'air, et lorsqu'on l'a entr'ouvert pour en vérifier le contenu, on y a trouvé le corps embaumé et encore conservé d'une abbesse du monastère (1).» Après quelques recherches, on a fini par reconnaître que l'un des cercueils appartenait à Charlotte Rouxel, baronne de Médavy, comtesse de Grancey, fondatrice de l'abbaye, décédée le 12 mars 1633. Avec elle avait été inhumée, dans le même sarcophage, Guyonne-Scolastique Rouxel de Médavy, sa fille, première abbesse de l'abbaye de Saint-Nicolas-de-Verneuil, décédée le 31 décembre 1669. L'autre était celui de Marie-Bernarde Rouxel de Médavy, deuxième abbesse du monastère, et petite-fille de la fondatrice (2).

Nous arrivons à Montivilliers.

En 1862, une excavation subite se manifesta dans le chœur de l'église de Montivilliers. C'était un ancien

(1) *Nouvelliste de Rouen* du 11 septembre 1849, d'après le *Courrier de l'Eure*.

(2) Note de M. Parrot, d'Angers, historien du monastère de Saint-Nicolas-de-Verneuil.

caveau qui ne renfermait plus que des débris : trois crânes entiers et un cœur en plomb. Recherches faites par M. Brianchon, il a été découvert que ce caveau avait renfermé les cercueils des trois abesses de Montivilliers qui avaient porté le nom de l'Hospital et qui gouvernèrent le monastère de 1593 à 1661. Le *registre journalier* de l'abbaye rédigé par le prêtre Jean Bain s'exprime ainsi : « Révérende dame Madame Louyse de l'Hospital-Vitry notre très digne abbesse décéda le dimanche 7^e jour de juin 1643 aagée de 73 ans. . son corps fut inhumé dans la cave qui est devant la grille et mis dans un coffre de plomb recouvert d'un de bois de chesne que l'on leva sur deux chenets en fer. »

Dans un autre endroit du même registre, on lit : « Dimanche 8 mai 1661 est décédée très haute et très illustre dame Madame Anne de l'Hospital-Vitry de très heureuse mémoire, abbesse de ce monastère... On a mis le corps dans un coffre de plomb du prix de 63 livres, puis mis dans un de bois ayant été ainsi descendu dans la cave, etc. »

Enfin, un peu plus loin, toujours de ce même registre, on lit : « La 12^e jour depuis 1661 feste de la très Sainte Trinité mourut très haute, très puissante et illustre dame Madame Louyse de l'Hospital-Vitry abbesse de ce monastère. On a mis son corps dans un coffre de plomb du prix de 63 livres qui a été descendu dans la cave devant la grille et posé sur deux chantiers de fer et élevés de quatre doits au dessus du cercueil de Madame Anne de l'Hospital-Vitry abbesse »

Veut-on savoir ce que sont devenus ces trois sarcophages qui sommeillèrent tranquillement ici pendant environ un siècle et demi. Lisez ce qu'a écrit M. Bon-

voisin, peintre de Montivilliers, qui vivait à l'époque de la révolution et qui en a gardé le souvenir : « J'ai vu, dit-il, et j'en frémis encore... j'ai vu extraire trois corps d'abbesse, à l'abbaye de Montivilliers, qui étaient déposés dans un caveau, dans le milieu du chœur intérieur de l'église de cette maison. Ces corps étaient renfermés dans des coffres de plomb, sans doute depuis bien des années puisqu'ils étaient consumés et ne conservaient plus que quelques ossements qui en ont été retirés et les coffres de plomb mis en réserve pour fondre. Quoique le caveau, qui renfermait ces trois cercueils fût bien sec, ils contenaient une eau épaisse noirâtre que sans doute la corruption des corps avait produit. On voyait dans chaque coffre toute la forme du corps qui s'y était imprimée (1). »

Les églises rurales nous ont aussi donné de temps en temps des cercueils de plomb, qui peuvent et doivent se classer dans la famille de ceux que nous passons en revue.

Vers 1860, j'ai vu, dans un caveau de Saint-Aubin-sur-Mer, arrondissement d'Yvetot, deux cercueils de plomb du xvii^e siècle, appartenant, autant qu'il nous en souvient, à la famille d'Houdetot. J'ai le regret de n'en avoir conservé ni dessin ni description. En 1861, M. Leroy, de Cany, reconnut un caveau funéraire sous le chœur de l'église de Sainte-Colombe, près Saint-Valery-en-Caux. On renouvelait alors le pavage de l'église. Le caveau contenait quatre tombeaux d'adultes ayant la forme de momies égyptiennes. Placés sur le même plan, ces cercueils contenaient chacun

(1) Brianchon, *Revue de la Normandie*, année 1863, p. 126-127.

un corps humain. Trois de ces sarcophages étaient en plomb et ne présentaient aucun caractère épigraphique. Le quatrième était en bois, et montrait cette inscription en belles lettres majuscules :

NE RECORDERIS PECCATA MEA, DOMINE, CVM
VENERIS IUDICARE SECVLVM PER IGNEM. (1)

L'écriture indiquait évidemment le xvii^e siècle. Ces tombeaux devaient renfermer des membres de la famille de Cuverville, qui furent inhumés dans le chœur de Sainte-Colombe, de 1442 à 1624 (2).

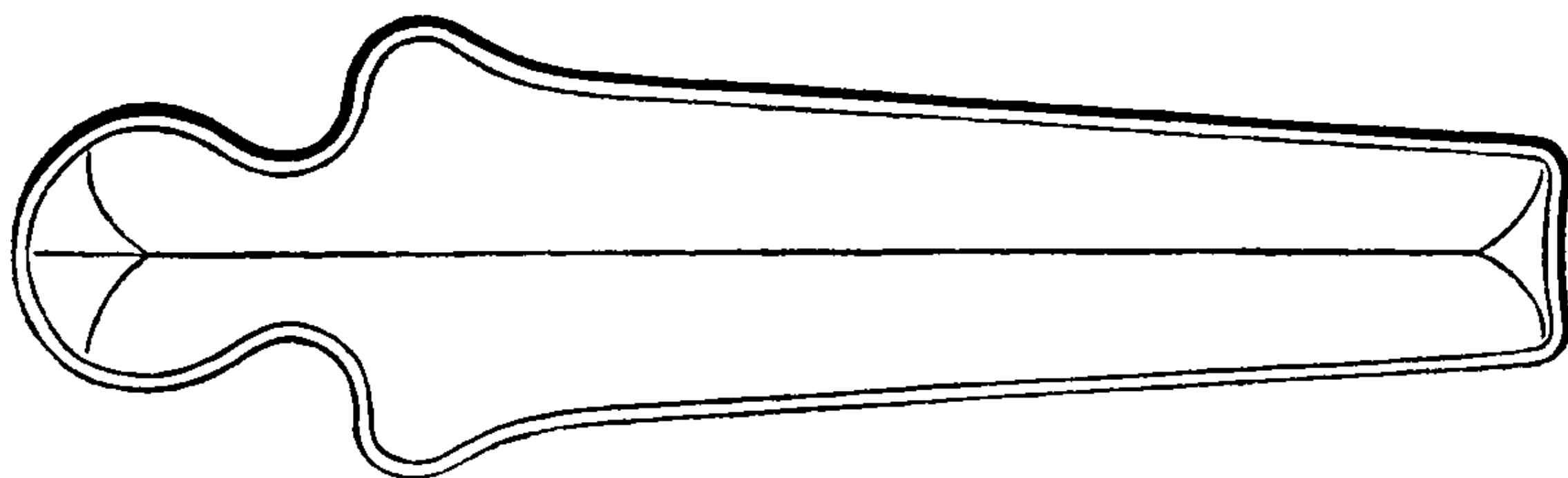
La dernière inhumation est de ce temps ; mais nous n'avons pu savoir à qui appartenaient les tombeaux retrouvés en 1861.

Au mois de mai 1870, M. l'abbé Huet, vicaire-desservant d'Ypreville-Biville, canton de Valmont, faisait réparer le pavage du chœur de l'église de Biville-la-Martel. Il découvrit, à 40 centimètres du sol, un cercueil de plomb parfaitement intact. Ce sarcophage, long de 1 mètre 90, était large de 26 centimètres aux pieds, de 33 à la tête et de 60 aux épaules. Le cercueil affectait la forme d'un toit avec emboîtement circulaire pour la tête. (Nous en reproduisons l'esquisse à la page suivante.)

Comme le chœur de cette église était, au commencement du xvii^e siècle, la sépulture d'une branche de la famille des Martel, nous croyons pouvoir attribuer

(1) *Journal de Rouen* du 7 juillet 1861.

(2) L'abbé Cochet, *Les Églises de l'arrondiss. d'Yvetot*, 2^e édit., p. 43-44. — Farin, *Histoire de Rouen*, t. II, v^e partie ; in-4^o, 1738.



CERCUEIL EN PLOMB TROUVÉ EN MAI 1870, DANS LE CHOEUR DE L'ÉGLISE DE BIVILLE-LA-MARTEL , PRÉSUMÉ APPARTENIR A ANNE DE RONCHEROLLES, 1604.

ce cercueil à Anne de Roncherolles, chevalier, époux d'Anne Martel, décédé en 1604. Le cœur du chevalier, avait été déposé ici , dans une boîte en plomb , par les soins de sa *veuve très dolente*. Voici les vers français que M^{me} Martel de Roncherolles fit graver sur la tombe de son époux :

(Là repose) le corps au printemps de son âge.
(Son âme est) envolée au céleste pourpris ;
(Et) celle qu'il avait d'amour parfait espris ,
A réservé son cœur pour très fidèle gage (1).

Le 27 mars 1855, M. Peigné-Delacourt a découvert dans l'église de Morienvall, département de l'Oise, une très intéressante sépulture du temps de Henri IV et de

(1) L'abbé Cochet, *Les Églises de l'arrond. d'Yvetot*, 2^e édit., t. II, p. 185.

Louis XIII. Voici en quels termes il raconte sa découverte :

« Nous avons trouvé un cercueil de plomb dont le col et la tête étaient marqués par des rétrécissements, et dont la largeur allait en diminuant des épaules aux pieds.

« Un double suaire enveloppait les restes du corps et était retenu par plusieurs tours d'une corde encore intacte. Le corps était parfaitement conservé, les moustaches et la barbe donnaient au visage une certaine fierté. Les mains étaient effilées, les ongles longs et finement taillés. L'ensemble avait pris une teinte de bistre foncé. Les deux suaires étaient de chanvre; le premier était blanchâtre. L'extérieur écru avait été imprégné de matières balsamiques. Sur le corps, on avait tracé une croix avec de nombreuses gouttes de cire jaune (1). »

Mais un cercueil très curieux et très important de cette époque est celui d'Antoine de Boulainvilliers, découvert le 25 septembre 1862 dans l'église de Notre-Dame-du-Vaudreuil (Eure). Ce cercueil, long de 1 mètre 90, est large de 30 centimètres aux pieds et à la tête, mais de 50 aux épaules. Sa forme arrondie est celle d'un étui, l'emboîtement pour la tête est parfaitement circulaire et décoré de rayons. Sur la poitrine est une inscription de six lignes gravées au poinçon, et portant ces mots :

(1) *Bulletin de la Soc. des Antiq. de Picardie*, année 1855, n° 2, p. 338. — *Morienval*, par P. D, p. 6 et 7; in-8 de 8 p., Compiègne Louis Val, 1855. — L'abbé Cochet, *Sépult. gaul., rom., franq. et norm.*, p. 382-383.

MESSIRE ANTHOINE DE BOVLEN
VILLIERS CHEVALIER COMTE DE COUR-
TENAI ET DE FOVQVANBERQVE, BARONDV
VALDREVIL ET LERI LEQUEL TRESPASSA
EN SON CHATEAU DU VALDREVIL
LE 29 MARS 1629.

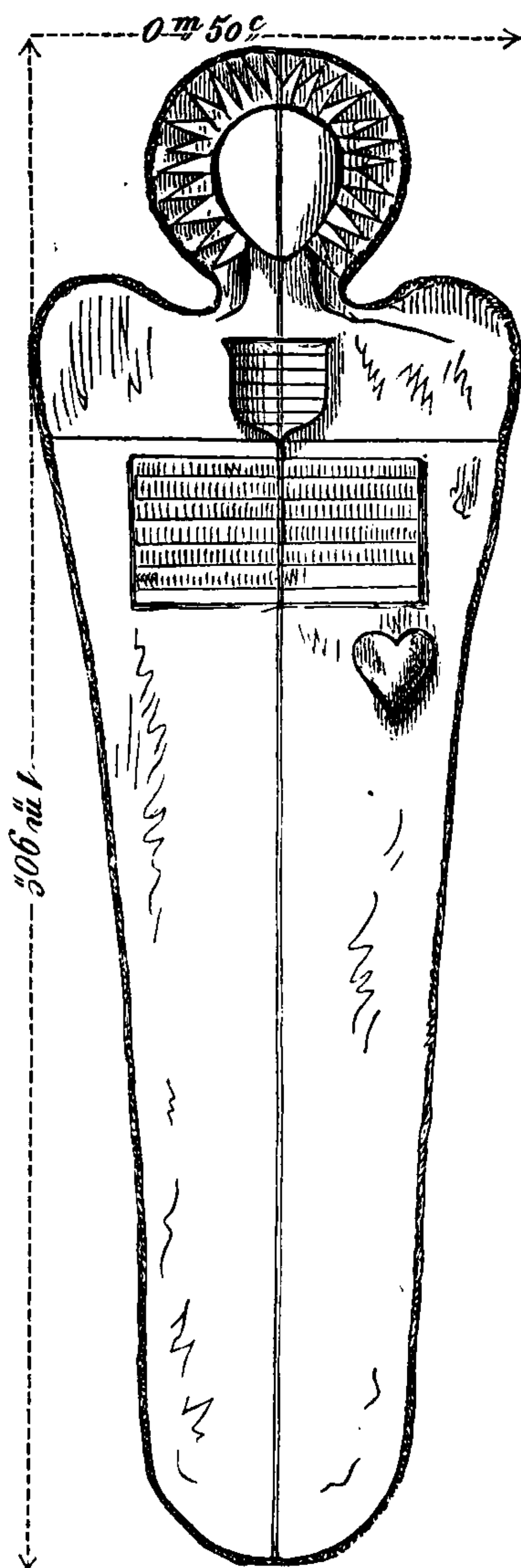
Au-dessus de l'inscription sont gravés les armes des Boulainvilliers, et au-dessous, sur le côté gauche du cercueil, on voit saillir une boîte de plomb en forme de cœur.

C'est là que repose le cœur du personnage. Ce vase fort pesant a brisé peu à peu le couvercle du sarcophage et a fait pénétrer l'air dans la caisse de métal. On suppose que c'est à cette époque que la putréfaction a commencé.

Le corps avait été embaumé par les meilleurs procédés de l'époque. La place du cœur avait été remplie de feuilles dont la forme rappelait celle du laurier; un lit épais de tissus et d'herbes odoriférantes placées au fond du cercueil ceignait le corps, qu'enveloppait, en outre, un suaire très épais. Le tissu de ce suaire paraissait être de la soie.

Bien que la tête fût enveloppée dans un linceul de soie, on distinguait très bien une barbe longue et épaisse; les bras étaient croisés sur la poitrine. Une matière épaisse, humide et jaunâtre enveloppait les ossements et reposait au fond du cercueil (1). (Nous reproduisons à la page suivante ce cercueil intéressant.)

(1) Paul Goujon, *Hist. de la Chatellenie et Haute-Justice du Vaudreuil*; p. 241, in-8. Évreux, 1863, et note manuscrite.



CERCUEIL DE PLOMB D'ANTOINE DE BOULAINVILLIERS, 1629
(ÉGLISE DE N.-D. DU VAUDREUIL, 1862).

Rouen dut posséder autrefois de nombreux cercueils en plomb, soit dans les églises paroissiales, soit dans les églises monastiques, soit enfin dans les chapelles particulières. Toutefois, nous n'en pouvons citer qu'un seul qui ait échappé à la révolution et qu'il nous ait été donné de voir le 8 novembre 1844. C'était dans un des caveaux de la chapelle du collège royal, devenu depuis le lycée impérial. Ce cercueil était celui de Gilles Dufay, chevalier de Malte, décédé le 19 mai 1666. Ce chevalier avait été inhumé dans la chapelle du noviciat des Jésuites, devenu depuis une maison de force et un dépôt de mendiants, et aujourd'hui transformé en une caserne d'infanterie.

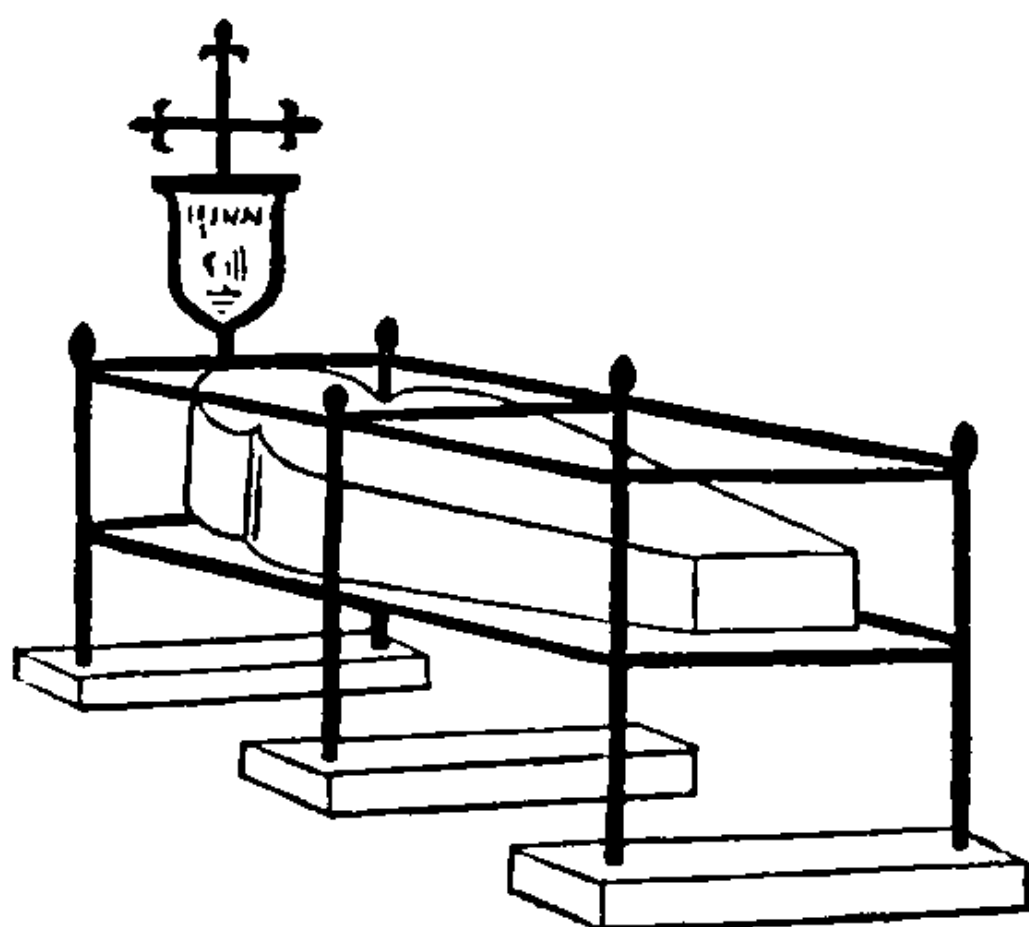
En 1762, après la suppression de la compagnie de Jésus, on transporta le cercueil des caveaux du noviciat dans ceux de la chapelle du collège. Le coffre en plomb a 1 mètre 90 centimètres de long sur une largeur qui varie de 25 à 30 centimètres. Il présente un emboîtement circulaire pour la tête, et si sa forme n'était aplatie, nous dirions qu'il ressemble à un canon dont la tête forme la culasse.

Il est placé sur un gril de fer long de 2 mètres 10 et large de 72 centimètres et haut de 95. La tête de ce lit funèbre est surmontée d'une croix de fer à branches fleurdelysées. Cette croix supporte une plaque de cuivre sur laquelle on lit l'inscription suivante :

« Cy gist le corps de havt et pvissant
Seigneur Gilles D^v fay, chevalier,
Seignevr de Vergetot, châtelain et patron des
paroisses de Grimboville, Pretot, Boscbesnard,
Boisiovrda, Avgermare, &, maistre de camp

d'un régiment d'infanterie, pour le service du Roy,
mareschal de bataille de l'armée de Malthe,
et lequel, après s'estre signalé en plvsievs occasions,
pays et champaignes, recevst du Tyrc, à la bataille
de Saint-Gotard en Hongrie vn grand coup de sabre
à la teste, et mourvst à Paris, aagé de 52 ans,
le 16 de mai 1666. Priez Diev pour lvy. » (1)

(On jugera de l'effet général par le dessin au trait
que nous reproduisons ici.)



**CERCUEIL DE GILLES DU FAY, 1666 (ÉGLISE DU LYCÉE
DE ROUEN, 1844).**

Cette chapelle du Lycée de Rouen posséda autrefois
d'autres cercueils de plomb. Les historiens de la ville
signalent, dans un caveau de l'église des Pères Jésuites,
le cercueil de plomb de messire Jacques Poërier

(1) L'abbé Cochet, *Caveaux de la Chapelle du collège royal*, p. 2.
— *Revue de Rouen*, année 1844, 2^e semestre.

d'Amfreville, président au Parlement de Rouen, décédé en 1655 (1).

Nous ignorons si ce sarcophage est resté en place ou s'il a été enlevé par la révolution comme ceux des cardinaux d'Amboise (1510-1550 et des archevêques François de Harlay (1653) et de Claude-Maur d'Aubigné (1719) que vit exhumer la terrible année 1793 (2).

Parmi les enlèvements de cercueils de plomb opérés à Rouen à une époque ou à une autre, il faut citer le dépouillement de l'église des Célestins. Le monastère ayant été supprimé en 1779, l'administration ecclésiastique autorisa les familles à enlever les sarcophages qui les intéressaient. La famille Du Moncel réclama le corps de Groulart et de sa femme, pour les déposer dans le caveau de Saint-Aubin-le-Cauf, où la révolution vint prendre les cercueils, ainsi que ceux de la famille de Torcy (3).

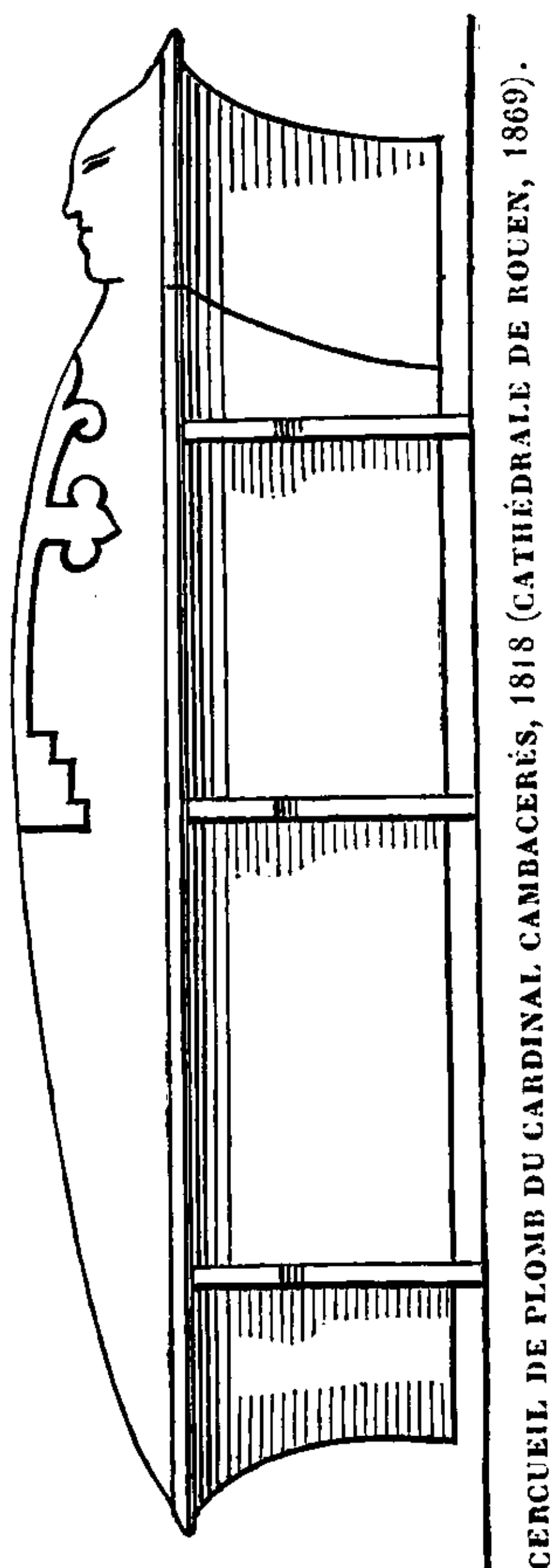
La ville de Rouen offre un étonnant exemple de la durée du genre de cercueil qui nous occupe. En 1818, lorsque l'on déposa, dans un sarcophage de plomb, le corps du cardinal de Cambacérès, on donna au cercueil la forme usitée aux xvi^e et xvii^e siècles. Aussi, n'avons-nous pas été médiocrement surpris de reconnaître ce type en 1869, lorsqu'il nous fut donné de pénétrer dans le caveau des Amboise, ouvert pour recevoir le corps

(1) Farin et du Souillet, *Hist. de la Ville de Rouen*, t. II, vi^e partie, p. 101.

(2) Deville, *Les Tombeaux de la cathédrale de Rouen*, p. 98-99, édit. 1833.

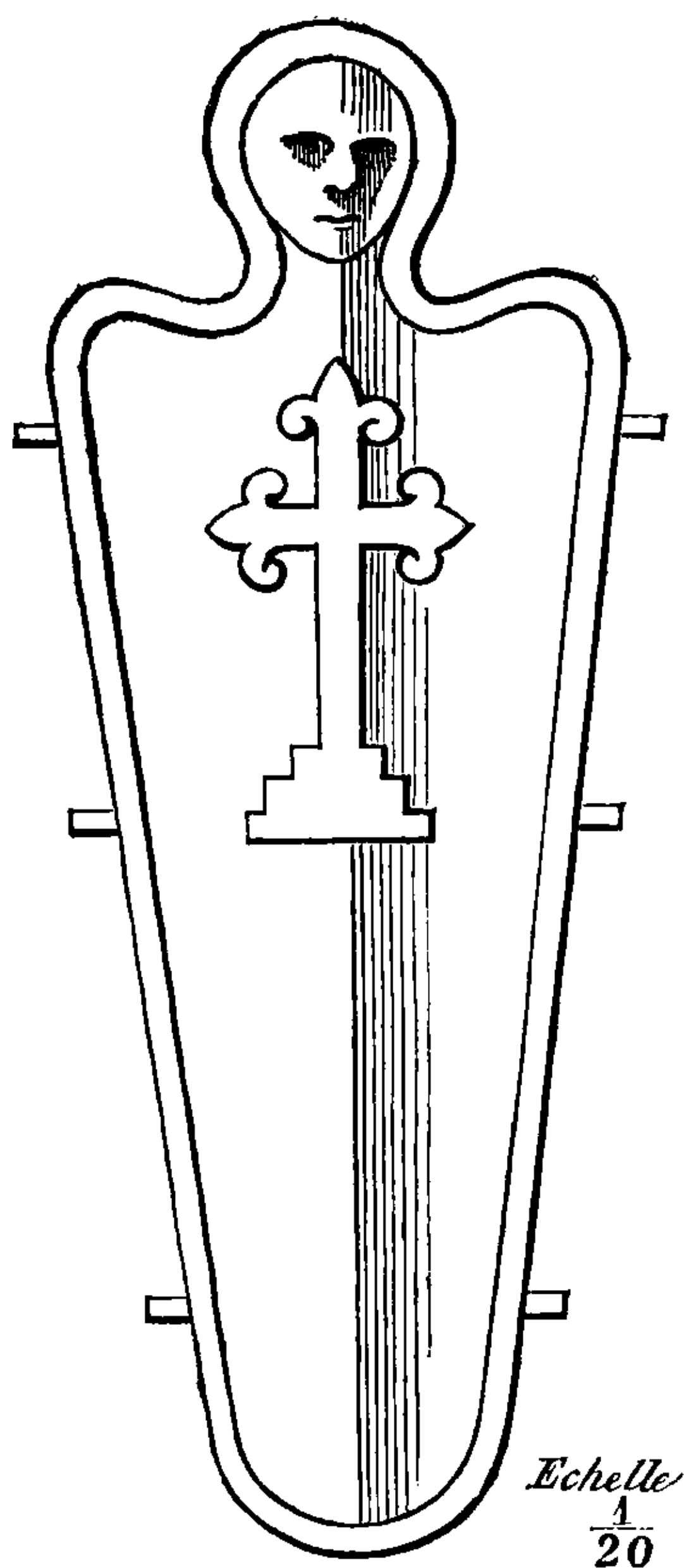
(3) L'abbé Cochet, *Les Églises de l'arrondissement de Dieppe*, t. II, p. 222-224.

de Mgr Blanquart de Bailleul, ancien archevêque de Rouen. Nous avons vu alors une énorme caisse de plomb, arrondie sur le couvercle et aux extrémités, et



CERCUEIL DE PLOMB DU CARDINAL CAMBACERÈS, 1818 (CATHÉDRALE DE ROUEN, 1869).

présentant une boîte circulaire pour la tête. Nous nous faisons un devoir de reproduire cette étrange



CERCUEIL DE PLOMB DU CARDINAL CAMBACÈRES, 1818 (CATHÉDRALE DE ROUEN, 1869).

sépulture sous toutes ses formes (1), et nous signalons dans ce détail une persistance plus longue à Rouen qu'ailleurs de cette forme tumulaire qui avait à peu près disparu au xviii^e siècle. On nous a cependant

(1) Dessins communiqués par M. Barthélemy, architecte diocésain.

assuré qu'en 1807, lorsque les caveaux de Sainte-Geneviève étaient destinés à recevoir toutes les gloires de la France, un duc d'Albert de Luynes y descendit dans un sarcophage de plomb muni d'un emboîtement circulaire pour la tête. Mais ces rares monuments se présentent à nous çà et là comme des exceptions qui confirment la règle plutôt qu'elles ne la détruisent.

Nous ne terminerons pas ce travail sans accorder une mention et un regret à tant de cercueils de plomb détruits par la révolution française. Les ordres étaient si impérieux et si menaçants, les besoins étaient si grands, les recherches furent si minutieuses, que bien peu échappèrent à la destruction, et seulement à la faveur de leur obscurité. On connaît les lamentables scènes que le mois d'octobre 1793 vit s'accomplir dans la royale nécropole de Saint-Denis. En moins de quinze jours on immola toute une hécatombe de rois. Le signal, parti de si haut, souleva bientôt la France entière. Aussi, quand, un demi-siècle après, nous avons parcouru nos campagnes, nous avons appris que, dans les églises rurales les plus humbles, dans les chapelles les plus reculées, on avait fouillé, avec une sauvagerie véritable, toutes les tombes féodales, toutes les cryptes tumulaires dont le souvenir vivait dans le pays. A chaque page de l'histoire de nos églises, nous avons consigné ces spoliations, qui, après avoir troublé les morts dans leur dernière demeure, enlevaient à la science les meilleurs éléments d'étude et de comparaison. Dans les archives de nos districts, on trouve partout la déplorable trace du zèle avec lequel fut exécutée la circulaire du ministre Bouchotte, touchant le service des plombs, poudres et salpêtres.

On se fera une idée des cercueils détruits et des monuments enlevés à l'histoire, par quelques notes échappées à la comptabilité que tenait Alexandre Lenoir, dans son dépôt des Petits-Augustins de Paris. C'est dans cet ancien monastère, devenu le palais des Beaux-Arts, que l'on centralisa toutes les dépouilles des églises du département de la Seine, et c'est M. Lenoir qui délivrait au commissaire du gouvernement les différents métaux réclamés par le ministère de la guerre (1).

Le 8 février 1792, M. Lenoir reçoit du citoyen Darroux douze cercueils de plomb et plusieurs vases de plomb venant de tombeaux démontés.

Le 21 floréal an II, il reçoit du citoyen Roze, commissaire du comité de salut public pour la recherche des métaux, une grande quantité de cuivre et de plomb provenant de mausolées et autres monuments.

Le 15 brumaire an II, il reçoit encore dudit commissaire sept cercueils de plomb et autres débris de plomb pesant 2,230 livres.

Le 16 brumaire an II, il reçoit, toujours du citoyen Roze, commissaire du comité de salut public, 930 livres de plomb provenant de mausolées enlevés des églises supprimées; le tout pour être fondu à l'Arsenal.

Ces simples paroles, échappées au carnet d'un

(1) Parmi les destructions de sarcophages faites à Paris en 1793, des archéologues anglais ont enregistré la violation du cercueil de Marie d'Este, veuve du roi Jacques II, morte le 7 mai 1718; elle avait été inhumée au couvent de Chaillot, qu'elle avait fondé. (*Archæologia*, vol. XXI, p. 569.)

comptable révolutionnaire, nous disent ce que le clergé et la noblesse, la religion et la science, les monuments et l'histoire, ont perdu dans les deux néfastes années de 92 et de 93, qui devraient être gravées en caractères funèbres dans la mémoire des amis des arts et des monuments de la patrie.

N. B. — Si la plupart des gravures qui illustrent ce travail ne sont que de simples traits, cela tient au siège de Paris, qui nous a empêché d'avoir recours à nos graveurs ordinaires.

NOTICE
SUR
LEMONNIER,
PEINTRE D'HISTOIRE.

DISCOURS DE RÉCEPTION
A L'ACADÉMIE,
Par M. DE LÉPINOIS.

Séance du 11 mars 1870.

MESSIEURS,

L'honneur que vous m'avez fait en m'admettant au sein de votre savante compagnie me pénètre de reconnaissance. Je le dois certainement beaucoup moins à mon faible mérite qu'au bienveillant appui d'un de vos confrères, dont la voix a depuis longtemps le privilège de se faire écouter dans cette enceinte.

Et, en effet, messieurs, quels étaient mes titres à vos suffrages ? A peine arrivé à Rouen, inconnu de la plupart d'entre vous, je n'avais à offrir que des travaux historiques faits pour un pays qui n'est pas le vôtre, un petit volume sur la peinture et trois *in-quarto* de vieux documents, de ceux que l'on consulte quel-

quefois, mais qu'on ne lit jamais, et desquels je pourrais dire avec vérité ce que Pline le jeune disait à tort de ses ouvrages : *Scripti plurimas, sed illiteratissimas litteras*.

J'aurais voulu, par mes paroles d'aujourd'hui, acquitter une partie de ma dette; mais, hélas ! elles ne feront que l'accroître, car ce sont vos archives, si riches en grands souvenirs, qui me fournissent le sujet de ce discours. J'ai, du moins, l'espoir, en vous entretenant d'un excellent artiste, qui prisait, entre tous ses titres de gloire, celui d'appartenir à cette académie, d'éveiller votre sympathique attention et de mériter votre indulgence.

L'ancien académicien dont je vais vous parler, Messieurs, est Anicet-Charles-Gabriel Lemonnier, peintre d'histoire, né à Rouen le 6 juin 1743, dont les beaux ouvrages font l'ornement du Musée municipal et du palais des Consuls.

Certes, les jouissances délicates que l'homme de goût demande aux Beaux-Arts abondent dans la vieille cité rouennaise. Ses admirables monuments sont le catéchisme obligé des apprentis archéologues, et, lorsqu'ils arrivent dans votre ville, les touristes ont préparé leur admiration longtemps à l'avance. Loin de moi la pensée que, pour être prévu, le régal soit moins succulent. J'estime, au contraire, que la réalité dépasse la renommée et que jamais description didactique, leçons d'école, éloges académiques n'atteignent l'éloquence muette de ces livres sublimes qui ont pour titres : Notre-Dame de Rouen, le Palais-de-Justice, Saint-Ouen, Saint-Maclou. Mais s'il se glisse, au milieu de ces merveilles attendues, une surprise

artistique que la plume d'un guide n'ait pas encore déflorée, le curieux s'en saisit comme d'une proie, l'étudie, la commente, et, imitant La Fontaine à la lecture de Baruch, va conter sa trouvaille à toutes les oreilles bénévoles.

C'est un peu l'histoire de ma première visite à la galerie de peinture de Rouen. Là encore les œuvres signalées ne manquent pas. Le Giorgion, le Bronzino, le Titien, A. Carrache, le Guerchin, le Bassan, Paul Véronèse, Lanfranc, Caravage et Tiépolo, le dernier des Vénitiens, sont les principaux champions de votre école italienne. Vous devez à l'Espagne un Ribera d'une hardiesse magnifique. La Hollande et les Flandres vous ont donné Rubens, Honthorst, van Thulden, le chevalier Lély, Lingelbach, Goyen, Ruisdaël, Berghem, Peter Neefs, sans oublier *une Leçon de Chant*, qui pourrait être signée Terburg, une *Kermesse*, de Tilborgh, que Jean Steen ne désavouerait pas, un Huysmans fait pour consoler d'Hobbema, et enfin cette *Vierge entourée de Saintes*, chef-d'œuvre du xv^e siècle, dont le fini précieux et la sublime naïveté font songer au tableau de l'*Agneau* et à la châsse de sainte Ursule. Quant à la grande école française du xvii^e siècle, elle vous promène de Vouet à Jouvenet, en passant par Poussin, Lesueur, Mignard, Philippe de Champagne, Bourdon, Lahire, Valentin, Rigaud.

J'étais encore en plein Louvre et j'ai salué ces noms illustres comme de vieux amis. Mais quel ne fut pas mon étonnement, lorsqu'en entrant dans le salon des Rouennais, je me trouvai en présence de trois immenses toiles d'un grand caractère et d'une exécution magistrale, signées d'un nom à peine connu, s'il n'est

totalelement oublié... Ce nom , Messieurs, c'est celui de Lemonnier, et l'artiste qui le porta fut élève de Vien , comme David ; grand prix de Rome , comme David ; membre de l'ancienne académie royale de peinture , comme David , et directeur de la manufacture impériale des Gobelins, lorsque David était peintre de l'empereur. Je restai confondu devant ce talent et cet oubli , et je songeai, dès ce moment, à l'œuvre de réparation que je poursuis devant vous.

Lemonnier manifesta de très bonne heure sa vocation pour les arts. Son père, honorable négociant, le destinait au commerce ; mais il fallut céder devant la vocation précoce de l'enfant ; et , après quelques années d'étude chez les Jésuites, passées, dit-on , à charbonner les murs du collège, le jeune Anicet entra dans la classe de Descamps , directeur de l'école municipale de dessin. Vous savez tous, messieurs, que ce maître , moins célèbre par ses peintures que par ses écrits , fut, avec Dandré-Bardon , le plus ardent vulgarisateur de l'instruction artistique primaire au XVIII^e siècle. Lemonnier puisa à ses leçons , non-seulement des principes sûrs , mais encore , et surtout, cette foi dans l'art qui ne le quitta qu'avec la vie.

En 1766, il avait alors vingt-trois ans , ses parents l'envoyèrent à Paris, et, par une heureuse inspiration, le placèrent dans l'atelier de Vien. La grande peinture historique française venait de traverser une phase des plus tristes. Une singulière décadence s'était implantée sur la toile en même temps que la Régence sur le trône , et elle avait gouverné despotiquement le pinceau et la palette pendant près d'un demi-siècle. Non que cette maladie , appelée *manière* , exerçât principa-

lement ses ravages sur l'exécution, — il y eut à cette époque de très habiles praticiens, dessinateurs consommés et chauds coloristes, — mais elle s'attaqua impitoyablement à la vérité : vérité de composition, vérité d'attitudes, vérité de costumes, vérité de sentiments. De l'étude de la nature, il n'en fut plus question, et l'art, dévoyé comme le sens moral, dut se pourvoir de dieux, de saints et de martyrs chez les maîtres à danser, les convulsionnaires de Saint-Médard et les filles d'Opéra. Dire ce qui fut dépensé de postures grotesques, de nez retroussés, de divinités à talons rouges et à œil de poudre par les peintres de ce temps bizarre, serait chose impossible. Jamais mœurs et modes de la cour et de la ville ne déteignirent plus complètement sur les œuvres prétendues historiques, et jamais, chose étrange ! on ne se crut si près de Raphaël.

Ces débauches, auxquelles les *becs roses* de Boucher, comme on disait, mirent le comble, appelaient une réaction. Un homme de goût le comprit, et cet homme fut Vien. Esprit sérieux et opiniâtre, cet artiste se posa en réformateur militant, et fit, dans ses leçons et dans ses peintures, une guerre ouverte à la *manière*. Incompris par le public, désapprouvé par ses camarades de Rome, blâmé ouvertement par son maître Natoire, repoussé plusieurs fois comme insuffisant par l'Académie, il persista avec une rare énergie et força les portes de la mythologique assemblée en 1751, avec son tableau de l'*Embarquement de Sainte Marthe*. Ses principes y entrèrent avec lui, et le professorat, auquel il fut appelé en 1754, lui permit de les exposer au grand jour.

Ce fut sous ce maître, qui, selon Diderot, n'avait pas de rival dans l'enseignement, que le jeune Lemonnier étudia, pendant six ans, la peinture. Il comptait parmi ses camarades d'atelier David, Vincent, Ménageot, Suvée, Taillasson, Saint-Ours, et autres élèves de mérite, auxquels le grand prix de Rome allait ouvrir la carrière, et qui propagèrent, en forçant quelquefois un peu la note, comme fit David, les doctrines esthétiques de Vien. Lemonnier était plus apte que tout autre à profiter des leçons et des exemples de son excellent professeur. Naturellement laborieux et observateur, il avait pour son art un enthousiasme ardent, mais raisonné. Il savait bien dessiner, il apprit à bien peindre. Il savait modeler une académie : il apprit à faire un tableau. Il se préoccupa du style, de l'ordonnance, des poses, des draperies, de l'architecture, avec autant de conscience que des expressions du visage. La couleur est affaire de tempérament : il la trouva plus d'une fois solide et brillante, mais toujours subordonnée à l'harmonie dont il avait le sentiment inné. Ces qualités, que les grandes pages de Lemonnier firent éclater plus tard, se rencontrent en germe dans ses premiers tableaux.

Tout en travaillant avec ardeur, le jeune rouennais ne négligeait pas les plaisirs du monde. Son éducation, son extérieur agréable (1), son esprit naturel lui ouvrirent plusieurs salons à la mode, et la célèbre

(1) M. Lemonnier fils possède un portrait en buste de son père, peint à Rome par Vincent, vers 1776. — Les traits du visage sont fort beaux. — Il existe un petit portrait de Lemonnier, gravé par Miger, d'après un dessin de F. Dumont.

M^{me} Geoffrin l'admit à ses lundis artistiques. Cette vénérable Égérie des Encyclopédistes n'éprouvait pas le besoin d'une révolution en peinture. Ce fut elle qui, demandant à Vien une tête dans le genre de Vanloo, reçut cette réponse du peintre blessé : « J'en suis fâché, Madame, je ne fais que des Vien. » Néanmoins, si elle méconnaissait le maître, elle portait à l'élève un vif intérêt, et se faisait, à l'occasion, la pourvoyeuse de ses crayons dans les familles de la haute aristocratie. La recommandation de M^{me} Geoffrin était alors toute puissante; cependant, la chronique rapporte qu'un jour elle échoua. La zélée protectrice avait proposé Lemonnier à M^{me} la comtesse d'Egmont, pour donner des leçons à sa fille. L'artiste se présenta, mais rien ne fut conclu. Le lundi suivant, M^{me} Geoffrin lui dit, en l'apercevant : « Mon ami, ne compte pas sur mademoiselle d'Egmont; ton miroir te dira pourquoi. » Flatteuse mésaventure qui ne nuisit en rien aux succès de Lemonnier, même à l'hôtel d'Egmont. En effet, à quelque temps de là, le mariage de la noble demoiselle avec le fils du prince Pignatelli donna lieu à une fête magnifique à laquelle le protégé de M^{me} Geoffrin fut convié; il en fit un dessin qui courut de mains en mains et lui valut les éloges des amphytrions et de leurs hôtes. Un suffrage, entre tous, dut lui être précieux, parce qu'il émanait d'un homme peu prodigue de louanges : c'était celui de Jean-Jacques Rousseau.

Grâce au mérite de ses études d'atelier et au salon de M^{me} Geoffrin, une certaine notoriété s'était faite autour du nom de Lemonnier, avant même qu'il eût tenté la difficile épreuve du concours. Une commande importante lui arriva de Lisieux en 1769. Un chanoine de

cette ville le chargea d'exécuter, pour la décoration du chœur de la cathédrale, un tableau de grande dimension (1), représentant *la Résurrection de Tabithe* par saint Pierre. J'ai été visiter récemment cette toile, exposée aujourd'hui dans le transept de l'édifice, en compagnie de cinq autres tableaux du même temps et de la même taille (2), et je puis vous traduire l'impression qu'elle m'a fait éprouver. C'est une œuvre de jeunesse, mais d'une jeunesse déjà mûre et qui donne la mesure de son avenir. La composition a de l'ampleur et le dessin de la fermeté; l'agencement des personnages et des accessoires témoigne d'une science de mise en scène déjà fort avancée. La touche est maigre; mais, à en juger par quelques morceaux, la couleur qui paraît faible, prendrait un certain éclat si on la dégageait de l'encrassement qui la recouvre. Le saint, relégué dans la pénombre, a du caractère et une prestance majestueuse; toutefois il n'absorbe pas l'attention, et l'intérêt, comme l'œil du spectateur, s'attache de prime abord à la morte étendue sur sa couche funèbre et à sa fille qui soulève le suaire et dont l'admirable profil exprime la douleur, l'anxiété et l'espérance. Ce groupe, en pleine lumière, complété par une troisième figure

(1) 6 m. 70 c. de H. sur 3 m. 60 de L. — Ce tableau est signé : *Lemonnier-en-1770*.

(2) Ces tableaux passent à Lisieux pour être tous de Lemonnier, mais c'est une erreur. M. Lemonnier fils m'a donné l'assurance que le seul tableau exécuté par son père, pour la cathédrale de Lisieux, était celui de *Tabithe*. Une de ces toiles représentant *Saint Pierre guérissant des Paralytiques* est d'un coloriste plus chaud que ne l'était Lemonnier à cette époque. Les autres sont fort médiocres.

de femme accroupie aux pieds du lit, est supérieure-ment compris. On m'a dit à Lisieux que Lemonnier, dans sa vieillesse, vint revoir le tableau de Tabithe et qu'il le contempla longtemps; c'est qu'il y retrouvait l'idée première du groupe de la pestiférée de la *Peste de Milan*, le chef-d'œuvre de son pinceau.

Cet heureux début conduisit naturellement le jeune artiste au concours. Il s'y présenta en 1770, et il obtint le premier rang avec le sujet de *la Famille de Niobé*; mais le dissentiment qui existait à cette époque entre l'Académie et M. de Marigny, surintendant des Beaux-Arts, fit ajourner son prix à l'année 1772 (1). La toile qu'il exécuta en loge (2) fut donnée, en 1803, à votre Musée municipal, et elle figure aujourd'hui dans le Salon des Rouennais. On demandait alors aux élèves, moins un tableau fini, qu'une ébauche lestement enlevée et attestant une certaine entente de la composition, un dessin correct et une couleur suffisante. La peinture de Lemonnier remplit ces conditions. Niobé tombe évanouie entre les bras de ses filles. Les cadavres s'amoncellent autour d'elle, et, du haut des nuages, Apollon et Diane lancent leurs flèches impitoyables sur les dernières épaves de la famille maudite. Le groupe de Niobé, qui se détache en pleine lumière, est assez maniéré dans la pose, et la douleur de la malheureuse mère a quelque chose d'académique et de conventionnel qui rappelle les *Expressions des passions de l'âme* d'après Lebrun : mais l'exécution

(1) Il fut immatriculé à l'École de Rome sous l'année 1772, comme prix réservé de 1770.

(2) 1 m. 56 c. hauteur sur 1 m. 22 c. largeur.

générale, et surtout celle des morts et des mourants, rachète ces défauts. Les effets de lumière et de clair-obscur sont bien rendus, et la couleur est harmonieuse. Je connais au Louvre et au Palais des Beaux-Arts bon nombre de tableaux couronnés, y compris ceux de David, qui ne valent pas celui-là. Lemonnier, admis dès ce moment au nombre des élèves dits *protégés*, dont Vien avait la direction à Paris, ne partit pour Rome qu'en 1774. Natoire, directeur de l'École, venait d'être rappelé. Hallé, son successeur intérimaire, ne tarda pas à céder la place à Vien lui-même (1775), de sorte que le nouveau pensionnaire put jouir, presque sans interruption, des bons conseils de son ancien maître.

Le séjour de l'Italie exerça la plus heureuse influence sur le talent de l'artiste rouennais. Il rectifia, à la contemplation des chefs-d'œuvre entassés dans la ville éternelle, les petites erreurs que la tradition de l'école expirante avait surprises à son bon goût; sa pensée s'élargit, son sentiment devint plus personnel, et il trouva, pour l'exprimer, un dessin plus moelleux, une couleur plus vigoureuse et une touche plus large et plus indépendante. L'heure des grandes choses avait sonné pour lui.

Nous devons à cette station de Rome *la Mission des Apôtres* (1777), *Jésus appelant à lui les petits enfants* (1783), *Jésus au milieu des docteurs* (1784), c'est-à-dire trois tableaux de grandes dimensions (1), le portrait de l'abbé Joly, docteur de Sorbonne (1778), et les petites

(1) *La Mission des Apôtres* mesure 4 m. 42 c. de hauteur sur 2 m. 70 c. de largeur; *Jésus au milieu des Docteurs* et *Jésus appelant*

toiles intitulées *la Paysanne de Frascati* et *l'Albanais*. Toutes ces productions appartiennent à la ville de Rouen.

La Mission des Apôtres, acquise par le gouvernement, fut longtemps placée à Versailles ; elle entra au Musée en 1803. Vous connaissez tous, Messieurs, cette œuvre remarquable, dont la noble simplicité recèle tant de qualités supérieures. Vous avez admiré plus d'une fois sans doute sa composition savamment équilibrée, la beauté et la diversité des types des apôtres, fortement contrastés quoique fondus dans l'unité d'action, la pureté et la franchise du dessin, l'étonnante facilité de la touche à laquelle on ne saurait reprocher qu'un peu de mollesse dans les terrains du premier plan, la gamme harmonieuse de la couleur, la splendeur de la lumière, la parfaite entente des demi-teintes et des ombres. Je ne referai pas un éloge que vous avez lu cent fois dans les catalogues de la galerie municipale. Je me bornerai à attirer votre attention sur cette suave figure de saint Jean, profilée dans le clair-obscur, qui semble suspendue aux lèvres de son divin maître, et sur ce corps de l'homme-Dieu si admirablement étudié et si poétiquement peint dans son rayon lumineux. Certes, si ce corps immaculé était transporté à l'École des Beaux-Arts, il aurait autant de copistes que le fameux torse de Pagnest (1).

à lui les petits Enfants ont 2 m. 94 c. de hauteur sur 2 m. 28 c. de largeur. Ces deux derniers tableaux sont signés ; on lit au bas du premier : *Lemonnier, Romæ 1784*, et au bas du second : *Lemonnier faciebat Romæ 1783*.

(1) Ce tableau a été gravé au trait par Ch. Normand, dans les *Annales du Musée*, t. XV, pl. 50.

Le *Jésus au milieu des docteurs* et le *Jésus appelant à lui les petits enfants*, exécutés pour les Ursulines de Rouen et réunis à la collection de la ville en 1792, décorent aujourd'hui le grand escalier du Musée. Ce sont aussi deux excellents tableaux, dont la couleur a de l'éclat et l'exécution du *brio*. Le premier contient des têtes de docteurs juifs dignes de Jouvenet dans ses bons jours. Je signalerai, dans le second, le groupe des enfants qui dégagent sans confusion de la pénombre leurs petites mines surprises, effrayées ou confiantes.

Le portrait à mi-corps de l'abbé Joly, éclairé par un jour de lampe, a de l'accent et de la vigueur, malgré ses teintes plates. Il provient de la collection particulière de l'auteur.

Dans la *Paysanne de Frascati* et dans l'*Albanais*, toiles de quelques pouces, le talent de Lemonnier se présente sous un aspect tout nouveau. Ces peintures, pleines d'élégance, sont touchées avec une légèreté de pinceau qu'on ne soupçonnerait pas chez un artiste habitué aux grands châssis et aux grosses brosses. Lorsque Bonaparte, premier consul, passa par Rouen, en 1803, on lui rendit l'Orient et un coin de sa belle Italie, en plaçant dans sa chambre ces deux petits tableaux.

Nous ne connaissons pas tous les ouvrages que Lemonnier fit à Rome ; mais on peut juger, par ceux dont je viens de parler, de ses rapports intimes et incessants avec les grands génies de la peinture italienne. Il se nourrit de leurs œuvres pendant près de dix ans (1),

(1) Lemonnier était revenu en France après ses cinq ans d'école ; mais il n'y resta que quelques mois et retourna en Italie

et, en quittant la terre classique des beaux-arts, il put dire, comme le poète de Venouse :

Quod spiro et placeo, si placeo, tuum est (1).

Cette moisson devait profiter à la France. L'artiste rouennais se présenta au salon de 1785, le premier auquel il ait exposé, avec deux tableaux d'un rare mérite, *la Peste de Milan* et *la Mort de Caton d'Utique*.

Je vous ai dit, Messieurs, l'impression que j'éprouvai, lorsque mes yeux s'arrêtèrent pour la première fois sur les peintures de Lemonnier ; ce fut surtout le tableau de la *Peste de Milan* qui la provoqua. Je reconnus que j'étais en face d'une grande page de l'école française, et, faisant un retour vers le peintre oublié, je compris que j'étais en face d'une grande injustice de notre monde des arts. C'est que le peintre qui a fait cette œuvre ne doit pas mourir. La toile, de dimensions considérables (2), représente « Saint-Charles Borromée, entouré de lévites, portant le viatique à une femme mourante qu'assiste un vieillard et que soutient une autre femme éplorée. C'est une mère qui expire ; déjà son enfant, étendu sur ses genoux, a été frappé par la contagion. Elle a à peine la force de tourner ses regards vers le pasteur qui lui apporte les secours spirituels. Des groupes de pestiférés remplissent les plans éloignés,

avec le président Tascher, ancien Intendant des Iles Sous-le-Vent. Il se trouvait à Naples lors de la grande éruption du Vésuve de 1779.

(1) Horace, liv. IV, ode 3.

(2) 4 m. 90 de hauteur sur 3 m. 95 de largeur. Ce tableau est signé : *Lemonnier 1785*.

« et, dans la partie supérieure du tableau, l'ange ex-
« terminateur, armé de son glaive, vole entouré d'un
« nuage épais (1). » Tel est le thème que Lemonnier
a développé d'une manière magistrale. Le spectateur
est frappé tout d'abord de la belle ordonnance, du
grand style, de la couleur harmonieuse de cette vaste
composition ; puis, lorsque passant à l'examen des
personnages, son œil se repose sur les deux groupes
qui concourent à l'action, il contemple avec un ra-
vissement ému la figure calme, mais attendrie et
pleine d'onction du saint archevêque, et la rapproche
de cette admirable tête de la pestiférée dont le regard
mourant va chercher le suprême consolateur. Il était
impossible de rendre avec une simplicité plus sublime
cette scène touchante. J'ai déjà parlé de la science de
dessin de Lemonnier ; elle se montre dans ce tableau
avec ses qualités prédominantes : la précision sans
dureté, l'expression sans emphase. La touche large,
souple et plus grasse qu'à l'ordinaire, fait preuve d'une
habileté peu commune. La loi de la perspective
aérienne fidèlement observée donne aux groupes un
relief étonnant. Derrière le saint, dont la grande et
noble figure retient longtemps l'attention, on aperçoit
les jeunes lévites qui soutiennent le dais, portent les
cierges et aident le prélat à descendre les degrés du
portique. Ces personnages accessoires, dont l'attitude
varie selon le rôle qui leur incombe et dont les têtes
sont fort belles, se relient à la scène par un même
sentiment de gravité et de pitié contenue. Rien de
mieux exécuté que le groupe de la pestiférée et de ses

(1) *Annales du Musée*, par Landon (t. X, p. 41).

parents ; rien de mieux observé que cette gradation du coloris passant avec une vérité saisissante de la chair vivante à la chair mourante et à la chair morte ; et, je ne puis m'empêcher de le redire, rien de plus dramatique dans sa simplicité que cette douleur du père et de la mère, que cette agonie de la jeune femme, que cet enfant mort. L'artiste a mis là sa palette, c'est-à-dire son âme tout entière (1).

La Peste de Milan eut un succès complet au salon de 1785 ; les appréciations contemporaines, moins chaleureuses peut-être que les miennes, sont unanimes pour l'attester ; mais David avait exposé *les Horaces*, et les trompettes de la critique dédièrent à cet enfant terrible de Vien leurs plus bruyantes fanfares.

Le tableau de Lemonnier, composé pour le séminaire de Saint-Vivien de Rouen, entra, lors de la fermeture de cette maison, dans la galerie municipale. Le peintre en fit une copie réduite, qui décore aujourd'hui la chapelle de saint Charles Borromée, dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, à Paris.

Le Caton d'Utique, exposé en même temps que *la Peste de Milan*, et qui appartient à l'École de dessin et de peinture de notre ville (2), est, sans contredit, une des plus remarquables académies que l'école de Vien ait produites. Le guerrier philosophe, couché sur son lit de mort, le regard à peine détaché de la lecture du

(1) Ce tableau a été gravé au trait par C. Normand, dans les *Annales du Musée*, t. X, pl. 17.

(2) Ce tableau fut acquis pour l'École, par M. Morin, directeur, à la vente de M. Delamare, en 1868. Il est placé dans la grande salle d'étude de cet établissement.

Phédon, vient de se percer de son glaive, et sa main droite crispée déchire la blessure béante d'où s'échappent ses entrailles. L'action, trop brutale pour des yeux français, est habilement dissimulée par le bras qui l'accomplit, et le mouvement que ce bras imprime au corps détermine des raccourcis et des projections que le peintre a rendus avec un art consommé. En examinant cette robuste étude, on ne sait ce qui commande le plus l'admiration, ou la science anatomique, ou la perfection du dessin, ou la largeur de la touche, ou la beauté de la couleur. Les jambes et le bras droit, parties principalement en saillie, sont d'une puissance d'effet extraordinaire. Je ne connais pas de chair plus chair que celle-là, et je serais tenté de dire avec Plin le naturaliste : *Pinxit et heroa nudum, eaque pictura naturam ipsam provocavit.*

Cette année 1785 valut à Lemonnier une double distinction : l'Académie royale de peinture l'admit, le 30 juillet, au nombre de ses agréés, et, le 2 décembre suivant, journée que le peintre n'oublia jamais, vos prédécesseurs, Messieurs, lui ouvrirent les portes de l'Académie de Rouen.

C'était dignement récompenser son passé; le roi trouva juste d'encourager son avenir. Il lui fit commander par Pierre, son premier peintre, pour le salon de 1787, un tableau de dix pieds sur huit, représentant un trait tiré de l'histoire ancienne, sacrée ou profane (1). De leur côté, ses concitoyens ne tardèrent pas à s'intéresser à l'artiste qui faisait tant d'honneur à sa

(1) La lettre de Pierre est en la possession de M. Lemonnier fils.

ville natale. La Chambre de commerce de Rouen, voulant conserver le souvenir du gracieux accueil qu'elle avait reçu de Louis XVI, lors du voyage de ce monarque en Normandie, au mois de juin 1786, chargea Lemonnier de reproduire cette scène sur la toile. La mission était difficile et ingrate. Créer des contrastes avec quinze habits noirs et placer cinq habits brodés en face de cette draperie funèbre, il y avait de quoi décourager le plus brave. Lemonnier n'en fut pas effrayé, et il eut raison, car il fit un chef-d'œuvre de peinture officielle. Son tableau, qui occupe aujourd'hui un des panneaux du grand salon du palais des Consuls, contient vingt personnages de grandeur naturelle. Louis XVI reçoit la députation et écoute l'orateur; sa figure respire la bienveillance. Autour du roi sont groupés le duc d'Harcourt, gouverneur de la province; le maréchal de Castries, ministre de la marine; le prince de Poix, capitaine des gardes, et M. de Villedeuil, intendant de la généralité. Les membres de la chambre, conduits par M. Le Coulteux de Canteleu, leur président (1), occupent toute la partie gauche du tableau, et, malgré l'uniformité et la couleur sombre de leurs costumes, l'artiste a su varier si habilement les attitudes et faire jouer si heu-

(1) D'après la pancarte explicative du tableau, conservée dans les archives de la Chambre de commerce, les personnages de la députation seraient, outre M. Le Coulteux de Canteleu, MM. Dupont, Prevel jeune, Lezurier, Lallemand, Levavasseur, Ribard père, de Fontenay l'ainé, Méry père, de Lépine, de Montmeau, Victor Lefebvre, Bournainville, Hélot, Le Picard, Elie Lefebvre. Au total, seize personnes; or, le tableau n'en contient que quinze.

reusement une lumière douce et tamisée entre ces étoffes et ces visages que le noir Tiers-État n'est nullement écrasé par la Noblesse dorée. Le dessin est ferme, la touche peu épaisse, mais vigoureuse; la couleur sobre, mais forte; l'harmonie générale, parfaite. Tel est mon sentiment sur cette peinture, et je puis, cette fois, l'étayer de l'opinion d'un homme très compétent de l'époque, le graveur Cochin. « Non-
« seulement, » dit-il dans une lettre que votre honorable secrétaire, M. Decorde, me permettra de lui emprunter, « toutes les figures vêtues sont parfaite-
« ment rendues, très adroitement et très ingénieuse-
« ment groupées, mais encore parfaitement débrouil-
« lées et sans confusion. Il a trouvé cette magie de
« dégradation des lumières, si douce dans la nature,
« relativement aux petites distances qu'il y a d'une
« figure à l'autre, effet que tous nos artistes outrent à
« force de le faire sentir. J'y devine les jambes de
« chaque personnage, malgré la quantité, tant la
« perspective aérienne et la justesse du dessin y sont
« bien observées (1). »

Ce tableau eut d'orageuses destinées. Arraché en

(1) *Précis analytique des travaux de l'Académie impériale*, année 1868-1869, p. 219 et 220. Il est de tradition à Rouen que le portrait du roi, exécuté par Lemonnier d'après une esquisse faite pendant le diner de Sa Majesté, était fort ressemblant. Cochin ne partage pas cette opinion, mais il pense qu'il n'en est pas de même des autres personnages, et il le voit, dit-il, à leur air de vérité. Le musée de Rouen possède l'esquisse du portrait du roi et un dessin de la tête du duc d'Harcourt. On lit, sur une enveloppe de lettre, tombée dans le coin gauche du tableau, *M. Le Monnier, peintre du roi, 1788.*

1793 de la place qu'il occupait à la Chambre de commerce, lacéré par des ongles trop patriotiques, et tiré à grand'peine des mains de tailleurs de pierre qui s'en étaient emparés, il resta vingt ans dans l'atelier de son auteur, et ne reparut à Rouen, guéri de ses blessures, qu'en 1816. Enlevé de nouveau en 1830, il cacha pendant dix ans, dans un grenier, sa tache originelle, puis il rentra un beau matin dans son premier domicile, où j'espère que notre éclectisme politique actuel lui ménagera de longs jours.

Le *Louis XVI* de Lemonnier ne fut exposé qu'en 1789, mais le peintre rouennais n'attendit pas jusque là pour solliciter l'attention du public. Le salon de 1787 reçut deux tableaux de sa façon : *Cléombrote et Chélonis* et *la Présentation de la Sainte Vierge au Temple*. Une charmante copie du Cléombrote, faite par l'artiste lui-même, orne le cabinet du maire de Rouen. L'original, qui est certainement le tableau commandé par le roi en 1785, figura longtemps dans la collection du Luxembourg. L'État, qui le possède encore, l'a prêté au musée Napoléon de la ville d'Amiens, où j'ai été l'examiner dernièrement. On rapporte que David, en voyant cet ouvrage, s'écria : « Lemonnier a fait un tableau d'excellent professeur. » Vous l'avouerez-je, Messieurs, je me défiais de cet éloge ; non que David ne fût un homme de grand talent, mais son tempéramment le portait à sentir en sculpteur plutôt qu'en peintre. Je reconnus, au premier coup-d'œil, qu'il y avait dans cette toile de quoi satisfaire le maître et l'humble amateur : à David ce Léonidas casqué et armuré à la mode de la Sparte du XVIII^e siècle, qui poursuit, le glaive à la main, son gendre Cléombrote ;

à moi, Messieurs, — et je me fais la part belle, — cette Chélonis éplorée qui couvre son époux de son corps, ces petits enfants saisis d'effroi, ce coupable attéré qui s'affaisse aux pieds de la statue de Neptune. Ce groupe parle aux yeux dans un langage quelque peu emphatique; mais nous sommes en Grèce, au III^e siècle avant l'ère chrétienne, âge d'or des rhéteurs, et il fallait bien se conformer au goût de l'époque. La beauté du dessin et la fermeté du pinceau sauvent, du moins, l'artiste des ridicules du drame académique et font de son œuvre un remarquable morceau d'étude (1).

La Présentation de la Sainte Vierge n'était pas indigne de figurer au salon à côté du *Cléombrote*. Ce tableau, de la dimension de la *Peste de Milan*, nous rend la qualité distinctive de Lemonnier : la simplicité dans la grandeur. La composition a de l'ampleur; le coloris, d'un ton brillant, est très harmonieux; l'architecture est superbe, les têtes sont fort belles, et la figure naïve et pieuse de la petite Marie a un charme tout particulier. Cette grande toile, exécutée pour le séminaire de Saint-Vivien, entra dans le musée municipal, lors de sa formation.

Cette exposition fit beaucoup d'honneur à Lemonnier, et le *Cléombrote* surtout enleva les suffrages unanimes de la jeune France gréco-romaine.

Le salon de 1789 reçut quatre tableaux de notre artiste : le *Louis XVI*, dont je viens de parler longue-

(1) Ce tableau a été gravé au trait par C. Normand, dans les *Annales du Musée*, t. X, pl. 65. Il a été aussi reproduit deux fois en tapisserie, à la manufacture des Gobelins.

ment ; une *Sainte Famille* , commandée par les dames Ursulines de Rouen ; une *Présentation* , faite pour l'abbé Lelorrain , et *la Mort d'Antoine*. Nous ne savons ce que cette *Sainte Famille* et cette *Présentation* sont devenues. Quant à *la Mort d'Antoine* , toile à deux personnages demi-nature , elle est accrochée entre deux fenêtres , dans le cabinet du maire de Rouen , et peu visible , sans lumière , même en plein midi. Cochin disait de ces tableaux : « Ils sont bons , mais tout simplement comme à l'ordinaire ; *la Mort d'Antoine* a « pourtant quelque chose de meilleur (1). » Je me contenterai de cette appréciation sommaire : j'ajouterai seulement que *la Mort d'Antoine* joua un rôle important dans la vie de son auteur , car ce fut sur la présentation de cette pièce que Lemonnier , agréé depuis 1785 , obtint le titre d'Académicien le 26 septembre 1789. Il avait alors quarante-six ans.

Plus d'un artiste entra à l'Académie pour digérer sa gloire , selon le mot d'un immortel réaliste ; mais le droit au repos n'était pas inscrit dans le code de Lemonnier , et il signala son admission définitive dans l'illustre assemblée par de nouvelles productions de grand style. Il travaillait depuis longues années à un vaste panneau décoratif représentant une allégorie du commerce. C'était , comme le *Louis XVI* , une commande de la Chambre de commerce de Rouen. Il s'agissait de couvrir de peinture une toile de 5 mètres de haut sur 9 mètres de long , destinée à décorer la salle des séances. Lemonnier avait conçu l'idée de cette allégorie , dès son retour d'Italie ; fils de commer-

(1) *Précis analytique de l'Académie* cité ci-dessus , p. 219.

cant et rouennais, il voulait honorer à la fois, par une œuvre de son pinceau, la profession de son père et le génie de sa ville natale. Le commerce et l'industrie se symbolisent facilement : mettez aux pieds d'une statue quelconque le caducée de Mercure et une roue d'engrenage, l'énigme est déchiffrée. Lemonnier ne suivit pas ce sentier battu ; il élargit la scène et adopta, pour donnée, l'expansion du commerce dans les quatre parties du monde. Voici en quels termes le *Mercur de France* du 25 juin 1791 décrit son immense tableau :

« La figure céleste du Commerce unit à la légèreté
« aérienne un je ne sais quoi de suave et de moelleux
« qui rappelle le pinceau de l'Albane..... elle embellit
« du ton le plus agréable la partie supérieure de la
« scène.

« A la gauche du spectateur, la Paix, sous les traits
« de Minerve, présente à l'Univers les espérances du
« bonheur et les attributs de la gloire. Le calme
« de son cœur a passé sur son front. Ce personnage
« allégorique, d'un ton plus sage, contraste avec ceux
« qui l'entourent pour les faire ressortir avec plus
« d'éclat.

« En effet, l'Europe, cette reine de l'Univers, assise
« avec dignité, réunit tous les charmes de la beauté,
« du luxe et de la magnificence. L'œil enchanté ne
« peut abandonner cette figure qui porte dans l'âme
« une émotion délicieuse.....

« Au milieu des richesses des Deux-Mondes (qui
« environnent l'Europe) une belle et jeune Caraïbe,
« saisit l'attention ; image symbolique du nouveau
« continent que ce peuple habitait, elle attache par

« l'expression de ses sentiments. A la vue de l'Europe
« et du Génie du Commerce, qui enlève le voile dont
« elle est couverte, elle paraît pénétrée à la fois de
« surprise et de crainte..... Elle reçoit un reflet
« merveilleux de la figure imposante de l'Asie, dont
« la correction présente à la fois l'idée du beau et du
« style antique.....

« Mais quel spectacle cruel et touchant vient déchirer l'âme! une mère..... c'est l'Afrique, une
« mère désolée repousse avec horreur les fruits de sa
« tendresse, condamnés à la servitude; sa main, égarée
« par le désespoir, semble vouloir leur interdire le
« jour qui éclairera leur misère. Son attitude, ses
« traits, sa douleur touchante, tout imprime aux cœurs
« sensibles cette compassion généreuse, apanage heureux de l'humanité : tant les droits de la nature sont
« éloquents, lorsque le talent sait les produire sous
« des formes intéressantes !

« Heureusement cette scène de douleur disparaît
« auprès du symbole de la liberté qui attend un jour
« toutes les nations. Mercure le montre à l'Univers
« comme un des grands moyens de la prospérité publique..... Cette statue en annonce la réalité par
« le point central qu'elle occupe dans le tableau, entre
« les mers et les continents..... »

Sous cette forme déclamatoire, le journaliste a traduit fidèlement les impressions du public. En 1791, on croyait encore à l'allégorie et aux cœurs sensibles, double illusion dont 1793 fit justice et que notre siècle positif n'a pas ravivée. Toutefois, quelque antipathique que l'on soit à ce qui a des ailes, il est impossible de méconnaître que la peinture de Lemonnier a pris un

haut vol dans cette toile, que l'idée a de la grandeur, la composition de l'harmonie et de l'unité, l'exécution de la science et l'expression de la justesse. La couleur, trop rosée dans quelques parties des nuds, un peu atone dans quelques autres, est fort belle dans les fonds qui représentent un port de commerce en pleine activité : Joseph Vernet n'aurait pas fait mieux. Ce morceau, d'un effet général imposant, devrait dater dans la vie de son auteur comme le *Triomphe de l'Aurore* dans la vie du Guide, et cependant qui le soupçonne hors de Rouen (1) ?

Lemonnier avait fait ses preuves de peintre ; il allait faire celles de citoyen. La loi du 5 novembre 1790 avait ordonné l'inventaire de tous les objets d'art appartenant aux communautés religieuses et civiles supprimées. Une commission, dite des monuments, composée de savants et d'artistes, dut s'occuper de ce travail ; Lemonnier, qui en faisait partie, songea tout d'abord à sa ville natale. Secondé par un artiste nommé Le Carpentier, qui résidait à Rouen, il se livra, dès les mois de juillet et d'août 1791, à l'examen des tableaux provenant des établissements supprimés du district et obtint du Directoire du Département que Dom Gourdin, ancien religieux de Saint-Ouen, et Le Carpentier parcourussent les villes et paroisses pour recueillir et centraliser ensuite au chef-lieu les ouvrages de peinture qui décoraient les établissements fermés. En février 1792, 728 tableaux, dépouilles opimes de

(1) Ce grand tableau, signé *Lemonnier 1791*, a été gravé au burin par J.-Charles Levasseur. M. Lemonnier fils possède une excellente épreuve de cette gravure, retouchée par son père.

cette razzia, étaient rassemblés dans l'ancien couvent des Jacobins. Lemonnier et Le Carpentier en firent un triage qui donna pour résultat 141 originaux de prix, 97 bonnes copies ou originaux de moindre mérite, et 490 toiles sans valeur. Les tableaux des deux premières catégories formèrent le noyau du Musée. Le zèle extraordinaire que Lemonnier déploya en cette circonstance lui valut les éloges du Ministre, les remerciements de l'administration départementale et la commande d'un tableau allégorique, propre, disait le programme, à *rappeler à tout cœur français que l'homme libre chérit l'égalité*. Ce tableau, que notre artiste exécuta sous le titre de *l'Homme de la nature se réfugiant dans les bras de la Loi*, fut envoyé à Saint-Domingue.

Je n'en dirai pas davantage, Messieurs, sur la part active et éclairée que Lemonnier prit à la création du Musée de Rouen. Votre savant confrère, M. de Beaurepaire, a épuisé cette matière dans un excellent mémoire inséré au *Précis analytique* de vos travaux pour l'année 1852-1853, et je ne pourrais répéter en d'autres termes, sans l'affaiblir, l'hommage bien mérité qu'il a rendu au fondateur de votre galerie municipale.

Les jours sinistres de la Révolution trouvèrent Lemonnier fidèle à ses pinceaux. Il avait l'esprit trop sage et le cœur trop droit pour tendre la main aux terroristes, et, loin d'imiter certains exemples, il chercha dans le travail de l'atelier un refuge contre les orages de la rue. Son mariage avec une belle-sœur de l'architecte de Wailly, son ancien collègue à l'Académie (1),

(1) M. Lemonnier fils possède un joli portrait de M^{me} Lemonnier, peint par son père, en 1794.

joignit d'agréables relations à celles qu'il entretenait déjà avec le dessinateur Moreau, le graveur Piroli, l'architecte Norry, les peintres Suvée et Vincent, et quelques autres artistes, anciens romains comme lui et purs comme lui. Mais cette vie calme et inoffensive était elle-même un grief; d'ailleurs Lemonnier avait exposé au Salon de 1793 *la Mission des Apôtres*, œuvre assez peu en rapport avec les mœurs du jour, et c'en était assez pour noircir, aux yeux des fanatiques, le peintre de *l'Homme libre*. Il ne put échapper au soupçon d'incivisme et fut placé, par un de ses anciens camarades de Rome dont je répugne à prononcer le nom, sur la liste des *artistes soupçonnés d'être suspects*! Un matin, une escouade de sans-culottes envahit son domicile; il peignait alors un tableau représentant *la Reine Blanche délivrant des prisonniers* (1); c'était, qu'on me passe le mot, prendre Lemonnier la main dans le sac. « Ah! tu peins des reines, s'écria le chef de la bande; tiens voilà ce qu'on fait des reines », et d'un coup de pied brutal il creva de haut en bas la toile entachée d'aristocratie. Ce coup de pied ne porta pas plus loin, mais il dut faire comprendre au peintre que son cours d'histoire de France était à recommencer.

En 1794, Lemonnier fut nommé peintre-dessinateur de l'École de médecine, sur la proposition du Comité de l'instruction publique. Il remplit cet emploi jusqu'à sa mort et y marqua son passage par quatre portraits et une grande quantité de dessins, où les bizarreries de la nature sont fidèlement représentées. Ces travaux

(1) Une petite ébauche, seul souvenir de ce tableau, appartient à M. Lemonnier fils.

et ceux de son atelier occupèrent exclusivement sa vie laborieuse jusqu'en 1810. Il avait exposé en 1793, avec la *Mission des Apôtres*, *Une jeune Femme offrant un Sacrifice*, et un portrait, œuvres dont nous avons perdu la trace. Il donna au salon de 1799 l'esquisse d'un grand tableau représentant les *Ambassadeurs de Rome devant l'Aréopage*, dont je parlerai plus loin, et un portrait en pied du citoyen D^{***}, c'est-à-dire du comte d'Herbouville, ancien président de l'administration départementale de la Seine-Inférieure, en 1790. Cette dernière peinture, fort correcte, fort bien exécutée, en dépit de ses touches plates, décore, vous le savez, Messieurs, la grande salle du rez-de-chaussée de l'Hôtel-de-Ville.

Le livret du salon de 1804 n'inscrit, au nom de Lemonnier, que des *esquisses* sous un même numéro, sans indiquer ce qu'elles représentent. Mais le salon de 1806 rendit le talent de l'artiste rouennais à la sympathie publique. Il exposa les *Adieux d'Ulysse et de Pénélope à Icarus*, tableau de grande dimension, qui fut bien accueilli. Cet ouvrage, donné au musée de Rouen par son auteur en 1818, figura longtemps dans la collection municipale. Il y serait encore, sans doute, si une grave maladie n'avait compromis son existence. Victime d'une craquelure générale, due probablement à une mauvaise préparation de la toile et au bitume employé à trop haute dose dans les dessous, il attend, dans les magasins, le jour d'une restauration des plus difficiles. J'ai pu l'examiner, grâce à la complaisance de votre honorable confrère, M. Morin, conservateur du Musée, et je me suis assuré qu'il ne méritait pas son sort. La composition est heureuse, et le mouve-

ment de Pénélope, qui abaisse son voile pour signifier à son père Icarius qu'elle n'hésite pas à suivre son époux, est plein de grâce et de naturel; mais les avaries n'ont épargné ni la jeune reine d'Ithaque, ni son astucieux seigneur. Les suivantes seules ont échappé, jusqu'à présent, à cette lèpre, et leurs charmantes figures consolent un peu du malheur arrivé aux autres personnages. La couleur ne s'est pas maintenue partout; dans quelques endroits elle a une lourdeur qui n'est pas habituelle à la palette de Lemonnier; mais le dessin a, comme toujours, beaucoup de pureté, et le pinceau beaucoup de souplesse. En somme, cette peinture, dans sa fraîcheur, devait valoir infiniment mieux que la plupart des tableaux dont la queue de David dota la France avant de succomber sous une pléthore de faux Grecs et de faux Romains (1).

Un succès plus décisif et qui allait presque renouveler celui de *la Peste de Milan*, attendait Lemonnier au salon de 1808. Il exposa son grand tableau des *Ambassadeurs de Rome demandant à l'Aréopage les lois de Solon*, auquel il travaillait depuis dix ans. Cet hommage, rendu par un peuple jeune, plein de sève, mais sans frein, à une nation policée par la puissance des lois, renfermait une pensée philosophique qui devait plaire à l'esprit sage et ami de la règle du vieil athlète rouennais. C'était, en quelque sorte, le testament artistique d'un pinceau désireux de se maintenir toujours dans les limites du vrai beau : *nec citra, nec ultra*. Les critiques du temps ne lui marchandèrent pas les éloges. « L'exécution, écrivirent-ils, répond à

(1) Ce tableau a été gravé à l'eau forte par Pirolì.

« la majesté de la scène. La couleur est harmonieuse ;
« le style , mâle et austère , est savamment approprié
« à la différence des caractères nationaux ; on recon-
« naît un faire large , une grande facilité dans la dis-
« position et l'agencement des draperies , un ensemble
« de composition sage qui constitue l'artiste con-
« sommé. » (1) « Si ce tableau , disait Iandon dans
« les *Annales du Musée* (2), l'un des plus considérables
« que M. Lemonnier ait offerts à l'examen du public ,
« et dont la composition est noble et imposante , n'a
« pas une destination particulière , il pourrait être
« placé convenablement dans quelque tribunal supé-
« rieur... Ce genre de décoration est le meilleur qu'on
« puisse adopter pour orner le sanctuaire de la Justice
« et des lois. »

Cet appel ne fut que trop entendu ; le gouvernement acquit le tableau de Lemonnier et le fit placer dans la chambre des requêtes de la Cour de Cassation. Mais les destins et les palais de justice sont changeants : un jour vint , il y a de cela dix ans , où la vieille Cour de Cassation fut démolie de fond en comble , et les *Ambassadeurs romains* , relégués , sous prétexte de travaux , dans un arrière-grenier des combles du palais , attendent et attendront peut-être un siècle qu'il plaise aux architectes de leur rendre un cadre et une place. J'ai tenté plusieurs fois de pénétrer jusqu'au réduit où ils gisent maintenant ; le cerbère qui veille à la porte a été inflexible , et je dois me borner aujourd'hui à rap-

(1) *Notice sur Lemonnier*, 1824 , p. II. — Résumé des opinions des journalistes.

(2) Tome II , p. 38 ; Salon de 1808.

porter les appréciations des contemporains, comme s'il s'agissait d'une œuvre de Parrhasius (1).

Il ne faut pas s'y tromper, Messieurs, Lemonnier était alors un nom dans la peinture, et quoiqu'il n'eût pas été compris, à la création, dans la classe des Beaux-Arts de l'Institut, ses camarades, plus heureux que lui, le reconnaissaient pour leur pair. En 1808, le gouvernement, ayant résolu de pourvoir à la place de Directeur de l'Académie de France à Rome, que l'architecte Pâris remplissait par intérim depuis la mort de Suvée, demanda l'avis de la classe des Beaux-Arts; celle-ci donna immédiatement ses suffrages à Lemonnier, qui s'était mis sur les rangs; mais l'intervention omnipotente de Madame-Mère fit accorder la préférence à Guillon-Lethière, ancien élève de Descamps, comme Lemonnier, et son cadet de vingt ans. Ce mécompte fut très sensible à notre artiste, qui n'avait pas oublié la Rome de ses débuts.

Toutefois, l'Empereur lui réservait un ample dédommagement; il le nomma, le 6 avril 1810, administrateur de la manufacture impériale des Gobelins. Lemonnier avait alors soixante sept ans, mais son activité et son intelligence ne connaissaient pas les glaces de l'âge, et il sut donner pendant sa gestion, qui dura six années, une vive impulsion à la fabrication des tapisseries de haute lice. Ce fut dans cette période que les Gobelins produisirent ou achevèrent leurs plus beaux ouvrages, notamment la *Peste de Jaffa*, de Gros, tapisserie de cinq mètres vingt-cinq centimètres de haut

(1) Ce tableau a été gravé au trait par C. Normand, dans les *Annales du Musée* (t. X, pl. 85). L'ordonnance en paraît fort belle.

sur sept mètres de large , qui passa longtemps pour le chef-d'œuvre de la manufacture.

Malgré ses travaux administratifs, Lemonnier ne renonça pas à la peinture. Peu de temps avant la chute de l'empire, il exécuta d'une main ferme, quoique septuagénaire, trois tableaux de chevalet : *une Lecture chez Madame Geoffrin, François premier recevant la Sainte Famille de Raphaël, et Louis XIV assistant à l'inauguration du Milon de Crotone, de Puget*. Le *François premier* et la *Lecture chez Madame Geoffrin*, commandés par l'impératrice Joséphine pour sa galerie de la Malmaison et exposés au Salon de 1814, ont été popularisés par les gravures de Jazet et de Debucourt; on peut même dire que, sans ces aqua-teintes, le nom de Lemonnier serait tout-à-fait effacé du souvenir des amis des arts. Le *Louis XIV* fut acheté également par Joséphine. L'intérêt de ces tableaux réside tout entier dans les personnages illustres qui occupent la scène et dont le peintre s'est attaché à reproduire fidèlement les traits. Ainsi, dans la *Lecture chez M^{me} Geoffrin*, cinquante-deux savants, artistes, littérateurs du xviii^e siècle, sont groupés autour de M^{lle} Clairon et de Lekain, qui lisent *l'Orphelin de la Chine*. Lemonnier avait plus d'une fois coudoyé ces célébrités dans le classique Salon de sa protectrice, dont les portraits du Roi de Pologne et du Maréchal de Saxe faisaient toute la décoration. Ces trois toiles ont été longtemps placées dans la galerie du prince Eugène, à Munich; son fils, le prince de Leuchtenberg, époux de la grande duchesse Marie de Russie, les porta à Saint-Pétersbourg, où elles se trouvent encore. Leur vraie place serait à Versailles.

Lemonnier n'eut pas à souffrir des événements politiques qui amenèrent la Restauration. Louis XVIII lui donna la croix de la Légion-d'Honneur le 27 décembre 1814, et Napoléon, au retour de l'île d'Elbe, le nomma chevalier de l'Ordre de la Réunion. Mais, le 4 mai 1816, une destitution, prétextée sur des plaintes dont le sujet n'était pas articulé, vint atteindre l'honorable vieillard dans ses fonctions d'administrateur des Gobelins. Il était victime d'une de ces dénonciations subalternes trop facilement accueillies en temps de réaction. Lemonnier trouva, dans sa conscience, la force de résister à une disgrâce dont ses pinceaux et ses amis adoucirent bientôt l'amertume. Il fut entouré, plus que jamais, de l'estime générale, et Rouen ne tarda pas à lui donner un témoignage public de sympathie. Vous avez vu, Messieurs, combien il aimait son pays et avec quel dévouement il s'était employé à la création du Musée où figuraient dix de ses toiles. En 1818, le Conseil municipal décida qu'une somme de 3,000 fr. et une bourse de cent jetons seraient offertes à Lemonnier au nom de ses compatriotes. Le Maire voulut donner à la remise de ce présent la solennité d'une fête publique. Elle eut lieu le 9 janvier 1819, en présence des adjoints, des conseillers, des députations de l'Académie et de la Société d'Émulation, d'un grand nombre de fonctionnaires et de notables. « La réunion, « dit le *Journal de Rouen*, ayant été effectuée à l'Hôtel- « de-Ville, on s'est rendu au Muséum, où M. le « Maire a remis à M. Lemonnier, en lui adressant « un discours de félicitation, la marque d'estime « et d'attachement que lui décernaient ses conci- « toyens. Le respectable vieillard l'a reçue en répan-

« dant des larmes d'attendrissement et de reconnais-
« sance. »

Ce fut, Messieurs, le dernier triomphe de Lemonnier et celui qui, sans doute, toucha le plus profondément son cœur. Que lui importait l'injustice des hommes ? Pendant soixante ans, il avait honoré sa ville natale, et sa ville natale l'honorait, aux yeux de tous, comme un de ses plus illustres enfants : il était assez vengé.

La vie de Lemonnier se prolongea quelques années encore ; mais elle fut attristée par une cruelle maladie, dont il ne se dissimula pas la gravité, et, de même qu'il supporta la douleur avec courage, de même il accepta la mort avec résignation. Elle vint le frapper, à Paris, le 17 août 1824, dans la quatre-vingt-deuxième année de son âge.

Tel fut Lemonnier. Comme peintre, il appartient à la race peu nombreuses des artistes qui cherchent et trouvent la force dans la modération. Ne lui demandez pas la musculature de Michel-Ange ; son crayon, à la fois ferme et souple, ne recule devant aucune des difficultés anatomiques du corps humain, mais il ne sort pas de la nature. Sa couleur n'est pas vénitienne : il ne pratique ni les empâtements profonds du Giorgion, ni les oppositions violentes du Caravage ; il n'a ni la vigueur du Titien ni la furie du Tintoret ; mais sa gamme, constamment harmonieuse, sait trouver au besoin des tons brillants ; il possède la science du clair-obscur, il entend en maître la perspective aérienne, et il ne répugne pas aux effets puissants, pourvu qu'ils soient justifiés ; son pinceau ne prétend à aucune parenté avec la truelle de Ribera, mais il est large et indépendant dans les grandes choses, précieux dans les

petites, et toujours préoccupé des secrets de la chair qui palpète. Ses personnages sont solidement peints, quoique peu maçonués; ses types sont fort beaux et ses anges s'enlèvent et plafonnent avec une aisance toute éthérée. Les expressions furibondes de l'école espagnole ne sont pas son fait; mais il excelle à rendre la douleur d'une mère, la résignation d'un mourant, l'amour d'un apôtre, la charité d'un prêtre, la piété naïve d'un enfant. Contemplez le groupe de la pestiférée, la fille de Tabithe, le saint Jean de la Mission des Apôtres, le saint Charles Borromée, la petite Marie de la Présentation, et dites-moi si les sentiments qui animent ces têtes si bien étudiées ne sont pas puisés dans le meilleur du cœur humain? Il n'aurait pas jeté les trois cents figures du Jugement dernier sur la muraille de la Sixtine, mais ses compositions ont un grand style, son architecture est magnifique et ses figures sont admirablement drapées. Enfin, Messieurs, et je termine par cet éloge, Lemonnier, dans ses grandes œuvres, n'a subi ni l'influence encore puissante de l'école *maniérée*, ni les entraînements de l'école ultra-académique; élève de Vien, il est resté fidèle à son maître; Elisée de cet Elie, il a hérité de sa palette.

Comment se fait-il, Messieurs, qu'un peintre de cette valeur n'ait pas un plus grand nom? Comment se fait-il que M. le Conservateur des peintures du Musée Impérial ne lui ait pas même fait l'honneur de le citer au nombre des principaux élèves de Vien, dans l'article du catalogue officiel consacré à cet éminent réformateur? Comment se fait-il que le Louvre ne possède aucune de ses toiles? La dernière de ces ques-

tions résout les autres. Les réputations ne se fondent qu'à Paris ; l'artiste provincial , s'il n'a quelque point d'attache avec Paris , ne sera jamais qu'une illustration de clocher. Qui donc, sauf le groupe très restreint des érudits artistiques, étudie à fond les musées de province ? On les traverse, voilà tout. Saint-Ouen à Rouen, Saint-Sernin à Toulouse , absorbent le touriste, et tandis que Lemonnier dort, avec son œuvre, dans la galerie de Rouen , Rivals , l'un des peintres les plus vigoureux du siècle de Louis XIV, est enseveli tout entier dans le musée de Toulouse. Qui connaît Rivals, qui connaît Lemonnier ?

Ah ! si *la Peste de Milan* et *le Caton d'Utique* étaient au Louvre..... Mais c'est une pensée, Messieurs, que vous ne pardonneriez pas , même à un rouennais de fraîche date. Je sais heureusement un moyen moins extrême, et je m'empresse de profiter de l'autorité inusitée que votre savante compagnie prête à mes paroles, pour le soumettre à M. le Surintendant des musées impériaux. Si, comme on l'assure, son intelligente administration songe à combler les lacunes trop nombreuses que présente dans notre galerie nationale la série des peintres de l'ancienne Académie royale, que ne fait-elle restituer à la collection française *Le Cléombrote*, d'Amiens, ou, mieux encore, ce tableau des *Ambassadeurs romains devant l'Aréopage* dont le Palais de justice de Paris n'a aucun souci ? Alors, votre compatriote méconnu aurait quelque chance de reprendre le rang qui lui appartenait dans la peinture, et ce rang, je le lui assigne à côté de son camarade Vincent, au-dessus de Suvée , de Ménageot, de Taillasson, de Peyron, de Saint-Ours, de Callet, et de tant d'autres de ses con-

temporains, dont le Louvre n'a pas répudié les ouvrages.

La réputation de Lemonnier est rouennaise ; il faut qu'elle soit française. Il le faut pour cette famille honorable, dont le chef, associé depuis 48 ans à vos travaux, porte si dignement le nom paternel ; il le faut pour cette compagnie habituée à doter le monde de ses illustrations ; il le faut enfin, Messieurs, parce que la justice l'exige.



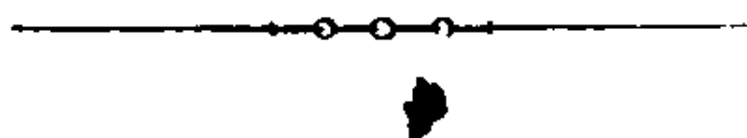
RÉPONSE

AU

DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. DE LÉPINOIS,

Par M. le D^r E. DUMESNIL,

Président.



§ I^{er}.

MONSIEUR,

Il y a trente ans environ, à la place que j'occupe en ce moment, — périlleux honneur, pour me servir de l'expression consacrée, mais dont je sens pour mon compte toute la justesse, — était assis un de mes confrères, un docteur en médecine. Dans une circonstance solennelle, il rappelait les origines de l'Académie de Rouen, l'esprit qui avait présidé à sa création, et il résumait ainsi son caractère primitif et ses tendances fondamentales : « tout ce qui est du domaine des sciences, des lettres et des arts ; tout ce qui se rattache de près ou de loin à l'économie sociale, était en effet de sa compétence et rien n'était exclu, d'une manière absolue, de son examen et de son apprécia-

tion. Mais toutes ces branches si variées des connaissances humaines devaient être cultivées par elle sous leur rapport moral et philosophique exclusivement ; elle devait prendre dans chaque chose , non ce qu'elle a de physiquement utile , pour ainsi dire , mais ce qu'elle peut renfermer en elle-même d'élevé et d'essentiellement applicable à l'amélioration morale des individus et des populations. Elle avait pour mission, en un mot , d'amener les faits qui passeraient sous ses yeux et les résultats de toutes les forces actives des populations qui l'environneraient , à la hauteur des principes généraux, puisant leur utilité pratique dans la vérité des observations qui leur auraient servi de base, et méritant par-là même de prendre place dans le code des lois et des préceptes qui doivent régir le corps social tout entier. »

Après avoir fait cet exposé, le D^r Des Alleurs démontrait que l'Académie de Rouen était toujours restée fidèle à sa constitution première, et que — malgré le grand événement social et politique qui, dans ses excès, l'avait emportée comme tant d'autres institutions de l'époque, — l'ordre venait à peine de renaître qu'elle reparaisait soudainement, animée des pensées et du souffle vivifiant qui avaient inspiré ses fondateurs.

La preuve de cette persistance aux idées et aux doctrines qui l'ont toujours dirigée, était étudiée et constatée l'an dernier encore, dans l'élégant discours prononcé en séance publique, et ce sujet était certes d'actualité dans ce temps, où une transition moins violente, assurément, que celle de la tourmente révolutionnaire, mais qui n'en cache pas moins peut-être

certain p rils, tend   se glisser incessamment partout et   atteindre les institutions n es de la raison des choses et des besoins imp rieux des soci t s.

En effet, cette esp ce de r sistance   se laisser entra ner au courant des actualit s ; cette tendance   ne rien pr cipiter,   attendre les fruits du temps et de la r flexion pour prendre un parti, alors m me que l' lan du c ur et le sentiment voudraient dicter une r solution plus prompte, semblent affecter, aux yeux d'un certain nombre de personnes, des allures d'un autre  ge.

Laissons ces gens qui ignorent le pass  des Acad mies. Les collections, les  tablissements scientifiques, les  coles que la n tre a fond s, souvent   ses frais, les travaux qu'elle a produits, les actions g n reuses qu'elle a r compens es, les m rites d'hommes remarquables trop modestes ou injustement oubli s qu'elle a proclam s, telles sont ses  uvres ;   ceux qui nieraient son initiative on peut r pondre... elle marche !

Si, en effet, une compagnie savante a pu traverser plus d'un si cle et se conserver intacte comme   son d but, il faut bien reconnaître que sa vitalit  a ses racines dans ses principes, qu'elle a toujours sa raison d' tre, qu'elle r pond   des n cessit s d'un ordre sup rieur, qu'elle commettrait une faute en s'engageant dans des voies nouvelles ; car elle s'absorberait alors dans des soci t s voisines, nobles s urs   coup s r, mais qui poursuivent des buts plus directs, plus pratiques et s'avancent vers d'autres horizons.

Que l'Acad mie de Rouen reste donc au point o  elle s'est plac e tout d'abord ; point  lev  d'o  elle s'efforce de saisir l'ensemble des choses, d'en extraire

l'essence, si je puis parler ainsi, et de faire tourner son activité au profit des intérêts moraux et généraux ; sa sphère d'action s'étendant partout où se trouvent et peuvent s'implanter et fructifier le bien et le beau, et ne se limitant pas dans le fait qui prend naissance à ses côtés.

Personne, Monsieur, n'apprécie mieux que vous, j'en suis certain, la mission compréhensive de cette Société qui vous compte avec tant de satisfaction parmi ses membres ; aussi, mon préambule doit vous paraître superflu. Permettez-moi cependant, alors, de vous demander pourquoi vous semblez regretter de n'avoir d'abord été connu de la plupart d'entre nous, — ce qui n'est pas d'ailleurs du tout prouvé, — que par des travaux historiques, qui, dites-vous, sont faits pour un pays qui n'est pas le nôtre ? Assurément, cela n'est qu'une formule trop modeste de style oratoire, car vous ne pouvez croire que votre immense et magnifique travail sur la ville de Chartres ne captive pas autant notre attention que si vous nous aviez offert un ouvrage ayant trait à notre Normandie. N'avez-vous pas dans ce monument remarquable de patientes recherches, d'érudition rare et de discernement qui devance cet ensemble d'études encore peu exploré, aidé à jeter une vive lumière sur le berceau de la patrie commune ? Les joies, les chagrins, les épreuves, les aspirations de l'ancien habitant du pays Chartrain ; ses luttes, ses efforts pour acquérir ses franchises et s'avancer vers la liberté et la vie civile, ne doivent-ils pas, sauf quelques nuances, avoir parcouru les mêmes phases, subi les mêmes péripéties que ceux de l'habitant de notre contrée ? N'avez-vous pas d'ailleurs,

Monsieur, dans la préface de votre livre, après quelques hésitations, entraîné par la force des choses et des documents que vous avez accumulés, assigné le véritable rang que doit prendre un jour ce mode analytique, générateur d'un ensemble qui commence à s'en dégager? Voici vos paroles : « Toutefois, j'ai rêvé pour l'avenir un autre succès. L'histoire locale, encore dédaignée parce qu'elle est humble, est destinée à jouer bientôt un rôle remarquable dans la science; à elle seule appartiendra de jalonner sûrement la route des faits aux causes par la synthèse et de détruire peu à peu par l'autorité de ses découvertes les préjugés, les erreurs et les systèmes sans nombre qui dénaturent l'histoire de notre patrie. »

Eh bien ! Monsieur, l'accueil flatteur fait par le monde savant à ce valide enfant de vos veilles, démontre que votre rêve est déjà une réalité. Vous resterez un des premiers et hardis pionniers de cette *terra incognita*; et si vous n'avez pas écrit une histoire de France, — et le besoin ne me semble pas s'en faire absolument sentir, — vous avez écrit une belle et grande page de l'histoire des Français. L'Académie devait donc tenir compte de votre envoi.

Mais, si j'ai cité tout d'abord la remarquable publication qui ne vous a pas demandé moins de huit années de labeur, — et vous devez savoir tirer bon parti du temps, — ce n'est pas que vos autres productions de même genre aient moins d'importance et de mérite; et vos in-quarto, selon votre expression, qu'on ne lira pas, sans doute, comme un roman, dit historique, d'Alexandre Dumas, mais qu'il n'est pas permis d'ignorer, seront consultés et cités sans cesse par les

chercheurs et les érudits qui demandent à l'histoire, en puisant aux sources de nos vieilles archives locales, le dernier mot du passé, plus d'une raison du présent et plus d'un signe de l'avenir.

L'Institut de France s'est chargé plusieurs fois, du reste, de proclamer la large part que vous avez prise à ce mouvement qui se traduit, en définitive, par la fondation de sociétés historiques provinciales. Ce courant d'idées, comme vous l'appellez, nous en connaissons une des premières sources. A peine aviez-vous mis le pied dans cette vieille cité de Rollon, que vous conceviez la création d'une association de cette nature : la Société de l'Histoire de Normandie. Aujourd'hui, grâce à vous, elle est fondée, elle a fait ses preuves, et si elle n'est pas tout-à-fait la première en date, elle ne le cède à aucune par la distinction et le savoir de ses adhérents, la valeur et l'interprétation de ses recherches.

Je ne dois pas passer sous silence un autre ordre de vos travaux, Monsieur, celui qui a trait à vos goûts et à vos habitudes artistiques, spécialement au point de vue critique. « *L'Art dans la rue et l'Art au Salon*, » par exemple, dont vous avez fait hommage à l'Académie, vous a placé d'un seul coup au rang où n'atteignent que bien rarement même les hommes de goût qui ont fait leur spécialité de la description et de l'appréciation des œuvres de la peinture. « Ce n'est pas un compte-rendu de l'Exposition, c'est la vivante physionomie de l'art en 1859, a dit Arsène Houssaye, qui n'a pu résister au plaisir d'analyser cette analyse : causerie fine, savante, colorée, souvent imprévue .. » J'abrège cette citation que vous avez peut-être oubliée,

mais qui est présente à l'esprit de tous mes collègues, puisqu'elle a été reproduite ici, dernièrement, dans un rapport complet et fidèle.

Enfin, Monsieur, si Arsène Houssaye a pu résumer la haute portée de votre jugement dans l'art de Raphaël et de Poussin, Scudo pourrait nous dire que vous n'êtes pas moins bon appréciateur dans l'art des Gluck, des Mozart et des Mendelsohn.

Rien ne me serait plus facile, et ce serait peut-être mon devoir, que de donner une plus grande étendue à cette partie de ma réponse qui consiste à rappeler vos titres à l'accueil empressé que vous avez justement rencontré parmi nous; mais déjà, vous vous plaignez à part vous, j'en suis certain, de ces quelques lignes qui n'ont pu, cependant, être qu'une bien incomplète esquisse de tout ce qui vous recommandait à nos suffrages. Voici d'ailleurs que je trouve moi-même la réponse à la question que j'osais vous poser il n'y a qu'un instant, et je vois maintenant pourquoi vous vouliez que nous fissions table rase, à peu près, d'un passé des plus enviables. Comme à Chartres, vous avez entendu, dès votre arrivée à Rouen, gagner vos titres de bourgeoisie, et vous venez de nous offrir, sous un titre trop modeste, une œuvre vraiment hors ligne, écrite avec âme et enthousiasme. Vous avez fait vibrer plus d'une fibre de nos cœurs normands, et il ne tiendra pas à nous, si j'en juge par l'impression qui vient de se produire, que notre émotion ne franchisse les limites de cette enceinte et que l'idée généreuse qui vous a si bien inspiré n'obtienne sa réalisation.

Tout ici, en effet, outre le mérite intrinsèque de

cette publication, concourt à frapper notre esprit : l'évocation de la figure d'un grand artiste, d'un homme de bien, qui a illustré cette ville où il est né; l'injuste oubli pesant sur sa mémoire et que ses concitoyens déplorent; le souvenir des liens qui nous l'attachaient et que la mort n'a pu rompre, puisque son fils, notre collègue, est un de nos correspondants les plus attachés, les plus actifs. Or, ces liens datent de plus d'un siècle. On me saura gré, j'aime à le penser, d'en rappeler brièvement l'origine, les phases et les effets, bien que vous les ayez déjà indiqués.

Lemonnier, à l'âge de treize ans (1756), fut couronné par l'Académie de Rouen; il avait obtenu le prix de dessin à l'École de Descamps. En 1785, il fut élu membre non résidant, titre qu'il a conservé jusqu'à sa mort, qui eut lieu le 17 août 1824; il nous appartient donc comme lauréat et comme associé. M. Bignon, au nom de notre Compagnie, fit son éloge, qu'on peut lire dans le *Précis* de 1825.

M. Lemonnier fils (André-Hippolyte), ancien élève du Lycée de Rouen, ancien avocat à la Cour impériale de Paris, secrétaire-archiviste, pendant longues années, de l'Académie de France à Rome, obtint à l'Académie de Rouen une mention honorable en 1821 et un prix en 1822 pour une charmante composition littéraire intitulée : « *Course poétique dans les Alpes suisses du canton de Berne.* » Le rapporteur, M. Licquet, y remarque « un talent réel pour la poésie, de belles
« images, de beaux vers, de grandes pensées, des
« détails gracieux, une imagination riche et féconde. » Cette pièce de vers et le rapport ont été imprimés dans le *Précis* de 1822.

Le 10 août de la même année, M. Lemonnier fils fut élu membre non résidant; ainsi, pendant deux ans environ, le fils et le père firent en même temps partie de cette Compagnie. Il a écrit sur son père une notice « empreinte d'une tendresse filiale expansive autant que respectueuse. » (*Précis* de 1825.) Il l'adressa à l'Académie de Rouen en y joignant des aperçus et des indications sur quelques-unes des grandes compositions de son père. Ce volume précieux est dans nos archives.

M. Lemonnier fils n'a pas cessé d'être l'un de nos plus laborieux et de nos plus dévoués correspondants. Il nous a fait l'envoi de toutes ses productions littéraires. En 1854, nous recevions de sa part des lettres manuscrites de Fourcroy. Dernièrement encore, il nous a fait don, pour notre bibliothèque, d'un important volume d'autographes.

Cette dette payée à la reconnaissance et à l'attachement confraternels, je reviens, Monsieur, à votre discours de réception, et je signale tout d'abord le soin extrême qui a dirigé votre enquête et vos investigations. Le temps, la patience, les déplacements, rien ne vous a coûté : de Lisieux vous vous transportez à Amiens, d'Amiens vous vous rendez à Paris; vous bravez la poussière des vieux magasins et des greniers obscurs. Notre distingué collègue, M. Morin, vous aide de tout son pouvoir pour faire dresser devant vous des toiles d'autant plus difficiles à juger que le jour fait défaut, et que les craquelures les sillonnent juste aux plus beaux endroits. Enfin, votre zèle n'est arrêté une fois, mais non vaincu, que par l'inflexibilité d'un cerbère, non Rouennais, heureusement, à qui

cependant, je n'en doute pas, vous aurez offert plus d'un gâteau de miel. Mais vous trouverez un autre Sésame, qu'il se tienne pour averti.

Ce qu'il vous a été donné de voir, d'admirer, vous en rendez compte avec une lucidité, un bonheur d'expression, une si savante simplicité, qu'en vérité les moins initiés à la peinture se croient, après vous avoir lu, être devenus, tout d'un coup, tant soit peu connaisseurs.

Chaque page du maître est analysée avec un tact exquis et délicat qui saisit immédiatement les qualités saillantes, et n'indique les insuffisances, s'il s'en rencontre, qu'en y appuyant légèrement, et parce qu'il faut que le critique n'oublie rien : composition, dessin, couleur, teintes, touche, perspective, etc.

Le prix des appréciations, du sentiment que vous émettez, est rehaussé plus d'une fois par la comparaison et des rapprochements heureux avec les écoles italienne, espagnole, hollandaise, que vous connaissez aussi couramment que l'école française.

Et sur tout cet ensemble, où l'homme du métier n'aurait rien à reprendre, le style court avec une élégance, une précision auxquelles le lecteur le plus expérimenté n'aurait pas eu besoin de prêter le moindre secours.

Mais le temps m'oblige à me résumer, Monsieur, sur l'ensemble et le caractère des titres qui vous signalaient si hautement à toute l'attention de l'Académie de Rouen. Ceux de nos collègues spécialement voués à l'étude des sciences, vous réclameront pour vos travaux historiques ; ceux qui cultivent les arts, pour votre sentiment de l'esthétique en musique et en peinture ;

ceux qui aiment par dessus tout les lettres, pour vos notices sur les poètes Chartrains du commencement du xvi^e siècle, et pour les compositions que vous ne communiquez, dit-on, qu'à vos amis intimes, mais que nous forcerons, j'espère, à sortir de leurs cartons; tous, enfin, pour les qualités personnelles éminentes qui vous distinguent. De sorte que si je me figure le temple à triple accès, emblème de notre Compagnie savante, remplacé par une triple enceinte, je vous vois, monsieur, franchir successivement les trois seuils, avec un égal succès.

Vous voici dans le sanctuaire, soyez le bien venu; mais il ne suffit pas que celui qui vous y introduit par une dernière formalité d'initiation, aille au devant de vous en ouvrant une main toute sympathique, l'usage veut qu'il aborde directement le sujet que vous avez traité.

Dura lex, sed lex!!

Loi bien dure, en effet, car si l'on a dit, avec raison, que les premiers principes de la musique sont bien pénibles pour ceux qui... les écoutent; il ne doit pas être plus agréable d'entendre les premiers bégayements artistiques d'un médecin spécialiste qui, en fait de tableaux, n'en voit jamais que de bien déplorables!

Pourquoi celui de nos collègues, dont vous venez de signaler l'obligeance, cet autre peintre rouennais, dont les œuvres sont placées et resteront dans notre galerie municipale, n'occupe-t-il pas ce fauteuil? Ou pourquoi n'avons-nous pas ici, par le simple changement de quelques places, ce disert ami des beaux-arts, qui, l'an dernier, en séance solennelle, a déve-

loppé une charmante et savante appréciation de la toile des *Énervés de Jumièges* (1) ?

Je pourrais, il est vrai, dans cet embarras, me guider sur l'excellent modèle que vous avez mis sous nos yeux, Monsieur; je pourrais encore recourir à des conseils, des avis, des encouragements qui ne font jamais défaut dans cette docte république scientifique, littéraire et artistique, où l'on est autorisé, convié même, à puiser au miel commun; ne sais-je pas, d'ailleurs, qu'une abeille habile et vigilante, retournant à la ruche, se laisse bien volontiers alléger parfois d'une partie de son butin, en faveur d'une compagne qui revient.... comment dirai-je?... qui revient les mains vides !

Mais je n'ai pas, après tout, à écrire ici une dissertation sur la peinture; d'un autre côté, tout en semblant n'en prendre que la fleur, vous avez épuisé la matière de votre sujet; aussi, je n'aurai qu'à vous suivre quelques instants, heureux si je puis apporter un petit nombre d'aperçus et de données dignes d'un peu d'intérêt, heureux surtout d'arriver promptement avec vous aux mêmes conclusions.

§ 2^{me}.

Lemonnier préluda, par de longues et sérieuses études, à sa réputation. Ses succès dans les concours avaient eu un tel éclat, qu'avant son départ pour l'Italie il fut chargé de commandes importantes; ainsi, il exécuta pour la cathédrale de Lisieux le tableau de la *Résurrection de Tabithe par saint Pierre*,

(1) Docteur Hellis.

qu'il peignit dans le sentiment de Jouvenet, qu'il semblait alors prendre pour guide.

Dans la capitale des arts, son goût se forma définitivement sous l'habile direction de Vien, son ancien et célèbre maître. Il sut profiter des chefs-d'œuvre qui frappaient ses regards et parlaient vivement à son cœur et à son imagination. C'est là qu'il composa la *Feste de Milan*, qui lui a valu de prendre rang parmi les peintres de premier ordre.

Après dix années de séjour à Rome, il rentra en France dans la force de l'âge et la plénitude d'un talent mûri par l'étude, se promettant de poursuivre sa carrière artistique avec le prestige qui avait accompagné ses débuts. Mais il trouva son pays sourdement agité; plus d'un nuage, assombrissant l'horizon, annonçait l'orage qui allait éclater.

Bientôt, le genre religieux, qu'il avait traité par prédilection et avec tant de charme et d'élévation, ne fut plus à l'ordre du jour. Les communautés qu'il ornait, les églises qui se disputaient ses créations, d'abord menacées, ne tardèrent pas à passer par le pillage et la dévastation. Il vit ses plus belles toiles enlevées, dispersées ou entassées pêle-mêle avec d'autres débris, comme des ruines après un incendie, comme des épaves, restes d'un naufrage.

Forcé d'abandonner sa voie, le grand peintre, pour se conformer au goût du moment, se tourna vers l'histoire profane, alors si singulièrement en honneur, grâce à David, à qui l'on doit la fin du règne Pompadour, mais à qui nous devons aussi tant de Grecs et de Romains d'un style par trop académique, charme des amateurs de l'époque.

Notre athlète , quand vint la tempête , se recueillit au sein de sa famille et revint au milieu de ses concitoyens , qui profitèrent de ses loisirs. Reprenant ses pinceaux avec ardeur, il se lança dans cette seconde manière que l'on peut appeler *historique*, pour la distinguer de la première , qui fut essentiellement *religieuse*. Là encore l'attendaient de nouveaux triomphes. Hélas ! les destins contraires ont presque complètement ravi aux habitants de cette cité les éléments qui pouvaient permettre de le juger sans appel , sous ce rapport.

De six grandes toiles qu'il exposa , deux seulement nous sont demeurées , ou plutôt une seule est ici : *La Mort d'Antoine* , puisque l'original de *Cléombrote* est ailleurs.

Le premier de ces tableaux représente Antoine , qui, pour ne pas tomber vivant entre les mains d'Octave , vient de s'ouvrir la poitrine avec son poignard. Cette scène attache par sa simplicité, par l'intérêt qu'on porte au personnage, par l'habileté de l'exécution. La tête d'Antoine est peut-être un peu jeune , peut-être d'un caractère plus français que grec ou romain ; mais les sentiments empreints sur ce visage sont d'une vérité saisissante. Le soldat frappé de douleur et de compassion , contemplant le héros qui va mourir, rappelle, jusqu'à un certain point, le soldat du tableau de David : *Bélisaire demandant l'aumône*.

Lemonnier semble avoir cherché ici à se conformer au goût de l'époque. A-t-il voulu lutter contre son rival ? Toujours est-il qu'on serait tenté de le croire. Quoi qu'il en soit , il y a bien des beautés dans cette composition : chaque chose est à sa place , tout est

en harmonie; la couleur est parfaite, le dessin est irréprochable, la touche ferme atteste un maître consommé. Les praticiens pourront seuls se prononcer entre cette toile et celle de Battoni, qui a traité le même sujet, et que Wille a gravée.

Quant au *Cléombrote*, nous n'en possédons à Rouen qu'une copie, mais elle est de Lemonnier lui-même.

Entre la version qui veut que Cléombrote ait été tué dans la bataille que lui livra son beau-père, Léonidas, pour reconquérir son trône, et celle qui veut que l'usurpateur vaincu ait dû la vie aux pleurs et aux supplications de Thélénis, sa femme, le peintre n'a point hésité; sa sensibilité et son tact exquis devaient lui désigner la scène la plus pathétique, et peut-être aussi la plus dramatique.

On pourra trouver que, dans la copie au moins, l'air ne circule pas suffisamment autour des assistants groupés près de Léonidas, qui est posé un peu en matamore. L'ensemble du personnage de Thélénis laisse, dit-on, un peu à désirer; quant à la figure, elle est ravissante: toute la tendresse du peintre a passé sur les traits de cette épouse, de cette fille, de cette mère infortunée. Une dernière réflexion: au lieu d'une copie, n'aurions-nous pas là, simplement, une esquisse, terminée sans trop de prétention, du tableau qui est à Amiens?

Les pertes que nous avons faites sont bien regrettables et empêchent d'apprécier définitivement notre compatriote comme peintre d'histoire; aussi, nous devons faire des vœux et réunir tous nos efforts pour qu'on descende des combles du Palais-de-Justice, à Paris, le grand tableau des *Ambassadeurs romains*

demandant à l'Aréopage les lois de Solon. Cette dernière pensée, ce testament artistique du maître, serait très probablement le fondement de sa réhabilitation.

En ce qui concerne les portraits connus, dus à Lemonnier, et ses petites toiles, telles que : *L'Albanais*, *la Paysanne de Frascati*, *Louis XIV assistant à la réception du Milon de Crotone*, *du Puget*; *François I^{er} recevant la Sainte Famille*, *de Raphaël*, et *la Soirée chez M^{me} Geoffrin*, œuvres d'une verte vieillesse; ce sont les délassements de l'artiste, des concessions faites à l'époque, peut-être à des raisons plus impérieuses, *res angusta domi*. Il se trouvait trop à l'étroit dans ces petites dimensions, ce n'était pas là que pouvaient se développer sa grande expérience et la richesse de sa palette; mais on y retrouve toujours sa touche, sa délicatesse et sa couleur harmonieuse. Les sacrifices faits par lui au genre, ont pris une place distinguée parmi les productions agréables. Ces cadres auraient suffi à la réputation et fait la vogue de plus d'un artiste, ils ne sauraient ajouter que peu de chose à la renommée d'un peintre de la taille de Lemonnier.

Votre jugement des belles pages de notre compatriote, qui ornent notre Musée de Rouen, n'est point au-dessous de la vérité, Monsieur; en le plaçant dans la pléiade des plus éminents artistes que notre ville a vus naître, vous lui rendrez pleine justice. N'aurait-il fait que ce que nous possédons, que vos éloges seraient amplement justifiés?

On peut se demander, cependant, s'il n'existerait pas d'autres œuvres, surtout de la première période, soit dans notre ville, soit à l'étranger.

Aux tableaux perdus ou inconnus dont vous avez parlé, il faut ajouter *Molière et sa Famille*, pièce de concours avant *Niobé*; une *Madeleine* en pleurs qui figure dans l'inventaire dressé en 1794; elle provenait du couvent des Ursulines. Il est fait aussi mention, dans cette nomenclature, de la *Sainte Famille* exposée en 1780, œuvre capitale qui n'avait pas moins de treize pieds de haut, et appartenait au même couvent, avec les deux sujets offerts aux Expositions de 1783 et 1784 : *Jésus au milieu des Docteurs* et *Jésus appelant à lui les petits enfants*.

Un de nos collègues, qui fut toujours lié d'étroite amitié avec le frère de Lemonnier, lequel mourut vers 1830, se rappelle avoir vu chez lui deux esquisses qui n'ont pas dû être des germes inféconds. Notre confrère a gardé le souvenir d'une admirable tête de Christ, que plus d'un amateur convoitait. Il doit à la bienveillance de son ami la première pensée de la *Résurrection de Tabithe*, d'une touche ferme, digne de Jouvenet. Il possède également une belle tête de saint Jean, étude faite pour la *Mission des Apôtres*; enfin un charmant tableau qui accuse la première manière. Ce tableau, de moyenne grandeur, représente le *Christ au Jardin des Oliviers*. Cette toile est-elle la copie ou l'esquisse terminée d'une plus grande page dont le destin nous est resté caché?...

Enfin, parmi les œuvres de Lemonnier, il en est une que je ne crois indiquée dans aucun catalogue et que je signale à la curiosité et à l'examen définitif des amateurs. Ce tableau provenant, à ce qu'il paraît, d'une vente faite dans l'un des châteaux de notre contrée, a été acquis, de seconde main, par

l'économe de l'établissement de Quatre-Mares (1); il a 1 mètre 10 centimètres de hauteur sur 1 mètre 40 centimètres de largeur. Il représente Alexandre le Grand cédant la belle Campaspe au célèbre Apelles qui en était devenu éperdument épris en la peignant. L'action se passe dans l'atelier de l'artiste. Alexandre, debout et sur le second plan, prend le bras de Campaspe et l'avance doucement vers Apelles qui, dans sa surprise et sa reconnaissance, a laissé tomber ses pinceaux et s'incline, un genou à terre, vers le héros macédonien et la femme qu'il aime. Celle-ci, assise sur un siège un peu élevé, le pied droit posé sur un escabeau, est couverte d'un léger voile qui laisse libres la tête, toute la partie supérieure du buste, les bras et la jambe gauche; une mince guirlande de fleurs retient ses cheveux. L'air candide et décent de Campaspe fait songer à la statuaire antique, où la nudité même pouvait s'allier à la pudeur.

L'ensemble est bien disposé, sans nul doute; cependant le roi grec et l'artiste sont, à ce qu'il me semble, un peu trop sacrifiés au personnage féminin qui, comme la Thélénis du *Cléombrote*, attire surtout les regards du spectateur.

Le coloris seul indiquerait la touche de Lemonnier, alors même qu'il n'aurait pas signé son œuvre. La date manque, mais elle doit être fixée, à mon avis, aux dernières années du siècle précédent.

Assurément, il doit exister soit dans cette ville, soit aux environs, plusieurs autres toiles de notre compatriote qui, en dehors même de ce qu'il destinait aux

(1) M. Hodé.

Expositions, n'a créé rien de médiocre. Cette supposition s'étaye sur le petit nombre des travaux connus de Lemonnier, comparativement à son activité et à la longue carrière artistique qu'il a fournie.

Quoi qu'il en soit, Lemonnier a fait assez pour sa gloire, mais on peut se demander si nous avons fait assez pour lui.

Dans un siècle où l'on se pique d'être reconnaissant, où l'on élève avec un peu d'empressement, peut-être, et de prodigalité, des cénotaphes, des bustes et même des statues à tous ceux qui ont droit à quelque célébrité, et dont les cendres, parfois, sont à peine refroidies, il est singulier que le nom de Lemonnier n'ait pas été prononcé !

Les causes en sont multiples, à mon avis. D'abord, par son caractère et la nature de son talent, notre artiste se tint en dehors de toute coterie ; il vécut dans un temps où la peinture historique avait à traverser une étape aussi critique que désastreuse. Puis, les révolutions vieillissent vite : pour la génération qui suit, tout ce qui précédait paraît comme éloigné de plusieurs siècles. La sévérité de Lemonnier dans ses sujets de prédilection, le caractère religieux de la plupart d'entre eux, n'étaient point faits pour séduire, dans un moment où tant de choses grandes et sacrées furent foulées aux pieds.

Enfin, un levier puissant me semble avoir fait défaut à Lemonnier ; et, tout dernièrement encore, cette considération était émise et agitée dans cette assemblée ; ce levier, c'est celui de la gravure. Sans cet élément de succès, la majorité des plus grands peintres serait restée dans l'obscurité. Il n'est donné qu'à un

petit nombre de privilégiés d'admirer les chefs-d'œuvre des maîtres que le burin peut rendre populaires. Il est bien entendu que les reproductions au trait qui suivent les expositions, ne peuvent être considérées comme gravures.

Pour le public, le nom de notre compatriote se résume dans deux tableaux de genre : *la Soirée chez M^{me} Geoffrin, François I^{er} recevant la Sainte Famille de Raphaël* ; et cela, parce que ces tableaux sont gravés. Si un artiste tel que Massart ou Desnoyers se fût emparé de *la Peste de Milan*, le peintre occuperait depuis longtemps la place élevée qui lui appartient légitimement.

Notre ville ne saurait être accusée d'un oubli complet. Les amis des arts savent la part de reconnaissance que nous devons à Lemonnier et à Lecarpentier dans la création de notre Musée ; l'ovation de 1819 témoigne du souvenir de nos édiles, mais on aurait pu aller plus loin.

On a prodigué le marbre et les éloges pour Géricault, et c'est justice ; cependant Géricault, mort si jeune, n'a laissé qu'une page, page sublime, il est vrai, mais qui n'a pu résister au choc d'un demi-siècle ; une rue porte son nom, une inscription rappelle le lieu de sa naissance. Je ne suis pas de ceux qui disent qu'on devrait conserver le nom de nos vieilles rues ou qu'on les rebaptise trop tôt ; aussi, je me demande si dans cette distribution, marque si haute de distinction, l'on ne devrait pas songer à l'auteur de *la Peste de Milan*.

Il est des noms qui, dignes d'être transmis à la postérité, semblent voués à l'oubli. Chez nous, Lepecq de la Clôture en fournit la preuve jusqu'au jour où l'Académie de Rouen, rappelant ses services, lui fit prendre

rang parmi nos plus illustres concitoyens. Le nom de Cavelier de la Salle, si populaire dans l'Amérique du Nord, n'était plus connu à Rouen que de quelques érudits, quand la Société d'Émulation l'a fait surgir devant les compatriotes de celui qui découvrit le Mississippi.

Mais ce serait peu pour la mémoire de Lemonnier de la consacrer d'une manière durable parmi nous, il a droit à une plus grande réparation. « Sa gloire, dites-vous, appartenant à la France, c'est au Louvre qu'il faut planter son drapeau et l'inscrire au nombre des artistes dont notre patrie commune s'enorgueillit. »

C'est là une belle et grande pensée qui trouvera de l'écho dans cette enceinte, nos vœux sont pour sa réalisation; mais quoi qu'il advienne, Monsieur, l'honneur vous demeurera de l'avoir émise. Je ne crois pas trop présumer de cette Compagnie en affirmant qu'elle sera toujours prête à seconder une si noble tentative et à témoigner ainsi du zèle qui l'anime pour honorer ceux qui se sont illustrés dans la carrière des beaux-arts, restés un des plus beaux fleurons de sa couronne.

Le moment ne saurait être plus favorable; le temps parvient inévitablement à faire triompher la vérité; après un demi-siècle les coteries disparaissent, les rivalités sont éteintes, le mérite seul survit.

Nous sommes à la période des réhabilitations: l'Académie qui toujours a marché dans cette voie vous prie d'agréer ses félicitations pour votre excellent discours et pour le sentiment qui l'a dicté; car, au talent d'avoir su bien dire, vous avez joint, ce qui vaut mieux encore, la conception d'une bonne action.



APPENDICE.

On a vu, dans le discours de M. de Lépinois, la part importante que Lemonnier a prise à l'établissement du Musée de peinture de la Ville de Rouen, ouvert au public en 1809. A la fin de sa carrière, il contribua encore à l'embellissement de ce Musée par la cession qu'il fit à la Ville des meilleurs tableaux et dessins de sa collection particulière.

Le 31 octobre 1821, une délibération du Conseil municipal autorisa le Maire de Rouen « à accepter
« l'offre faite par M. Lemonnier de céder à la Ville sa
« collection, composée de trente-six tableaux et de
« vingt-sept dessins, dont la désignation et la valeur
« étaient détaillés dans un Catalogue. »

Le prix de cette cession fut fixé à 13,447 fr., dont les intérêts, à 5% par an, étaient stipulés payables, par semestres, les 30 juin et 31 décembre de chaque année. Ce capital a été remboursé à M. Lemonnier fils, héritier de son père, en 1854.

Les tableaux et dessins acquis de Lemonnier furent reçus à Rouen, le 6 juillet 1822, par une Commission composée de MM le marquis de Martainville, maire de Rouen, Thézard, adjoint, et Descamps, conserva-

teur du Musée. Le dossier, dépendant des archives de la Mairie, auquel nous empruntons ces détails, contient un procès-verbal de cette réception. On y trouve également l'original, paraphé par les officiers municipaux et par Lemonnier, du Catalogue dressé par le peintre.

En voici la copie :

Tableaux de grands maîtres de diverses Écoles, qui composent le cabinet de M. Lemonnier, peintre du Roi et de l'ancienne Académie et chevalier de la Légion-d'Honneur.

Solimène. — Christophe Colomb, au moment de retourner dans le Nouveau-Monde, reçoit les bulles du pape.

Delafosse. — Deux sujets de plafonds : l'un, l'Aube du jour, à Sceaux ; l'autre, la Vierge au séjour céleste, à Choisy.

L^e de la Hire. — Esquisse de la Descente de croix à Rome.

Lemonnier. — Grand portrait d'un abbé.

Idem. — Portrait d'un Patriarche grec ; Étude faite à Rome.

Vien. — Étude de tête d'un vieil hermite.

Lemonnier. — Cléombrote ou l'Amour conjugal, répétition du grand tableau de la collection du Roi au Luxembourg.

Titien. — Portrait d'un personnage religieux.

Salvator Rosa. — Portrait de l'auteur par lui-même.

Paul Véronèse. — Idem.

Lemonnier. — Deux copies des portraits de François I^{er} et de Pierre Puget.

J. Jordaens. — Étude d'une tête de vieillard.

F^s Mola. — Vue d'Italie.

Bartolomeo Breinberg. — Intérieur d'une grotte, avec fontaine et figures.

Van Dick. — Deux petits tableaux, esquisses attribuées à Van Dick, très précieux pour la couleur et la composition.

Ribéra ou l'Espagnolet. — Portrait de Christophe Colomb.

Van Vitelli. — Vue du Vatican et de tout le faubourg de Saint-Pierre de Rome.

Houasse. — Tableau d'un grand effet, peint sur le plafond du salon de Diane, à Versailles.

Auteur inconnu. — La Mort d'Antoine, lorsqu'après la bataille d'Actium, il ordonne à son affranchi de le tuer (1).

Vivien. — Pastel sous glace que l'on croit être le portrait de Samuel Bernard.

Robert. — Vue de la villa Médicis.

Du Rameau. — Petit tableau rond d'un sujet gai, fait d'après nature.

Antoine Dieu, élève de *Le Brun*. — Esther devant Assuérus.

Glober, élève de *Lairesse*. — Paysage avec figures.

Titien. — Esquisse représentant une femme martyre pour la foi.

Vien. — Plusieurs esquisses de l'auteur, de son meilleur temps, achetées à sa vente.

Idem. — Petit tableau de fleurs peint en encaustique, selon le procédé des anciens.

Rubens. — Esquisse sur bois d'une paysanne flamande.

Jules Romain. — Tableau sur bois représentant un Jupiter, connu sous le nom de Raphaël par des estampes à l'eau forte.

Locatelli. — Deux petits paysages; vues d'Italie.

F. Jouvenet. — Esquisse de la Vision de sainte Thérèse.

Suvée et Delafosse. — Esquisse et petit tableau de plafond : Le Temps qui découvre la Vérité.

Auteur inconnu. — Vue du palais Doria, à Gênes.

Lemonnier. — Deux tableaux de costume d'un Grec Albanais et d'une Frascatane.

Lucas Jordano. — L'Adoration des Bergers.

Michel-Ange, dit *des Batailles*. — Deux tableaux de fruits.

Dessins originaux, curieux et d'un beau choix, la plupart rapportés d'Italie.

Nicolas Poussin. — Le Mariage de la Vierge.

Annibal Carache. — La Chaste Suzanne, avec estampe gravée à l'eau-forte par l'auteur, collée derrière.

(1) Cette toile est de Lemonnier. C'est son tableau de réception à l'Académie royale de peinture, en 1789.

Lemaire Poussin. — Vestibule du palais Farnèse, les figures de Nicolas Poussin.

Claude Lelorain. — Paysage, soleil couchant.

Boissieu, de Lyon. — Site bien choisi, d'une exécution sûre.

Mignard. — Une Assemblée des Dieux, sujet de plafond.

Guerchin. — Soldat romain.

Camuccini, peintre moderne à Rome. — Dessin curieux et composé de grand style.

Auteur inconnu. — Six dessins très anciens, d'un grand maître, d'après les plus beaux tableaux et mosaïques de Saint-Pierre de Rome.

Moreau le jeune. — Deux dessins sur papier bleu de fêtes républicaines dans les Tuileries.

Joseph Vernet. — Vue, à l'encre de Chine, de la Ville et du Port de Livourne.

Peyre le jeune, architecte du Roi et de l'Institut. — Trois dessins : Vues de Rome, savoir : l'Entrée de la porte du peuple, la Place Colonne et l'Illumination du Capitole.

M. Pars, anglais. — Aquarelle de la campagne de Rome.

Moreau l'aîné. — Vue du Château de Madrid, avant sa démolition, coloriée en aquarelle.

F. Capo. — Deux vues du Lac d'Albano.

Aug. Pajou père. — Dessin à l'encre de Chine ; sujet tiré de l'histoire des Macédoniens.

Pigeon, de Rouen. — Site pris en Normandie.

Labruzzi. — Vues des villas Pamphili et Borghèse.

Benefoli. — Vue, d'après nature, d'un site montueux.

Saint-Martin. — Gouache de l'Ile des Peupliers, à Ermenonville.

Greuze. — Deux dessins de petits sujets agréables.

Goti, décorateur. — Deux pastels représentant d'immenses rochers.

Vatteau. — Quatre à cinq dessins, curieux comme études et remplis d'esprit.

Houel. — Deux dessins de paysages et de ruines.

Le Sueur. — Cinq dessins de belles études de figures drapées.

Paduano. — Quatre portraits, dessinés en petit, de personnages du temps de l'auteur.

Robert. — Dessin aquarelle de la Procession du Pape autour de la place Saint-Pierre, à Rome.

NOTA. — Tous ces dessins sont sous verre et bien encadrés. La collection des tableaux de l'autre part, tous recueillis en Italie, est également bien encadrée.

Quatre dessins, compris dans le catalogue, ne furent pas livrés par Lemonnier; c'étaient : 1^o une vue d'après nature de Benefioli; 2^o deux dessins de petits sujets par Greuze; 3^o enfin un dessin d'étude de figures drapées par Lesueur. La cause de leur absence n'est pas indiquée. Lemonnier offrit de les remplacer par un portrait de Crébillon par Le Doyen, ce qui fut accepté.

Les deux dessins de Moreau le jeune, représentant deux fêtes républicaines, l'une au Champ-de-Mars, l'autre aux Tuileries, furent aussi, sur la demande du maire, remplacés par deux paysages aquarelles de Moreau l'aîné.

A. DECORDE,
Secrétaire de l'Académie.

Molière à Rouen en 1645.

DISCOURS DE RÉCEPTION

Par M. E. GOSSELIN.

Séance du 29 avril 1870.

MESSIEURS ,

Il y a peu de jours, les portes de cette Académie s'ouvraient toutes grandes devant un savant qui vous apportait les richesses de sa profonde érudition.

Aujourd'hui, ces mêmes portes s'ouvrent encore, mais c'est pour laisser passer un modeste chercheur, qui ne vous apporte qu'un vif désir de s'instruire en venant prendre part à vos travaux.

Entre ces deux initiés la différence est grande assurément, et, cependant, il semble que vous n'en ayez voulu faire aucune, car votre accueil est aussi bienveillant pour moi qu'il a été et qu'il devait être empressé pour l'homme distingué qui m'a précédé ici.

Laissez-moi donc vous en remercier.

J'ai essayé de découvrir dans mon passé l'explica-

tion de la faveur qui m'est faite aujourd'hui, mais je n'y ai trouvé que les traces persistantes de l'intérêt avec lequel vous n'avez cessé d'encourager mes recherches et d'accueillir quelques-unes de mes communications.

Enfin, je me suis souvenu que, lors d'un concours sur *l'Histoire du Théâtre*, l'honneur de vos suffrages ayant favorisé mon Mémoire, avait en même temps éveillé mon ambition.

En effet, quoique non disputé, le laurier qui m'échut alors ne m'en fut pas moins très précieux; votre arrêt lui avait rendu ce que l'absence de concurrents semblait lui devoir enlever; et, par cela même, je me sentis plus grandement obligé envers vous, et plus désireux de m'acquitter.

Ce fut ce désir qui me porta plus tard à solliciter l'honneur de prendre place au sein de cette Compagnie; et c'est aussi pour obéir à la même pensée que je viens aujourd'hui vous prier d'entendre quelques détails qui, si vous le voulez bien, feront le sujet de mon discours.

Il s'agit, d'ailleurs, de récentes découvertes qui, se rattachant à l'histoire du Théâtre, viennent, en quelque sorte, compléter le Mémoire sur *les Origines et l'Histoire du Théâtre à Rouen, avant Pierre Corneille*.

J'avais dit, en effet, dans ce Mémoire, que la première troupe de comédiens ambulants que l'on ait vue à Rouen jouer en public pour de l'argent, dans un lieu couvert, où les places étaient payées et classées, y était venue sous la conduite d'un nommé Pierre Lepardonneur, et qu'elle avait donné des représentations pendant les années 1557 et 1558.

J'ajoute que *ce premier* Théâtre Rouennais s'était établi dans un jeu de paume appelé *le Port de Salut*, lequel était situé dans la rue connue alors sous le nom de *Rue aux Tailleurs*, mais qui prit, un peu plus tard, celui d'une hôtellerie voisine de ce jeu de paume, où pendait l'enseigne du *Petit Salut*.

De nouvelles recherches ont prouvé depuis, que beaucoup d'autres troupes de comédiens s'étaient organisées après celle de Lepardonneur, mais celles-là surtout nous intéressent qui, formées d'éléments rouennais, s'associèrent pour donner leurs représentations à Rouen ou dans les environs.

J'en citerai seulement deux exemples.

Lepardonneur avait dû quitter notre ville en 1558, après que le Parlement lui eut refusé l'autorisation de continuer ses jeux, et il semblait, à ce moment, qu'aucune autre troupe ne pourrait plus être tolérée tant que l'effervescence des passions populaires, qui avait motivé le renvoi de Lepardonneur, ne serait pas calmée.

Cependant, dès l'année suivante, un Parisien, nommé Lecourt, osa braver les arrêts du Parlement et vint recruter, sous ses yeux, un certain nombre de jeunes gens qu'il s'associa « pour chanter chansons de musique et jouer moralités, farces et autres choses « propres et utiles » (1).

On serait fondé à dire que, dès cette époque, il existait, à Rouen, des sociétés dramatiques permanentes, car, dans l'acte qui fut dressé entre Lecourt et ses nouveaux compagnons, ceux-ci ne paraissent pas exercer

(1) Acte de société reçu au tabellionage de Rouen, le 26 mai 1559.

d'autre profession que celle de « joueurs de moralités, « farces et musique. »

Je crois que cet acte de société est le premier qui ait été découvert ; il est donc par cela même déjà intéressant, mais il l'est encore par sa date et, surtout, par les détails qu'il fournit sur le caractère des sociétés dramatiques du xvi^e siècle.

Ainsi, après avoir exposé le but de leur association, les contractants déclarent que la durée de l'engagement sera d'une année, qui commencera le 1^{er} septembre 1559 et finira le 1^{er} septembre 1560 ; que l'itinéraire de la troupe sera décidé « par la plus saine opinion. »

Le directeur s'oblige à fournir tous les accouplements et autres choses nécessaires pour jouer, mais il sera remboursé de ses avances sur les premiers profits. Après ce remboursement les gains seront partagés également, sauf, toutefois, le paiement de la dépense de boire, manger, lit, vêtement et autres choses, qui sera prélevé avant tout.

Aucun ne pourra sortir de l'association avant son expiration, sous peine de dix écus d'or d'amende, au profit des autres compagnons, et il ne pourra rien prétendre au partage des bénéfices et du mobilier de la société.

En cas de décès de l'un des compagnons pendant l'année, il sera payé, à sa femme ou à ses héritiers, la part des hardes, argent comptant ou autres choses qui auraient appartenu au défunt, s'il eût vécu jusqu'à la fin de l'année.

Enfin Lecourt s'oblige à avancer à *chacun des associés*, au jour du départ, deux écus d'or, pour laisser à leurs femmes et enfants.

Tel est, messieurs, la substance de l'acte constitutif de cette société dont le personnel était, du reste, peu nombreux.

La troupe ne se composait que de quatre individus, savoir : Lecourt, directeur et trois comédiens dont voici les noms : Gratien Mauclerc, Robert Hurel et Guilbert Fautrel ; ces trois derniers étaient Rouennais.

Lecourt et ses compagnons furent sans doute exacts au rendez-vous qu'ils s'étaient donné pour le 1^{er} septembre et je pourrais vous les montrer s'installant d'abord à Elbeuf pendant la foire, puis, après quelques jours, se dirigeant vers le Havre pour revenir bientôt à Rouen et monter leurs tréteaux à la foire Saint-Romain ; mais je craindrais, en vous arrêtant trop longtemps sur ces détails, de me trouver contraint d'en négliger quelques autres d'un intérêt plus réel.

D'ailleurs, après 1559 et durant plusieurs années, l'état des esprits ne permit plus aux comédiens de montrer leurs jeux, et le long drame de 1562 acheva d'en détourner le goût. Cinq années s'écoulèrent ainsi ; mais, en 1567, le calme, ayant reparu, ramena les plaisirs préférés des Rouennais. Les sociétés de comédiens se reconstituèrent et l'on vit, avec bonheur, apparaître une troupe dont tous les membres avaient été recrutés à Rouen. Elle était composée de sept individus.

Comme celle de Lecourt, celle-ci s'était associée
« pour jouer moralités, histoires, farces et autres jeux
« de sa récréation *tant en la ville de Rouen* que par les
« champs. »

Mais, chose bizarre, tous ses membres, même le directeur, étaient paroissiens de Saint-Vivien ; il n'est pas

sans intérêt de connaître leurs noms ; Charles *Boismare* était directeur ; Guillaume *Le Forestier*, Jehan *de Mailly*, Lambert *Hubert*, Nicolas *Roussel*, Guillaume *Levigneron* et Jehan *Cousin* s'étaient engagés comme simples acteurs.

Pas plus que dans la troupe de Lepardonneur et dans celle de Lecourt on ne rencontre ici d'actrices. Les femmes n'avaient pas encore accepté cette vie nomade si contraire à leurs instincts, à leurs habitudes, à leur tempérament. Il en devait être ainsi pendant longtemps encore, car ce ne fut que vers le commencement du xvii^e siècle que quelques femmes ou filles se résignèrent, poussées par le besoin, ou entraînées par de tristes circonstances, à quitter le foyer de la famille, pour suivre leurs maris ou plus souvent leur amant.

L'acte par lequel Boismare et ses compagnons s'associèrent est conçu à peu près dans les mêmes termes que celui que je viens d'analyser ; seulement l'amende prononcée contre celui qui manquerait à son engagement est beaucoup plus forte ; elle est de vingt écus d'or ! c'était une grosse somme, en 1567, et l'on serait tenté de douter qu'un seul de ces comédiens eût été en état de la fournir. Cependant, si l'on étudie attentivement le personnel de la troupe, on arrive à reconnaître qu'elle est composée, non plus de malheureux sans état, sans instruction, ni ressources pour vivre, mais bien de gens instruits et de bonne famille, de fils de négociant (1), d'imprimeur (2), et même de riches

(1) Boismare.

(2) Le Forestier et Cousin.

bourgeois (1). Par la hardiesse des signatures qui se trouvent au pied de l'acte de société, on peut se convaincre que tous avaient l'habitude de l'écriture. Ces remarques ont une assez haute importance au point de vue des mœurs du xvi^e siècle, et l'on en doit conclure que le théâtre était, dès lors, entré bien avant dans les habitudes de la société, puisque des jeunes gens, comme ceux que je viens de nommer, n'hésitaient pas à quitter leur famille et leur état pour aller, pendant une année, jouer la comédie par spéculation.

Au reste, ce n'était pas seulement en France que de pareilles sociétés s'étaient constituées ; l'Angleterre avait aussi ses troupes de comédiens ambulants, dont plusieurs traversèrent la Manche pour venir chez nous tenter la fortune.

En 1598, une de ces bandes anglaises s'était installée à Rouen, à l'époque des jours gras ; elle avait déjà commencé ses représentations, lorsque le Parlement « fut averti que des gens étrangers jouaient la comédie « en un langage inintelligible, à la faveur duquel ils « pouvaient apporter scandale. »

Il n'en fallut pas davantage : l'expulsion des comédiens anglais fut prononcée et leur théâtre fermé.

On serait cependant autorisé à croire que l'interdit lancé contre les Anglais ne fut pas exécuté rigoureusement, et que même on les laissa terminer quelques représentations, car, au pied de l'arrêt qui leur défendait de jouer, on lit cette curieuse mention du greffier : « Toutes fois, pour certaines causes et considérations

(1) De Mailly.

qui ont esté mises en avant, cet arrêt n'a esté signé ni exécuté (1). »

Quelles étaient ces causes et ces considérations? Le registre en a gardé le secret, mais on pourrait peut-être suppléer à son silence en se souvenant que l'on était alors en plein carnaval et qu'à cette occasion, le Parlement était ordinairement si tolérant que l'abbé des Conards et ses suppôts pouvaient impunément se répandre par les rues de la ville, et y semer leurs pasquinades, chansons et libelles satyriques.

En un pareil moment, le Parlement pouvait donc se montrer plus facile envers les comédiens, même étrangers et parlant un langage inintelligible.

D'un autre côté, cette tolérance inaccoutumée s'expliquerait encore s'il était vrai, ainsi que plusieurs personnes l'ont pensé, que la troupe anglaise jouait les œuvres de Shakespeare : mais, jusqu'à présent, ceci n'est qu'à l'état de pure hypothèse, et je ne saurais y insister. Ce que je veux déduire des documents qui viennent d'être analysés, c'est la confirmation d'une opinion depuis longtemps émise, à savoir le goût très prononcé, je pourrais dire la passion du théâtre qui dominait déjà les masses au xvi^e siècle.

Ce goût ne devait pas s'éteindre, et le xvii^e siècle devait l'affirmer avec un grand éclat. Les troupes de comédiens ambulants se multiplièrent surtout vers la fin du règne de Louis XIII, à cause des circonstances particulières qui semblaient les favoriser. Toutefois, notre ville leur fut longtemps peu sympathique, et, si l'on en excepte la troupe de Gautier-Garguille et celle de

(1) Arrêt du Parlement, 30 janvier 1598.

Mondory qui, dit-on, la visitèrent entre 1623 et 1630, il semble qu'aucune autre n'ait osé s'y aventurer avant 1643.

Mais alors, et depuis dix années au moins, une révolution profonde s'était produite au théâtre ; le grand Corneille avait publié ses premiers chefs-d'œuvre et, désormais, le métier de comédien était presque en honneur. Des jeunes gens de famille, des fils de nobles seigneurs ou de riches bourgeois, envieux d'interpréter les tragédies nouvelles, ne dédaignaient pas d'aller solliciter les applaudissements de la foule, en dissimulant sous un nom de guerre, souvent fort transparent, leur véritable personnalité. Les succès de Belle-rose, de Mondory et de plusieurs autres avaient tellement séduit la jeunesse parisienne que, bientôt, la capitale se trouva pourvue d'un nombre assez considérable de sociétés dramatiques, organisées pour jouer la comédie en famille. Mais ces jeux, très innocents d'abord et tout-à-fait désintéressés, ne tardèrent pas à changer de caractère. Après avoir donné des représentations gratuites, quelques jeunes gens conçurent la pensée d'en tirer profit et s'associèrent dans ce but. Parmi les troupes qui se trouvèrent ainsi organisées, l'histoire a conservé le nom de celle qui débuta au commencement de l'année 1643, sous le titre d'*Enfants de famille*.

Elle avait pour chef un nommé Denis Beys. Ce Beys, assez triste personnage du reste, est assurément le même que l'on connaît sous le nom de Charles Beys et qui, en 1643, avait déjà publié plusieurs pièces pour le théâtre ; entre autres : *l'Hôpital des fous*, *le Jaloux sans sujet*, *Célina ou les Frères rivaux*, *l'Amant libéral*, les

Illustres fous et quelques autres poésies sans grande valeur, qui lui donnèrent néanmoins assez de réputation pour le faire enfermer à la Bastille en 1639, comme auteur soupçonné de la fameuse satire intitulée *Miliade*, dirigée contre Richelieu ; mais comme il lui fut très facile de prouver son innocence à cet égard, on lui rendit bientôt sa liberté.

Beys aimait la vie large et facile et donnait beaucoup plus de temps au plaisir de la table qu'à l'étude et au travail ; il s'avisa d'un moyen assez ingénieux pour se créer des ressources. Ses œuvres se vendaient peu ; il conçut l'idée d'en augmenter la vente en les faisant jouer par des comédiens de son choix et ce fut dans ce but qu'il organisa la troupe des *Enfants de famille*. Ce titre était assez bien choisi ; il donnait à penser que ceux qui l'avaient adopté étaient pour la plupart des fils de bonne maison, mais, aux yeux de Beys, cela était encore trop bourgeois et ne sonnait pas assez ; il aimait les titres pompeux et, de même que plusieurs auteurs du temps, il avait prouvé sa prédilection pour le qualificatif *Illustre* ; après avoir donné sa tragédie intitulée les *Illustres fous*, il voulut donner à son théâtre un titre plus pompeux et des *Enfants de famille* il fit l'*Illustre Théâtre*.

Sa troupe était, d'ailleurs, composée de sujets lettrés et d'un certain talent dramatique ; plusieurs même devaient un jour s'illustrer et justifier le titre, un peu trop prétentieux, que Beys avait choisi pour eux.

Mais à quelle époque précisément peut-on fixer les débuts de l'*Illustre Théâtre* ?

C'est ici, Messieurs, que je dois appeler votre attention sur un livre fort curieux, de M. Eudore Soulié,

intitulé : *Recherches sur Molière et sur sa famille* (1). Cette étude, dans sa seconde partie, contient un nombre considérable de documents précieux (actes de notaires et pièces judiciaires) qui fournissent sur la famille Poquelin, sur les Béjart et sur presque tous les comédiens qui firent partie de la troupe de Molière, les détails les plus intéressants ; la vie tout entière du créateur de la comédie y est révélée aussi complètement que possible.

Or, d'après M. Soulié, l'*Illustre Théâtre* n'aurait débuté, *au plus tôt*, que le 31 décembre 1643 ou dans les premiers jours de janvier 1644.

C'est une erreur : la troupe avait débuté en province avant cette époque ; mais le document qui le prouve ayant échappé jusqu'ici aux plus minutieuses recherches, ni M. Soulié, ni aucun autre écrivain n'a su que l'*Illustre Théâtre* avait donné des représentations à Rouen, avant de débiter à Paris.

En effet, avant de s'exposer sur les tréteaux de Paris, Denis Beys et ses compagnons avaient jugé prudent d'aller d'abord essayer leur force en province. C'était, pour de jeunes têtes, une pensée fort sage, et je les remercie d'avoir donné la préférence à notre ville. La capitale du pays de sapience leur promettait alors un accueil bienveillant et, de plus, elle devait avoir pour eux un attrait tout particulier. Beys, en sa qualité d'auteur dramatique, voulait, aussi peut-être, avoir sur le mérite de ses œuvres et sur le talent de ceux qui devaient les interpréter, l'opinion des Rouennais et surtout celle du poète dont le nom était déjà célèbre à Paris.

(1) Paris, 1863, chez L. Hachette.

Tous les comédiens de l'*Illustre Théâtre* savaient également que l'auteur de *Mélite*, de *Médée*, de l'*Illusion comique*, du *Cid*, d'*HORACE*, de *Cinna*, de *Polyeucte*, de la *Mort de Pompée* et du *Menteur* était un citoyen de Rouen, et de toutes les curiosités que la ville pouvait leur offrir, la plus désirée, assurément, était pour eux le très simple et fort modeste Pierre Corneille, dont le nom et les œuvres leur étaient tant sympathiques.

Je parierais gros que la majorité des associés n'eut pas d'autre pensée en venant à Rouen, et vous serez de mon avis, Messieurs, quand je vous aurai dit leurs noms.

Après Denis Beys, venaient les acteurs Germain Clerin, Joseph Bèjart, Nicolas Bonenfant, Georges Pinel : les actrices étaient Madeleine Bèjart, Madeleine Malingre, Catherine Des Urleis, Geneviève Bèjart et Catherine Bourgeois.

Grâce encore à M. Soulié, je peux vous donner quelques détails sur la plupart de ces personnages ; mais l'histoire de Joseph Bèjart et celle de ses sœurs étant suffisamment connue, je vais me borner à vous parler des autres.

On suppose que Germain Clérin était le frère d'une comédienne du théâtre du Marais, nommée Elisabeth-Edmée Clérin, qui épousa Henri Cotton ; Germain Clérin serait demeuré assez longtemps dans la troupe de l'*Illustre Théâtre*, et aurait suivi Molière dans son long voyage en province.

M. Soulié fournit sur Georges Pinel un renseignement curieux. Le 25 juin 1641, Pinel, alors maître écrivain à Paris, reconnut devoir à Jean Pôquelin, tapissier, une somme de 172 livres, et, le 1^{er} août 1643,

avec Anne Pernay, sa femme, il souscrivit, au profit du même, une obligation de 160 livres. En rapprochant ces deux circonstances de certaine anecdote racontée par Perrault, on arrive à penser que Pinel est ce maître que le père de Molière avait chargé de sermonner son fils afin de le décider à renoncer au théâtre. Pinel, qui avait été le professeur du jeune Poquelin et qui avait conservé sur lui quelque influence, s'acquitta en conscience de sa mission. Mais il arriva qu'au lieu de convaincre son élève, ce fut celui-ci qui décida Pinel à abandonner sa classe et à se faire comédien. Ce bizarre résultat n'eut cependant qu'une courte durée ; car, au bout d'un an, Pinel renonça au théâtre et fut tout heureux de retourner à ses élèves.

Nicolas Bonenfant était un ancien clerc de procureur ; il avait quitté le banc de son patron pour s'essayer sur les planches ; n'y ayant pas trouvé tout le bonheur qu'il s'était promis, Bonenfant quitta l'*Illustre Théâtre* et, après une année d'épreuve, retourna chez son procureur.

Madeleine Malingre s'était trouvée entraînée au théâtre par le double voisinage de l'hôtel de Bourgogne et de la boutique du tapissier Poquelin ; ce fut un malheur pour elle et un grand chagrin pour son père. Elle se repentit bientôt et vint demander à son père un pardon qu'il fut heureux de lui accorder.

Catherine Des Urleis, dont M. Soulié écrit le nom : Des Urlis, bien que cette actrice signât Des Urleis, après avoir fait partie de l'*Illustre Théâtre* en 1643 et 1644, passa à celui du Marais où elle demeura jusqu'en 1673. Son frère Jean Des Urleis fut aussi acteur au Marais. Ils avaient une autre sœur nommée Etiennette,

qui épousa le célèbre Guillaume Marcoureau, sieur de Brécourt, comédien de la troupe de Monsieur, frère du roi, en 1664.

On ne sait rien de Catherine Bourgeois, si non qu'entrée dans la troupe de l'*Illustre Théâtre* dès son organisation, elle y demeura jusqu'à la fin, et partit même avec ses camarades sous la direction de Molière.

Tel était le personnel de l'*Illustre Théâtre* lorsque, à la date du 3 novembre 1643, il se présenta dans l'escriptoire de M^e Cavé, notaire royal à Rouen.

L'acte qu'ils venaient passer chez ce tabellion et que tous signèrent, était des plus ordinaires : ils chargeaient un procureur de poursuivre en leur nom l'exécution d'un marché aux termes duquel Noël *Gallois*, M^e du jeu de paume du *Métayer*, Claude *Michault*, M^e charpentier, et Jean *Duplessis*, menuisier, s'étaient obligés à faire audit jeu de paume tous les travaux nécessaires pour le mettre en état de jouer à leur retour.

Quoique cet acte ne fournisse aucun renseignement sur les représentations que la troupe dut donner à Rouen, il est impossible d'élever un doute à cet égard. Il est évident, en effet, qu'elle n'était pas venue à Rouen, *au grand complet*, uniquement pour donner une procuration ou pour visiter la patrie de l'auteur du *Cid*. Les finances de la société n'étaient pas, sans doute, en assez bon état pour qu'elles lui permissent de telles promenades. On peut donc être assuré que le fait de la présence de l'*Illustre Théâtre* dans l'étude du notaire Cavé, le 3 novembre 1643, étant prouvé, prouve en même temps que la troupe avait donné des représentations à Rouen pendant une partie de l'été,

ou au moins pendant l'automne précédent ; et s'il me fallait indiquer dans quel jeu de paume elle s'était installée, je n'hésiterais pas à nommer le jeu de paume *des Deux Maures*. parce qu'à cette époque c'était le seul qui fût approprié pour jouer la comédie.

Cependant ce jeu de paume *du Métayer*, que les comédiens faisaient *mettre en état de jouer à leur retour*, quoique n'étant pas plus amplement désigné, annonçait néanmoins que les artistes avaient l'intention de s'y installer bientôt d'une manière définitive.

Il devint donc important de découvrir en quel lieu il était situé ; je me mis à sa recherche, et, après une longue perquisition, je découvris qu'un jeu de paume, où pendait en 1643 l'enseigne de la *Cuiller à pot*, appartenait depuis 1540 à une famille Métayer, et qu'il était plus habituellement désigné sous le nom du propriétaire *Métayer* que sous celui de la *Cuiller à pot*. Il était situé au centre du quartier Martainville, rue Vatier-Blondel, aujourd'hui rue du Ruissel.

J'étais désormais fixé : l'*Illustre Théâtre*, après avoir joué provisoirement durant l'automne au jeu de paume *des Deux Maures*, avait fait mettre en état celui de la *Cuiller à pot* pour y passer au moins la saison d'hiver.

Mais voyez, Messieurs, combien on doit se tenir en garde contre les interprétations trop hâtives et la similitude des noms.

Dans ce même livre de M. Soulié, que j'ai déjà cité plusieurs fois, j'ai trouvé que, deux mois après avoir signé leur procuration chez le notaire Cavé, les comédiens de l'*Illustre Théâtre*, de retour à Paris, avaient, à la date du 28 décembre, fait marché avec un paveur nommé Aubry, pour le nivellement du terrain et le

pavage devant le jeu de paume du *Métayer*, sis au faubourg Saint-Germain, proche la porte de Nesle, à Paris!

M'étais-je donc trompé en supposant que le jeu de paume que les gens de l'*Illustre Théâtre* voulaient faire mettre en état était celui du *Métayer*, sis à Rouen, rue Vazier-Blondel?

Je le crois, Messieurs, et vous en fais juges.

En tout cas, mon erreur vous paraîtra peut-être excusable, si vous voulez bien remarquer que, pour expliquer l'étymologie du nom du *Métayer* donné au jeu de paume de Paris, M. Soulié, par une coïncidence des plus bizarres, fournit des raisons qui sont identiquement celles que j'avais trouvées pour le jeu de paume de Rouen; il dit, en effet: « Ce nom lui provenait de ce qu'il était depuis fort longtemps la propriété d'une famille *Métayer*. »

Néanmoins, s'il faut renoncer au *Métayer* de Rouen ou à la *Cuiller à pot* comme établissement dramatique, il n'en demeure pas moins constant que tout le personnel de l'*Illustre Théâtre* était à Rouen le 3 novembre 1643, et qu'il y avait passé au moins la saison d'automne.

Mais je m'aperçois, Messieurs, qu'absorbé dans mon sujet, j'ai commis un oubli dont je vous demande pardon: je vous ai longuement entretenu de l'*Illustre Théâtre*, et dans la liste de son personnel j'ai omis le nom le plus important de tous, l'acteur sans qui l'*Illustre Théâtre* n'eût jamais mérité l'honneur d'une citation; vous avez deviné qu'il s'agit de Molière!

Oui, Messieurs, c'est ce grand nom que j'avais oublié; il est vrai qu'en 1643 celui qui le devait illustrer était bien jeune et n'était encore que Jean-Baptiste

Poquelin ; ce n'était alors qu'un apprenti comédien, amoureux de l'actrice Madeleine Béjart et quittant pour elle sa famille et la modeste profession que son vieux père avait espéré lui voir embrasser. Ce n'était point, comme on l'a répété souvent, à l'École de droit, encore moins à la Sorbonne, que Poquelin s'était retiré à son retour du voyage qu'il fit, en 1642, à la suite du roi Louis XIII ; c'était dans la troupe de l'*Illustre Théâtre*, c'était à Rouen, au jeu de paume des Deux Maures, ou, plus sûrement encore, dans l'escriptoire du notaire Cavé, qu'on l'eût rencontré.

Dans cette troupe dont il ne devait pas tarder à prendre la direction, Jean-Baptiste Poquelin ne figurait qu'en seconde ligne, après Denis Beys, qui en était le directeur ; mais, six mois plus tard, Beys passait au quatrième rang, Poquelin le remplaçait au premier et cachait en même temps le nom de son père sous celui de Molière, alors encore bien insignifiant.

Vous m'excuserez donc de ne vous avoir point révélé plus tôt la présence de Molière à côté de Beys, à Rouen ; avec Joseph Béjart, avec Madeleine, avec Geneviève Béjart, trois amis qui devaient pendant si longtemps vivre dans son intimité.

La présence de Molière à Rouen en 1643, est le résumé de ce trop long discours ; c'est un fait important, qui était demeuré complètement ignoré jusqu'ici. Personne n'avait supposé que la patrie de Corneille avait été le théâtre choisi par Molière pour ses débuts dans la carrière dramatique ; ce fait est d'autant plus curieux, qu'il révèle chez Molière une pensée que l'on ne pouvait pas lui supposer auparavant, et qui maintenant est toute naturelle, à savoir : celle de consulter

Corneille avant de s'engager irrévocablement. Cette supposition acquiert plus de vraisemblance encore, si l'on se souvient que Corneille, en 1643, était à l'époque la plus belle et la plus heureuse de sa vie et dans tout l'éclat de ses succès ; que depuis seize ans qu'il travaillait pour le théâtre, son nom était très sympathique aux comédiens, et que Jean-Baptiste Poquelin, jeune homme de vingt-deux ans, instruit, plein d'imagination, enthousiaste du théâtre et néanmoins combattu par la résistance de ses proches, avait voulu consulter l'auteur du *Cid* sur un point si important pour lui et si bien de la compétence de Corneille.

Mais, sans insister autrement sur l'entrevue que je suppose et à laquelle je crois, il faut néanmoins constater ce fait curieux que Rouen fut la première étape des pérégrinations de Molière, comme elle fut sa dernière, lorsque à quinze années de là, en 1658, renonçant à la vie nomade, il revint à Paris pour s'y fixer définitivement. On savait son séjour de six mois dans notre ville en 1658, mais on ignorait celui de 1643. Nous savons maintenant pourquoi Molière, à son retour de Grenoble, alors qu'il pouvait choisir entre le jeu de paume des Braques et celui des Deux Maures, avait préféré ce dernier, c'est que c'était sur celui-là qu'il avait débuté en 1643, et ce souvenir lui était précieux, car il avait la mémoire du cœur. C'est cette mémoire, croyez-le bien, Messieurs, qui le ramena dans notre ville à la fin de ses voyages, parce qu'ayant reçu de Corneille, à son début, de bons avis, de sages conseils, et peut-être aussi de sérieuses remontrances, il voulut, à quinze ans de là, lui en témoigner sa reconnaissance et lui prouver que ses conseils et ses avis

n'avaient point été perdus, puisque du jeune Poquelin ils avaient contribué à faire le Molière de 1658, c'est-à-dire un artiste sérieux, déjà un grand comédien et bientôt un grand poète.

Il ne me reste plus, Messieurs, qu'à terminer ces longs détails.

J'avais à cœur de les présenter à l'Académie pour compléter l'*Histoire du Théâtre à Rouen avant Pierre Corneille* et constater que, depuis Jodelle, le goût du théâtre n'avait fait que grandir, et que, de plus en plus, il avait toujours été le plaisir favori des masses.

Ce goût s'épura dans la première moitié du xvii^e siècle, sous l'heureuse influence des chefs-d'œuvre de Corneille, et l'on peut dire maintenant de celui-ci que non-seulement il fut le père de la tragédie en France, mais que, de plus, ce furent peut-être ces mêmes chefs-d'œuvre, comme les avis et les conseils de notre grand tragique, qui déterminèrent la vocation du jeune Poquelin lorsqu'il le vint consulter en 1643.

ACTE AUTHENTIQUE
CONSTATANT LA PRÉSENCE DE MOLIERE A ROUEN
EN 1643.

Grâce aux heureuses découvertes de M. Eudore Soulié, la vie de Molière est maintenant connue dans ses moindres détails, depuis son début dans la carrière dramatique jusqu'à sa mort. Après avoir publié, en 1863, ses *Recherches sur Molière et sur sa famille*, M. Soulié inséra, dans la *Correspondance littéraire*, à la date du 25 janvier 1863, une nouvelle série de documents qui complètent heureusement son premier travail. Le premier de ces actes surtout est d'une grande valeur ; c'est un contrat d'association passé devant les Notaires de Paris, à la date du 30 juin 1643, entre les comédiens Denis Beys, Germain Clerin, *Jean-Baptiste Poquelin*, Nicolas Bonenfant, Georges Pinel, Joseph, Madeleine et Geneviève Béjart, Madeleine Malingre et Catherine des Urleis.

C'est la constitution de la troupe *des Enfants de famille* ou de l'*Illustre Théâtre*.

C'est aussi le début de Molière à Paris.

Mais jusque-là, on ignorait complètement une circonstance, importante pour notre ville, et curieuse dans la vie de Molière : c'est qu'en cette même année 1643, il était venu jouer la comédie à Rouen, dans la troupe de l'*Illustre Théâtre*.

Nous avons eu la bonne fortune d'en découvrir la preuve, et nous sommes heureux de pouvoir donner ici le texte entier de l'acte qui la fournit, ainsi que le fac-simile des signatures de *Jean-Baptiste Poquelin*, et de tous les artistes de l'*Illustre Théâtre*. Cette signa-

ture de Molière est jusqu'ici très rare. A la vente de M. de la Jariette, ancien receveur général à Nantes, l'une d'elles, sur un acte notarié, s'est vendue 950 francs (1).

« Du mardy après midy trois^e jour de novembre XVI^e quarante trois devant M^e Cavé, notaire royal à Rouen,

« Furent presents Denis Beys, *Jean Baptiste Poquelin*, Germain Clerin, Joseph Bejart, Nicollas Bonenfant, Georges Pinel, Magdelaine Malingre, Catherine des Urleis, Geneviève Bejart, Catherine Bourgeois, tous associez pour faire la comédie soubz le tiltre de Lillustre teatre, les quelz de leur bon gré ont faict et constitué leur procureur general et special.... auquel portant la presente les dits s^{rs} et dame constituant luy ont donné et donne plain pouvoir puissance et autorité de pour eux et en leurs noms poursuivre par toutes veoies deues et raisonnables les personnes de Noel Gallois m^e du jeu de Paulme du Mestayer et Claude Michault m^d charpentier et Jean Duplessis menuisier et autres associez ensemble pour les ouvrages par eux entrepris à faire pour les dits S^{rs} et Dame constituant et suivant l'accord et concordat fait avec les dits S^{rs} et Dame constituant d'une part et les dits Gallois du Mettayer et Michault d'autre, icelluy accord faire mettre à exécution par le dit Procureur pour et au nom des dits S^{rs} constituant et faulte par les dits Gallois Mettayer et Michault de ne voulloir travailler et mettre les maisons et jeux de Paulme en estat de jouer à leur retour comme ils se sont soumis par icelluy, les y faire contraindre par toutes veoies de justice deues et raisonnables mesme par corps au retardement de leur structure et de respondre des dommages frais et intherets qui pourraient estre faicts par leur retardement et d'advertir les dessus dits Gallois, Michault et Duplessis qu'ils aient à faire mettre et entrer le bois dans le dict jeu de Paulme et y travailler et faire travailler à ce que tout soit rendu prest et en estat de jouer comme ils se sont obligez par leur dit concordat dont le dict Procureur est saisy et pour l'effect sus dict plaider, opposer, appeler, eslire domicile, jurer et faire au surplus tout ce qui au

(1) Voir *le Livre*, par M. J. Janin, p. 172.

faict et stil de plaiderie appartient et generalmente promette et obligent leurs biens. Presents Louis Dubocs et Nicollas Lefebvre demeurant à Rouen.

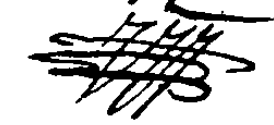
« *Signé* : D. Beys, Geneviefve Bejart, G. Clerin, Jean Baptiste Poquelin, Joseph Bejart, M. Bejart, Caterine des Urleis, Bonnenfant, Pinel, Madelaine Malingre, Chaterine Bourgeois, Dubosc, Lefebvre, et Cavé (notaire). »

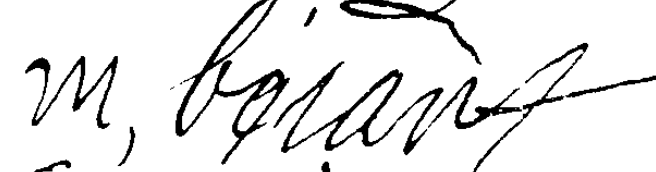
Croyant inutile d'ajouter aucun commentaire à cet acte, nous nous bornons à faire remarquer que Catherine Bourgeois ne faisait pas encore partie de la troupe, lors de l'association des comédiens, à la date du 30 juin 1643.

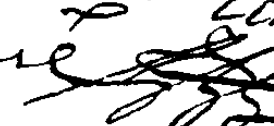
E. GOSSELIN.



D Beys  Genemêne byart

b. Lérin  Mean Baptiste Poquelin
Joseph. Beler 

m, barant  Catherine de sur Bonnemant
seis - pinel & Madeleine

Dubosc  Chabrin  Bougeois  Marie Guil
Besebue  Fane 

RÉPONSE

AU

DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. GOSSELIN,

Par M. le D^r DUMESNIL,

Président.



§ 1^{er}.

MONSIEUR,

Il n'a été donné qu'à un certain nombre de ceux que vous pouvez appeler aujourd'hui vos collègues, d'avoir prélué à leur admission dans cette compagnie savante, par un succès qui fait disparaître d'un seul coup bien des difficultés. Nos lauréats ont déjà un pied dans la place le jour où nous les proclamons vainqueurs du tournoi, et des mains sympathiques s'avancent bientôt à l'envi pour leur aider à franchir le dernier obstacle. Pour vous surtout, Monsieur, cette intervention n'était pas même nécessaire, puisque vous nous étiez déjà connu, avant cette distinction académique, par des recherches d'une haute portée ; puisque depuis la séance

publique où votre nom fut proclamé, votre dévouement à la science ne s'est pas ralenti et que vous avez dignement étendu la liste de vos travaux.

Aujourd'hui même, vous venez, preuves à l'appui, révéler un fait qui ne va pas moins émouvoir le monde littéraire que le monde des arts. On ne savait réellement trop encore, malgré les recherches les plus récentes, quelles furent exactement les occupations de Molière après sa sortie du collège de Clermont, aujourd'hui Louis-le-Grand. Jusqu'ici, on admettait qu'il exerça avec son père, pendant quelque temps au moins, les fonctions de tapissier du roi, quoique entraîné déjà par son goût pour le théâtre ; mais, en tout cas, que ce ne fut qu'en 1647 qu'il commença de parcourir la province avec une troupe d'acteurs qu'il avait formée lui-même. Eh bien ! Monsieur, c'est à vous que l'on devra de savoir désormais que, dès le commencement ou, au plus tard, dès le milieu de l'année 1643, il suivait sa propension irrésistible pour l'art dramatique et les impulsions d'un cœur trop facile à se laisser séduire par de beaux yeux ; et qu'il ne songeait pas plus alors à seconder son père dans sa profession qu'à étudier le droit ou la théologie. Cette circonstance, retrouvée par vous, est presque un événement pour cette grande cité normande qui fut témoin de tant de choses singulières, émouvantes, terribles ! Il me paraît en effet positif, d'après vos données, que c'est à Rouen que Poquelin débuta comme comédien. Ce n'est donc pas à la fin de 1643, au mois de décembre, comme le croit M. Eud. Soulié, que Baptiste Poquelin « allait jouer, sans doute pour la première fois, avec les acteurs de l'*Illustre Théâtre*, dans un jeu de paume situé à Paris

près la porte de Nesle, dit *jeu de paume du Métayer*. » Il est très probable, au contraire, que depuis le 6 janvier de cette même année où il renonça à la charge de son père, ce dont une lettre et une quittance font foi, il avait pris un parti définitif, immédiatement suivi d'exécution. Mais, M. Soulié a eu raison de dire qu'il n'est pas impossible de retrouver les traces laissées par Molière dans les anciennes provinces de France. Toutefois, cette indication vainement cherchée dans nos archives rouennaises par M. Soulié lui-même et qui ne vous a pas échappé, est d'une bien autre importance que les documents réunis dans la brochure de M. Péricaud ayant pour titre : « *Molière à Lyon*, » ou dans « *l'Histoire des pérégrinations de Molière dans le Languedoc*, » par M. Emmanuel Raymond.

Que les érudits se remettent donc encore une fois à l'œuvre, s'ils en ont le courage, qu'ils recommencent ou modifient la biographie du jeune Poquelin. .. Il se montrait sur les planches au public rouennais, dans le courant de l'année 1643, aux côtés de Madeleine et de Geneviève Bégard !... Que de commentaires, que de rapprochements, que de suppositions peuvent découler de là !

Voilà un travail que je ne conseille guère pourtant d'entreprendre, car, à peine se serait-il produit, que vous viendriez, peut-être, Monsieur, à l'aide d'un nouveau document, démontrer que l'ouvrage est encore à remettre sur le métier ; et vous seriez dès aujourd'hui sur la piste d'un autre fait de cet ordre, que cela ne m'étonnerait nullement, vous semblez le faire pressentir. Laissons donc là l'illustre génie, l'auteur du *Misanthrope*, de l'*Avare*, du *Malade imaginaire* et de

tant d'autres chefs-d'œuvre ; aussi bien, que n'a-t-on pas dit sur Molière depuis Bret, Auger, Aimé Martin, Taschereau, Chamfort, jusqu'à Sainte-Beuve dans l'un de ses remarquables portraits littéraires, M. Eud. Soulié, A. Jal, etc., etc., sans oublier Voltaire...

Cette éclaircie jetée sur une période de la vie d'un grand homme nous remet en mémoire, Monsieur, cette autre découverte concernant l'illustre poète normand, le père de la tragédie française, découverte dont il faut encore vous attribuer tout l'honneur. Il nous restait à connaître d'une manière intime le foyer de famille où avait grandi Corneille, où il avait reçu les premiers préceptes et ces premiers exemples du jeune âge qui ont tant d'influence sur le cours de la vie, et dont l'empreinte persiste jusqu'aux derniers moments de l'existence. Ce qui nous manquait, vous nous l'avez donné, Monsieur ; aujourd'hui Pierre Corneille, le père, nous est connu dans son intérieur ; nous savons, grâce à vous, quel était son esprit, quelles furent ses occupations et quelles dignes leçons il donna à sa jeune famille. Au milieu des difficultés de son administration, il nous apparaît avec sa puissante activité, son infatigable ardeur à réprimer les abus, son énergie pour contenir et discipliner ses subordonnés, son amour pour la justice, son zèle à remplir ses devoirs et, par-dessus tout, son indépendance de caractère. Mais il ne vous suffisait pas de nous montrer l'homme public, vous avez tracé l'existence de l'homme privé, du père ayant charge d'âmes. C'est sa tendre sollicitude pour les siens qui lui fit acquérir la maison de Petit-Couronne ; ce fut pour leur procurer un air plus pur, un soleil plus radieux, un horizon plus riant. C'est là que tout jeune,

notre célèbre compatriote passait les jours de la belle saison et c'est là, indubitablement, comme vous l'avez si bien exprimé : « que l'auteur du *Cid* vint s'inspirer ; c'est là, sous ces grands arbres de la forêt, que tout adolescent, il alla rêver à sa chère Mélite, et c'est là aussi, en présence de ces côtes si belles et si pittoresques qui longent la Seine de Rouen à la Bouille, qu'il médita les œuvres immortelles qui devaient porter son nom si haut et si loin. »

Vous indiquez avec charme, Monsieur, ce nid entouré de fleurs et de verdure, ce petit domaine si frais et si riant ; mais ce que vous n'avez pu ajouter, le voici.

Lorsque dans des temps plus ou moins reculés un érudit, voulant écrire l'histoire de notre époque et de notre contrée, viendra, comme vous, consulter nos archives locales, il trouvera que, dans la cinquième séance du Conseil général de la Seine-Inférieure, en 1868, un membre du premier bureau lut un rapport tendant à l'acquisition par le département d'une habitation située à Petit-Couronne, habitation ayant appartenu à Corneille. Il verra que ce rapport fut accueilli avec enthousiasme et que le Conseil général voulut classer au nombre des monuments historiques la maison de campagne acquise par Pierre Corneille le père, et qui fut habitée par lui et par son fils. Il y verra enfin, que le vote eut lieu sur la proposition d'un membre de l'Académie de Rouen (1), aussi connu par ses talents professionnels que par son mérite comme poète et écrivain, et que les documents authentiques relatifs à cette question émanent d'un savant greffier-

(1) M. F. Deschamps.

archiviste de la Cour impériale de Rouen, M. Gosselin.

On dirait, du reste, que tout ce qui a trait à ce grand et immortel génie vous a particulièrement préoccupé ; ainsi vous avez donné sur ses premières impressions de cœur une explication que l'on est porté à accepter pour vraie, malgré Fontenelle, qui veut que Corneille ait été le plus heureux des deux rivaux, puisqu'il dit : « La demoiselle qui avait fait naître le sujet de sa première pièce porta longtemps dans Rouen le nom de Mélite, nom glorieux pour elle, et qui l'associait à toutes les louanges que reçut son amant. » (*De Fontenelle, Vie de M. Corneille.*)

Quoi qu'il en soit, il n'est plus guère permis à quelque amant des loisirs studieux de chercher quelle fut cette belle ; on peut encore discuter sur l'objet de ses préférences sentimentales ; n'ai-je pas même entendu avancer, ô troisième et indigne hypothèse ! que sur ce point elle était restée fort indécise elle-même ; mais il n'y a plus apparence qu'on hésite désormais sur son nom. Vous avez fait comparaître les notaires et tabelions du pays avec leurs minutes, leurs actes et leurs contrats signés, paraphés, scellés, et, ma foi ! tous les doutes me paraissent levés.

Je n'omettrai pas de rappeler que l'on vous est encore redevable d'une recherche historique d'une grande importance, concernant l'art céramique de notre pays ; question pleine d'actualité, puisque nos vigilants *collectionneurs* deviennent de vrais amateurs, et enfin des connaisseurs passionnés et consommés, des artistes, en un mot, qui depuis quelques années sauvent du naufrage, et à beaux deniers comptants,

les derniers débris d'une industrie locale bien fragile, dont les fourneaux sont éteints il y a longtemps. La fabrication de carreaux émaillés, fabrication qui se rapproche essentiellement de celle de notre faïence rouennaise, a donc existé et, qui plus est, prospéré pendant un moment aux portes mêmes de cette cité. Vous nous apprenez qu'elle était entre les mains d'un homme d'un mérite réellement distingué, Masséot Abaquesne, et qu'elle est représentée par les beaux spécimens heureusement conservés au colombier de Boos et au château d'Ecouen, spécimens si remarquables qu'on a pu les attribuer à Bernard Palissy. Notre patriotisme devait donc vous savoir un gré infini de votre travail ayant pour titre : *Les Potiers, Briquetiers, Tuiliers et les Émailleurs en terre de Rouen (xv^e et xvi^e siècles)*.

Ces recherches, qui constituent de réelles découvertes, ne se sont élevées à cette hauteur que par vos sérieuses connaissances, la justesse de votre esprit et la bonne méthode de vos études ; qualités rares, sans lesquelles on peut fouler aux pieds, à chaque instant, des trésors dont on ne soupçonne pas même l'existence ou dont on ne sait pas apprécier la valeur. — On peut dire de celui qui exhume de pareils documents, qui leur donne la vie et les fait accepter sans conteste.... *invenit*....

L'inventeur est celui...

Qui, fouillant des objets les plus sombres retraites,
Étale et fait briller leurs richesses secrètes,

a dit André Chénier.

Je n'entreprendrai pas, Monsieur, de donner l'ana-

lyse de vos travaux qui par leur nombre, leur variété, par la sobriété du langage, la précision, offriraient de très sérieuses difficultés à un plus habile commentateur; ainsi, le rapport de M. Deschamps sur : « *Les Origines et l'Histoire du Théâtre à Rouen avant Pierre Corneille*, » rapport où la grâce n'exclut pas la concision, ne remplit pas moins de vingt-neuf pages de notre Précis, et, pourtant, ce savant collègue prétend « qu'il a réduit le travail de l'auteur à l'état de squelette. » Je n'entreprendrai pas même un court résumé de ces productions diverses, puisque tout récemment, un autre membre de cette Compagnie s'est acquitté de cette tâche avec un succès qui découragerait mes efforts et ma bonne volonté. Je veux donc me borner à retenir, ici, deux ou trois de vos mémoires qui touchent trop aux sujets et aux objets des occupations de toute ma vie pour que l'on pût me pardonner de les avoir passés sous silence.

§ 2^{me}.

1^o Votre étude sur les Barbiers et les Chirurgiens en Normandie, avant 1792, a pour but, dites-vous, de dissiper une erreur commune : « Celle qui tend à faire croire que les barbiers, les barbiers-chirurgiens et les chirurgiens ne formaient qu'une seule et même corporation. » Je ne veux pas, Monsieur, vous prendre à partie, pour cette assertion; néanmoins, permettez-moi de vous dire que l'erreur que vous signalez ne mérite plus la qualification de *commune*. La génération actuelle, et je n'entends pas seulement la génération médicale, sait qu'à une époque déjà bien éloignée de nous,

les barbiers soignaient, pansaient les plaies ; mais elle sait aussi qu'ils n'étaient nullement les confrères des chirurgiens. Quoi qu'il en soit, il est particulièrement avantageux qu'un écrivain aussi autorisé que vous, ait montré, une fois de plus, incontestablement, que les barbiers, les barbiers-chirurgiens et les chirurgiens n'appartenaient pas à une seule et même corporation. Vous rappelez donc les édits et les ordonnances qui concernaient chacune de ces professions et vous constatez que dès l'an 1372, Charles V permit aux barbiers *« de panser les clous, bosses et plaies ouvertes non mortelles. »* Il ne sera pas inutile d'ajouter à ce souvenir historique, les termes mêmes de l'ordonnance, car ils portent en eux le mobile qui la dicta ; il y est dit : *« Il est permis aux barbiers d'administrer emplastres, onguents et autres médecines convenables pour boces, apostumes et toutes plaies ouvertes, car les mires jurés sont gens de grand estat et de grand salaire, et les pauvres gens ne sauroient les payer. »*

Il semble du reste que Charles V était assez disposé en leur faveur. En effet, dès 1365, ce monarque les avait déjà, par un édit, exemptés du guet. *« Pour ce qu'il eschiet bien souvent que lez aucuns d'iceux exposans, lesquelz presque tous s'entremeelent du fait de sirurgie, sont envoiez querre par nuict à grant besoing, en deffaut des Mires et Sirurgiens de la dicte ville, dont ce icculx exposans n'estaient trouvez en leurs maisons, plusieurs grants périls et inconveniens s'en pourroient ensuir. »* Plus d'un docteur en médecine de nos jours serait d'avis, peut-être, que les ordonnateurs de la garde civique respectassent cette vieille ordonnance.

D'ailleurs, en consultant les chroniques de ce temps,

il faut reconnaître avec impartialité, que la confrérie de la *Barberie* rendit de véritables services. Ainsi, Olivier de la Marche dans : « *L'Estat de la maison du duc Charles de Bourgogne,* » raconte : « Que Charles-le-Téméraire n'avait pour seuls chirurgiens dans son armée, composée de vingt mille hommes, que vingt-six barbiers. Ceux-ci passaient des examens, très superficiels sans doute, et pour pratiquer ils devaient obtenir un diplôme scellé des sceaux du premier barbier, lequel coûtait la somme de..... cinq sols. »

Comme vous le faites judicieusement remarquer, Monsieur, la jalousie qui animait alors les médecins contre les chirurgiens, fut profitable aux barbiers. Pour n'en citer qu'un exemple, il suffit de rappeler que les Facultés de Paris et de Montpellier ouvrirent des cours d'anatomie et de chirurgie, professés en français, à l'usage des barbiers. Aussi, ceux-ci accrurent à un tel point leurs prétentions, qu'au mois d'août 1613, ils eurent l'adresse de se faire délivrer des lettres-patentes qui leur conféraient le titre de chirurgiens. Les membres du collège de Saint-Côme, autrement, les chirurgiens proprement dits, s'élevèrent contre cette prétention et obtinrent la révocation du titre que les barbiers voulaient s'approprier.

Cette lutte, à elle seule, prouve que les chirurgiens et les barbiers ne marchaient pas sous la même bannière. Et, s'il est pénible pour l'histoire de la science médicale de constater que pendant la seconde moitié du XII^e siècle et pendant le XIII^e, la chirurgie était tombée dans le chaos et l'impuissance, on ne peut néanmoins admettre que Jean Pitard et ses successeurs, parmi lesquels nous voyons briller Lanfranc et Guy de

Chauliac, eussent consenti à accepter comme compagnons d'étude, de recherches et de travaux, des hommes dont nous voulons respecter l'honnêteté et même les services, mais dont l'instruction littéraire et scientifique était nulle ou, du moins, n'était que rudimentaire. Quoi ! ces chirurgiens qui luttèrent avec tant d'énergie, tant de persévérance, contre l'abaissement social dans lequel les Mires à robe rouge voulaient les plonger, auraient consenti à vivre en corporation avec les barbiers ? Non, l'homme du moyen-âge est l'homme de nos jours ; il avait, comme nous, le sentiment et l'amour-propre de sa valeur, de son savoir et de sa dignité.

Notre histoire locale ne pouvait être dépourvue de faits ayant trait à la corporation des barbiers-chirurgiens et à l'empiétement de ceux-ci sur les prérogatives des chirurgiens. Vous scrutez, monsieur, avec tant de science et de discernement nos anciennes archives, que vous avez su les trouver et nous en donner un aperçu qu'on lit avec un vif intérêt.

Aux détails que vous avez produits sur les études anatomiques à Rouen, aux ^{xvii}^e et ^{xviii}^e siècles, permettez-moi d'ajouter, justement à l'occasion des barbiers dont il vient d'être question, que les médecins du ^{xv}^e siècle qui se chargeaient des démonstrations sur ce sujet, s'adjoignaient des barbiers qui, pendant les leçons, disséquaient les organes à l'aide d'un rasoir et les montraient aux élèves. L'article ix des statuts de la Faculté porte que : « *les barbiers-chirurgiens fourniront un dissecteur habile pour les démonstrations publiques d'anatomie.* » Puis dans un autre article il est dit : « *Que le docteur ne souffrira point que le dissecteur divague dans sa*

démonstration, mais qu'il le retiendra dans sa fonction de disséquer. »

Dans de semblables conditions, les leçons d'anatomie pratique ne pouvaient guère être profitables ; aussi, elles n'avaient lieu que rarement et n'étaient que peu suivies, et cela se présentait à Rouen comme ailleurs. Mais, à partir de 1605, ces études prirent dans notre ville un élan considérable ; que dis-je, ce fut une espèce d'engouement, et pour y satisfaire on ne recula même pas devant la profanation des sépultures. Ces excès fournirent matière à des épisodes que vous avez décrits d'une manière saisissante.

Vous ne pouviez, à propos de cette esquisse, passer sous silence une des grandes figures de notre cité ; vous avez représenté Le Cat au milieu de ses luttes contre les ennemis que lui suscita son talent, puis aussi au milieu de ses succès et de sa gloire. On ne peut donc que vous féliciter d'avoir su faire revivre les phases traversées par une science, base des études médicales, qui a été enseignée dans notre ville et qui l'est encore de nos jours, par des professeurs éminents.

2° J'arrive maintenant à un sujet bien autrement délicat. Fontenelle, que je citais il n'y a qu'un instant, a dit : *« Ce n'est pas une science de s'être rempli la tête de toutes les extravagances des Phéniciens et des Grecs, mais c'en est une de savoir ce qui a conduit les Phéniciens et les Grecs à ces extravagances. Tous les hommes se ressemblent si fort qu'il n'y a point de peuple dont les sottises ne nous doivent faire trembler. »* On dirait que c'est sous l'impression de ces dernières paroles que vous avez eu le courage utile d'écrire quelques pages sur : les Petits sorciers du xvii^e siècle et la Torture avant l'exécution. »

Je dis courage utile, car si les sottises des autres peuples nous doivent faire trembler, combien, à plus forte raison, ne devons-nous pas frémir de celles qui ont été *nôtres*, puisque nous sommes plus exposés à y revenir. Il est donc bon de les remettre de temps en temps sous nos yeux... notre raison est si chancelante ! N'a-t-il pas été écrit il y a peu d'années, à nos portes, et n'a-t-on pas lu avec avidité, un gros livre à propos d'un berger, sorcier, battu et condamné à payer l'amende. Chacun à ce moment interrogeait les tables. Ne venons nous pas de voir tout récemment, en France, une commune entière envahie par une épidémie mentale que d'honnêtes gens n'ont pas manqué d'attribuer à l'influence satanique ? Ces jours-ci, à propos d'un multiple crime, n'avons-nous pas entendu les personnes les plus sensibles, celles à qui : « *un papillon mourant ferait verser des larmes*, » s'ingénier à trouver de très jolis genres de supplices pour l'assassin, la peine capitale étant, décidément, beaucoup trop sommaire ! C'est donc, à mon avis, une lecture salutaire que celle de récits semblables à ceux que vous exposez avec une mâle sobriété ; n'en tourmentons pas l'imagination de nos jeunes enfants, mais que nos fils adultes n'en ignorent !

Lorsque l'histoire à la main, on parcourt les ^{xv}^e et ^{xvi}^e siècles, on est douloureusement surpris du triste spectacle, qui, sous ce rapport, s'offre à nos regards. En vain, le médecin, Jean de Wier, se sentant pris d'une généreuse pitié pour tous ces sorciers et sorcières que l'on persécutait sans relâche, avait consacré sa vie entière à les défendre en s'écriant : ce sont des maniaques, des hystériques ; leur seul crime c'est d'être

malades ! En vain, le conseiller au Parlement de Bordeaux, Montaigne, avec son sourire railleur, avait déjà démontré combien les arguments de ceux qui croient à la sorcellerie laissent de doutes dans l'esprit ; et c'est, disait-il, « *mettre ses conjectures à un bien haut prix que d'en faire cuire un homme tout vif ;* » on vit pendant plus de deux siècles, les potences et les bûchers continuer de se dresser pour des infortunés insensés, déclarés magiciens ou sorciers. Quoique le droit canonique, comme le droit civil et criminel eussent établi à l'égard des fous une juridiction particulière, la superstition l'emportait sur la loi, et les médecins eux-mêmes acceptaient la triste mission de chercher *niaisement*, sur le corps de ces prétendus possédés, les stigmates du diable ; ne sachant pas, pour la plupart, secouer les préjugés de l'époque et se faisant les complices de ces crimes. Le seizième siècle, a-t-on dit justement, si grand par l'intelligence et le génie de quelques hommes qui l'ont illustré, a présenté, par contre, tous les degrés d'aberration de la raison humaine. Ce contraste de splendeur et de misère, d'élévation et d'abaissement, n'est, après tout, que le tableau offert par l'humanité à toutes les grandes phases de son histoire. Enfin, pour en finir avec cette douloureuse et triste page de nos annales, disons que si on a encore brûlé des sorciers jusqu'en 1765, les exécutions de cette sorte étaient devenues de plus en plus rares. Répétons donc, magistrats et médecins, en nous voilant la face, retenons surtout pour nous et ceux que nous élevons, cette vérité proclamée dès le treizième siècle par un grand docteur de l'Eglise, Saint-Thomas d'Aquin : « *Stultitia quæ naturalis quædam dementia est, minimè peccatum est.* »

On comprendra pourquoi je ne veux pas essayer de démontrer quelle part importante et, qui plus est, anticipée, les médecins ont prise à l'extinction de ces épouvantables abus. Je n'insisterai pas non plus sur la manière dont ils devaient interpréter la fonction qu'ils acceptaient, afin de constater jusqu'à quel point les criminels, condamnés à mort, pouvaient supporter la torture avant l'exécution. Je veux croire, toutefois, que pendant ces cruels moments, *ils ne devisaient pas tranquillement des affaires du temps*, et que, plus d'une fois, ils abrégèrent les tourments de ceux que la loi voulait qu'on mît à la question, bien qu'ils eussent passé les aveux les plus complets. Je veux croire encore que, bien souvent, les magistrats surent gré aux médecins d'avoir déclaré, au nom de la science, que la nature allait infailliblement succomber, alors que les forces du patient étaient loin d'être épuisées.

Mais, laissons ce sujet odieux et pénible, il suffit, Monsieur, que vous ayez justifié cette prévision de Sainte-Beuve qui croyait : « *Qu'on trouverait dans les greffes des anciens Parlements beaucoup de ces horreurs qu'on est convenu d'imputer surtout à l'Inquisition. (1)* » Il suffit que vous ayez prouvé qu'à cet égard, malheureusement, « *la déclamation n'a rien exagéré, qu'il n'y a ici aucun amendement historique à proposer....* » Et malgré tout, après avoir fermé ces douloureuses pages, on se demande encore : Est-il possible que de telles atrocités aient pu s'exercer au nom de la loi ? Se pourrait-il que l'homme civilisé retombât jamais dans de pareilles aberrations ?... Laissons enfin en compagnie

(1) Joseph de Maistre, *Portraits littéraires*.

de Joseph de Maistre, les apologistes, quand même, d'une époque où tant d'abus étaient possibles ; estimons-nous heureux de vivre dans un siècle où les visionnaires, les hallucinés, des malades, en un mot, ne sont plus passibles des peines criminelles ; où la justice est confiée à des hommes dont la science, l'érudition brillent au premier rang ; où, enfin, les châtiements infligés aux criminels eux-mêmes ont, malgré leur juste sévérité, un caractère essentiellement humain.

§ 3.

Mais je m'aperçois, Monsieur, que les limites que j'ai dû fixer pour cette réponse, vont bientôt être atteintes, — quoique j'aie renoncé tout d'abord à donner même un inventaire exact de vos nombreux écrits, — et qu'il me reste à peine le temps d'en apprécier l'ensemble et d'en formuler un jugement général.

Ce jugement, sommairement parlant, est exprimé dans l'opinion de l'élégant rapporteur, M. d'Estaintot, qui, tout dernièrement, nous disait en nous rappelant vos divers travaux : « *On conserve, après les avoir lus, le sentiment d'une impression, assez rare peut-être, c'est d'avoir appris quelque chose.* » J'ajouterai, avant d'aller plus loin, que la connaissance de ces travaux, enfants de vos veilles, est indispensable à tout homme sérieux et intelligent, qui sent le besoin et les joies, si délicatement exprimés dans les lignes suivantes, du sentiment qui le porte à s'identifier avec le passé du sol qu'il foule chaque jour. *Il me semble difficile, a dit*

l'auteur que je citais un peu plus haut (1), lorsqu'on est arrivé en quelque endroit nouveau, en quelque coin du monde, pour s'y établir et y vivre quelque temps, de ne pas s'enquérir tout d'abord de l'histoire du lieu (et, si obscur, si isolé qu'il soit, c'est bien rare qu'il n'en ait point) : quels hommes y ont passé, s'y sont assis à leur tour, quels l'ont fondé, donjon ou clocher, maison d'étude ou de prière; quels y ont gravé leur nom sur le mur, ou seulement y ont laissé un vague écho dans les bois. Ce passé, une fois ressaisi, ces hôtes invisibles et silencieux une fois reconnus, on jouit mieux, ce semble, du séjour; on le possède véritablement, et le GENIUS LOCI, que notre hommage a rendu propice, anime doucement chaque objet, y met l'âme secrète, et accompagne désormais tous nos pas. Ainsi, surtout, doit-on faire, s'il s'agit d'un lieu de quelque renom... »

A cet égard, la curiosité studieuse et patriotique devra largement puiser et se plaire aux documents que vous avez réunis, et qui font désormais partie des annales de notre contrée. Et, si l'investigation se porte vers un ordre d'idées encore plus élevé, elle y trouvera, à chaque ligne, des matériaux qui pourront servir, dans un temps plus ou moins rapproché, à reconstituer l'histoire générale de la patrie commune. La tendance de votre esprit vers ce but supérieur se traduit spontanément dans ceux mêmes de vos Mémoires qui semblaient se prêter le moins à ces vues d'ensemble. Ainsi, dans votre Étude sur l'art dramatique à Rouen, vous ne vous êtes point astreint à transcrire uniquement les phases par lesquelles cet art a passé; vous

(1) Sainte-Beuve. *Portraits littéraires*; Gabriel Naudé.

avez relaté les faits, les épisodes qui s'y rattachent, et les principaux mobiles qui ont dû le hâter ou le retarder. Puis, vous reproduisez incidemment, et toujours avec fruit pour le lecteur, les circonstances politiques et religieuses qui jetèrent, à une époque, tant de perturbation dans toute la Normandie : les horreurs de la peste, les misères de la famine, les périls que faisaient courir aux citoyens les brigands et les pillards, et les mesures excessives de la police pour les prévenir. Ces notions, je le répète, ont leur raison d'être, même ici ; ce ne sont nullement des hors-d'œuvre. Un art, dans sa marche, participe inévitablement de la marche des événements ; il avance ou recule selon l'esprit du temps ; il progresse ou se ralentit suivant les périodes de calme ou de trouble, de douce quiétude ou d'émoi qu'il traverse ; il ne commande guère aux commotions, il en subit l'influence. C'est ainsi que les études historiques, quoique entreprises dans un but spécial, se complètent mutuellement ; c'est ainsi, lorsqu'elles sont conduites avec une hauteur de vues et un amour de la vérité saisissants, qu'elles sont appelées à exercer la plus féconde influence sur le nombre, devenu énorme, de ceux qui sont désormais appelés à prendre leur part des salutaires enseignements que le passé nous a légués.

L'histoire ne s'écrit plus, en effet, particulièrement pour les princes qui lui demandaient l'art de gouverner ; elle ne s'adressera plus, spécialement, à quelques élus de race noble, qui, de père en fils, administraient les nations ; enfin, elle ne sera pas dorénavant le partage presque exclusif d'un petit

groupe de savants et d'écrivains distingués, de philanthropes dignes de ce nom, qui cherchaient dans la connaissance des vieux âges le bonheur de l'humanité. Que les temps sont changés ! dirait encore, et surtout aujourd'hui, notre grand Racine, qui recevait une pension comme historiographe du roi. Le centre du pouvoir s'est déplacé, la société humaine a cherché, avec des fortunes diverses, une organisation nouvelle, et l'histoire ressemble au voyageur qui descend d'une haute montagne : s'il voit l'horizon s'amoindrir, il perçoit, par contre, mille détails nouveaux, et son regard gagne en précision ce qu'il perd en étendue. Disons-le à la gloire de notre pays, les besoins récents ont fait surgir une pléiade d'esprits éminents, de chercheurs patients, qui mettent à la disposition de la nouvelle école toutes les qualités capables d'en assurer le succès. A eux l'étude plus difficile, peut-être, des causes de l'histoire ; l'anatomie, pour ainsi dire, des peuples ; l'examen, à leur naissance, des organes multiples par lesquels vivent les nations. Et, s'il est vrai que la connaissance d'un homme implique celle de tous les hommes, l'étude sérieuse et profonde d'une vieille commune française comprend en germe l'histoire même de notre patrie. C'est à quoi vous avez concouru, Monsieur, depuis quinze années, par d'incessantes recherches ; c'est ce qu'a fait, à propos du pays chartrain, le collègue distingué dont vous avez parlé dès les premières lignes de votre discours.

Le public, frondeur, qui rit de tout, n'a pas manqué de qualifier cette nouvelle méthode : c'est pour lui la *contemplation d'une motte de terre* ; il ne se doute pas que cette motte de terre contient des parcelles d'or,

pardonnons-lui !... Le vrai public lui-même, le public savant, n'en a peut-être pas saisi tout d'abord l'importance. Habitué au récit des choses de nations à nations, il s'enfermait avec peine dans le cercle plus étroit d'une région quelconque ou d'une simple bourgade ; aujourd'hui, ses idées se sont complètement modifiées à cet égard ; aujourd'hui, il s'aperçoit que la connaissance complète d'un grand caractère, par exemple, est inséparable de celle du milieu où il s'est formé. Les fautes et les mérites des personnages historiques s'expliquent souvent par les traditions et les coutumes de leurs provinces natales ; remarque vraie surtout pour le moyen-âge, sans parler d'une longue période de l'histoire moderne, qui ne connaissait pas la centralisation et l'unité actuelles.

Réunissez dans une seule tête la ténacité naïve, le courage un peu mystique, l'honneur héréditaire que vous trouvez dans les vieux fiefs de Bretagne, et vous connaîtrez et vous comprendrez Du Guesclin. Étudiez le mélange de bon sens gaulois, de bravoure franque et d'ardeur aventureuse scandinave qui fermentait jadis dans les murailles de nos cités normandes, et vous ne serez plus surpris d'y trouver par centaines les Ango et les Cavelier de la Salle. La grande histoire de France est le récit de leurs exploits, sans doute ; mais ce récit est incomplet, s'il ne nous fait pas connaître leur ville natale, toutes les particularités du foyer où s'alluma leur génie.

Le succès maintenant assuré de cette nouvelle école tient encore à d'autres causes : la force irrésistible d'assimilation, favorisée par tant de découvertes de fraîche date en application, aura effacé avant peu les

dernières nuances du caractère spécial à chaque région territoriale ; bien plus, du caractère national. Le bourgeois de Chartres différait plus par les idées et par les mœurs du bourgeois de Paris , qu'un Français ne diffère actuellement d'un Allemand des classes moyennes. Il y a donc un intérêt immédiat à remonter le cours des âges et à relire sur place la vie de nos ancêtres, auxquels nous ressemblons si peu. L'esprit moderne, qui est d'ailleurs un bienfait inestimable, nous jette tous, par l'instruction commune, dans un moule uniforme et nous donne mêmes idées et mêmes vêtements ; hâtons-nous donc d'utiliser cette époque de transition pour faire revivre des hommes, des mœurs, des coutumes qu'on ne verra plus.

D'un autre côté , l'ardeur de savoir n'a jamais compté un si grand nombre de partisans. Aux élucubrations niaises ou malsaines des romanciers de second ordre succèdent, dans l'estime des masses, les travaux plus élevés auxquels des littérateurs, qu'on ne saurait trop louer, consacrent leur vie ; et les plus humbles habitants de nos villes, assainies et transformées, veulent connaître les joies et les douleurs des aïeux qui se sont agenouillés dans les mêmes cathédrales où ils viennent prier.

Le Gouvernement n'a pas négligé ce sujet fécond : des prix ont été fondés ; on a discipliné le travail en dressant des programmes de recherches ; les collections entassées dans la capitale ont été livrées à tous. La science moderne même y a gagné, et le tableau des mœurs, des besoins, des productions des temps précédents, a rappelé l'attention des savants sur des arts et des industries négligés.

Enfin, ce mouvement de décentralisation scientifique donne une vie nouvelle, ou tout au moins un aliment nouveau aux Académies de province qui ont trouvé dans l'histoire locale des sujets de travaux et une mine de découvertes inespérées. La Normandie a pris dans cette renaissance historique un rang des plus honorables, sinon le premier; et les Académies de Rouen et de Caen, toutes les Sociétés savantes des pays de l'ancienne Neustrie, comptent parmi leurs membres les auteurs les plus recommandables de l'histoire locale.

C'est à ce titre principalement, Monsieur, que votre place était marquée dans le sein de cette Compagnie. Vous avez analysé et réuni des faits considérables puisés aux sources les plus authentiques; vous les avez groupés avec méthode, présentés avec talent, commentés avec un discernement bien rare; les traits caractéristiques des époques antérieures que vous avez mis en lumière se rattachent tous au monument historique dont les générations passées ont fourni les matériaux. C'est là ce qui donne beaucoup de valeur et d'importance à vos œuvres, c'est là ce qui leur prête un intérêt soutenu, c'est là, en un mot, ce qui les a classées depuis longtemps parmi les ouvrages que l'Académie honore et que le temps respectera.

UNE PIERRE TOMBALE

DE LA

CATHÉDRALE DE ROUEN,

Par M. DE DURANVILLE.

Séance du 25 février 1870.

Les épitaphes provoquent souvent l'attention ; mais il faut reconnaître que beaucoup d'épitaphes, déchiffrées quelquefois très péniblement, sont parfaitement insignifiantes. Un antiquaire peut faire les plus grands efforts pour avoir le sens de quelques mots tracés sur une pierre sépulcrale, et le résultat de ses efforts se réduit à presque rien ; il a pu faire preuve de talent pour lire des mots presque détruits, et pour remplacer ceux qui ont disparu complètement, sans que le vulgaire ou les hommes d'étude en retirent le moindre avantage ; il a fait un tour de force, et voilà tout. La pierre tombale dont nous allons parler, présente un intérêt réel, quoiqu'elle ne date pas même de deux siècles et demi ; cette pierre tombale ne nous semble pas mériter moins d'attention qu'une urne romaine ; rien qu'en la lisant, et sans avoir pénétré dans le secret

qu'elle recouvre, on se sent attendri, comme toute âme honnête doit l'être en se trouvant auprès de l'infortune. On lit ces seuls mots sur une dalle placée dans une église de la Grande-Bretagne : *Miserrimus*, et le passant désire savoir le nom et la vie de celui qui fut le plus malheureux des hommes. N'avait-il pas composé lui-même cette épitaphe afin que son malheur ne pérît pas avec lui ? Ou bien ses parents et ses amis, justes appréciateurs de ses douleurs, les ont-ils résumées dans ce seul mot ? C'est ce que le passant se demande en versant peut-être une larme. Le malheur, comme le disaient les anciens, est une chose sacrée, qui provoque le respect, s'il n'a pas été le résultat de quelque faute, et qui souvent provoque la compassion, quand même la victime de l'infortune se la serait attirée par une faute.

Le long du collatéral droit de la cathédrale de Rouen, vis-à-vis de la cinquième travée, il existe une chapelle, connue sous le nom des Innocents, et dont la décoration de la fin du ^{xvii}^e siècle est loin d'être remarquable. Rien dans cette décoration ne rappelle les enfants mis à mort par l'ordre d'Hérode : le bas-relief placé entre deux colonnes de marbre blanc représente le Sauveur sur la paille ; les bas-reliefs, également de marbre, placés contre les murailles représentent plusieurs circonstances de la vie de la Sainte-Vierge ; le tableau ne représente pas non plus ce massacre qui fit verser tant de larmes à Rachel. Ce fut dans cette chapelle que Charles-le-Mauvais, le 10 janvier 1357, fit inhumer avec une grande pompe les corps de trois compagnons du dauphin, depuis Charles V, que le roi Jean avait fait décapiter dans le Champ-du-Pardon,

sans aucune forme de procédure. Le comte d'Harcourt, avait partagé leur sort ; mais son corps, enlevé probablement par sa famille, ne fut pas retrouvé aux fourches patibulaires et ne put être transporté à la cathédrale. Les heaumes de ces réhabilités demeurèrent pendant longtemps suspendus dans cette chapelle, où maintenant leurs cendres sont bien oubliées. Ces objets se voyaient encore lorsque Noël Taillepied publiait ses *Antiquitez et singularitez de la ville de Rouen*, et si l'on en croit cet auteur, cette chapelle, qui portait de son temps le vocable de Saint-Romain, aurait été dite, *pour l'amour d'eux, la chapelle des Innocents*, soit que le vulgaire, en la dénommant ainsi, n'eût songé qu'au comte d'Harcourt, à Jean Malet de Graville, à Guillaume Maubué de Mainemare et à l'écuyer Collinet Doublet, soit qu'on eût jugé à propos, peut-être d'après l'instigation du roi de Navarre, de changer l'ancien vocable, et d'établir, par analogie, le culte des Innocents mentionnés dans l'Évangile. Il n'y eut pas plus de procès de réhabilitation qu'il n'y avait eu de procès de condamnation ; l'une et l'autre, la condamnation et la réhabilitation se firent sans aucune enquête, et le principal, l'unique motif du roi de Navarre, ce fut que le comte d'Harcourt, Jean Malet de Graville, Guillaume Maubué de Mainemares et l'écuyer Collinet Doublet avaient été ses amis, ou plutôt ses complices. De là vient peut-être l'abandon où leurs cendres se trouvent depuis plusieurs siècles.

Mais devant cette chapelle il existe une large pierre dénuée de toute ornementation. Les pieds des passants la foulent depuis plus de deux siècles, et maintenant il est difficile de lire couramment l'épithaphe ; la dété-

rioration est même augmentée d'une manière très sensible depuis une trentaine d'années. Heureusement un ancien membre de l'Académie de Rouen, qui a laissé des traces profondes de son passage parmi nous, a relevé soigneusement et fait imprimer dans ses *Tombeaux de la cathédrale de Rouen* l'épithaphe conçue en ces termes, et que nous insérons avec son orthographe et la disposition de ses lignes.

PAR PERMISSION DE MESSIEURS

DE CHAPITRE

CY GYSENT LES CORPS DE JACQUES TVRGIS
ROBERT TALLEBOT ET CHARLES LEBRASSEVR

NATIFZ DE ROVEN EXECVTEZ A MORT

PAR JVGEMENT PRESIDIAL DANDELY LE

XXV JOVR DOCTOBRE MIL DCXXV

POVR VN PRETENDV ASSASSINAT DONT

ILZ FVRENT FAVSSEMENT ACCVSEZ ET

DEPVIS DECLAREZ INNOCENS DV

DICT PAR ARREST DV GRAD

CONSEIL DONNE A POITIERS LE DERNIER

JOVR DE DECEMBRE MIL DCXXVII

SVIVANT LEQVEL LES CORPS DETERREZ

DVDICT LIEV DANDELY ONT ESTE

APPORTEZ EN CE LIEV PROCHE

CESTE CHAPELLE DES MARTIRS IN

NOCENS LE IIII JOVR DAPVRIL MIL

DCXXVIII EN LAQUELLE SI DIRA

TOVS LES SAMEDIS A PERPETUITE

UNE MESSE POUR LE REPOS DE LEURS

AMES AVECQ UN OBIT TOUS LES

ANS LE XXV JOUR DOCTOBRE

JOUXTE LA FONDATION QUI EN A
ESTE FAICTE CEANS SUIVANT LE
DICT ARREST DU CONSEIL
PRIES DIEV POUR LEURS
AMES.

Celui qui a déchiffré cette épitaphe sur les lieux ou qui l'a lue dans les *Tombeaux de la cathédrale de Rouen*, désire naturellement connaître quelques détails. On en trouve un certain nombre dans un vieux volume ayant pour titre : *Histoires tragiques de nostre temps, par le sieur de Saint-Lazare, Rouen, David Ferrand, 1651.* Ce volume, qui contient quelques faits assez curieux, renferme notamment un chapitre intitulé : *De la mort de Robert Talbot, Jacques Turgis, et Georges le Brasseur, jeune homme de la ville de Rouen, et des signes prodigieux qui y arrivèrent.* Nous allons faire l'analyse, et citer textuellement quelques passages de ce récit, auquel un style suranné ne fait pas de tort, et qui du reste, (il est bon de le dire) a été réimprimé en 1864 dans l'*Histoire des Andelys*, par M. Brossard de Ruville.

Or, c'était en 1625 : les troupes que Louis XIII avait envoyées au duc de Savoie sous le commandement du maréchal de Lesdiguières, étant considérablement diminuées par les fatigues et les excessives chaleurs dont elles avaient souffert, il fallait de nouvelles recrues. Trois jeunes hommes natifs de Rouen, Robert Talbot, Jacques Turgis et Georges Le Brasseur, qui venaient de s'enrôler dans la compagnie d'un sieur de Guignièrès, partirent de Rouen, le 14 octobre, pour voir leur capitaine, qui demeurait au village de

Guizeniers situé à quelque distance des Andelys, et revinrent le soir coucher dans cette ville. Grande est leur surprise de se voir, le lendemain à six heures du matin, arrêtés par ordre du lieutenant criminel et de deux élus. Que s'était-il donc passé pour motiver leur arrestation ? La veille, un avocat du roi, nommé Charles Duval, avait été attaqué sur la route par des malfaiteurs. L'arrestation était faite et l'affaire fut instruite par des hommes incompétents, puisqu'ils étaient frères ou cousins de l'avocat du roi, Duval, et ne cherchaient que des semblants de conviction, tant ils avaient à cœur de tirer vengeance de l'attaque faite à leur parent, fût-ce même en frappant l'innocence ; ils ne craignaient pas (chose horrible à dire, et dont la tradition s'est conservée dans le pays) d'effacer le crime par un autre crime ; ils voulaient frapper pour avoir la gloire de punir, et même à tort ; cela leur importait peu. « Ces juges iniques et pervers, » lisons-nous, « s'apercevant que leurs artifices estoient inutiles et qu'ils ne pouuoient auoir atteinte sur ces « pauvres innocens, lesquels ils auoient résolu de « perdre à quelque prix que ce fût, ils gagnèrent par « argent un nommé Guillaume Cauelier, qui auoit été « approuue pour un insigne faux tesmoin, et contre « lequel, pour plusieurs larcins, il y auoit deux décrets « de prise de corps, qui rapporta (suiuant leur instruction) auoir ueu mettre les accusez en aguet, et peu « de temps après auoir ueu passer ledit du Val avec « son beau-frère, et aussitost ouy la uoix d'un « homme qui crioit, on me tue. » Le témoignage de ce mauvais sujet étant acquis, ce n'est pas assez pour des gens qui veulent retenir une cause pour laquelle

ils sont incompétents. Ils imaginent donc de fabriquer une sentence signée de six juges, d'après laquelle on doit se rendre à l'hôtel du Murier, pour y arrêter trois hommes à la réquisition du procureur du roi : or, il y avait déjà six heures que ces hommes avaient été arrêtés ; mais cette pièce fausse rendait le cas prévotal, et les six juges devaient prononcer en dernier ressort. Cependant, le 20 octobre, les parents des accusés arrivent sur les lieux, prennent les juges à partie, présentent deux cahiers, l'un d'une récusation générale, l'autre d'une récusation particulière, que les juges refusent d'admettre. Ceux-ci emploient un subterfuge pour éloigner les parents, et, pendant leur absence, chargent un avocat du roi de porter au Parlement le procès, mais un procès tout dénaturé. Ils circonviennent donc la religion de cette cour suprême, « supposant pour le haro un faux procez-verbal de « capture faict par Hubert Jeuffin, archer du prévost « général de Normandie, comme il avoit esté en l'hos- « tellerie du Meurier arrester à la réquisition du Roy, « avec l'ordonnance de tout le siège, trois hommes de « cheval. » Ils avaient eu grand soin de celer un cahier de récusation très significatif, dans lequel le lieutenant-général, accusé de concussion par l'un des frères de Duval, lui avait promis de faire mourir les accusés sous trois jours, si celui-ci consentait à retirer son accusation. L'exécuteur aurait été mandé ; on désignait même celui qui aurait été le chercher à la distance de six grandes lieues. La cour du Parlement, induite en erreur, rendit, le 24 octobre, un arrêt par lequel elle permettait aux juges d'Andely de prononcer en dernier ressort, et condamnait ceux

qui avaient interjeté appel à vingt-cinq écus d'amende.

Il fallait qu'on eût mis une grande diligence dans l'expédition de l'arrêt du Parlement, puisque, dès le lendemain 25 octobre, Robert Talbot, Jacques Turgis et Robert Le Brasseur furent condamnés par le présidial d'Andely, comme voleurs, à être pendus sous une roue. La sentence fut exécutée le jour même, après toutefois qu'ils eurent été soumis pendant quatre heures aux rigueurs de la plus cruelle torture. On sait quelles atrocités révoltantes existaient alors dans la législation criminelle et quelles obligations l'humanité doit au monarque infortuné qui prononça l'abolition de la torture. Mais la douleur n'affaiblissait pas le courage de Le Brasseur, qui narguait les juges et les invitait à redoubler de fureur. Il leur disait que, soutenu par une assistance céleste, il se fatiguerait moins de souffrir que ses ennemis ne se fatigueraient de le torturer.

« Or Dieu, » lisons-nous, « juste vengeur d'un tel
« forfait, qui ne souffre jamais que la mémoire de l'in-
« nocent périsse, à la première prière qui lui fut faite
« par les innocens, il voulut monstrier qu'il n'agréoit
« le misérable jugement, car l'exécuteur n'eût pas
« plustost jetté Turgis, que le ciel commença à gron-
« der, et un bruit espouvantable se fit ouyr semblable
« à celui que peuvent rendre sur un pavé bien deux
« cens chevaux, que l'on croyroit accourir sur le lieu
« patibulaire, ce qui jetta de la terreur dans l'esprit
« des assistans, dont la plus grande partie se retira et
« s'enfuit hastivement pour éviter le danger duquel ils
« se voyoient menacez. »

On en vient ensuite à Le Brasseur, qui conserve à la potence l'énergie dont il a fait preuve à la torture. Quoiqu'il soit déjà suspendu au fatal licou, la prière se fraie un passage à travers ses lèvres ; il appelle à son aide le Dieu vengeur de l'iniquité. « Le bruit qui
« s'estoit faict entendre à la mort de Turgis, lisons-
« nous encore, redoubla ses efforts à celle de Talbot,
« avec des coups si souvent redoublez, et si longtemps
« continuez, que ceux qui avoient eu le courage
« de rester sur la place, ne croyant pas leur vie en
« assurance, se retirèrent tout effrayez, les seuls
« corps des innocens exécutez estant demeurez sur le
« lieu. »

Le récit du sieur de Saint-Lazare a la couleur légendaire. Mais ce merveilleux qui enveloppe les trois jeunes hommes comme d'une auréole, merveilleux qu'on n'est pas obligé d'admettre, indique combien l'opinion publique se prononçait en leur faveur, et quel intérêt on prenait à leur sort. On a dit souvent que le ciel était intervenu en faveur de ceux qui périssaient injustement : ainsi nos pères parlaient de cette colombe qui se serait envolée du bûcher de Jeanne d'Arc ; mais, si le vulgaire est crédule, souvent la crédulité du vulgaire est une protestation éloquente en faveur de l'infortune et contre la calomnie.

Les parents des suppliciés prirent la résolution de se pourvoir contre la sentence, afin de la faire annuler et d'obtenir réhabilitation : cette dernière ressource, alors autorisée par les lois dans un temps qu'on a nommé celui du bon plaisir, avait quelque avantage ; si elle ne rendait pas la vie aux victimes d'une erreur ou, qui pis est, d'un crime judiciaire, elle leur rendait

du moins l'honneur et délivrait la famille d'une tache qui lui avait été imprimée pour de longues années. Un prêtre nommé Talbot, frère de l'un des suppliciés, fut chargé de mener cette affaire à bonne fin. Il obtient successivement une commission du conseil privé du roi, qui contraint le greffier d'Andely d'envoyer à Paris toutes les pièces du procès, puis un second arrêt par lequel les appelants sont reçus et renvoyés au grand conseil. Les juges d'Andely produisent au jour un *factum* scandaleux, et pendant deux années mettent en œuvre toutes les ressources de la chicane. « Mais
« comme Dieu, » dit le narrateur, « avoit faict
« cognoistre à la mort de ces innocentes victimes qu'il
« n'autorisoit pas un tel meurtre par les accidens
« estranges qui arrivèrent sur le lieu patibulaire,
« aussi durant la poursuite il fit voir évidemment en
« plusieurs rencontres qu'il désiroit chastier une telle
« injustice. Ce qui parut notamment le 2 avril 1626,
« lorsque monsieur Talbot, prestre, apporta du privé
« conseil l'appel pour assigner les parties; car appro-
« chant d'Andely, il commença de tonner si horrible-
« ment, avec des esclairs si furieux, qu'un chacun ne
« cherchoit pour deffence qu'à se cacher les yeux;
« une grosse pluie survint ensuite qui par son inonda-
« tion causa de très-grands ravages autour d'Andely;
« une bourasque presque pareille arriva le 15 d'aoust
« à la venuë de M. Lanier, député du grand conseil,
« pour venir sur les lieux informer du faict du 6 et 7
« de juillet. Au mois précédent, le ciel avoit aussi faict
« paroistre visiblement la douleur qu'il ressentoit d'un
« tel crime, versant une si grande abondance de pluie
« qu'à peine pouvoit-on cheminer par les ruës, et ce

« seulement pendant que les avocats plaidoient ceste
« cause dans le barreau. »

Depuis le renvoi au Grand-Conseil, les parents durent encore attendre deux années à cause des entraves qui s'opposaient toujours à la fin du procès. Puis, la juridiction ayant reçu l'ordre de se rendre à Poitiers, ce fut dans cette ville que le procès fut appelé le 16 décembre 1627. Toute la malice et la fourberie des juges d'Andely furent mises dans une évidence complète ; ils l'avouèrent dans leurs interrogatoires ; ils reconnurent même que la sentence qui ordonnait l'arrestation de trois hommes à la réquisition du procureur du roi avait été rendue à dix heures du matin, quatre heures après l'arrestation des innocents, ils reconnurent aussi plusieurs autres faits non moins accablants. Quelques contradictions existaient dans les dépositions des témoins. Enfin le Grand-Conseil déclara que Robert Talbot, Jacques Turgis et Robert Le Brasseur étaient innocents du crime pour lequel ils avaient été condamnés à mort, puis exécutés, et infligea des peines à tous ceux qui avaient été les instruments de leur mort. Ces peines n'avaient pas de proportion avec le fait qui les motivait, puisque les magistrats prévaricateurs furent seulement privés de leurs charges et condamnés à des amendes ; on était loin de leur appliquer la loi du talion.

Quant au faux témoin Cavelier, il fut amené, le 4 janvier 1628, par quatre huissiers, de la conciergerie du Palais où il était détenu, par devant les magistrats du Grand-Conseil. On eut soin de réunir une grande multitude de peuple à l'audience, où Cavelier « nud, « en chemise, la corde au col et la torche ardente à la

« main, deuant tout le monde, fit la recognoissance de
« sa fausse déposition, et au sortir de l'audience, on le
« despouille de sa chemise pour estre fouetté par les
« rues, où tout le monde, scachant son crime, crioit
« unanimement qu'il méritoit d'estre pendu pour auoir
« esté la cause de la mort de trois innocents. »

Le souvenir de la destitution des magistrats s'est conservé aux Andelys. M. Brossard de Ruville cite un acte passé devant les notaires de ce lieu, le 13 mai 1631, duquel il résulte que les magistrats prévaricateurs avaient été condamnés solidairement à payer aux familles des suppliciés la somme de quatre mille livres. « Il est de tradition, » dit-il, « que les mêmes juges
« avaient été dépossédés chacun de leur siège, et que le
« présidial, pour ce motif, avait été transféré du Grand
« au Petit-Andeli. » Voulait-on infliger une punition au présidial, ou bien le débarrasser, en l'éloignant, d'une souillure qu'il semblait avoir contractée ? Le faisait-on pour que des juges intègres ne vinssent pas s'asseoir sur des sièges que leurs prédécesseurs avaient profanés ? Les trois motifs nous semblent également admissibles.

Nous devons à l'obligeance de M. de Beaurepaire, archiviste de la Seine-Inférieure, la communication des deux pièces suivantes, qui se trouvent dans les *Registres capitulaires de Rouen*. Dans la première, les parents des réhabilités demandent au chapitre la permission de les faire inhumer dans la cathédrale.

Reg. cap. de Rouen,

Du lundi 3^e jour d'avril 1628.

« Sur la requeste présentée par Jean Turgis père
« de feu Jacques Turgis, Pierre Tallebot père de dé-

« funct Robert Tallebot, et Florence Linant, veuve de
« défunct Charles Le Brasseur, tendant à estre permis
« de faire inhumer dedans ou proche de la chapelle
« des Innocents en cette ville, les corps desdicts dé-
« functs aïans esté suivant l'arrest du Grand-Conseil
« du dernier jour de décembre dernier exhumez du
« cymetière de Saint-Sauveur d'Andely et apportez en
« cette ville au couvent des Augustins, et lesquels
« défuncts par ledit arrest auroient esté déclarez in-
« nocens du crime pour lequel ils auroient esté exécu-
« tez à mort audit lieu d'Andely, et que la somme de
« mil livres mentionnée audit arrest soit acceptée pour
« la fondation d'une messe par semaine et de deux
« obiitz pour le salut des âmes des défuncts. Oy Mon-
« sieur le promoteur du chapitre, lequel a empesché
« les fins de lad. requeste et icelle mise en délibéra-
« tion faisant droit sur lad. requeste. Il a esté dict que
« sépulture est accordée aux corps des d. défuncts au-
« prez de lad. chapelle des Innocens aud. lieu, lequel
« sera trouvé le plus commode par MM. les intendans
« de la fabrique les supplians permis de mettre sur la-
« dicte sépulture une tombe sur laquelle ilz ne pour-
« ront faire graver aucune chose sans l'avoir au préa-
« lable communiqué au chapitre, et quand ilz présen-
« teront ladicte somme de mil livres, il en sera pris les
« fonds nécessaire pour la célébration d'une basse-
« messe par semaine pour les d. défuncts suivant le-
« dict arrest, et s'il reste du surplus en sera fondé
« deux services pour iceux comme il sera advisé par
« le chapitre. Ordonné que l'inhumation des d. corps
« sera faicte demain de relevée aprez complices à l'ins-
« tar des inhumations des chapelains et que les cha-

« pelains avec la croix de cette église iront lever les-
« dicts corps audict monastère des Augustins pour
« delà estre apportez en ceste église. »

En vertu de l'autorisation accordée par le chapitre ,
on procéda, le lendemain 4 avril, à l'inhumation des
corps qui avaient été exhumés du cimetière d'Andeli.
« Furent ces trois innocents, » lisons-nous dans un
manuscrit de l'époque cité par M. Deville, « défouis
« aussi vermeills et beaux comme s'il n'y eut eu que peu
« de temps : furent conduits avec plusieurs gens de re-
« marque et de moïens de la ville d'Andely à Rouen ,
« le 2^e jour d'avril, un d'iceux corps morts fut conduit
« aux Pères-de-la-Mort, les deux autres transportés aux
« Augustins, de là transportés à Notre-Dame. » L'acte
capitulaire ne parle pas du dépôt préalable de l'un des
corps aux Pères-de-la-Mort, ce qui du reste a fort peu
d'importance ; on peut même supposer que ce corps,
déposé dans ce monastère, le fut ensuite aux Augus-
tins.

La seconde pièce, qui est du lundi 22 mars 1629, est
conçue en ces termes :

« Monsieur Pigny, l'un des intendants de la fabri-
« que, a représenté que M. Talbot, frère d'un des trois
« jeunes hommes, desquels les corps auroient esté
« inhumez près la chapelle des Innocents en cette
« église le caresme dernier, lui avoit demandé si la
« compagnie auroit agréable qu'il baillast en pistolles
« reales et autres espèces aïans cours à présent la
« somme de mil livres à ladite fabrique pour la fon-
« dation d'une basse-messe par semaine et de quelque
« obict pour lesdicts défuncts , surquoy ledit sieur
« Pigny a esté prié de sçavoir dudit Talbot quel service

« il désire fonder pour lesdicts défuncts et le rapporter
« au chapitre. »

Nous devons aussi à l'obligeance de M. Gosse-
lin, archiviste de la cour, la communication d'une
troisième pièce extraite des registres du tabellion-
nage.

Cette pièce relate les noms des magistrats condam-
nés à l'amende, l'obligation d'employer le quart de la
somme à la fondation d'une messe par semaine pour le
repos des âmes des trois réhabilités, le versement de
cette somme entre les mains des chapelains du collège
des Clémentins chargés d'acquitter la fondation, l'en-
gagement pris par ceux-ci de faire dire une messe cha-
que semaine, de faire célébrer un obit chaque année,
de fournir les ornements et toutes les choses néces-
saires pour leur acquit, enfin des détails sur le nombre
et la qualité de ceux qui doivent y concourir, ainsi que
les rétributions dues pour leur assistance.

Elle est ainsi conçue :

« Du samedi 5 juillet 1631, au Chapitre de l'église
« Notre-Dame de Rouen.

« Comme ainsi soit que par arrêt du grand conseil
« du Roy donné le dernier de décembre 1627, Hubert
« Geuffin, Ellye Varin, David Boulloche, Antoine
« Dailly, Jacques Lecoq et Charles Duval, juges et
« officiers au siège présidial d'Andelys, ont été con-
« damnés envers les sieurs Jean Turgis, Pierre Talle-
« bot et Fleurence Lynant, veuve de Charles Lebras-
« seur, en la somme de 4,000 livres d'intérêts civils à
« eux adjugés pour raison du jugement de mort rendu
« et exécuté audict Andely, le 25 octobre 1625, à l'en-

« contre de Jacques Turgis, Robert Tallebot et Charles
« Lebrasseur, pour du nombre desdits 4,000 livres en
« être prins la somme de 1,000 livres à être employée
« à la fondation d'une messe par semaine pour être
« dite à perpétuité à l'intention desdits défunts déclá-
« rés innocents par ledit arrêt du crime dont ils avoient
« faususement été accusés, pour l'exécution duquel
« arrêt lesdits sieurs Turgis et Tallebot, et ladite Ly-
« nant, veuve dudit Lebrasseur, se seroient retirés par
« devers MM. les doyen, chanoines et chapitre de
« l'église cathédrale Notre-Dame de Rouen, et à iceux
« présenté requeste pour estre permis faire inhumer
« en leur dite Eglise lesdits défunts à charge d'y faire
« ladite fondation et à condition de leur souffrir de
« faire poser une tombe sur la fosse desdits défunts
« avec la suscription du sujet de ladite fondation,
« ce qui leur auroit été accordé volontairement par
« lesdits sieurs chanoines, par ordonnance de leur
« chapitre, en exécution de laquelle lesdits corps ont
« été inhumés en ladite Eglise devant la chapelle
« appelée les Innocents; en conséquence de quoy les
« dits s^{rs} Turgis, Tallebot et la dite Lynant se seraient
« le jour d'hier de rechef retirés par devers les dits
« s^{rs} du chapitre et iceux suppliés et requis de prendre
« et recevoir d'eux la dite somme de mille livres pour
« faire la dite fondation, lesquels s^{rs} auraient ordonné
« en leur dit chapitre icelle somme être payée ès-mains
« des chapelains du collège des Clémentins, fondé en
« la dite eglise, en la personne de noble et discrète
« personne M^e Adrien Béhotte, prêtre, chanoine et
« grand archidiacre en la dite église, et Louis Samson,
« aussi prêtre, chanoine en icelle, intendant dudit

« collège , pour effectuer laquelle fondation et d'icelle
« en passer acte , savoir faisons que par devant Robert
« Lepicard et Abraham Ferment , tabellions royaux à
« Rouen , furent présents les dits s^{rs} Turgis , Tallebot
« et ladite Lynant demeurant à Rouen . lesquels en la
« présence et du consentement des dits s^{rs} Béhotte et
« Samson , chanoine et intendant du dit collège , ont
« présentement payé comptant devant les dits tabel-
« lions la dite somme de mille livres en pistolles et
« ayant cours ès-mains de discrettes personnes M^e Ro-
« bert Servain , Robert Leriche , Raoullin Gruchet ,
« Guillaume Bourdet , François Aoustin , Guillaume
« Herbert , Simon Duchesne , Bl. Roussel , Michel
« Clerel , Claude Patrix et Jean Aupoix , tous prêtres
« et chapelains du dit collège des Clémentins , à ce
« présents , qui s'en sont reconnus contents et bien
« payés , lesquels sieurs chapelains ont promis , se
« sont soumis et allégés par ces présentes pour eux et
« leurs successeurs chapelains dudit collège faire dire
« et célébrer à perpétuité et à toujours une basse-
« messe tous les samedis à huit heures du matin et un
« obit chacun au 25 octobre , à la même heure que
« dessus ; le tout pour le sallut des âmes des dits
« défunts Turgis , Tallebot et Lebrasseur , à commencer
« la célébration de la dite messe au 1^{er} jour de janvier
« de l'année prochaine 1632 et le dit obit au 25 octobre
« en suivant , et ainsi continuer la célébration de la
« dite messe tous les samedis de l'an et le dit obit au
« dit jour ci-dessus , le tout à perpétuité et à jamais ,
« et pour cet effet seront tenus et à quoi se sont obligés
« les dits chapelains de fournir les ornements , pain ,
« vin , luminaires et choses nécessaires , et que à la fin

« de chacune messe sera dit par le célébrant un *De pro-*
« *fundis* avec l'oraison *Fidelium* sur la fosse des dits
« défunts, et que le dit obit sera chanté par les cha-
« pelains des quatre collèges de la dite église, petits
« chanoines, enfants de chœur et quatre serviteurs de
« l'église, savoir le sacrist, clerc de la chapelle de la
« Vierge, clerc de chœur qui parera l'autel, et le
« contre qui sera obligé de placer les fourmes. Les-
« quels chapelains, petits chanoines et enfants de
« chœur seront tenus chanter une vigile à trois psau-
« mes et trois leçons, et laudes, et ensuite sera dite
« une grande messe de *Requiem* à diacre et sous-diacre;
« et en la fin le *Libera*, et sera distribué par les dits
« Clémentins à celui qui célébrera la dite messe d'obit
« dix solz, laquelle sera dite par l'ancien chapelain du
« dit collège des Clémentins, et à chacun des chape-
« lains assistans et autres susnommés, quatre solz,
« aux diacre et sous-diacre, outre leur distribution,
« à chacun 12 deniers, ayant esté les dits Turgis,
« Tallebot et veuve Lebrasseur, permis par lesdits
« srs du chapitre suivant leur ordonnance de ce jour
« de faire mettre et poser sur la fosse des dits défunts
« une tombe sur laquelle sera gravé ces mots : Par
« permission, etc.....

« Dont ce que dessus les dictes parties se sont tenues
« pour contents et d'accord par devant les dits chape-
« lains ce que dit est, tenir et entretenir de point en
« point, juxte et selon sa forme et teneur, sans y con-
« trevenir sur l'obligation de tous les biens et revenus
« du dict collège ainsi que faire le peuvent. En tes-
« moing de ce nous et la relation des dicts tabellions
« avons mis à ces présentes lettres le dict scel. Ce fut

« faict et passé au dict chapitre de la dicte église Notre-
« Dame de Rouen , l'an de grâce mil six cent trente et
« ung , le samedi avant midy vingt-cinquiesme jour
« de juillet; présens, Noël de Laidecourt, brodeur, et
« maistre Anthoine Lefèvre prestre chapelain de la
« dicte église demeurans en ceste dicte ville de Rouen.»

Voilà certainement un récit bien lugubre ; la réhabilitation et les honneurs rendus à la mémoire des victimes ne le désassombrissent pas. Mais pourquoi ne pas faire revivre le souvenir de ce tragique événement ? Pourquoi souffrir qu'il se détruise entièrement ? Encore quelques années, et pas une lettre de l'inscription ne subsistera, et l'on se demandera si cette pierre tombale recouvre réellement des dépouilles mortelles. On restaure les monuments des grands personnages, et c'est avec raison ; nous sommes heureux de voir dans la cathédrale les statues de Richard-Cœur-de-Lion et de Court-Mantel. Il est vrai que le tombeau de Rollon et de Guillaume-Longue-Épée sont bien modestes ; leur restauration et leur embellissement seraient désirables. Mais, si le second de nos ducs fut victime d'une trahison, ne doit-on pas autant de respect à ceux qui furent victimes d'une affreuse prévarication ? Il y a toujours pour eux une dette à payer, et le paiement de cette dette, qui n'entraînerait qu'un débours peu considérable, serait d'une haute convenance.

Il s'agirait de rendre l'építaphe plus lisible, de la mettre à la portée de tous, de manière qu'elle pût être lue couramment, et non épelée. Il y a deux moyens : ou bien creuser les lettres en conservant l'ancienne orthographe et même les fautes d'orthographe, qui

indiquent l'époque ; ou bien, tout en laissant la pierre dans l'état où elle est maintenant, avec la chance de se détériorer entièrement, mettre contre un des piliers, à peu de distance de cette pierre, une table de marbre qui indique la destination de la pierre tombale, qui puisse faire connaître encore l'épithaphe quand cette pierre tombale aura perdu toutes ses lettres, et qui, lors même qu'elle serait devenue complètement lisse, indique qu'elle doit être maintenue à la place qu'elle occupe. On pourrait peut-être combiner ces deux moyens de conservation. Nous serions heureux si notre idée se trouvait adoptée par qui de droit, nous serions heureux de n'avoir pas déposé quelque sympathie stérile sur les restes mortels de ces infortunés, mais d'avoir fait une œuvre utile en provoquant un nouvel hommage à leur mémoire et comme une confirmation de l'arrêt qui les a réhabilités. Il n'y a pas longtemps qu'un membre de la Commission pour la recherche des antiquités de la Seine-Inférieure demandait que cette pierre tombale fût encadrée dans la muraille : les dimensions seraient peut-être bien grandes pour cela ; on ne pourrait la mettre ni contre un pilier, ni dans le fond de la chapelle, dont il faudrait enlever les décorations. Le même membre a parlé de trois crânes trouvés dans la chapelle il y a quelques années, lors d'un repavage, et laissés à leur place. Ces trois crânes ne sauraient être ceux des réhabilités d'Andely, puisque ceux-ci furent inhumés, non dans la chapelle, mais dans le collatéral, au lieu même où se trouve la pierre tombale. Comment seraient-ils ceux des trois partisans de Charles-le-Mauvais, puisque leurs têtes, placées d'abord sur des

piques auprès du gibet, ne furent pas retrouvées lorsqu'on vint prendre leurs corps? Il faudrait donc que leurs têtes, retrouvées après la cérémonie de la réhabilitation, eussent été apportées plus tard dans la cathédrale et déposées dans la chapelle qui avait déjà reçu les corps; mais, pour admettre ce fait, il faudrait qu'il fût relaté quelque part; autrement, il n'y a qu'une supposition toute gratuite. L'innocence des trois réhabilités, Jacques Turgis, Robert Tallebot et Guillaume Le Brasseur, est mieux établie que celle de Jean Malet de Graville, de Guillaume Maubué de Mainemare et de Colinet Doublet. Puisse-t-on rendre leurs noms plus lisibles et leur souvenir plus impérisable! En le faisant, on ferait certainement une action bonne et louable.



NOTICE

SUR

M. EUSTACHE DE LA QUÉRIÈRE,

MEMBRE RÉSIDANT DE L'ACADÉMIE;

Par M. Ed. FRÈRE.

Séance du 18 février 1870.

MESSIEURS ,

Notre Compagnie, déjà si éprouvée depuis quelques années par la mort de plusieurs de nos regrettés confrères, vient encore de perdre l'un de ses membres les plus distingués, le doyen d'âge de cette Académie, M. De la Quérière, que ses travaux spécialement appliqués à l'étude des monuments de notre ville ont rendu populaire en Normandie. Depuis bien longtemps, je m'honorais de son amitié, et je suis heureux d'avoir été chargé par l'Académie de rappeler, devant elle, les œuvres qui ont rempli si dignement sa longue existence, et les qualités à la fois aimables, sérieuses et originales que chacun de nous a pu apprécier.

Eustache De la Quérière fut, avec MM. Auguste Le Prevost, Emmanuel Gaillard, Hyacinthe Langlois et Achille Deville, l'un des premiers à propager dans la ville de Rouen les études archéologiques. L'un des

premiers aussi, il appela l'attention de l'administration municipale et celle de ses concitoyens sur l'intérêt puissant qu'il y avait à conserver, comme souvenir d'un glorieux passé, des spécimens de ces constructions de toutes les époques qui font, de notre ville, une ville à part, une ville vraiment artistique.

Les édifices publics, la Cathédrale, Saint-Ouen, Saint-Maclou, le Palais-de-Justice, la Grosse-Horloge, certaines habitations particulières même, l'hôtel du Bourgtheroulde surtout, sur la construction duquel on n'avait jusqu'alors que des données assez incertaines (1), exercèrent tour à tour les investigations de son esprit examinateur : le résultat de ces études forma bientôt un ouvrage remarquable dans lequel la pensée de conservation et de restauration se manifeste à chaque page, ouvrage qu'il publia en 1821 sous le titre de : *Description historique des Maisons de Rouen les plus remarquables par leur décoration extérieure et par leur ancienneté*.

Notre célèbre artiste Hyacinthe Langlois, que M. De la Quêrière et mon père, alors éditeur d'ouvrages sur la Normandie, avaient contribué depuis peu d'années à appeler à Rouen, orna la *Description des Maisons de Rouen* de planches nombreuses dans lesquelles apparaissent la finesse et la rectitude de son burin. La nouveauté du sujet attira l'attention générale. On crut voir pour la première fois ces trésors inconnus, devant

(1) P. 222 de la *Description des Maisons de Rouen*, t. II, M. De la Quêrière signale M. Aug. Le Prevost comme s'étant occupé le premier de rechercher l'origine, l'époque de fondation et le nom de cet hôtel, qu'il a fait connaître pour la première fois dans tous ses détails.

lesquels cependant on passait chaque jour avec indifférence. Bientôt non-seulement le goût, mais le respect des vieilles choses s'étendit, et plusieurs monuments, plusieurs constructions du moyen-âge et des siècles suivants furent ainsi sauvés d'une destruction imminente.

Plus tard, vingt ans après, la publication du premier volume sur les *Maisons de Rouen* fut complétée par un deuxième volume, dans l'introduction duquel l'auteur a mis au jour de nouveaux matériaux, aussi curieux que piquants, sur le style de l'architecture aux différentes époques du moyen-âge, sur les habitations de cette même époque, sur l'état ancien et nouveau de la ville de Rouen. Ce deuxième volume est rempli, comme le premier, de planches gravées par Hyacinthe Langlois, auquel, en cette circonstance, M^{me} Bourlet, Polyclès Langlois, et un habile artiste de Paris du nom de Hibon, prêtèrent leur concours.

Comme complément de cet ouvrage, M. De la Quérière en a publié deux autres non moins importants, l'un en 1846 : *Essai sur les Girouettes, épis, crêtes et autres décorations des anciens combles et pignons* ; — L'autre, en 1852, *Recherches historiques sur les enseignes des maisons particulières, suivies de quelques inscriptions murales prises en divers lieux*.

Tout en plaidant énergiquement la cause des vieilles maisons, M. De la Quérière ne cessait d'appeler l'attention de la municipalité et du gouvernement sur l'état de la Cathédrale, insistant par divers écrits, sur la nécessité du rétablissement de la flèche, telle qu'Alavoine l'avait comprise ; mais ses efforts, comme ceux de bien d'autres hommes éclairés, furent vains, et

il mourut sans avoir vu ce majestueux monument recevoir sa couronne métropolitaine. Il mit la même insistance à l'égard des plans du portail de Saint-Ouen dont il demandait l'achèvement d'après l'ancien plan. Selon lui, la construction des deux clochers actuels serait moins en harmonie avec la splendide tour centrale que ne l'auraient été les deux tours commencées il y a plusieurs siècles.

De 1844 à 1862, M. De la Quérière publia d'intéressantes notices sur l'église de Saint-Vincent dont il provoquait la restauration ; sur les églises de Saint-Cande-le-Jeune, de Saint-Martin-sur-Renelle, de Saint-Jean, du Saint-Sépulcre, de Saint-André-de-la-Ville et de Saint-Laurent supprimées en 1791, époque où dix-huit autres églises subirent le même sort. A l'église de Saint-Cande-le-Jeune se rattachaient les souvenirs de son enfance. « La fermeture de Saint-Cande-le-Jeune et, par suite, la mutilation de cette petite église, dit notre excellent confrère (1), où sous l'aile d'une pieuse et tendre mère, j'étais allé rendre mes premiers hommages à la divinité, fut pour mon cœur une sensible blessure. Avec quels regrets, j'entendis le marteau, la hache et la scie employés tour à tour, avec une sorte d'empressement barbare, à abattre cette flèche élancée, dont la contemplation avait pour moi tant de charme ! Avec quelle amertume je vis arracher et briser en morceaux ces belles verrières d'un effet si prestigieux ! »

L'un des derniers et aussi l'un des plus remarquables ouvrages de M. De la Quérière est, sans contredit, la *Notice historique et descriptive sur l'ancien Hôtel-de-Ville*,

(1) *Notice sur Saint-Cande-le-Jeune*, p. 22.

le Beffroi et la Grosse-Horloge de Rouen, travail qu'il a donné en 1864, et qui est accompagné de plusieurs planches, gravées avec talent, par notre éminent confrère, M. Henri Brevière, l'un de ses meilleurs amis. Toutes ces monographies dénotent un esprit observateur, persévérant et consciencieux. Elles témoignent en même temps de connaissances profondes dans les variations de l'architecture et d'études sérieuses sur l'histoire de notre ville à laquelle elles apportent une masse de documents inédits.

Les ouvrages et opuscules, dont nous sommes redevables à M. De la Quérière depuis 1821 jusqu'à 1868, s'élèvent à plus de soixante. Plusieurs d'entre eux ont été imprimés dans le Précis de notre Académie et dans le Bulletin de la Société libre d'Émulation ; quelques-uns même ont obtenu le précieux suffrage de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Nous ne donnerons pas ici la nomenclature de toutes les publications de M. De la Quérière, dans la crainte de fatiguer l'attention de l'Académie, mais nous nous réservons d'en placer le catalogue à la suite de cette notice. Toutefois nous croyons utile de rappeler parmi les nombreux travaux de notre confrère, un volume qui, par son étendue, mérite une mention particulière : c'est un Recueil des articles insérés dans le *Journal de Rouen*, du 22 juin 1833 au 31 décembre 1834, et qui a paru en 1835. C'était l'époque où, sous l'administration de M. Henri Barbet, on projetait déjà une sorte de rénovation de la ville de Rouen. M. De la Quérière, dans cette série d'articles qui souleva quelques controverses, émettait son appréciation, parfois critique, sur les changements projetés. Il voulut se défendre des

accusations qui avaient pu être portées sur lui, et, dans une note placée en tête de *Rouen. Revue monumentale*, il dit en parlant de lui-même : « l'auteur ne croit pas s'être écarté des bornes d'une critique honnête, quoique exprimée parfois en termes qui pourront paraître un peu âpres. Sa conviction, vive et profonde, est passée dans son style avec une franchise qu'il n'a pu dissimuler. L'intérêt de l'art, l'amour de sa ville natale, ont seuls dirigé sa plume, en éloignant de lui toute idée de personnalité, entièrement opposée à son caractère et à ses principes. » Ces quelques paroles peignent beaucoup mieux que nous ne saurions le faire, ses sentiments d'indépendance, de fermeté et de bienveillance à la fois.

Eustache De la Quérière, ancien négociant, ancien juge consulaire, membre des Sociétés des Antiquaires de France, de Normandie et de Picardie, de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, de la Société libre d'Émulation, du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure, et de plusieurs autres Sociétés savantes, était né à Rouen le 18 février 1783, rue aux Ours, paroisse Saint-Cande. Son père, François De la Quérière, était conseiller du Roi et son avocat à la Monnaie de Rouen; sa mère, Marie-Anne de Mauroy, était la fille d'un ancien échevin de la ville de Troyes. Quoique destiné au commerce, les goûts d'Eustache De la Quérière le portaient vers l'étude des beaux-arts et des lettres. L'archéologie était sa passion dominante; il y voua, pour ainsi dire, toute sa vie; et, jusqu'à la dernière heure, ce qu'il lui donnait en amour, elle le lui rendait en jouissances et en satisfactions exquis.

Ce fut en 1822 que l'Académie compta M. De la Quérière au nombre de ses membres résidants. Toujours elle trouva dans sa coopération un archéologue plein de zèle et de goût, un écrivain correct et animé, un historien exact et scrupuleux. Sa mémoire, pleine de tant de faits intéressants et des souvenirs de sa jeunesse, lui était restée fidèle. Il n'y a pas encore longtemps nous l'entendions, avec un intérêt réel, raconter quelques événements se rattachant à l'histoire de notre ville durant le ^{xix}^e siècle, et nous exposer les principaux épisodes de la fin du ^{xviii}^e siècle, dont il avait été le témoin. Il nous exprimait le regret de ne pouvoir publier une *Histoire de Rouen pendant la Révolution*. Il en avait, en effet, recueilli tous les matériaux. La difficulté du sujet l'avait effrayé d'abord; plus tard, l'état de sa santé s'y opposait.

A la suite d'une chute des plus graves qu'il fit à la campagne d'un de ses gendres, il fut soumis à un repos absolu durant près d'une année. Bientôt, deux attaques de paralysie ébranlèrent cette longue et laborieuse existence, qui eut sa fin le 18 janvier 1870. M. De la Quérière était âgé de près de quatre-vingt-sept ans. Le concours d'amis qui assistaient à son convoi funèbre a témoigné à l'honorable famille De la Quérière des liens affectueux qui l'unissaient à ses compatriotes, et, nous pouvons le dire avec assurance, à tous les membres de cette Académie.

OUVRAGES ET OPUSCULES DE M. EUSTACHE DE LA QUÉRIÈRE.

1821. *Description historique des Maisons de Rouen les plus remarquables par leur décoration extérieure et par*

leur ancienneté, etc.; Paris, imp. Firmin Didot, in-8 de 260 p., avec 21 sujets inédits, dessinés et gravés par E.-H. Langlois.

1822. *Notice sur l'Incendie de la Cathédrale de Rouen, du 15 septembre 1822*; Rouen, imp. F. Marie, in-8 de 16 p.

1823. *Notice sur diverses Antiquités de la ville de Rouen*; Rouen, imp. F. Baudry, in-8 de 14 p., avec 1 pl.

1826. *Petit Traité de prosodie normande*; Rouen, le même, in-8 de 13 p.

— *Quelques Réflexions sur la langue française*; Rouen, le même, in-8 de 11 p.

1827. *Notice sur les Vues de Rouen, dessinées et gravées par Jacq. Bacheley*; Rouen, le même, in-8 de 27 p.

1828. *Dissertation sur les Portraits de François I^{er} et de Henri VIII, existant à l'Hôtel du Bourgtheroulde*; Rouen, le même, in-8 de 10 p. avec 2 pl.

1830. *Recherches sur le Cuir doré, anciennement appelé Or basané, et description de plusieurs peintures appropriées à ce genre de décor*; Rouen, le même, in-8, avec 1 pl.

1834. *Notice sur la maison des Orfèvres de Rouen*; Rouen, imp. N. Periaux, in-8 de 8 p., avec 1 pl. (Ext. de la *Revue de Rouen*).

— *Notice sur un ancien Manuscrit relatif au cours des Fontaines de la ville de Rouen*; Rouen, le même, in-8, avec 1 pl.

1835. *Rouen, Revue monumentale, historique et critique*; Rouen, imp. D. Brière, in-16 de 247 p.

1837. *Observations sur la réduction des communes et des églises rurales, sur les dénominations nouvelles imposées aux communes réunies*; Rouen, imp. F. Baudry, in-8 de 15 p.

1838. *Du nouvel Hôtel des Douanes*; Rouen, imp. D. Brière, in-16 de 16 p.

1839. *Réfutation de l'opinion émise par M. Napoléon Landais*

sur L mouillé, dans son Dictionn. gén. et gramm. des Dictionn. français; Rouen, imp. I.-S. Lefevre, in-8 de 10 p.

1841. *Description historique des Maisons de Rouen les plus remarquables, etc., t. 2; Rouen, imp. N. Periaux, in-8 de VI et 290 p., avec 19 pl.*

— *Un dernier Mot sur le port et sur la Ville de Rouen; Rouen, imp. D. Brière, in-16 de 22 p.*

1843. *Hachettes celtiques trouvées à Menteville (Seine-Inférieure); Rouen, imp. Péron, in-8 de 3 p. (Extrait de la Revue de Rouen.)*

1844. *Description histor., archéolog. et artistique de l'église paroissiale de Saint-Vincent de Rouen; Rouen, imp. Péron, in-8 de 40 p. avec 1 pl. (Extrait de la Revue de Rouen.)*

— *Archéologie. — Art chrétien, Architecture chrétienne; Rouen, le même; in-8 de 2 p. (Extrait de la Revue de Rouen.)*

— *Restauration du Palais de Justice; Rouen, le même, in-8 de 2 p. (Extrait de la Revue de Rouen.)*

1845. *Observations sur le Règlement de la Mairie, fixant la hauteur des maisons sur la largeur des rues; Rouen, imp. D. Brière, in-8 de 14 p.*

1846. *Essai sur les Girouettes, Épis, Crêtes et autres Décorations des anciens combles et pignons, pour faire suite à l'histoire des habitations au moyen-âge; Rouen, imp. I.-S. Lefevre, in-8 de XX et 86 p., avec 8 pl.*

1847. *Architecture, Architectes, Rénovation du style gothique; Rouen, imp. Péron, in-8 de 13 p. (Extrait de la Revue de Rouen.)*

— *De la Chapelle et du nouvel Hôpital de Fécamp. (Extrait du Journal de Fécamp.)*

1848. *Notice biographique sur Nicolas Bignon; Rouen, imp. Péron, in-8 de 16 p.*

1848. *L'ancienne Église des Emmurées convertie en caserne de cavalerie*; Rouen, imp. Brière, in-16 de 7 p.
1850. *Aperçus sur l'État ancien et sur l'état nouveau de la société*; Rouen, imp. Rivoire, in-8 de 19 p.
1851. *De l'Hygiène de l'habitation*; Rouen, imp. D. Brière, in-8 de 36 p.
- *Rapport sur l'Histoire du prieuré du Mont-aux-Malades*, par M. l'abbé Langlois; Rouen, imp. Berdalle, in-8 de 10 p.
1852. *Recherches historiques sur les Enseignes des Maisons particulières, suivies de quelques inscriptions murales prises en divers lieux*; Rouen, imp. Péron, in-8 de VII et 131 p., avec 1 pl. et 27 sujets gravés sur bois.
1853. *Revue rétrospective rouennaise : Coup-d'œil sur les usages, les habitudes et les mœurs de nos pères*; Rouen, Imp. Brière, in-8 de 47 p.
1856. *La Flèche en fer fondu de la Cathédrale de Rouen*; Rouen, le même, in-8 de 4 p.
1857. *Du Champ-de-foire au cidre*; Rouen, le même, in-8 de 3 p.
- *Observations au sujet du nouveau quai de Saint-Sever*; Rouen, le même, in-8 de 4 p.
- *Un dernier mot sur la flèche en fer fondu de la Cathédrale de Rouen*; Rouen, le même, in-8 de 4 p.
- *Fédération rouennaise, le 29 juin 1790*; Rouen, le même, in-8 de 8 p.
- *Des Logements insalubres*; Rouen, le même, in-8 de 4 p.
1858. *Saint-Cande-le-Jeune, église paroissiale de Rouen, supprimée en 1791*; Rouen, le même, in-4 de 24 p. avec une pl.
- *Quelques mots sur le temple de Saint-Éloi*; Rouen, le même, in-16 de 7 p.
- *Notice biographique sur A. P. M. Gilbert* (archéologue à Paris); Rouen, le même, in-8 de 4 p.

1858. *Rénovation des différents styles d'architecture du moyen-âge* ; Rouen, le même, in-8 de 11 p.
1859. *Observations sur les projets de rues à ouvrir dans la ville de Rouen* ; Rouen, Imp. Péron, in-8 de 16 p.
1860. *Notice historique et descriptive sur l'ancienne église de Saint-Jean, de Rouen* ; Rouen, Imp. Brière, grand in-8 de V et 123 p. avec 3 planches dont 2 col. dans un certain nombre d'exempl.
- *A ma mère, souvenir pieux* ; Rouen, Imp. Boissel, in-8 de 8 p.
 - *Saint-Martin-sur-Renelle, ancienne église paroissiale de Rouen, supprimée en 1791* ; Caen, Imp. Hardel, in-4 de 15 p. avec 5 pl. (Ext. des Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.).
1861. *Notice sur l'ancienne église collégiale du Saint-Sépulcre de Rouen, dite la chapelle Saint-Georges, supprimée en 1791* ; Rouen, Imp. Boissel, in-8 de 22 p. avec une pl.
1862. *Remarques sur l'hygiène de l'habitation et quelques mots à propos de la reconstruction de plusieurs quartiers de la ville de Rouen* ; Rouen, Imp. Boissel, in-8 de 24 p.
- *Note sur le pont de pierre de la ville de Rouen* ; Rouen, Imp. Cagniard, in-8 de 4 p. (Ext. de la Revue de la Norm.).
 - *Une Excursion au château d'Anet* ; Rouen, le même, in-8 de 24 p. avec 4 pl.
 - *Saint-André-de-la-Ville, église paroissiale de Rouen, supprimée en 1791* ; Caen, Imp. Hardel, in-4 de 59 p. avec 2 pl. (Ext. des Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.).
1864. *Notice historique et descriptive sur l'ancien Hôtel-de-Ville, le Beffroi, et la Grosse-Horloge de Rouen* ; Rouen, Imp. Boissel, in-4 de 76 p. avec 3 pl. dont une double, grav. par H. Brevière. Ce travail a d'abord

paru dans le Bull. de la Soc. d'Émulation 1862-63, p. 510-595.

1864. *Ext. de l'ouv. précédent, lu à Paris, au congrès des Soc. savantes* ; Paris, Imp. Impér., in-8 de 9 p.

— *Souvenirs du calendrier français* (établi le 5 oct. 1795); Rouen, Imp. Boissel, in-18 de 11 p.

— *Notice sur le clocher de l'église de Saint-Maclou*; Rouen, Imp. Brière, in-12 de 4 p.

— *Quelques idées sur la construction à Rouen, d'un musée industriel, d'un musée agricole et horticole, d'une salle pour les réceptions, les concerts, etc., et d'un musée de peinture et de sculpture*; Bullet. des trav. de la Soc. d'Émulation, p. 267-274.

1865. *Changement proposé de l'Hôtel de la Préfecture de Rouen*; Rouen, Imp. Brière, in-12 de 4 p.

1866. *Améliorations et embellissements à opérer dans la ville de Rouen*; Rouen, le même, in-12 de 16 p.

— *Réclamation contre les défenses d'afficher*; Rouen, Imp. Cagniard, in-8 de 5 p. (Ext. de la Revue de la Normandie).

— *Examen de l'apologie de l'abbé d'Anfernet, prêtre insermenté*, publiée par M. l'abbé Loth, sous ce titre : *Un Confesseur de la foi, à Rouen, en 1794*; Rouen, Imp. Boissel, in-8 de 29 p.

— *Saint-Laurent, église paroissiale de Rouen, supprimée en 1791*; Rouen, Imp. Boissel, in-8 de 52 p. avec une pl.

— *Coup-d'œil rétrospectif sur vingt-quatre églises paroissiales, supprimées à Rouen, en l'année 1791*; Paris, Imp. Impér. in-8 de 29 p. avec une pl. (Ext. des Mém. lus à la Sorbonne en 1865. — Dito, Rouen, Imp. Boissel, 1866, in-8 de 44 p. avec une pl.

1868. *Discours prononcé le dimanche 6 août 1868, lors de l'inauguration du monument érigé, au Pont-de-l'Arche, à la mémoire d'Eust-Hyac. Langlois*; Rouen, Imp. Brière, in-12 de 8 p.

1868. *Rouen pendant la révolution : Sédition royaliste à l'occasion de la disette* ; Rouen , Imp. Cagniard, in-8 de 16 p. (Ext. de la Revue de la Norm.).
1869. *Conseils aux personnes qui veulent se faire construire une habitation à la ville ou à la campagne* ; Rouen, Imp. Cagniard, in-8 de 12 p.
-

NOTES

EXTRAITES DES

PREMIERS REGISTRES DE L'HOTEL-DIEU

DE ROUEN,

Par M. Ch. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE.



Au xvi^e siècle , il s'opéra un important changement dans l'administration des Hôtels-Dieu. L'autorité civile s'attribua un droit de contrôle et de direction sur ces établissements , en y formant des conseils administratifs à côté des communautés religieuses d'hommes et de femmes qui en étaient chargées depuis plusieurs siècles.

Envisagé à la distance d'un certain nombre d'années, ce changement a pu passer, aux yeux de plusieurs, pour un fâcheux empiètement sur le domaine ecclésiastique. Mieux eût valu, assurément, réformer ces communautés infidèles à leur mission. On se fût, de la sorte, moins écarté des intentions des fondateurs ; et il est permis de supposer que , sollicitées au nom de la charité et par ses organes naturels , les aumônes eussent été plus pressées et plus abondantes que celles

que pouvait recueillir une administration laïque, plus propre, à raison même de son caractère officiel, à commander le respect qu'à exciter une généreuse sympathie. Mais cette réforme était-elle praticable, et peut-on affirmer qu'il fût au pouvoir de l'État de ranimer le zèle où il était absolument éteint? D'autre part, l'aggravation de la misère qui marque les dernières années du règne de François I^{er}, n'obligeait-elle pas à employer les moyens les plus prompts et les plus faciles qui se présentaient à l'esprit pour rendre aux pauvres ce qui leur appartenait légitimement, et ne servait plus qu'à procurer une vie douce et agréable à ceux qui n'en étaient que les économes et les dépositaires?

« Nous sommes dûment avertis, ainsi s'exprime François I^{er} dans son ordonnance de 1545 (1), que les hospitaux fondez en notre royaume ont esté mal administrés par ci-devant, et sont encore de pis en pis gouvernés, tant par leurs administrateurs que par les prélats de notre royaume qui doivent avoir l'œil sur iceux, lesquelz se sont efforcez et efforcent journellement vouloir appliquer à eux ou à leurs serviteurs le revenu desdits hopitaux fondez et en faire leur patrimoine, en contrevenant aux saintes institutions canoniques, intention des fondateurs... défraudant les pauvres de leur due nourriture et substation. »

En ce qui concerne l'hôpital de Rouen, il est aisé de vérifier que ce reproche n'était que trop fondé.

Les pauvres y étaient négligés, le titre de prieur était recherché comme un bénéfice avantageux, et le culte divin, dans ce qu'il avait de moins pénible, était

(1) Sur la réforme des hôpitaux.

devenu presque l'unique objet des religieux. Aussi, n'y a-t-il pas lieu d'être étonné de voir un établissement autrefois si populaire, tombé dans un discrédit général.

On en avait eu une preuve dès l'année 1512. M. de Sauveterre, vicaire de l'archevêque de Rouen, ayant représenté aux échevins qu'il serait opportun de venir en aide aux religieux de l'Hôtel-Dieu, le président de l'Échiquier, présent à l'assemblée des Vingt-Quatre, fit « remontrance des grands biens que l'on faisoit, en subvenant à la nécessité des pauvres et malades des Hôtels-Dieu. » Mais il ajouta que, « puis peu de temps en ça, ceux de l'Hôtel-Dieu de Paris avoient fait semblable plainte, par quoy avoit esté ordonné que leur revenu seroit veu, par lequel fut trouvé qu'il avoit de grans biens, et beaucoup plus que par eulx n'estoit employé aux pauvres, et que mesmement, en ung Hôtel-Dieu en Auvergne, il fut trouvé que leurs celliers et caves estoient plains de vin et qu'ils ne donnoient point aux povres, qu'ainsi en avait-il été encore à l'Hôtel-Dieu d'Orléans, où fut trouvé qu'ils estoient riches et puissans et plus qu'il ne falloît. . . Aussi leur bailla-t-on gens à leurs despens pour prendre garde sur les povres et malades: dont ils ne furent pas contents. » Le président n'avait osé attaquer directement l'Hôtel-Dieu de Rouen; mais ce qu'il avait dit avait suffi pour mettre les échevins en défiance et pour les empêcher d'accorder les secours que l'on réclamait.

Les vices de cette administration devinrent encore plus sensibles quelques années après, sous le prieurat de Jean Le Tellier.

Il y avait alors, et depuis 1534, en la ville de Rouen,

une Chambre des pauvres qui siégeait au palais. Le Parlement l'avait établie pour le soulagement des indigens valides, et plus encore pour la répression de la mendicité. Elle était composée de présidents, de conseillers au Parlement, de chanoines de l'église métropolitaine, de généraux de la justice, d'officiers du bailliage et d'échevins.

Cette chambre fut amenée, à la suite de faits de violence imputés à Le Tellier, à porter son attention sur le régime de l'Hôtel-Dieu.

Depuis vingt-cinq ans, il n'avait été rendu aucun compte du revenu. Le patrimoine des pauvres s'en allait de jour en jour en dissipations inutiles et en véritables dilapidations. On proposa donc de déclarer Le Tellier incapable de garder la direction de l'Hôtel-Dieu. On proposa, de plus, de l'astreindre à rendre des comptes et à déposer l'argent dans un coffre fermant à trois clefs, dont une serait remise à la Chambre.

Peu de temps après (28 juin 1553), le roi ordonna que la cour de Parlement commettrait dorénavant des gens honnêtes et solvables, en tel nombre qu'elle aviserait, pour régir le temporel de l'Hôtel-Dieu, en rendre compte et payer les religieux. Il lui manda « de pourvoir de médecin, chirurgien, barbier et nourrices audit Hôtel-Dieu, tant pour panser, médiciner les pauvres, que pour nourrir les enfants nouveau-nés et exposés; le tout en la forme et manière comme l'Hôtel-Dieu de Paris, et autres des bonnes villes du royaume avaient accoustumé de faire. »

Le régime de la spiritualité devait demeurer au prieur, « quant à la régularité et discipline des religieux

et religieuses, pour le divin service et administration des sacrements...» Le Parlement et le procureur général devaient cependant prendre garde « si les offices du culte étaient dûment accomplis comme la charité et religion le désiraient. » Ils devaient encore « remédier au nombre superflu des religieux, et obliger le prieur à mettre en évidence les chartes, titres et enseignements concernant les fondations par un exact inventaire déposé au greffe de la cour pour en être fait un bon chartrier. » (1)

Malgré l'opposition du prieur, ces lettres-patentes furent enregistrées au Parlement, et, suivant l'arrêt rendu en conséquence, il fut tenu, le 2 juillet 1553, à l'Hôtel-de-Ville, une assemblée générale de tous les notables, où furent nommés comme administrateurs de l'hôpital deux conseillers à la cour : le président Louis Petremol, et Robert Le Roux sieur de Lesprevier ; deux chanoines de la cathédrale : Guillaume Gombault et Jean Romé ; deux bourgeois : Guillaume Le Seigneur, sieur des Croix, notaire et secrétaire du roi, conseiller moderne de la ville, et Estienne Febvrier, conseiller ancien. Il avait été décidé que trois administrateurs, un par chaque corps, sortiraient de fonction chaque année, et seraient remplacés par d'autres de la même qualité, élus pareillement en assemblée générale. Les six administrateurs prêtèrent serment devant le Parlement, et y firent confirmer leur nomination.

(1) Ce travail ne fut exécuté qu'en 1570 : « A esté commencé par M^c Cavé à fere et continuer l'inventaire et recueil des lettres sur les papiers en deux volumes en parchemin, au prix de 2 s. 6 d. par heure, qui seroit 20 s. par jour, y besongnant 4 heures de matin et autant de relevée. »

Le prieur ne se soumit pas facilement à ce nouvel ordre de choses. Quand les membres du Bureau vinrent à l'Hôtel-Dieu, ils entendirent le prieur demander « si les frères de la nouvelle escolle estoient assemblez, disant que ceux qui se mesloient de l'hôpital estoient Luthériens et pires que Vaudois. » Il les traita même de badins, ce qui parut dur « à des gens qui avaient beaucoup de peine pour réparer la désolation d'une maison dépourvue de tous biens et conseils... nommés par élection faicte en la communauté de cette ville, autorisée par la Cour... agissant sans profit ni espoir d'icelui. »

Mais en vain le prieur eut-il recours aux évocations, et, se prévalant de la protection du grand-aumônier, porta-t-il l'affaire successivement au grand et au privé Conseil, l'arrêt du Parlement fut maintenu, et il fut fait défense, sous de fortes peines, aux religieux, de revenir vers le roi. Tout ce qu'ils purent obtenir, ce fut d'être libérés de la prison à laquelle ils avaient été condamnés. Le Tellier, débouté de ses demandes, se trouva trop heureux, à la fin, de pouvoir conclure avec les administrateurs un concordat aux termes duquel il fut décidé qu'au prieur et à ses successeurs demeurerait « la coercion et correction des religieux, religieuses et converses, avec toute la spiritualité. » On fit deux parts du revenu : l'une à la disposition des religieux pour le culte ; l'autre à la disposition de l'administration pour le soulagement des pauvres. On accorda à Le Tellier, pour sa vie durant, l'ancienne léproserie de Saint-Julien. Il n'en jouit pas longtemps : on le trouva mort dans son lit d'une attaque d'apoplexie le dernier mai 1556. Son corps fut visité par

quatre médecins et enterré dans l'église de la Madeleine.

Les registres de la nouvelle administration, actuellement conservés aux archives des hospices de Rouen, commencent au mois de juillet 1553. Nous y puiserons quelques renseignements qui nous paraissent présenter de l'intérêt pour l'histoire de l'Hôtel-Dieu, et même pour l'histoire des mœurs, dans la seconde moitié du xvi^e siècle.

Le Bureau se réunissait trois fois la semaine. Le lieu des séances ne fut pas toujours le même. Ce fut tour à tour une salle de l'Hôtel-Dieu; la maison du receveur; en temps de peste, le monastère des Carmes.

Le receveur nommé en l'Hôtel-de-Ville, était le seul membre de l'administration dont les fonctions ne fussent pas gratuites.

Pendant longtemps, il n'y eut pas de secrétaire. On reconnaît dans les registres de délibérations l'écriture du président Petremol et celle du chanoine de Martinboz, chancelier de l'église de Rouen et vicaire général de l'archevêque.

L'autorité religieuse se montra favorable à l'œuvre de réforme entreprise par le Parlement. La présence de deux chanoines dans le Bureau en est déjà une assez forte preuve. Mais ce n'est pas la seule.

Le 20 août 1554, ce furent l'archevêque et l'official que le Bureau voulut d'abord avoir pour juges quand il se vit insulté par le prieur.

Le 14 janvier 1556, le cardinal de Vendôme, archevêque de Rouen, partant de son abbaye de Saint-Ouen, se rendit à son palais archiépiscopal et de là à pied à l'église de l'Hôtel-Dieu, accompagné de l'abbé

de Lisle, archidiacre, de M. Des Buas, conseiller au Parlement et de M^e Adam Secard, docteur en théologie, curé de Saint-Maclou, ses deux grands vicaires. Il visita l'église et la salle des pauvres où on lui fit remarquer des couvertures de tapisserie aux armoiries de M^{sr} d'Amboise. Il fut congratulé en l'apothicairerie par le président Petremol. Le 2 mars 1556, il fit une nouvelle visite au Bureau, accompagné de ses vicaires, de l'official et « autres gros personnages ».

Le 19 avril 1557, il offrit à dîner aux religieuses et aux pauvres de l'Hôtel-Dieu, alors au nombre de deux cent soixante-dix, « bien amplement et honorablement comme à lui appartenait », et à cette occasion, les administrateurs exhortèrent les pauvres, « en chascun lit de prier Dieu pour la santé et prospérité dudit seigneur et prince et de toute sa maison. »

Le 7 octobre 1566, les administrateurs lui écrivirent pour le prier de commettre un grand vicaire pour ouïr les comptes du Bureau.

Dans une circonstance assez délicate, l'autorité religieuse fit encore cause commune avec le Bureau. Il s'agissait de l'élection d'une prieure ; et les administrateurs prétendaient avoir droit d'y prendre part avec les religieuses et les religieux suivant un arrêt du parlement du 8 janvier 1567, contrairement à l'avis du prieur Lecoq pour lequel les deux communautés avaient pris parti. Le Bureau obtint gain de cause, et l'élection se fit au scrutin secret, le 11 janvier 1567, en présence du vicaire général Jean Bigues, et de l'official Jean Eudes.

Enfin, en 1570, le fameux père Possevin, un des hommes les plus savants du xvi^e siècle, mais moins connu

encore par son étonnante érudition que par ses travaux, comme missionnaire et comme négociateur, le P. Possevin, étant venu prêcher le carême à Rouen, à la Cathédrale, sur l'appel du cardinal de Bourbon, n'hésita pas à prêter son concours aux administrateurs de l'Hôtel-Dieu, en recommandant à la charité des fidèles, la maison qui leur était confiée, et en y formant une confrérie de dames et de demoiselles, dans le genre de celles qu'imagina plus tard saint Vincent-de-Paul (1).

Lorsque, au mois de juillet 1551, le Bureau prit possession de la Madeleine, il y trouva quatre-vingt-cinq pauvres, quatorze religieux dont cinq avaient des offices : le prieur, le bailli, le rentier, le cellerier et le grenetier, quatorze religieuses y compris deux novices.

L'ordinaire était, à *jour de chair*, pour les prêtres, au matin, deux pièces de bœuf à 4 sous la pièce et un vanet de mouton ; au soir, une épaule de mouton, un gigot et une pièce de bœuf ; — pour les novices, au matin et

(1) Le P. Dorigny a rappelé ce fait dans sa *Vie de Possevin*. Nous citerons à l'appui de son témoignage la délibération suivante : « Dudit jour, tiers jour d'avril 1570, presens les dits Rassent, Damours, Busquet, Le Tessyer, Graffart, Marquas. Est venu mons. Possevyn, ayant presché le caresme dernier à l'église cathédrale de Notre Dame, lequel dit que, ayant reçu le mémoire que lui avons envoyé au commencement du caresme dernier pour remoustrer au peuple la nécessité dudit Hostel-Dieu et principalement de linge pour la subvention et sepulture des paouvres il avoit faict son debvoir de le remoustrer au peuple tellement que par son advertissement plusieurs notables damoiselles et dames de ceste ville avoient par les paroisses et maisons faict ceuillette tant de deniers que de linge qu'ilz apportoint présentement dont le dit sieur Possevyn a esté remercié (noms des

au soir une pièce de bœuf. On distribuait au matin et au soir, pour dix personnes, hommes ou femmes, un pot de vin. Il n'y avait du reste ni dessert ni entrée, et la maison ne fournissait pas de vestiaire, ce qui indique que les religieux ne faisaient pas vœu de pauvreté et n'étaient pas astreints à une règle commune.

Les prêtres percevaient en plus, pour leur usage propre, 40 livres en l'église Saint-Maur, où l'on disait la messe tous les lundis. Cette somme était fournie par la confrérie de Saint-Maur. On note aussi qu'ils y allaient dire vigiles tous les dimanches de mai, d'octobre et de carême.

L'Hôtel-Dieu jouissait du droit de haute justice et avait un bailli aux gages de 10 livres, lequel tenait sa juridiction à la Madeleine. Cette haute justice s'étendait à l'enclos de la Madeleine, à Saint-Maur, Saint-Julien, l'Aunay, et au Nid-de-Chien. Elle connaissait des appels de quatre vicomtes ou juges inférieurs siégeant l'un à la Madeleine, l'autre à Grand-pré, le troisième à Hautot, le quatrième à Vattetot.

dames : M^{lle} d'Espine Chandellyer, M^{lle} Du Quesnay, mesdames Paviot, Le Sueur, Damours, de Bonards, Noel, Houdemare, Poulain, Berard, Hellouin, d'Infreville, Pavye, Machecrier, de Laval, Cavé, de Bauquemare). Et davantage a esté remoustré par le dit sieur Possevyn que les dites damoiselles et dames et autres de ceste ville en grand nombre avoient delibéré de se metre de la confrayrie de la Magdalayne et faire tellement que chascun jour, pour le moins au disner des paouvres, se trouveroyent deux ou troys des dites damoiselles et dames qui viendroient visiter les paouvres du dit Hostel Dieu pour les conseiller et souvent leur apporter quelques petites confitures et autres choses seulement pour les plus acablées de maladie, dont par semblable, lesd. sieur Possevyn et damoiselles et dames ont esté remercyez. »

Le revenu avait été évalué, dans une information du 14 août 1552, à 7,200 livres. Il était formé, pour une partie, par le revenu des *pardons* ou indulgences. Ces *pardons* se mettaient en adjudication suivant un usage général alors. Jean Morelet, prêtre, curé de Saint-André, les obtint sur l'enchère de 1,000 livres, le 20 juillet 1553.

Sur la demande de ce fermier, on décida, le 20 septembre 1553, de faire des démarches auprès des grands vicaires, afin qu'il fût *donné empeschement* aux Pénitents de Paris qui prétendaient faire publier leurs *pardons* dans le diocèse de Rouen.

Ces *pardons* ne pouvaient se recueillir dans les églises qu'après que les doyens des divers doyennés avaient informé par lettres spéciales les curés de leur circonscription des quêtes que se proposait de faire le messenger de l'Hôtel-Dieu.

Les *deniers à Dieu* consistaient en un droit perçu au profit de l'hôpital à l'occasion des adjudications volontaires ou par décret faites en justice. Le 8 novembre 1533, on fit dresser des lettres missives aux lieutenants des baillis de la province pour les *deniers à Dieu*. On les voit adjugés, le 13 février 1555, pour une somme de 900 livres.

L'Hôtel-Dieu possédait, à peu de distance de Rouen trois manoirs, la Motte, l'Aunay et Saint-Julien. Les administrateurs les visitèrent le 26 juillet 1553. Ils trouvèrent à l'Aunay une petite maison qui y avait été construite, en 1535, par les conseillers de la ville, conformément à une ordonnance de la cour, « pour en icelle, en temps de peste, laver les habillements des pestiferez qui y étoient portez de la ville par eaue de

laquelle on descendoit en la dite maison. » On avait construit près de là une chapelle où l'on disait la messe tous les dimanches.

A Saint-Julien, il y avait un vigneron, loué à l'année ; on y récoltait du vin que l'on vendait *en triballe* aux bourgeois de Rouen. Cette mention de la culture de la vigne dans une localité si voisine de Rouen est remarquable. A la même époque, on cultivait encore la vigne à Rouen, sur l'autre rive de la Seine, dans le quartier de Saint-Gervais. Mais là le raisin récolté ne servait qu'à la fabrication du verjus dont on faisait autrefois un très grand usage.

A côté de la ferme, il y avait une maison de plaisance qui fit retour à l'Hôtel-Dieu après la mort du prieur Le Tellier (1).

Le service médical de l'Hôtel-Dieu était confié à un médecin nommé Fierabras qui devait visiter, chaque jour, les malades, et auquel on payait 30 livres de gages par an.

Il y avait, de plus, un barbier (Guillaume Lelaige) aux gages de 8 livres par an, sans compter les faibles profits qu'il pouvait tirer des *phlébotomies* des religieux et des religieuses.

C'étaient, ce semble, une charge assez peu lourde, et des appointements bien modestes. Cependant, les administrateurs essayèrent de réaliser quelques écono-

(1) En 1556, l'abbé de Lessay s'y installa, par permission des administrateurs, dans l'espoir d'y recouvrer la santé. Il y resta plusieurs mois, et se retira sans dire adieu à personne et sans prendre congé du Bureau qui ne fut pas peu surpris d'apprendre que, pour tout témoignage de reconnaissance, il avait envoyé à l'Hôtel-Dieu 2 doubles ducats.

mies de ce côté. Ils citèrent devant eux les médecins, les chirurgiens, et les apothicaires de la ville, et firent appel à leur zèle et à leur désintéressement en faveur des pauvres.

Les premiers offrirent de donner, chacun à leur tour, de mois en mois, *leurs recettes* à ceux qui leur seraient envoyés par le Bureau. On ne voit pas qu'ils se soient engagés à faire des visites quotidiennes à l'Hôtel-Dieu.

Les chirurgiens déclarèrent qu'il était absolument indispensable « d'avoir une personne qui eust gages pour médicamenter les pauvres, ce qui ne les empêcherait pas de donner alternativement, deux à deux, conseil de ce qui seroit à faire. » Ils proposèrent de chercher parmi leurs apprentis s'il n'y en aurait pas un qui voulût accepter le service de l'Hôtel-Dieu dans l'espérance d'arriver à la maîtrise sans passer par ces formalités gênantes de la jurande que, près de deux siècles après, les chirurgiens de Rouen osèrent bien imposer au célèbre Le Cat, dans lequel ils ne voyaient qu'un intrus, quand ils auraient dû le saluer comme leur maître et comme l'honneur de leur profession.

Quant aux apothicaires, ils se bornèrent à émettre l'avis qu'on ne pouvait se dispenser d'avoir un appartement particulier pour faire diète ; et ils promirent de faire bientôt leur rapport sur le lieu où il leur paraîtrait plus convenable de l'établir.

Les administrateurs durent bientôt comprendre quelle erreur avait été la leur de compter sur la charité privée pour des œuvres qui exigent une application de tous les jours. La maladie et la pauvreté frappent sans relâche ; et les hommes les meilleurs ont leurs

heures de tiédeur, de découragement et même d'égoïsme. Il fallut donc continuer d'avoir un médecin et un chirurgien en titre. Mais le défaut de ressources était tel qu'on ne put leur faire que de très faibles appointements, et encore les payait-on fort inexactement. Le 10 août 1556, on était en retard de quatre années avec Fierabras : il se plaignit, menaça même de se retirer si l'on ne faisait droit à sa réclamation. On se le tint pour dit. Mais ses gages ne furent augmentés qu'en 1571.

Le 17 avril 1556, on accorda au chirurgien la somme de 9 livres pour lui aider à remplacer les vêtements qu'il avait usés au service de la maison, et on décida qu'il aurait à l'avenir un demion de vin par chaque jour d'été.

En 1606, les gages du chirurgien Jean Huc étaient de 4 francs et demi par mois. Il pansait non-seulement les malades ordinaires, mais ceux de la contagion. Il demanda un aide, se prétendant hors d'état de suffire seul à un service aussi fatigant. On lui refusa l'aide, et on lui accorda 10 livres d'augmentation par mois à titre d'encouragement. Ses gages furent de nouveau augmentés, mais dans une proportion qui nous semble encore bien insuffisante, le 5 juillet 1608.

Tous les jours de Bureau, les administrateurs notaient le nombre des pauvres admis à l'Hôtel-Dieu. Il avait été enjoint au confesseur de la maison qui continuait à être pris parmi les prêtres séculiers de la ville d'en tenir registre, et ce fut assez longtemps, d'après ses indications que cette constatation s'inscrivit dans les registres de délibérations. J'en ai dressé un tableau aussi exact que possible. Je n'en rapporterai

ici que quelques chiffres. Il résulte de ce tableau que le nombre *maximum* des pauvres s'éleva en 1553 à 73 ; qu'il varia, en 1554, entre 88 et 44 ; en 1555, entre 96 et 42 ; en 1556, entre 203 (le 25 novembre) et 74 (4 janvier) ; en 1557, entre 270 et 206. Le nombre *maximum* des enfants fut de 30 en 1557 (le 17 avril) ; le nombre *maximum* des femmes à la gésine fut de 14, en 1555 (le 24 et le 26 décembre 1555). Mais souvent les chiffres pour les enfants admis et pour les femmes en couche descendit jusqu'à zéro. On voit aussi que de fois à autres on recevait quelques prisonniers malades de la conciergerie ou des prisons de l'officialité auxquels le pain était fourni par le roi ou par l'archevêque.

Pour soigner les malades, il y avait, en 1555, de sept à huit serviteurs ou chambrières, une dame de la gésine et une femme que l'on nommait la coucheresse. Celle-ci pouvait admettre provisoirement les pauvres, dans l'intervalle d'une séance du Bureau à une autre. Les administrateurs se réservaient de statuer définitivement sur les admissions.

Le dernier décembre 1556, il y avait à l'Hôtel-Dieu quatre pauvres par lit. Les temps étaient durs. On note, le 13 mars 1557, que les malades étaient apportés en grand nombre, et que la plupart ne tardaient pas à mourir. « Le 24 avril 1557, la prieure déclara que la mortalité continuait, bien qu'il n'y eût pas de maladies contagieuses ; qu'il venait beaucoup de malades de la ville qui étaient tous nus, et que les curés et les vicaires les devraient enterrer. »

Pendant quelques années seulement, on admit des vérolés à l'Hôtel-Dieu. Le dernier avril 1554, on parla d'affecter à cette sorte de malades un local particulier.

Le nombre, sans doute, en était peu considérable. On constate qu'il n'y en avait que deux le 29 octobre 1554. Un soldat qui revenait du camp fut mis à la *surie*, comme vérolé, le 2 décembre 1554. Ce mot désigne évidemment un appartement fortement chauffé de manière à favoriser les transpirations. Le 13 février 1554, on accorde aux vérolés deux fagots et deux bûches « pour leur peine ordinaire, pour ceux qui suent. »

Soit crainte de la contagion, soit confiance dans le traitement d'un barbier nommé Ivon, on renvoya de l'Hôtel-Dieu à la maison de cet empirique un vérolé le 11 mars 1554. Un autre vérolé est renvoyé également à un barbier de Saint-Sever, le 11 juin 1555. Le 27 avril de cette année, on constata qu'il n'y avait plus de vérolés à l'Hôtel-Dieu ; qu'on avait délibéré de les faire guérir à l'extérieur, aux dépens du trésor de la *boîte des pauvres*. Le 22 mai suivant, on avait congédié définitivement la femme qui en avait la garde, et l'on avait affecté à un autre usage, la chambre qui avait été destinée au traitement de ces malades.

Dès 1554, la taille était pratiquée par un spécialiste nommé Bastien Laudon. Le 7 mai de cette année, on lui commanda « d'inciser un pauvre homme malade de pierre. » Le 11 mai 1555, ce chirurgien vint déclarer qu'il avait visité une pauvre femme qui lui avait été désignée, et qu'il avait reconnu qu'elle n'avait pas la pierre, mais « qu'il avait taillé de boyau un homme de quarante-cinq ans nommé Paquet de la Vente. » — On voit par là que ces opérations avaient été pratiquées sur l'ordre et aux frais du Bureau, mais en dehors de l'Hôtel-Dieu. — Il paraît en avoir été de même pour le traitement des blessés ; le Bureau les faisait soigner

chez eux par des chirurgiens qu'il désignait et qu'il payait. Le 18 février 1555, Guillaume Le Cordier, solliciteur au Palais, vint « remoustrer qu'un nommé Mathieu Selle, paveur, puis ung mois, avoit esté outragé et fort blessé à sang et à playe par ung soi-disant gentilhomme nommé messire Guillaume de Coutances, de quoy estoit en danger apparent de sa vie, et que les chirurgiens qui l'avoient pansé jusques à huy le vouloient abandonner, pour ce que le dit Selles n'avoit plus de quoy les contenter, requérant que le barbier de l'Hostel-Dieu feust envoyé panser le dit Selles, entendu qu'il n'avoit esté pansé d'ung jour, sur laquelle remoustrance a esté faict venir Germain Pain et Thomas Deshayes, qui disoient avoir pansé le dit Selles avec M^e Nicolle Ruelle, aultre chirurgien, lesquels ont dit venir de panser le dict Selles, et ont promis qu'ils ne abandonneroient iceluy, neantmoins sa pauvreté; et sur leur salaire, s'ils ne vouloient attendre l'ordonnance de justice sur la provision, renvoyés au prochain Bureau des pauvres qui tiendra dimanche prochain. »

Ce Bureau des pauvres valides distinct du Bureau de l'Hôtel-Dieu, était une commission pour la distribution de secours à domicile, et plus encore pour la répression de la mendicité, qui avait pris un effrayant développement dans toutes les villes dans le cours du xvi^e siècle. Ce serait un curieux problème que de rechercher pourquoi le moyen-âge avait échappé à cette misère, et par suite de quelles circonstances elle naquit pour ainsi dire avec l'époque de l'histoire moderne.

Une ordonnance de cette commission, un peu postérieure à 1556, porta les dispositions suivantes :

« Les pauvres, s'ils ont des enfants ayant le calcul ou qui soient grevez, sont taillez par l'opérateur, qui en a salaire, et en a taillé plus de quatre-vingts, dont, par la grâce de Dieu, il n'en est mort qu'un ou deux.

« Par le dit Bureau, pauvres jeunes hommes ou filles ou femmes, qui, par accident, ont la vérolle, sont garis pour la première fois seulement aux depens de l'aumône, et, sur ce, le Bureau a considéré qu'autrement seroit une perpétuelle charge; mais étant garis, peuvent faire leur mestier.

« Par le dit Bureau, s'aucun pauvre s'est blessé ou rompu bras ou jambes ou eu quelque autre accident, il est ordonné estre guarri, et le barbier payé du Bureau selon la délibération qui est prise en icelui. »

Ces dispositions devaient réduire, dans une proportion assez notable, le nombre des malheureux à la charge de l'Hôtel-Dieu.

Souvent aussi il borna ses secours à de légères subventions pour entreprendre des pèlerinages, notamment à saint Main, ou pour aller consulter quelque praticien de village, renommé pour la guérison de la teigne ou de la goutte. Le dernier avril 1554, on accorda 60 sols à un chirurgien pour guérir une pauvre fille malade des gouttes. Cependant on voit, le 26 novembre de la même année, deux hommes sujets à la même maladie demander « que miséricorde leur fût faite pour leur faire faire, à l'Hôtel-Dieu, la diette selon l'ordonnance du médecin. »

Pendant assez longtemps l'Hôtel-Dieu servit d'asile à quelques enfants trouvés; mais on se tromperait beaucoup si l'on s'imaginait que l'assistance publique eût aussi fort à faire de ce côté que de notre temps.

L'ancienne société avait ses bâtards ; mais les parents portaient franchement, du moins , la responsabilité de leurs faiblesses. Ils ne reniaient pas leurs enfants et n'en imposaient pas , par un lâche abandon , la charge aux villes et à l'État , ce qui est , en même temps qu'une sorte de vol , un mépris honteux des sentiments que la nature a pris soin de graver au fond de notre cœur.

On compte huit ou neuf enfants à la charge de l'Hôtel-Dieu , en 1556 ; et , le croira-t-on , c'est une des années où il s'en rencontre le plus ; et encore n'oserai-je affirmer que tous fussent des enfants naturels.

On leur donnait des noms assez singuliers empruntés au lieu ou à la fête du jour où on les avait trouvés : tels que Jacques de la Fontaine , Jean de Saint-Pol , Marie de Notre-Dame, Raphaël de Saint-Michel, Jean de Boislambert, Guillemette de Saint-Jean, ou bien encore Richard *Lætare*, Louis de la Cendre , Pasquet du Vendredi saint , Thomas de la Procession. Un enfant ayant été exposé le 11 décembre 1556, fut nommé *Virgile Palinot* , en souvenir du concours de poésie qui avait eu lieu quatre jours auparavant, à Rouen, pour la fête de l'Immaculée-Conception. Un autre pour un motif analogue reçut le nom de *Jubilé*.

Il est vrai que la recherche de la paternité était alors universellement admise , que dans les actes de baptême on ne manquait jamais d'insérer les déclarations des voisins et des sages-femmes , et surtout celles de la femme dans les douleurs de l'enfantement. Ces aveux recueillis dans un moment où le danger de la mort et la force de la souffrance sont une garantie de véracité, n'étaient après tout qu'un commencement de

preuve. Cependant, dans les actes de l'état civil, je ne me rappelle pas de les avoir vus contredits par les déclarations du père présumé. Ce qui m'a paru plus extraordinaire c'est de voir à l'officialité de Rouen, un siècle plus tôt, alléguer comme preuve de paternité la ressemblance entre l'enfant et un anglais nommé Reinpston. J'aime à croire que les juges de l'officialité étaient assez bons physionomistes pour discerner la vérité par cette manière qui nous paraît aussi simple que trompeuse.

Les enfants étaient mis en nourrice généralement chez des gens de la campagne. Les prix étaient, de 1554 à 1560, 10 livres et une paire de chaussettes par an. Le 24 juillet 1566, le prix fut porté à 14 livres (1). Il se présentait assez fréquemment des personnes charitables qui demandaient à prendre des enfants à leur charge, *gratis* pour l'amour de Dieu. Dans ce cas comme dans l'autre, on faisait prêter serment devant la dame de la gésine à ceux auxquels on les confiait de les bien nourrir et de les *garder de fortune* (2).

L'Hôtel-Dieu admettait à la gésine non-seulement les femmes pauvres mariées, mais encore quelques femmes qui étaient devenues grosses en dehors du mariage.

(1) Il était de 11 écus ou de 33 l. le 12 avril 1603.

(2) Le 14 décembre 1604, le Bureau bailla à un passementier de Rouen une petite fille, parvenue à l'âge de huit ans, à charge de l'élever à la religion catholique, de l'entretenir, de lui faire apprendre le métier de lingerie, de lui donner bonne instruction requise. Il fut convenu que cette enfant serait obligée de servir son maître sept ans entiers, et que les administrateurs lui feraient donner la jûrande au Bureau des pauvres valides dans deux ans.

A l'égard de celles-ci, nous devons signaler une pratique assez singulière. *Pour vitupère*, quand elles relevaient, elles portaient un chaperon et il paraît par la déposition de la prieure qu'é, précédemment, elles allaient à l'église nu-tête et que cet usage n'avait été abrogé que du temps du prieur Dupuis.

Les Administrateurs de l'Hôtel-Dieu jugèrent à propos de supprimer absolument ces distinctions humiliantes. Ils avertirent la prieure qu'à l'avenir « telle honte ne debvoit estre faite à une pauvre fille », et ils se déterminèrent d'autant plus volontiers à ce changement qu'on les avait avertis, « qu'en baillant argent telle honte estoit racheptée », 4 mars 1555.

Bien que le nombre des femmes admises à la gésine, pas plus que celui des enfants recueillis, n'ait jamais été considérable à l'Hôtel-Dieu, nous devons constater, non sans quelque surprise, que les Administrateurs prirent des mesures pour le restreindre et même pour se débarrasser des uns et des autres. — 15 janvier 1563. « Nous a esté remonstré par mons. le Normant, procureur de la haute justice de la Magdalaine, qu'il y avoit en l'Hostel-Dieu plusieurs femmes grosses et jusques au nombre de sept, lesquelles ne sont en terme de gésine et se retirent en ce dit lieu pour couvrir leur turpitude, qui n'est sans grantz frais pour ledit Bureau, à ceste cause a esté ordonné que à l'advenir, le recepveur apportera les noms des femmes grosses qui se présenteront, ensemble quelz père et mère, parents ilz ont eu, de quel lieu et paroisse ilz sont, et s'ilz sont servantes, en quel lieu ilz ont servy, et de quelles maisons elles sont parties pour ordonner ce qui sera de raison; et oultre avons ordonné qu'il

sera fait poursuyte à l'advenir contre lesdictes femmes qui auront esté gesinez que mesmes contre leurs parents, ensemble ceulz qui les auront abusez, pour la répétition de leur despence, laquelle leur sera demandée par emprisonnement de leurs personnes. »

29 janvier 1583. « Avons, cedit jour, faict évoquer le bailly, procureur et greffier de la seigneurie et haulte justice de la Magdalaine sur l'avertissement que nous avons eu de grand nombre de filles enceintes qui se retirent à l'Hostel-Dieu où estant acouchées laissent ledit Hostel-Dieu chargé de la nourriture et alimentz de leurs enfantz qu'ilz leur doibvent par nature, ce que nous avons prins pour une vraye exposition, et pour ceste cause nous avons adverty ledit procureur de requérir cy-après puynicion corporelle allencontre de celles qui laissent ledit Hostel-Dieu (chargé) de ladite nourriture. »

En 1602, les Administrateurs élevèrent la prétention que les enfants à leur charge, une fois parvenus à l'âge de huit ans, devaient passer à celle du Bureau des pauvres valides. Cette prétention ne fut pas admise.

Une délibération de 1611 prouve qu'à cette époque l'Hôtel-Dieu était à peu près complètement déchargé de l'assistance des enfants trouvés. Tout ce que réclamait de cet établissement le premier président du Parlement, comme président du Bureau des pauvres valides, c'était qu'on y reçût « les enfants qui seroient portez, trouvez et exposez par les rues de ceste ville, afin de les faire baptiser et iceulx nourrir jusques à la prochaine séance dudit Bureau des valides où ils seroient apportez pour leur estre pourveu de nourriture et entretenement. » On prit en considération la néces-

sité qu'il y avait de faire conférer le baptême sans retard aux enfants, et on décida, conformément à la demande du premier président, que « d'ores en avant les enfants exposez dans cette ville seroient receus à l'Hostel-Dieu pour y estre baptisez et aussi aydez de nourriture jusques au prochain jour seulement que les sieurs administrateurs du Bureau des valides assembleraient en leur dit Bureau auquel jour ils seraient tenus prendre lesdits enfants pour les faire alaicter et nourrir d'autant que ce n'est la charge de ce Bureau recepvoir les enfants exposez que ceulx que se trouveraient sur les degrez de l'Hostel-Dieu ou en l'enclos et ès environs d'icelui. »

Les registres de délibérations de l'Hôtel-Dieu, à la date du 30 juillet 1554, font mention d'un religieux troublé et furieux qui était enchaîné; 20 livres furent dépensées, au compte de la communauté, pour faire une cage de fer où on le renferma, 17 novembre 1554.

Il s'agit, remarquons-le, d'un religieux du couvent de la Madeleine, et non point d'un étranger admis à l'Hôtel-Dieu à raison de sa folie. Les hôpitaux n'étaient point faits pour les fous. Leur soin regardait exclusivement leur famille. Quand ils devenaient furieux et que leur état inspirait des inquiétudes pour la sécurité publique, ils étaient enfermés dans des prisons aux frais de leurs parents, si ceux-ci en avaient le moyen; au cas contraire, aux frais du *commun* des habitants de la paroisse, conformément à un article de la coutume de Normandie.

Nos registres nous révèlent cependant un curieux usage relatif aux aliénés. On sait que saint Mathurin était particulièrement invoqué pour la guérison des

fous. Il y avait, à Saint-Vivien de Rouen, une chapelle dédiée à ce saint ainsi désignée dans une délibération du 1^{er} juin 1555. « La chapelle à Saint-Vivien où sont guéris les insensés. »

Le 6 mai 1555, les administrateurs de l'Hôtel-Dieu mandèrent le garde ou chapelain de cette chapelle pour y faire mettre Jeanne Quibel ou Quiboust, pauvre fille malade insensée. Le 10 du même mois, on la transporta dans cette chapelle où l'on disposa un lit pour elle ; et on l'y laissa neuf jours durant, après s'être engagé à payer au garde 4 sous pour chaque jour de la neuvaine.

Je ne suppose pas que cet usage ait duré longtemps. Il est à remarquer, en effet, que Farin dans son *Histoire de Rouen*, ne fait pas mention de chapelle de Saint-Mathurin à Saint-Vivien. J'ai bien rencontré dans les registres de l'officialité au x^{ve} siècle des personnes condamnées pour avoir dit, dans la colère, des gens auxquels elles en voulaient : « On devrait bien les conduire à saint Mathurin (1), » comme nous dirions à Charenton, ou aux Petites-Maisons. Mais rien ne prouve qu'elles voulussent faire allusion à la chapelle de Saint-Vivien. Il est plus probable qu'elles entendaient parler de Larchant en Gâtinois, lieu tellement célèbre par le culte et le pèlerinage de ce saint qu'il a fini par en prendre le nom.

(1) On voit, par les injures adressées en 1537 à l'abbesse Claire de la Fayette, que saint Victor était, comme saint Mathurin, l'objet d'une dévotion particulière pour la guérison des aliénés. « Nous sommes gouvernés, s'étaient permis de dire plusieurs habitants de cette ville, par une folle enragée laquelle a été menée à S. Victor et longtemps emmeniclée. »

Les registres de délibérations du Bureau de l'Hôtel-Dieu nous révèlent l'existence d'un Palinod particulier, dont il n'est resté nulle autre trace, à ma connaissance, et que jusqu'à présent aucun historien n'a signalé.

Le lundi 25 mars 1556 on marque que le Bureau ne fut tenu « tant pour la feste de Notre-Dame que pour le jugement des Palynots du Puy. »

Le penultième de mars de l'année suivante, mention analogue : « N'a esté tenu Bureau à cause du Palinot des pauvres tenu en la maison de la ville. »

« Lundi 12 avril 1556, s'est tenu le Palynot des Pauvres aux Augustins en leur refectoir pour la maison de la ville occupée en corbeilles et panniers pour les ouvrages où besongnent les pauvres jusques au nombre de 7500. »

Il résulte de ces textes que le Palinod des pauvres était protégé, par l'Hôtel-de-Ville, et tout au moins par certaines communautés religieuses. On ne s'expliquerait pas autrement le prêt fait, par les échevins, de la maison de ville, par les Augustins, de leur refectoire, pour la tenue du Palinod.

Mais en quoi consistait ce Palinod, quel était son objet, à quelle époque avait-il été fondé ? J'aurais pu chercher longtemps une réponse à ces questions, et probablement sans aucun succès. Heureusement j'ai rencontré dans un mémoire de procédure, le récit suivant que je transcris dans sa simplicité. Il s'agit d'une plainte portée contre le prieur Le Tellier par le receveur général établi à l'Hôtel-Dieu par l'administration nouvelle, probablement dans l'intervalle qui s'écoula entre l'arrêt du Parlement du mois de juin 1553, et les lettres-patentes de 1554.

« Se plainct Bréard de ce que, le samedi dernier neufiesme jour de ce présent mois de septembre, le prieur l'injuria et menassa furieusement en l'allée près du Bureau de l'Hostel-Dieu. Et convient entendre que ledit Bréard estant sur les deux à trois heures après-midy au Bureau dudit Hostel-Dieu faisant sa charge, arriva une pauvre femme envoyée par ledit prieur à messieurs pour avoir payement à elle deub par icelluy prieur pour moustarde à luy baillée durant son administration. Laquelle fut renvoyée par lesdits sieurs gouverneurs audit prieur comme chose faicte de son temps. Lequel prieur rugissant en ladite allée commença furieusement crier : Ils confessent doncq qu'ils sont mes vallets, puisqu'ils vous renvoyent vers moy. Et toujours persistait en son tumulte. Pendant lequel temps ledit Bréard sortit en ladite allée pour parler à ung pauvre homme hucher, et, advisant ledit prieur, mist la main au bonnet, luy disant : Bon soir, mons^r le prieur. — Lequel luy respondit : Dieu vous gard, mon maistre. — Ce fait, s'en retourna dedans le Bureau ledit Bréard. Et tousjours se tourmentoit ledit prieur demandant à quelques personnes estant en ladite allée : Qui est cestuy là qui parloit à moy ? — Ce reppétant par plusieurs fois et menassant lesdits gouverneurs, fut envoyé par iceulx ledit Bréard audit prieur sçavoir qu'il vouloit et qu'il fit ung peu de silence ; ce qui fut fait, et demanda ledit Bréard audit prieur : Monsieur, vous demandez qui je suis. — Voire, dit le prieur. — Je suis, dit ledit Bréard, Romain Bréard, recepveur général établi céans par messieurs. — Quels messieurs ? dict le prieur. Il n'y a point d'autres messieurs céans que nous. — Respond

Bréard : J'entens messieurs les présidents et aultres gouverneurs qui sont là dedans au Bureau qui sont mes maistres. — Tes maistres ! dit le prieur. Je te monstrey bien que je suis ton maistre. Est-ce pas toy qui as faict ung chant roial de pierre dure et de pierre mole au Puy des pauvres dernier, et une ballade où il y avoit : Faictes de la pierre du pain. — Ouy, respond ledit Bréard, c'est moy, j'en ay eu le prix de la ballade. Pourquoi doncq ? Est-elle point bonne et chrestienne ? La maison de céans eust bien besoing de tel miracle, car messieurs n'y ont trouvé ny pain ny paste. J'ay monstté mes œuvres à gentz doctes et scavantz. Qu'en voulez-vous dire ? — Va, belistre, dict le prieur, ne te soulce. J'ay bien fait ta saulce à mons^r le garde des seaulx. Il est bien adverti qui tu es. Es-tu pas des enfuyes et des proscriptes de ceste ville ? Va, petit flatteur, pour avoir fait un chant roial où tu as dit cher président, tu as trois cens livres de rente de mon bien. Tu debvois dire : Prince du Puy, non pas cher président. — Bréard luy respont : Je n'ay point fait de chant roial de président ny de conseiller. J'ay faict un chant roial de Dieu et de ses pauvres. Ne vous démentez point, je vous prie, de corriger mes chantz roialz. Et de fait sur l'original desdictes œuvres ne se trouvera ung seul mot de président. — Les moynes arriverent sur ce point, et laissa là monsieur le prieur. ledit Bréard, retournant au Bureau faire le récit de tout à Messieurs. »

On voit par cette citation que le Palinod des pauvres était une institution récente, que c'était un concours poétique ouvert par l'administration nouvelle, en l'honneur de la charité. Il avait ses princes comme le

Puy de l'Immaculée Conception. — Ainsi le Chant royal de Bréard, couronné en 1552, était envoyé au président Petremol, comme prince du Puy. L'auteur, selon l'usage du temps, avait joué sur le mot ainsi qu'il paraît par les plaisanteries du prieur Le Tellier.

Bréard, pour le dire en passant, n'en était point à son coup d'essai. — Son nom figure plusieurs fois en tête de pièces de vers alambiqués, comme on savait en faire à l'époque, dans un petit livret extrêmement rare imprimé à Rouen, intitulé le *Puy d'amour*. (1)

Je suis très porté à croire que ce Palinod ne dura que très peu d'années, faute de princes ou de poètes. Il n'en est pas question dans les registres postérieurement à 1556.

En finissant ces notes sur l'Hôtel-Dieu de Rouen, je dois signaler le petit nombre de pauvres admis dans cette maison, dans les dernières années du xvi^e siècle et dans les premières du siècle suivant. — Il y en avait une cinquantaine au mois de juillet 1582 ; une quarantaine en janvier 1602 ; de vingt à cinquante en juillet et en août de la même année ; vingt-huit le dernier jour de juin 1607.

L'administration avait été enlevée à la communauté religieuse en 1554, principalement pour avoir réduit l'assistance dans des proportions qui ne semblaient pas en rapport avec les revenus et à plus forte raison avec les besoins. Et pourtant, alors, d'après les registres de

(1) On voit, par une délibération de l'Hôtel-de-Ville de Rouen, du 10 juillet 1559 (B. 2), qu'à cette époque Romain Bréard était commis aux ouvrages de la ville. Il dut mourir vers 1562, en possession du poste qui lui avait été confié dès 1554, laissant une veuve nommée Catherine Dufour.

délibérations des administrateurs, on ne comptait pas à l'Hôtel-Dieu moins de quatre-vingt-cinq pauvres. Il faut donc convenir qu'il y avait eu changement, mais non point progrès, ou que, du moins, l'amélioration ne s'était point maintenue. Cette situation aide à comprendre cette plainte exprimée dans un des canons du concile provincial de Rouen de 1582 :

« Aux évêques il appartient de prendre un soin paternel des pauvres et des personnes misérables. Mais, après avoir enlevé aux évêques et aux clercs l'administration des fabriques, on a fait passer de leurs mains dans celles des laïques, le bien des pauvres consistant en léproseries et en hôpitaux de différente espèce. Le résultat dit assez clairement quel avantage les pauvres et les églises ont tiré de ce double changement. Les biens des fabriques sont dilapidés par la plupart des laïques et appliqués à des usages étrangers. Ces mêmes laïques gouvernent des léproseries sans lépreux, des hôpitaux sans pauvres ou du moins peu s'en faut. On aliène les revenus de ces pieux établissements sous nos yeux et sans que nous puissions rien faire pour l'empêcher. Au moins qu'il nous soit permis de prier au nom de Notre Seigneur ceux qui en ont l'administration de remplir la charge ou l'office qui leur est imposé de prendre soin des malades, des pauvres, des malheureux et d'exercer l'hospitalité à laquelle ils sont tenus en y consacrant les revenus qui ont été destinés à cette fin. »

NOTE

SUR DES

FIBULES SCANDINAVES

Trouvées à Pîtres, près le Pont-de-l'Arche,

ET ENTRÉES AU MUSÉE D'ANTIQUITÉS DE ROUEN,

Par M. l'abbé Cochet.

Séance du 15 juillet 1870.

Tout le monde connaît le nombre et l'importance des invasions normandes du ix^e et du x^e siècle. Pendant cent ans, les barques des hommes du Nord ont couvert nos mers et envahi nos fleuves. A diverses reprises, des nuées de pirates se sont abattues sur nos provinces, ont pillé nos villes et rançonné nos abbayes. Un siècle entier, ils ont fait trembler l'Europe et démoli l'œuvre de Charlemagne. C'est à tel point que cette période de l'histoire peut être appelée *le siècle des Normands*. Les peuples abandonnés de leurs chefs et réduits au désespoir se tournaient vers Dieu et les saints. Ils tiraient du fond des sanctuaires et du sein des tombeaux les châsses et les reliques des martyrs et des confesseurs qu'ils portaient processionnellement à travers la contrée demandant à grands cris d'être

délivrés de la fureur des Normands (1). L'Eglise, elle-même, dans les fêtes annuelles qu'elle instituait pour consoler le monde, priait Dieu, dans ses chants, d'éloigner de la chrétienté une nation perfide et païenne (2).

Plus que toute autre contrée de la France, notre Neustrie fut l'objet de la convoitise des hommes du Nord, le théâtre le plus constant de leurs excursions. La Seine les voyait périodiquement apparaître sur ses rivages et chaque printemps ramenait dans nos eaux les flottes barbares. Parfois même, elles hivernaient dans nos îles et dans nos camps. L'histoire a enregistré les noms d'Oissel et de Jeufosse, comme ayant été pour les Normands des stations de prédilection. Nos havres et nos camps les reçurent dans leurs fosses et dans leurs tranchées, comme les abbayes de Fontenelle et de Jumièges les abritèrent sous leurs murs noircis et chancelants (3).

Cette préférence des pirates du Nord pour les rivages de la Neustrie s'explique parfaitement pour nous par la fertilité de notre sol, la beauté de nos vallées, le nombre de nos rivières, la profondeur de nos fleuves et l'absence presque totale de déserts et de marais.

(1) « A furore Normannorum, libera nos domine. »

(2) « Auferte gentem perfidam
Christianis de finibus, »

Dit un hymne de la Toussaint.

(3) Dans un diplôme délivré à Kiersy en 853, Charles dit que le monastère de Fontenelle, où reposent les corps de saint Wandrille, de saint Ansbert et de saint Wulfran a été perturbé, « Propter incursionem gentilium ut refugium ibidem habere qui-
« vissent. » Dom Bouquet, *Recueil des Historiens de France*, t. VIII, p. 522.

Le grand nombre des établissements déjà formés offraient à ces hommes pauvres et avides un attrait perpétuel. Les Flandres, ainsi que l'Artois et la Picardie ne montraient que des dunes, des sables et des marais aussi stériles qu'inaccessibles. La Bretagne, avec ses roches, ses granits, son sol appauvri et ses landes stériles ne présentait ni charmes ni ressources à des hommes entreprenants qui ne cherchaient qu'une terre meilleure pour y vivre et y dominer. C'est, à nos yeux, ce qui fixa les pirates en Neustrie. Ce fut la richesse même de cette province qui causa son malheur. Une fois installés chez elle, ils ne la quittèrent plus. Ils lui donnèrent même jusqu'à leur nom et avec lui une gloire et une vie nouvelles.

Mais s'il nous reste beaucoup de monuments de la première phase de la nationalité normande dans la Neustrie, nous n'avions jusqu'ici aucune trace de la vie nomade et aventureuse de nos pères. Nous ne pouvions rien produire de leur passage militaire, ni de leur vie de conquérants. De cette grande époque piratique qui avait agité le monde et fait trembler l'Europe nous ne possédions que quelques petites pièces d'argent connues sous le nom de monnaies des Rois de la mer (1). En dehors de cela, nous n'avions pas une arme, pas un vase, pas un ornement que nous puissions avec certitude reporter à nos origines normandes. Cette pauvreté nous désolait autant qu'elle avait lieu de nous surprendre, car enfin des flots de

(1) Trois de ces pièces, portant le nom de SIGFRIDUS REX, se voient dans la belle collection monétaire de la bibliothèque publique de Rouen.

conquérants ne traversent pas un pays pendant un siècle entier sans y laisser trace de leur passage.

On citait bien, il est vrai, le casque d'Amfreville-sous-les-Monts, aujourd'hui déposé au musée du Louvre, mais la preuve de sa nationalité n'a jamais été administrée. Dans ces derniers temps, M. de Linas a revendiqué pour les premiers normands les casques de bronze trouvés dans une lande des environs de Falaise. Mais ce n'est encore là qu'une thèse scientifique essentiellement controversable et sur laquelle le dernier mot n'a pas été dit. Et puis, quand même la thèse de M. de Linas, au développement de laquelle nous rendons un complet hommage, viendrait à prévaloir, rien ne dit que ces casques, même reconnus normands, auraient servi à coiffer des pirates du ix^e siècle plutôt que des guerriers combattant sous nos ducs du x^e et du xi^e siècle. Le savant archéologue d'Arras, pour l'établissement de sa thèse, n'hésite pas à faire appel à la tapisserie de Bayeux, ainsi qu'aux autres monuments normands du temps de Guillaume (1).

Aujourd'hui, grâce à la découverte dont nous venons rendre compte, nous possédons sur l'époque normande des invasions un monument incontestable qui sera le point de départ de beaucoup d'autres découvertes.

Depuis trente-cinq ans que nous interrogeons le sol de la Normandie, nous avons remué plusieurs milliers de sépultures de toutes les époques et de toutes

(1) Ch. de Linas, *Les Casques de Falaise et d'Amfreville-sous-les-Monts (Normandie)*; in-8 de 104 pages et planches. Arras, 1869.

les civilisations. Cependant nous n'en avons jamais trouvé une seule que nous puissions, avec quelque vraisemblance, reporter à des Normands de l'époque piratique. Dans cette circonstance, comme dans beaucoup d'autres, le hasard a été le plus grand maître et c'est à lui que nous devons une découverte longtemps attendue et vainement cherchée.

En 1865, un ouvrier terrassier tirait du caillou pour les routes, dans un champ de la commune de Pîtres (1) canton du Pont-de-l'Arche (Eure), quand il rencontra une sépulture dont il ne tint aucun compte. Il venait de passer, au tamis, des cailloux remués par sa bêche et déjà, il les avait jetés sur des tas de pierres choisies lorsqu'il aperçut deux objets de métal fort différents du silex. Il recueillit les deux pièces et les remit à son entrepreneur, M. Delafosse, de Pont-de-l'Arche, qui les conserva jusqu'en 1870.

Je fus informé de la présence au Pont-de-l'Arche de ces deux pièces étranges par M. de la Poterie, propriétaire en cette ville. Je m'y rendis immédiatement et je reconnus facilement ce que M. de la Poterie avait déjà fort bien pressenti par la seule comparaison des antiquités scandinaves exposées en 1867. Après avoir traité avec le sieur Delafosse, je rapportai à Rouen, mes deux objets qui n'étaient autres que deux belles fibules de bronze en forme de tortue comme les appelle M. de Longperier dans son *Catalogue de l'Histoire du travail* (2) ou en forme de coquille comme les nomme

(1) Au triège de Saint-Martin, à l'entrée du village de Pîtres : avec les fibules le terrassier a vu du fer et des ossements.

(2) *Catalogue général de l'Histoire du travail et des Monuments historiques*, p. 610.

M. Worsaae dans son *Catalogue du Musée royal de Copenhague* (1).

Je ne pouvais avoir le plus petit doute sur l'origine scandinave de mes deux monuments. Dans les *Mémoires de la Société pour la conservation des Monuments historiques* de Christiania, dans des Albums représentant les églises Norwégiennes (2) et surtout dans des châssis de portes en bois sculpté provenant des églises Norwégiennes du XI^e siècle, j'avais remarqué la même ornementation que je voyais briller sur eux. J'y retrouvais les mêmes entre-lacs, les mêmes animaux fantastiques, des décorations enfin dont le fond byzantin se retrouve dans nos églises romanes du XI^e siècle, mais qui revêt dans le Nord une originalité et un caractère qui ne se retrouvent que là (3). Dans cette même exposition de 1867, où figuraient nos poutres norwégiennes sculptées, j'avais aussi remarqué parmi les antiquités scandinaves bon nombre de fibules semblables aux nôtres. Il y en avait surtout huit parmi celles que la Suède avait envoyées. Elles figuraient sous les numéros 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140 (4). Elles sont désignées comme ayant forme de tortue, et, en sus de la forme, elles étaient décorées comme les nôtres.

Mais il est surtout une publication qui nous a renseigné sur la nationalité de nos fibules : c'est le

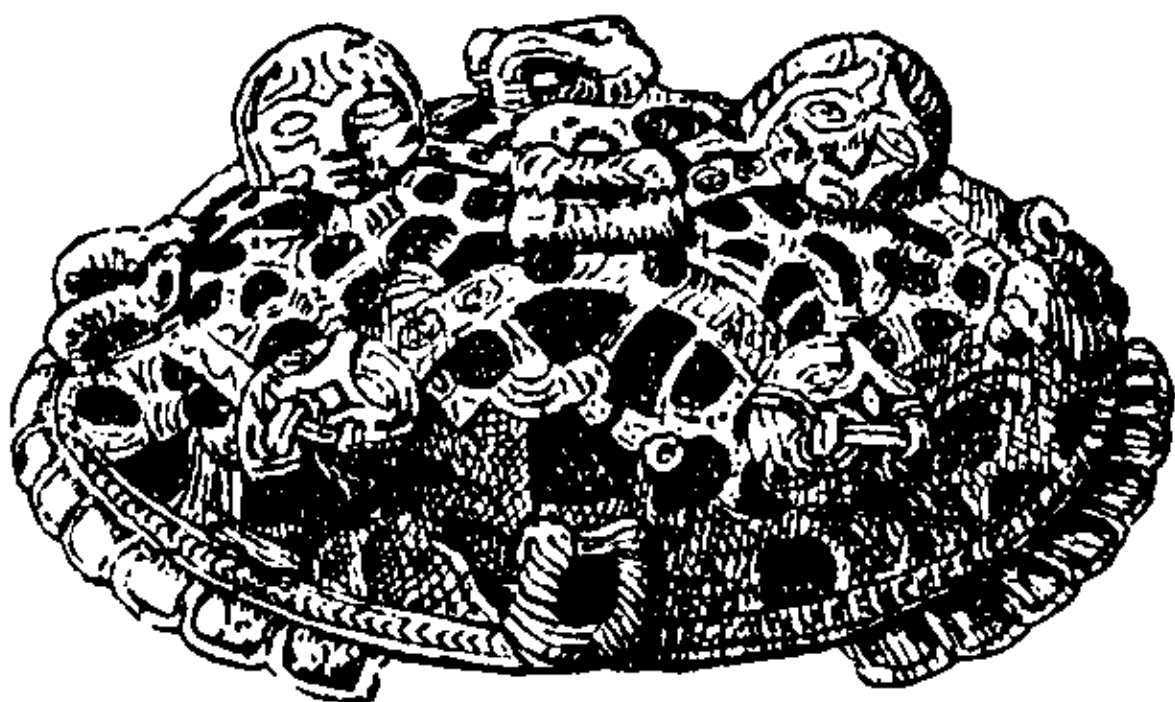
(1) *Nordiske oldsager i det kongelige museum ikjøben havn* p. 100 et 101.

(2) Norge i tegmørger Borgunds kirke.

(3) De Longpérier, *Catologue général de l'histoire du trav. et des Monuments hist.*, p. 300, 301.

(4) Id. *ibid.*, p. 610.

Catalogue du musée de Copenhague, rédigé par M. Worsaae. Dans ce répertoire si riche et si bien illustré tout à la fois, nous avons reconnu l'analogie de nos fibules dans les numéros 417, 420, 421, 422 et 423 du recueil (1). C'est la même forme de coquille, comme la nomme l'auteur, c'est le même genre de décoration. Pour le prouver, nous donnons ici une des cinq fibules reproduites par M. Worsaae, celle qui, dans son *Catalogue*, porte le n° 421. En même temps que l'on trouvera dans le dessin tout le génie scandinave, on y verra également une parfaite analogie de nos pièces du Musée de Rouen.



FIBULE SCANDINAVE EN BRONZE. MUSÉE DE COPENHAGUE.

Le savant conservateur attribue ces fibules de Copenhague au second âge de fer du Danemark, ce qui répond à nos temps carlovingiens.

Le lieu d'où proviennent nos deux pièces est on ne peut plus intéressant pour l'époque qui nous occupe, Pîtres, en effet, était un *Palatium* mérovingien voisin des bords de la Seine et peu éloigné de cette île d'Oissel où avaient probablement hiverné les pirates scandi-

(1) Worsaae, *Nordiske oldsager, det Kongelige museum i Kjøbenhavn*, p. 100 et 101.

naves. C'était à Pîtres qu'au plus fort des invasions, Charles-le-Chauve avait réuni trois diètes ou conciles (de 861 à 869), afin de prendre des mesures contre ces mêmes Normands, la terreur de la France (1).

Pîtres et son royal palais durent être l'objet des convoitises des corsaires du Nord. Un d'entr'eux, sans doute, y aura trouvé son tombeau.

Nous ne voudrions pas trop presser les textes, dans la crainte d'en abuser ; mais on conviendra que l'inhumation d'un guerrier scandinave au point où l'Andelle se jette dans la Seine n'a rien que de très plausible, quand on saura que, dans une de leurs dernières expéditions, les Normands stationnèrent dans les eaux du Pont-de-l'Arche. En 876, l'année même de la prise de Rouen, Rollon, poursuivant le cours de ses succès, conçut le projet d'attaquer Paris. Il partit de Rouen avec sa flotte, et il navigua jusqu'à Hasdans et le Pont-de-l'Arche, où il fit échelle (2).

Il y a plus, nous savons par des textes précis que le palais de Pîtres fut occupé par les hordes Normandes. La chronique de Fontenelle raconte qu'en 865, Sidroc,

(1) Dans un diplôme en faveur de l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre, délivré à Pîtres en 864, Charles dit lui-même : « Positis nobis diversarum provinciarum et urbium Galliae præsulibus in loco qui Pistas dicitur quo nos generalis necessitas traxerat instituendi munitiones contra Normannos. » Dom Bouquet, *Recueil des Hist. de France*, t. VIII, p. 593.

(2) « Rollo igitur Rothomo potitus de Parisiaca eversione corde versato, cum suis tractans christianorum sanguinem paganico instinctu, lupino more sitiebat. Qui classem solventes Sequanae fluvium sulcant stationemque navium apud Hasdans quæ Archas dicitur componunt ». Guillaume de Jumièges, *Histoire des Normands*, liv. II, chap. 10. — Dom Bouquet, t. VIII, p. 255.

l'un des chefs scandinaves les plus intrépides, se rendit maître du château de Pîtres, au lendemain des diètes royales tenues contre les Normands (1). C'est probablement dans une de ces expéditions qu'un compagnon de Rollon, de Sidroc ou de Hastings aura perdu la vie. Ce qui est sûr, c'est que ce Norvégien fut inhumé armé de toutes pièces, suivant la coutume des races germaniques et scandinaves (2).

Aussi avons-nous été heureux d'acquérir ces épaves pour le musée de Rouen. Il nous paraissait éminemment convenable que la métropole de la Normandie possédât le premier monument connu des anciens Normands. Cette vieille cité gallo-romaine fut longtemps le quartier général des Scandinaves. C'est à tel point que les historiens du ix^e siècle l'appellent la ville du Danois par excellence : *Rothum, Danorum Urbem*. Après avoir vu pendant plusieurs siècles passer et repasser dans ses rues des légions d'hommes du Nord, elle retrouve aujourd'hui un de ces ornements qui abondèrent autrefois dans son sein. C'est à elle qu'il appartenait de recevoir la première cette rareté historique. Ces fibules commenceront une nouvelle série d'antiquités nationales qui manquait à nos richesses.

Le premier effet de cette précieuse découverte, une fois bien critiquée, a été d'éclairer d'un jour nouveau deux autres fibules, en forme de coquille ou de tortue, entrées au Musée de Rouen depuis 1840. Bien qu'elles

(1) « Pistis Castrum quod olim Petræ momulum vocabatur. » Dom Bouquet, *Recueil*, t. VI, p. 49.

(2) Valdemar Smith, *le Danemark à l'Exposition universelle de 1867*, p. 142.

eussent été données avec un certain nombre de haches et de lances de pierre d'origine scandinave, les précédents conservateurs du Musée n'avaient osé les exposer au public, ne sachant trop dans quelle catégorie les ranger. Naturellement ils les avaient relégués parmi les rebuts, jusqu'à ce qu'on pût les classer avec sûreté. Aujourd'hui que l'attribution est possible, grâce à la découverte de Pîtres et aux études comparatives faites sur cette branche de l'archéologie, nous n'hésitons pas à les classer dans une série qui commence et qui grandira avec l'avenir.

Chacune de nos fibules se compose de deux pièces, dont la plus petite s'adapte au sommet de la plus grande. Elle y était fixée à l'aide de clous à larges têtes qui ont disparu. La portion mobile est découpée à jour. Il paraît évident qu'une étoffe ou un cuir fortement colorié était placé entre la coquille et cette cloison. Les bords de la fibule sont décorés d'animaux fantastiques semblables à ceux que l'on voit dans l'architecture romane ou byzantine (1).

(1) Nous copions ici la description donnée par M. Valdemar Smith des fibules scandinaves de l'an 600 à 1000 exposées par le Danemark en 1867. « Les fibules qui servaient à rattacher les deux parties du manteau sur l'épaule droite, deviennent beaucoup plus larges et prennent la forme d'une écaille de tortue. Ces fibules sont presque toujours ornées de dragons et d'autres animaux fantastiques, qui, on le sait, jouent un grand rôle dans la mythologie scandinave. A côté, on voit ces lignes bizarrement contournées qui avaient commencé à paraître dans la période précédente, et qui, à cette époque, ont été adoptées et suivies dans presque toute l'Écosse. Elles se trouvent, par exemple, très souvent sur les monuments mérovingiens. » VALDEMAR-SMITH. *Le Danemark à l'Exposition universelle de 1867*, p. 138.

Ces pièces paraissent avoir été fondues dans un moule. On dirait que ce moule était garni d'une natte ou d'une étoffe, car le côté intérieur a gardé trace de tissus. Le métal, de couleur jaune, doit être un alliage dont il serait intéressant de faire étudier la composition par la chimie moderne. C'est ce que nous ferons sans doute un jour.

Bien que suffisamment renseigné sur l'époque et la nationalité de nos fibules, je crus devoir cependant profiter de la photographie et de la facilité des communications pour m'affermir de plus en plus dans ma foi scientifique. J'en fis photographier une et l'envoyai à Copenhague et à Christiania. Je connaissais dans chacune de ces villes les deux hommes les plus capables de me renseigner sur ce que je désirais savoir. La réponse ne se fit pas attendre.

Le samedi, 30 avril, le lendemain de ma communication à l'Institut, je reçus à Paris les deux lettres suivantes que je crois devoir mettre sous les yeux du lecteur. Il y verra combien un fait scientifique, quand il est fondé, reçoit de tous côtés des confirmations inattendues.

Voici d'abord la lettre de M. Nicolaysen, secrétaire de la Société pour la conservation des monuments historiques de la Norvège :

« Monsieur l'Abbé,

« Ce m'est un grand plaisir de pouvoir obtempérer à votre désir en vous communiquant mon opinion sur la fibule dont vous avez eu la bienveillance de me faire passer une photographie.

« Il ne s'écoule pas une année que plusieurs échantillons du même genre n'entrent dans nos Musées. Jus-

qu'à présent, des fibules de cette forme ont été maintes fois trouvées dans des sépultures en Islande, ainsi que dans quelques provinces russes de la mer Baltique, notamment en Estlande et en Livonie (voir l'ouvrage de Kruse, intitulé *Nécro-Livonia*). Cependant, ces découvertes ont lieu le plus souvent en Suède et en Norwége, rarement en Danemarck. Elles se trouvent, en effet, en certaine quantité dans le Musée royal de Copenhague. Mais, à quelques exceptions près, ces fibules ont été recueillies hors du Danemarck.

« On a des motifs de supposer que ces sortes de fibules ont commencé environ cent ans après la naissance du Christ, et tout porte à penser qu'elles étaient encore en usage lors de l'introduction du christianisme en Norwége, vers l'an 1030. Ce qui prouve qu'elles furent en vogue après 874, c'est qu'elles se trouvent dans des sépultures de l'Islande qui, comme on le sait, fut peuplée cette année-là par des Norwégiens.

« Ainsi ce genre de parure est un des traits les plus saillants de la dernière période de l'âge de fer qui embrassait toute la Scandinavie et qui dans les singularités caractéristiques prédomine surtout dans les sépultures suédoises et norwégiennes.

« Agréez, etc.

« Kristiania, le 25 avril 1870. »

Voici maintenant la lettre de M. Worsaae, inspecteur des monuments historiques du Danemarck et conservateur du Musée royal de Copenhague :

« Copenhague, le 26 avril 1870.

« Mon cher Monsieur,

« J'ai été enchanté de recevoir la nouvelle de la dé-

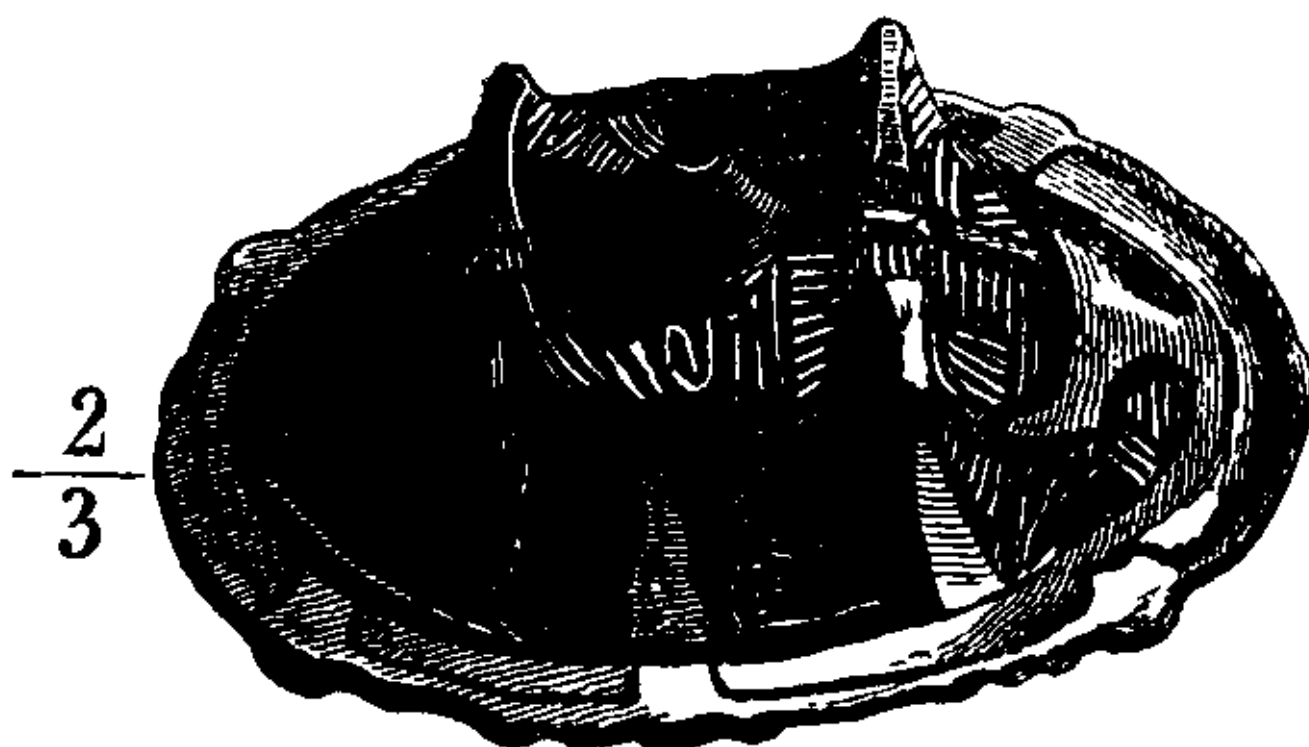
couverte remarquable des deux fibules incontestablement d'origine scandinave dont vous avez eu l'obligeance de m'envoyer une photographie. Vous en trouvez de semblables dans mon livre illustré et je pourrais ajouter que ces fibules ne se rencontrent nulle part excepté dans les pays visités ou conquis par les Normands. J'en ai vu plusieurs en Irlande, au nord de l'Angleterre, en Ecosse et en Russie et dans les anciennes colonies scandinaves. Dans mon livre intitulé : « *The danes and Norvegians in England, Scotland and Ireland.* » vous trouverez des dessins de belles trouvailles analogues.

« Dans une des dernières séances de notre Société royale des Antiquaires du Nord, je me suis procuré le plaisir de présenter votre intéressante photographie. La séance était honorée par la présence de Sa Majesté le Roi, de son Altesse royale le prince royal et encore d'un autre membre de la maison royale. De cette sorte, votre communication est arrivée fort à point pour être connue ici.

« J'espère que vous trouverez peu à peu de nouvelles traces des autres Normands, compagnons de Rollon.

« Veuillez agréer, etc. »

FIBULES SCANDINAVES
DU MUSÉE DE ROUEN.



**FIBULE SCANDINAVE EN BRONZE, VENANT DU DANEMARCK,
ENTRÉE AU MUSÉE DE ROUEN EN 1840.**



**FIBULE SCANDINAVE EN BRONZE, TROUVÉE A PÎTRES (EURE)
EN 1865.**

NOTA. — Cette planche doit être ajoutée au mémoire de M. l'abbé Cochet, et insérée dans le *Précis* de 1869-70. Ces fibules sont mentionnées pages 416 et 417.

PRIX

PROPOSÉS POUR LES ANNÉES 1871, 1872 ET 1873.

1871.

1^o.

LEGS BOUCTOT.

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'auteur de la meilleure *Épître*, de cent vers au moins.

2^o.

LEGS GOSSIER.

L'Académie a prorogé d'une année, pour être décerné en 1871, le prix de 700 fr. destiné à l'auteur du meilleur *Mémoire* sur le sujet suivant : *Histoire de la Littérature Dramatique à Rouen dans les XVII^e et XVIII^e siècles jusqu'en 1789.*

1872.**LEGS BOUCTOT.**

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à la meilleure Œuvre d'art, peinture, sculpture ou gravure, dont le sujet sera puisé dans *l'Histoire de la Normandie*. Les ouvrages envoyés resteront la propriété de leurs auteurs, mais le lauréat devra remettre une esquisse de son œuvre à l'Académie.

1873.1^o.**LEGS BOUCTOT.**

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'auteur du meilleur *Travail descriptif concernant un ou plusieurs groupes des cryptogames amphygènes ou acrogènes de la Seine-Inférieure ou de la Seine-Inférieure et de l'Eure*.

2^o.**LEGS GOSSIER.**

L'Académie décernera un prix de 700 fr. à l'auteur du meilleur *Examen critique des ouvrages de Deshayes, de Lemonnier, de Lavallée-Poussin et de Le Barbier aîné, peintres rouennais du XVIII^e siècle et membres de l'Académie royale de Peinture*.

OBSERVATIONS COMMUNES A TOUS LES CONCOURS.

Chaque ouvrage manuscrit portera en tête une devise qui sera répétée sur un *billet cacheté* contenant le nom et le domicile de l'auteur. Pour les tableaux ou autres œuvres

d'art, la désignation du sujet remplacera la devise. Les billets ne seront ouverts que dans le cas où le prix serait remporté.

Les académiciens résidants sont seuls exclus du concours.

Les ouvrages envoyés devront être adressés *francs de port*, avant le 1^{er} MAI DE L'ANNÉE OU LE CONCOURS EST OUVERT (TERME DE RIGUEUR), soit à M. MALBRANCHE, soit à M. A. DECORDE, *Secrétaires de l'Académie*.

Pour le concours de 1872, le délai de l'envoi est prorogé jusqu'au 30 juin.

LEGS DUMANOIR.

L'Académie décerne, chaque année, dans sa séance publique, un prix de 800 fr. à l'auteur d'une *Belle Action*, accomplie à Rouen ou dans le département de la Seine-Inférieure.

Les renseignements fournis à l'Académie devront former une *Notice circonstanciée* des faits qui paraîtraient mériter d'être récompensés, et accompagnée de l'attestation dûment légalisée des autorités locales.

Ces pièces doivent être adressées *franco* à l'un des Secrétaires de l'Académie, avant le 1^{er} juin, terme de rigueur.



Extrait du Règlement de l'Académie.

« Les manuscrits envoyés au concours appartiennent à l'Académie, sauf la faculté laissée aux auteurs d'en faire prendre des copies à leurs frais. »



TABLE DES OUVRAGES

REÇUS PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1869-1870,

Dressée conformément à l'art. 63 des nouveaux Statuts.
(Voir le volume de 1848.)

Aix. *Séance publique de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres, 1869.*

Amiens. *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres, arts, agriculture et commerce du département de la Somme, 2^e série, t. VII. — Mémoires de la Société Linnéenne du Nord de la France, 1867. — Bulletins de la Société des Antiquaires de Picardie, 1868, n^{os} 3 et 4; 1869, n^{os} 1, 2, 3, 4; 1870, n^o 1.*

Amsterdam. *Mémoires de l'Académie royale, 1867, 1868, 1869.*

Artur (J. F.). *Indications des principales erreurs théoriques sur lesquelles Laplace a basé sa théorie capillaire, Paris, 1869.*

Beaurepaire (Ch. de). *Inventaire sommaire des archives de la Seine-Inférieure, série G.*

Bellucci (Giuseppe). *Sull' ozono note e riflessioni, Prato 1869.*

Berlin. *Bulletins mensuels de l'Académie des sciences pour 1869-1870 (en allemand).*

- Besançon. — *Bulletin périodique publié par les Sociétés d'agriculture et d'horticulture du Doubs*, livraisons de 1869 et 1870.
- Beziers. *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire*, 2^e série, t. V, 1^{re} livraison.
- Blois. *Bulletin de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher*, t. I^{er}, 1^{re} livraison, 1870.
- Bordeaux. *Actes de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux*, 3^e série, 30^e et 31^e année (deux trimestres).
- Boston. *Annual report of the trustees of the Museum of comparative zoology at Harvard college*, 1868. — *Proceedings of the American Academy of arts and sciences*, vol. VII (mai 1865, mai 1868). — *Memoirs read before the Boston Society of natural history*, vol. I. — *Occasional papers of the Boston Society of natural history*, 1869; *Entomological correspondence of Thaddeus William Harris M. D. edited by Samuel H. Scudder*. — *Proceedings of the Boston Society of natural history*, vol. XI, 1866-1868. — *Annual report of the Boston Society of natural history*, 1868-1869. — *Condition and doings of the Boston Society of natural history*, mai 1868.
- Boulogne-sur-Mer. *Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne*, nos 9-12, 1869.
- Bourg. *Annales de la Société impériale d'Émulation de l'Ain*, 1869, 1870.
- Brest. *Bulletin de la Société académique*; t. V, année 1868-1869.
- Brierre de Boismont. *Les fous criminels de l'Angleterre*, Paris, 1869.
- Bruxelles. *Mémoires couronnés et autres mémoires publiés*

par l'Académie royale de médecine de Belgique, t. I, 2^e fascicule 1870. — *Bulletin de la même Académie*, livraisons de 1869, 1870. — *Annuaire de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts*, 1870. — *Bulletins de la même Académie*, 38^e année, 2^e série, 1869, t. XXVII, XXVIII.

Caen. *Annuaire des cinq départements de la Normandie*, publié par l'Association normande, 1870. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, 10^e année, 1^{er} trimestre, janvier, février et mars 1869. — *Mémoires de la même Société*, 3^e série, XXVI^e vol., 2^e partie, et XXVII^e vol., 1^{re} partie. — *Bulletin de la Société d'agriculture et de commerce*, 1868. — *Bulletin de la Société Linnéenne de Normandie*, 2^e série, I^{er} et II^e vol., 1865-1866, 1867.

Cambrai. *Mémoires de la Société d'Émulation*, t. XXX, 2^e partie, 1868.

Cannes. *Mémoires de la Société des sciences naturelles, des lettres et des beaux-arts de Cannes et de l'arrondissement de Grasse*, I^{er} vol.

Canonge (Jules). *Varia. Sourire, — aimer, — songer. Souvenances*, 4^e édition, 1869.

Caspari. V. *Christiania*.

Châlons-sur-Marne. *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Marne*, 1869. — *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Marne*, 1868.

Cherbourg. *Mémoires de la Société impériale des sciences naturelles*, t. XIV, 2^e série, t. IV.

Chervin aîné. *Du bégaiement considéré comme vice de prononciation* Mémoire lu à la Sorbonne, le 5 avril 1860.

Christiania. *Mémoires de l'Université royale de Frédéric* (en norvégien), 1868, 1869. — *Deux Mémoires* : l'un du docteur C. P. Gaspari, l'autre de S. A. Sexe (*le Glacier de Boium en juillet 1868*). — *Index scholarum in universitate regia Fredericiana*, 1869.

Civiale (D^r). *Collection de calculs urinaires et d'instruments de chirurgie*, Paris, 1869. — *La lithotritie et la taille, guide pratique pour le traitement de la pierre*, Paris, 1870.

Clermont-Ferrand. *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts*, t. X et XI, 1868, 1869.

Clos (D^r D.) *Monographie de la présoliation dans ses rapports avec les divers degrés de la classification*, Toulouse, 1870. — *Coup-d'œil sur les principes qui servent de base aux classifications botaniques modernes*.

Clouët (J.) *De l'empoisonnement du fœtus*. — *Note sur une prétendue pluie de vers*.

Colmar. *Bulletin de la Société d'histoire naturelle*, 10^e année, 1869.

Copenhague. *Mémoires de l'Académie des sciences*, 1868-1869.

Dauphin (Henri). *Vie du Dante, analyse de la Divine Comédie*. Paris, 1869.

Decorde. *Quelques lettres inédites de Cochin (1757-1790)*. — *Les petits cadeaux, poésie*.

De la Quérière (E). *Conseils aux personnes qui veulent se faire construire une habitation à la ville ou à la campagne*, Rouen, 1869.

Delisle (Léopold). *Recherches sur les comtes de Dammartin*, Paris, 1869.

Dijon. *Journal d'agriculture de la Côte-d'Or*, livraisons de 1870.

- Douai. *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, de sciences et d'arts*, séant à Douai, t. IX, 1866-1867.
- Dublin. *Journal of the royal geological Society of Ireland*, vol. II, partie 1^{re}, 1867-1868.
- Duranville (L. de). *Essai historique et archéologique sur la ville de Pont-de-l'Arche. Documents supplémentaires*, Rouen, 1870.
- Dutuit (E.) *Souvenirs de l'exposition de M. Dutuit*, Paris, 1869.
- Epinal. *Annales de la Société d'Émulation du département des Vosges*, t. XIII.
- Evreux. *Rapport du Conseil central et des Conseils d'arrondissement d'hygiène publique et de salubrité*, Evreux, 1869. — *Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, arts et belles-lettres de l'Eure*, III^e série, t. IX, années 1864-1868.
- Garbiglietti (D^r Antonio). *Opuscules divers sur l'entomologie, l'anthropologie et l'histoire naturelle* (12 brochures).
- Garnier (J.). *Les Insectes dans l'antiquité et au moyen-âge, Essai historique*, Amiens, 1868.
- Germer-Durand. V. Ministère de l'Intérieur.
- Girault (Ch.). *Cinématique. — Premiers principes de la théorie géométrique des excentriques et des engrenages*, Caen, 1869.
- Glanville (L. de). *Rapport sur un court voyage en Espagne, adressé à M. de Caumont*, Caen, 1869.
- Gorlitz. *Mémoires de la Société des sciences*, 1869, 1870 (en allemand).
- Gosselin (E.). *Simple notes sur les anciens théâtres de Rouen*, 1863. — *Les barbiers et les chirurgiens en*

- Normandie avant 1792, 1864. — Pierre Corneille (le père) maître des eaux et forêts, et sa maison de campagne, 1864. — Un épisode de la jeunesse de P. Corneille, 1867. — Journal des principaux épisodes de l'époque révolutionnaire 1789-1795, 1867. — Recherches sur les origines de l'histoire du théâtre de Rouen, 1868. — Des usages et mœurs de MM. du Parlement de Normandie au Palais-de-Justice de Rouen, 1868. — Du prix des denrées comparé au salaire journalier des artisans, de 1689 à 1789. — Lit de justice tenu par Louis XIII en son Parlement de Rouen, le 11 juillet 1620.*
- Graz. Mémoires de la Société historique de Styrie, 1869 (en allemand).*
- Gravier (Gabriel). Découvertes et établissements de Cavalier de la Salle, de Rouen, dans l'Amérique du Nord, Paris, 1870.*
- Havre (le). Société impériale havraise d'études diverses, séance du 10 septembre 1869. — Recueil des publications de cette Société, 1868. — Groupe havrais de la ligue de l'enseignement. Vœu en faveur de l'inscription dans les lois françaises du caractère obligatoire de l'instruction primaire, Havre, 1870.*
- Hovelocque (Abel). Racines et éléments simples dans le système linguistique Indo-Européen, Paris, 1869.*
- Lecadre. Etude statistique, hygiénique et médicale relative au mouvement de la population du Havre en 1865.*
- Leffemberg (de). Procès-verbal d'installation de M. Imgarde de Leffemberg, procureur général impérial, Rouen, 1870.*
- Le Mans. Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, livraisons de 1869, 1870.*

Le Roy (Albert). *Liber memorialis. L'Université de Liège depuis sa fondation*, Liège, 1869.

Londres. *Royal microscopical Society. The president's address for the year 1868-1869.*

Lund. *Acta Universitatis*, 1865. — *Mémoires sur les mathématiques, l'histoire naturelle, la philosophie et l'histoire (en suédois).*

Lyon. *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts, classe des sciences*, t. XVII. — *Annales des sciences physiques et naturelles publiées par la Société impériale d'agriculture de Lyon*, 3^e série, t. XI, 1867.

Mâcon. *Annales de l'Académie de Mâcon, Société des arts, sciences, belles-lettres et agriculture, rédigées et mises en ordre par M. Ch. Pellorce*, t. VIII.

Mallo (Ch.). *Fondation Napoléon III. Caisse nationale de retraite pour les classes ouvrières.*

Manchester. *Memoirs of literary and philosophical Society of Manchester, third vol.* 1868. — *Proceedings of the literary and philosophical Society of Manchester*, vol. V, VI, VII.

Meissner. V. Munich.

Metz. *Mémoires de l'Académie impériale*, XLIX^e année, 1867-1868, 1^{re} et 2^e parties. — *Bulletin de la Société d'histoire naturelle du département de la Moselle*, 12^e cahier 1870.

Milan. *Atti della Societa italiana di scienze naturali*, vol. XII, fascicules I et II, 1869.

Millet-Saint-Pierre (J.-B.) *Quelques chiquenaudes, recueil de pensées ou quasi-pensées mises en rimes*, 1870.

Ministre de l'instruction publique. *Revue des Sociétés savantes des départements*, livraisons de 1869 et 1870. —

- Dictionnaire topographique du département du Gard*, par M. Germer-Durand, Paris, imprimerie impériale, 1868. — *Répertoire archéologique du département de l'Yonne*, par M. Quentin, Paris, imprimerie impériale, 1868.
- Ministère de la justice. *Compte général de l'administration de la justice civile et commerciale en France pendant l'année 1868*. — *Compte général de la justice civile et commerciale en France pendant l'année 1868*, publiés en 1870.
- Montauban. *Recueil de la Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne*, 1868-1869
- Montbéliard. *Mémoires de la Société d'Émulation*, 2^e série, compléments du t. II et du t. III.
- Morel (Dr). *Consultation médico-légale sur l'état mental de Jeanson, accusé d'incendie et de meurtre*, Paris, 1869.
- Moulins. *Bulletin de la Société d'Emulation du département de l'Allier*, t. X, 4^e livraison, t. XI, 1^{re} livraison.
- Mulhouse. *Bulletin de la Société industrielle*, 1869, août, septembre, octobre, novembre, décembre, janvier, février, mars, avril, mai, livraisons de 1869 et 1870.
- Munich. *Académie royale des sciences de Bavière*: Mémoires de la classe de mathématiques et physique (vol. X); — de celle de philosophie et de philologie (vol. XI); — de celle d'histoire (vol. XI). — Procès-verbaux de la même Académie. — Mémoires de C. F. Meissner et d'August Vogel.
- Nancy. *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1867.
- Nantes. *Annales de la Société académique de Nantes et*

du département de la Loire-Inférieure, 1869, 1^{er} et 2^e semestres.

Nîmes. *Mémoires de l'Académie du Gard*, novembre 1867, août 1868.

Niort. *Bulletin de la Société de statistique, sciences et arts du département des Deux-Sèvres*, n^{os} 1-4, 1870.
— *Mémoires de la même Société*, 2^e série, t. IX, 1869.

Oppermann. V. Strasbourg.

Orléans. *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, lettres et arts*, 1869, t. XII, 3^e et 4^e trimestres; 1870, t. XIII, 1^{er} et 2^e trimestres. — *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. IV et V, année 1862-1869. — *Mémoires de la même Société*, t. VII, 1867.

Paris. *Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d'agriculture de France*, 3^e série, t. IV et V.
— *Mémoires d'agriculture, d'économie rurale et domestique*, publiés par la même Société, année 1867. — *Bulletin de la Société impériale des Antiquaires de France*, années 1868, 1869, 1870. — *Mémoires de cette Société*, 4^e série, t. I^{er}, 1869. — *Bulletin de la Société de géographie*, 1869, 1870. — *Bulletin de la Société protectrice des animaux*, 1869, 1870. — *Journal mensuel des travaux de l'Académie nationale, agricole, manufacturière et commerciale*, sous la direction de M. P. Aymar-Bression, 1869, 1870. — *L'Investigateur*, journal de l'Institut historique de France, 1869. — *Annuaire de la Société philotechnique*, année 1869.

Periaux (Nicéas). *Dictionnaire des rues et places de Rouen*. Rouen, 1870, 1^{re} et 2^e livraisons.

- Philadelphie. *Proceedings of the Academy of natural sciences*, n^{os} 1-6, 1868. — *Forty ninth annual report of the board of controllers of public schools of the first school district of Penna for 1867.*
- Pimont (Prosper). *Ambulances à parois recouvertes de calorifuge-hydrofuge avec aération réglée à volonté*, 1870.
- Poitiers. *Bulletin de la Société académique d'agriculture, belles-lettres et arts*, 1869. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1869, 1870. — *Mémoires de cette Société*, t. XXXI, 1868.
- Puy (le). *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce*, t. XXIX., 1868.
- Quetelet (Ad.). *Note sur l'aurore boréale du 6 octobre et les orages de 1869. — Sur les étoiles filantes du mois d'août 1869, observées à Bruxelles. — Notices sur les aurores boréales des 15 avril et 13 mai 1869; et sur le bolide observé à Bruxelles le 31 mai de la même année; — sur les orages observés en Belgique pendant l'année 1868 et le 1^{er} trimestre de 1869.*
- Quetelet (D. M.). *Annales météorologiques de l'Observatoire royal de Bruxelles, publiées aux frais de l'Etat*, 3^e année, 1869.
- Raulin (Théodore). *Raoul, sire de Créqui, prétendu poème inédit du xiii^e siècle*, Strasbourg, 1867.
- Reboulleau (Dr). *Note sur la syphilisation*, Constantine, 1869.
- Reims. *Travaux de l'Académie impériale*, XLV^e, XLVI^e et XLVII^e vol. (1866-1868).
- Renvillier. *Empoisonnement des eaux potables par le plomb*, Paris, 1870.
- Rouen. *Bulletin de la commission des Antiquités de la*

Seine-Inférieure, année 1868, t. I^{er}, 2^e livraison. — *Bulletin de la Société libre d'Emulation du Commerce et de l'Industrie*, année 1869-1870. — *Bulletin de la Société impériale et centrale d'horticulture du département de la Seine-Inférieure*, t. XIII et XIV, année 1869, 1870. — *Société des amis des sciences naturelles*, 4^e année, 1868. — *Union médicale de la Seine-Inférieure. Journal de la Société de médecine*, n^o 26, 15 avril 1870. — *Enquête sur les octrois municipaux. Rapport du Maire au Conseil municipal*. — *Rentrée solennelle de la Faculté de théologie, de l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie et de l'Ecole préparatoire à l'enseignement supérieur des sciences et des lettres de Rouen*, 1869.

Saint-Omer. *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 69^e et 70^e livraisons, 1869.

Saint-Quentin. — *Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne*, assemblée générale du 13 mars 1870.

Sexe (S.-A.). V. Christiania.

Strasbourg. *Nouveaux mémoires de la Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin*, t. IV et V, années 1869, 1870. — *Etat de l'agriculture du département*, par M. Oppermann, dans le 3^e fascicule du t. IV. — *Bulletin de la Société des sciences naturelles*, 1869.

Terme, député du Rhône. *Compte-rendu de la Société de bienfaisance pour l'enseignement des bègues indigents*, 1869, Paris.

Thiélens (Armand). *Acquisitions de la flore belge, depuis la création de la Société royale de botanique jusques et y compris l'année 1858*, mars 1870. — *Notice sur les terrains tertiaires de la Belgique*. — *Notes malacolo-*

giques. — *Notice sur les ibis falcinellus temm. et elanus melanopterus*, mars 1869. — *Notes conchyliologiques*, par le Dr Senoner, traduites par M. Thielens.

Toulouse. — *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres*, 7^e série, t. I, 1869. — *Compte-rendu des travaux de la Société impériale de médecine, chirurgie et pharmacie*, 1869, 1870. — *Revue médicale*, 1869, 1870.

Tours. *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire*, 108^e et 109^e années, t. XLVIII et XLIX.

Travers (J.). *Prix de l'Empereur — Rapport fait au nom du Jury d'examen*, Caen, 1869.

Troyes. *Mémoires de la Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube*, année 1868.

Valenciennes. *Société impériale d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes*. — *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique*, 1869, 1870.

Versailles. *Bulletin de la Société impériale d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise*, n^{os} 1 et 2, 1870.

Vidal (Léon). *Considérations d'une loi organique sur les prisons et le régime pénitentiaire pour l'exécution des peines*, Paris, 1870. — *Mémoire sur les peines accessoires et spécialement sur la surveillance de la police*, Paris, 1869.

Vienne (Autriche). *Mémoires de l'Institut I. et R. géologique*, 1869, 1870 (en allemand).

Vingtrinier (Aimé). *Esquisse sur la vie et les travaux de Arthur de Viry, docteur-médecin*, Lyon, 1869.

Vitry-le-Français. *Société des sciences et arts*, t. III,
23 avril 1868, 17 juin 1869.

Vogel, V. Munich.

Washington. *Annual report of the board of regents of
Smithsonian Institution for the year 1867, idem 1868.*

— *Report of the commissioner of patents for the year
1863, vol. I et II, — for the year 1864, vol. I et II.*

— *Letters of the vice president of the national academy
of sciences, 40th congress 1st and 2^d sessions 1860.*

TABLEAU DE L'ACADÉMIE

DES SCIENCES , BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN

POUR L'ANNÉE 1870-1871.

OFFICIERS EN EXERCICE.

M. le D^r BLANCHE, *Président.*

M. Robert d'ESTAINOT, *Vice-Président.*

M. MALBRANCHE, *Secrétaire pour la Classe des Sciences.*

M. A. DECORDE, *Secrétaire pour la Classe des Belles -
Lettres et des Arts.*

M. HELLIS *, *Trésorier.*

M. DE BEAUREPAIRE *, *Bibliothécaire-Archiviste.*

CHANGEMENTS SURVENUS PENDANT L'ANNÉE 1869-1870.

ACADÉMICIEN HONORAIRE, DÉCÉDÉ :

M. DE LA QUÉRIÈRE (Eustache), ancien négociant, anti-
quaire, 12, rue Herbière, Rouen.

ACADÉMICIEN RÉSIDANT, DÉCÉDÉ :

M. DUCLOS (Henri), médecin adjoint de l'Hôtel-Dieu et
des Prisons, 9, rue Alain-Blanchard, Rouen.

●

ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS, DÉCÉDÉS :

M. DUCHESNE (Édouard-Adolphe) *, D.-M., membre du Conseil central d'Hygiène publique et de Salubrité de la Seine, 20, rue Bonaparte, Paris.

M. LAMBERT (Charles-Edouard), conservateur de la Bibliothèque publique de Bayeux (Calvados).

ACADÉMICIEN HONORAIRE, NOUVEAU :

M. CLOGENSON *, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Rouen, rue de la République, 55.

ACADÉMICIENS RÉSIDANTS, NOUVEAUX :

M. DE LÉPINOIS, conservateur des Hypothèques, boulevard Beauvoisine, 33.

M. GOSSELIN, greffier-archiviste à la Cour d'appel, rue Saint-Lô.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PRÉSENT VOLUME.

	Pages.
<i>Procès-verbal de la Séance publique du 4 août 1870</i>	1
<i>Discours d'ouverture de la Séance publique, par</i> <i>M. le Dr Dumesnil, président</i>	5
<i>Rapport sur le Concours pour le PRIX BOUCTOT,</i> <i>par M. le Dr Blanche</i>	34
<i>Rapport sur le PRIX DUMANOIR, par M. De Lérue</i>	49
<i>L'Académie de Bagdad, conte en vers, par M. P.</i> <i>Vavasseur.</i>	59

CLASSE DES SCIENCES.

<i>Rapport sur les travaux de la Classe des Sciences</i> <i>pendant l'année 1869-1870, par M. Malbranche,</i> <i>secrétaire de cette Classe</i>	75
<i>De la création d'Ateliers libres pour les libérés et des</i> <i>Sociétés de patronage, par M. le Dr Vingtrinier.</i>	76
<i>De la production de l'Eau oxygénée, par M. Hou-</i> <i>zeau</i>	77

<i>La Science pénitentiaire</i> , par M. L. Vidal; <i>Rapport</i> par M. Homberg.	78
<i>Du Calcul mental</i> , par M. Heurtel	80
<i>Les Fous criminels de l'Angleterre</i> , par M. Brière de Boismont; <i>Rapport</i> par M. le Dr Morel. .	81
<i>Fixation des couleurs des Images photographiques</i> , par M. Heurtel	83
<i>De la proportion de l'Oxygène dans l'air atmosphé- rique</i> , par M. Rivière.	85
<i>Etablissements philanthropiques de Mulhouse</i> , par M. P. Pimont.	86
<i>Calorifuges plastique et aéristique</i> , par le même. .	89
<i>Les Insectes dans l'Antiquité et au Moyen-Age</i> , par M. Garnier; <i>Rapport</i> par M. Malbranche . .	91
<i>La Causeuse automate</i> , par M. Campeaux, de l'Académie de Colmar; <i>Rapport</i> par le même .	92
<i>Pétition en faveur de l'enseignement de l'histoire naturelle</i> ; <i>Rapport</i> par M. Fischer	92
<i>Rapport sur le PRIX BOUCTOT : Description d'un groupe d'animaux vertébrés ou invertébrés</i> , par M. E. Blanche.	94
<i>Décès de MM. Lévy, Duclos et Duchesne</i>	95

MÉMOIRES DONT L'ACADÉMIE A ORDONNÉ L'IMPRESSION
DANS SES ACTES.

<i>Notice biographique sur M. A. Lévy</i> , par M. Mal- branche.	97
<i>Notice biographique sur M. le Dr Duclos</i> , par le même.	101
<i>Rapport sur l'ouvrage de M. Vidal sur la Science pénitentiaire</i> , par M. Homberg.	104

TABLE DES MATIÈRES.

441

<i>De la création d'Ateliers libres pour recevoir les libérés sans travail , et de la réorganisation des Sociétés de patronage , par M. Vingtrinier . .</i>	118

CLASSE DES BELLES-LETTRES ET DES ARTS.

<i>Rapport sur les travaux de la Classe des Lettres et des Arts pendant l'année 1869-1870 , par M. Decorde , secrétaire de cette Classe . . .</i>	163
<i>Étude sur Lemonnier, par M. de Lépinois . . .</i>	164
<i>Séjour de Molière à Rouen en 1643, par M. Gosselin</i>	165
<i>De l'emploi du plomb pour les Sépultures au Moyen-Age et depuis la Renaissance , par M. l'abbé Cochet</i>	167
<i>Note sur une Mosaïque romaine découverte en 1870, à Lillebonne , par le même</i>	168
<i>Notice sur deux Fibules scandinaves découvertes à Pîtres (Eure), par le même.</i>	169
<i>Une Pierre tombale de la Cathédrale de Rouen, par M. de Duranville.</i>	170
<i>Notice sur les anciens Registres de l'Hôtel-Dieu de Rouen (xvi^e siècle), par M. De Beaurepaire .</i>	171
<i>Le Palinod des Pauvres, à Rouen, au xvi^e siècle, par le même.</i>	172
<i>Les Verrières des églises de Rouen et leur restauration, par M. Hellis.</i>	173
<i>Notice sur le Catalogue des Objets d'art exposés à Paris par M. Dutuit en 1869, par le même. .</i>	173
<i>De l'origine de la Fable, par M. Fischer</i>	175
<i>La Mort d'une Forêt, Souvenir de Vacances , par M. De Lérue</i>	175

<i>Merle et Grives</i> , fable, par le même	171
<i>De la Méthode à suivre pour l'enseignement du Droit</i> , par M. Homberg	176
<i>Observations sur cette Méthode d'enseignement</i> , par M. Nion	176
<i>Étude sur l'Organisation du Travail de M. Leplay</i> , par M. d'Estaintot	177
<i>Un Romancier aliéniste</i> (M. H. Rivière), par M. Henri Frère	179
<i>Rapport sur le Bulletin de la Société académique de Brest et sur l'Inventaire sommaire des Archives ecclésiastiques départementales, antérieures à 1790</i> , de M. de Beaurepaire, par M. De Lérue	181
<i>Rapport sur le PRIX DUMANOIR</i> , par le même	ib.
<i>Rapports sur les Mémoires et Bulletins de plusieurs Académies</i> , par M. de Duranville	ib.
<i>Décès de M. De la Quérière et de M. Lambert</i>	182

MÉMOIRES DONT L'ACADÉMIE A ORDONNÉ L'IMPRESSION
DANS SES ACTES.

<i>Des Cercueils de plomb dans l'Antiquité et au Moyen-Age</i> (2 ^e partie), par M. l'abbé Cochet	187
<i>Notice sur Lemonnier, peintre rouennais; Discours de réception</i> , par M. de Lépinos	239
<i>Réponse à ce Discours</i> , par M. Dumesnil, président.	274
<i>Cession par Lemonnier de plusieurs Tableaux de sa collection à la Ville de Rouen; (Note de M. Decorde)</i>	296
<i>Molière à Rouen en 1643; Discours de réception</i> , par M. Gosselin	301
<i>Acte authentique constatant la présence de Molière à Rouen, en 1643</i>	320

TABLE DES MATIÈRES. 443

<i>Réponse au Discours de M. Gosselin</i> , par M. Dumesnil, président.	323
<i>Une Pierre tombale de la Cathédrale de Rouen</i> , par M. de Duranville.	345
<i>Notice sur M. E. De la Quérière</i> , par M. Édouard Frère.	366
<i>Notes extraites des premiers registres de l'Hôtel-Dieu de Rouen</i> , par M. de Beaurepaire . . .	377
<i>Notice sur deux Fibules scandinaves découvertes à Pîtres (Eure)</i> , par M. l'abbé Cochet.	408
<i>Programme des Prix proposés pour les années 1870, 1871 et 1872.</i>	421
<i>Table des Ouvrages reçus pendant l'année académique 1869-1870.</i>	424
<i>Tableau de l'Académie; changements survenus pendant l'année 1869-1870.</i>	437



